

Jean-François Duval

Université Rennes II

-Mémoire de maîtrise-

Occupation et mise en valeur du sol dans la région  
de Plélan-le-Grand au Moyen Age  
V-XIII siècle

Volume 1 : texte

Année 1998

## INTRODUCTION

La forêt de Paimpont, la plus grande de la région bretonne avec une surface supérieure à 7000 hectares, est située sur un plateau dont l'altitude maximale atteint 258 m ; vers l'ouest, un dénivelé important conduit vers les plaines fertiles du Porhoët ; à l'est, le plateau se prolonge, les altitudes y sont plus modestes, le terroir, cultivé, présente un semis de bois et landes encore fréquents dans le paysage ; le tout est dominé par le massif occidental. L'ensemble de ce plateau est drainé par un réseau hydrographique, très important à l'ouest, arrosant les plaines alentours.

Ce massif fut longtemps considéré comme le reliquat d'une forêt qui aurait couvert l'ensemble de la Bretagne centrale ; cette idée, en partie fondée sur la pauvreté documentaire du pays de l'*Argoat* faisant de ce territoire un désert humain, n'a plus cours aujourd'hui. Le recours à des méthodes de recherches nouvelles (archéologie aérienne), une lecture différente des sources (telles les « vies de saints ») ont rapidement condamné cette thèse. Il semble aujourd'hui établi que le massif de Paimpont est bien le reliquat d'une forêt plus importante mais celle-ci s'étendait plutôt vers l'est.

A quel moment se sont réalisées les premières implantations humaines sur ce territoire ? Qui en ont été les initiateurs ? De quelle manière s'est réalisé ce peuplement ?

Le sujet traité se propose d'approcher, par le biais de méthodes difficilement exploitables lorsque utilisées individuellement, le contexte social, politique, économique au sein duquel se sont élaborées les phases de peuplement au Moyen Age.

Le travail mené l'a été sur un terroir restreint – du fait notamment des méthodes utilisées (cas de la microtoponymie) – situé immédiatement à l'est de la forêt ; bien entendu, des zones géographiquement plus éloignées sont à prendre en considération ; ainsi, Montfort et sa seigneurie, Saint-Méen et son abbaye et même le monastère de Redon seront évoqués de manière plus ou moins approfondie, non en terme d'étude d'un paysage mais par l'influence exercée par ces centres de pouvoir sur l'occupation de ce terroir.

Cette série de lieux périphériques, noyaux politiques et religieux est en effet à l'origine d'installations nombreuses en forêt de Paimpont. Centres de regroupement aux époques féodales, ils sont aussi des centres de décision en quête de territoires : aux mains d'un pouvoir privé, la forêt attise les convoitises et fait l'objet de nombreuses transactions, témoignant de l'intérêt que lui portaient les autorités en place.

La zone étudiée proprement dite, est celle sur laquelle s'exerce cette influence. Le travail mené doit alors définir la manière dont s'est effectuée l'occupation sur une échelle chronologique donnée ; cette tentative d'analyse fait appel à une série de méthodes telles que toponymie, archéologie, etc.

Mais prétendre décrire le paysage en question et ses origines relève alors d'une gageure ; le fossé est large entre la description physique et humaine d'un terroir et l'inventaire

des techniques en permettant l'approche ; il est donc préférable de définir le sujet comme suit : présentation d'une méthodologie et de ses résultats au service d'un essai sur le peuplement humain et ses conséquences sur la forme prise alors par le paysage.

En conséquence, le plan défini est né de l'approche choisie. Il semblait en effet difficile d'établir un plan sur une base uniquement chronologique. L'approche pluridisciplinaire que nécessite ce type de sujet demande que l'on différencie et s'attarde sur les méthodes utilisées, dans ce qu'elles permettent, dans les pièges qu'elles tendent. Mais un plan méthodologique ne se justifiait pas entièrement non plus, le risque étant ici la répétition de faits retrouvés par le biais de moyens différents.

Ainsi, la première partie présente la zone en termes géographiques (avec ce que la description physique d'un terroir, de la végétation à la géologie, peut apporter quant au choix de l'installation des hommes) ; il y est également question du contexte historique, ce que l'on connaît pour les époques antérieures et suivantes : le substrat et l'héritage d'une période dont on retrace l'évolution des pouvoirs et leur rayon d'action surtout à partir de la naissance progressive de la féodalité.

Les deux parties suivantes sont tout simplement nées de la division la plus commune d'une société qui conserve la même appellation sur un millier d'années : haut et bas (qualifié plutôt de féodal) Moyen Age, avec pour chacune de ces larges périodes, l'analyse des faits établis d'après des sources évidemment inégales.

## PROBLEMATIQUE

L'étude que l'on présente ici n'a pas eu comme point de départ la volonté de traiter l'évolution d'un paysage et ses causes, c'est le désir de travailler sur cette zone en particulier qui a primé : le charisme exercé par la forêt dite de Brocéliande, les innombrables pages qu'elle a inspirées et l'éclectisme de ces écrits conduisent à de nombreuses interrogations quant à l'origine de ces histoires et donc de leurs sources. Si le légendaire vient largement en tête parmi cette littérature, un fond historique est forcément à la base de cette quantité de pages où la quête d'une histoire que l'on justifie par des sources solides est néanmoins largement concurrencée par des élucubrations trop peu fondées.

Le choix d'une région ne permettant pas de définir le sujet outre mesure, il a été nécessaire d'élaborer un thème de recherche ensuite. Un aperçu sur les travaux déjà réalisés sur cette zone, ainsi que des études actuellement en vogue et relatives à la « naissance » de terroirs et leur mise en valeur nous ont orientés vers un inventaire archéologique et « littéraire » toutes périodes confondues. L'intérêt de ce travail résidant dans une interprétation – minimale – des données, il a alors fallu réduire les limites chronologiques en essayant de faire plus qu'un simple inventaire : c'est la période médiévale qui a été choisie. Ce choix s'explique par l'importance de cette période dans la genèse d'un terroir au détriment d'espaces forestiers.

L'ensemble des précisions données aux chapitres suivants, relatives à une description de la géographie et de l'économie de la zone étudiée ainsi que l'inventaire des faits historiques médiévaux connus (en terme d'implantation monastique surtout), la présentation des méthodes et leurs limites, propres à une étude de l'organisation d'un terroir nous permettent de justifier son étendue chronologique et géographique.

En effet, le choix d'une période s'étendant de la chute de l'empire romain à la fin du XV<sup>ème</sup> se justifie par le bouleversement que l'on constate en Armorique notamment, avec l'arrivée de nouvelles populations et des apports en conséquence, tant au niveau des mentalités que de l'organisation du territoire, auprès d'une population « indigène » fortement romanisée ou non.

Si les données du secteur étudié, qu'elles concernent les voies de communication ou l'occupation du sol à l'époque romaine sont loin d'être négligeables, le haut Moyen Age est, dans ces mêmes domaines encore très méconnu (sources écrites et archéologiques rares pour les premiers siècles) : de quelle manière s'organisent le sol et les populations jusqu'à l'an Mil, date clef à partir de laquelle nous sommes plus renseignés sur les conditions d'installation des hommes, et quelles sont les raisons des nouvelles colonisations (agraires), replis ou fondations diverses ?

Ces phénomènes d'organisation territoriale, centralisés par un pouvoir local ou non, posent de nombreuses questions : Noël-Yves Tonnerre donne une bonne image de l'étendue

du massif forestier, mais on peut se demander de quelle manière s'est réalisée la « dégradation » de la forêt, à partir de quels noyaux et selon quelles motivations ? En effet, les grandes lignes de l'implantation des hommes sont connues en Bretagne féodale ; il s'avère néanmoins qu'en certaines régions, c'est le cas du Porhoët oriental, on connaît assez peu les conditions de l'installation des hommes ; un exemple : ici, nous connaissons l'existence d'une activité métallurgique chez les populations gallo-romaines, nous connaissons l'importance de cette « industrie » au XV<sup>ème</sup> siècle, mais qu'en est-il pendant les mille années intermédiaires : l'activité cesse-t-elle de fonctionner ou, si elle existe, de quelle manière participe-t-elle à l'économie, voire à l'organisation de l'espace ?

Concernant les limites géographiques définies pour l'étude, elles sont le résultat des recherches menées depuis quelques années sur le secteur.

Au départ, il semblait important d'aborder l'ensemble du massif et son pourtour immédiat, c'est-à-dire une bonne dizaine de communes du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Finalement, le choix s'est dirigé vers quelques communes des marges orientales du massif. Deux raisons dont une purement pratique ont orienté cette décision.

En premier lieu, ce sont les méthodes utilisées qui ont rendu nécessaire une réduction de l'aire étudiée : le travail en microtoponymie<sup>1</sup> et les formes de parcelles demande énormément de temps ne serait-ce que dans la collecte des informations.

La deuxième raison de la recentralisation du sujet sur la commune de Plélan-le-Grand est née des connaissances acquises sur la région. Les prospections de M. Gautier surtout, ainsi que le travail de N.-Y. Tonnerre permettent une bonne vision de l'occupation de l'espace de la période romaine à la fin du haut Moyen Age. Les études montrent un « désert » net en terme d'occupation sur Paimpont évidemment mais aussi sur les deux plus importantes communes de la zone, Plélan et Maxent.

Ce vide est confirmé par les travaux de N.-Y. Tonnerre qui a défini l'espace forestier paimpontais au IX<sup>ème</sup> siècle : sa démonstration donne une extension approximative de la forêt sur l'ancienne paroisse de Plélan, sans doute percée de clairières à cette date. De plus, la lecture de la carte géologique (schéma purement théorique cette fois) répond à cette analyse : en effet, la formation de grès armoricains, sur laquelle se développent des sols favorables à l'implantation de forêts, constitue le sous-sol de l'actuelle forêt de Paimpont, s'étend aussi vers l'est ; cette formation s'« interrompt » au niveau de la limite nord des communes de Plélan et Treffendel, au sud, elle s'arrête grossièrement à la limite septentrionale de Maxent et Plélan. Nous retrouvons, autour de cette formation, les schistes rouges tels qu'ils apparaissent à l'ouest, sur les zones escarpées de type « Val sans Retour » (entre Paimpont et Tréhorenteuc).

Les critères quant aux limites géographiques choisies répondent donc à une certaine homogénéité physique et permettent d'élaborer une problématique précise suivant le postulat qu'un territoire jusque-là peu ou pas peuplé est progressivement occupé à partir de la fin de la période romaine. L'intérêt étant ici de définir les causes (religieuses, politiques et économiques) de ces installations humaines successives et les conditions de cette installation.

---

<sup>1</sup> Les microtoponymes ont été relevés exhaustivement sur cinq communes : Paimpont, Saint-Péran, Plélan-le-Grand, Maxent et Treffendel. Concernant la toponymie et l'archéologie, l'inventaire a été mené sur les communes circonscrites au massif (du nord au sud, d'Iffendic à Maure-de-Bretagne et d'est en ouest, de Néant-sur-Yvel à Baulon) : une vision trop réduite limite en partie les travaux liés aux études de peuplement dans la mesure où aucune comparaison n'est alors possible.



# **PREMIERE PARTIE**

## **PRESENTATION DE LA ZONE ETUDIEE ET METHODES UTILISEES**

# PREMIER CHAPITRE

## LE CONTEXTE<sup>2</sup> GEOGRAPHIQUE

### 1. LOCALISATION

Le massif forestier de Paimpont, également appelé « forêt de Brocéliande » est situé aux confins de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan (C. 1) ; d'une superficie de plus de 7500 hectares, c'est l'actuel plus grand massif boisé de la Bretagne. Il s'étend pour sa plus grande partie sur la commune éponyme de Paimpont (Ille-et-Vilaine), dont les limites correspondent grossièrement à celles du massif. Ces limites ne sont pas nettes pour autant et le massif peut déborder plus largement ici (Campénéac, Tréhorenteuc, Néant-sur-vel, Mauron) et simplement effleurer là (Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Péran, Plélan-le-Grand). Cet ensemble est essentiellement du domaine du privé puisque ses propriétaires se partagent 7000 hectares ; le reste, 600 hectares (1 % du total) étant géré par l'Office National des Forêts et la commune de Paimpont (C. 2).

La zone actuellement boisée poursuivant cette étendue forestière vers le sud n'appartient pas au massif forestier de Paimpont proprement dit ; il s'agit du camp militaire de Coëtquidan, d'une superficie de plus de 5000 hectares. Sa genèse et d'autres paramètres nous ont conduit à ne pas l'insérer dans le cadre de cette étude. Créé en 1873, sur les landes de Coëtquidan, le camp s'est étendu jusqu'en 1913 : c'est à cette période que furent menées les plus importantes expropriations de part et d'autre de l'ancienne Route Nationale 24. C'est en effet sur des espaces humainement occupés (agriculture et habitat) que le camp s'est agrandi. Il s'étend aujourd'hui sur les communes de Campénéac, Augan, Porcaro, Saint-Malo-de-Beignon, Beignon et Guer. Ce « mode » d'utilisation de l'espace a conduit à son abandon en terme d'exploitation de son sol ; aujourd'hui, la végétation, représentée essentiellement par la lande a repris ses droits.

### 2. OCCUPATION DU SOL

Ainsi, au sud du massif, nous sommes en présence d'une zone où la lande domine et où les vestiges matériels visibles, aussi bien au sol que sur les plans du cadastre

---

<sup>2</sup> les mentions C. suivies d'un chiffre correspondent aux cartes regroupées à la fin de ce présent travail. Un numéro peut accompagner cette note, il s'agit alors d'un renvoi aux chiffres figurant sur les plans en question.



napoléonien, témoignent d'une occupation encore récente des lieux. Dans certaines vallées, notamment celle de l'Aff (limite Nord du camp) et ses maigres affluents, une végétation de futaie a réinvesti les lieux<sup>3</sup>.

Quant au domaine étudié et défini dans la problématique, il se compose de deux zones bien distinctes :

Au nord, la forêt de Paimpont au sens propre du terme est divisée en une Haute et une Basse Forêt, séparées grossièrement par le bourg de Paimpont et la forêt domaniale au nord-est de cet ensemble.

Elle présente une grande diversité d'essences où la chênaie-hêtraie est loin d'être l'élément dominant : pins maritimes et sylvestres d'un côté (introduits au début du XIX<sup>ème</sup> siècle), taillis de feuillus où se côtoient chênes, hêtres et bouleaux de l'autre sont les ensembles les plus importants<sup>4</sup>. On peut considérer grossièrement, en tenant compte de ces seules essences, que la part des feuillus et des résineux est de 50 % chacune. A côté de cela, la lande avec ses presque 2000 hectares n'est pas négligeable. Son extension s'explique par l'utilisation de la forêt comme lieu de pacage, mais aussi par la destruction, lors d'incendies de zones boisées, les pins pouvant ultérieurement coloniser ces espaces.

Outre le pacage, c'est bien entendu l'activité liée aux forges qui a joué un rôle dans la disparition de la forêt (6500 hectares de feuillus principalement, au début du XIX<sup>ème</sup>)<sup>5</sup> en favorisant la repousse des bouleaux au détriment des chênes ou des hêtres. La lande que l'on rencontre sur les sols pauvres et notamment « sur des sols humo-cendreaux [le long d'] une bande verticale à l'ouest du massif »<sup>6</sup> entre aussi dans le régime agraire. « Etrépée », elle servait alors de litière pour les animaux ; les terrains momentanément défrichés pouvaient alors recevoir une culture. Les incendies dévorant régulièrement ce *saltus* favorisent quant à eux un pâturage éphémère. « Le *saltus* est resté au contraire [des cultures et de la forêt que l'on préserve], par nécessité et par tradition, le royaume du feu. Sa couverture végétale vit au rythme des incendies qui en contrôlent toute la vie »<sup>7</sup>.

Cette lande se retrouve également à l'est du plateau forestier et de ses pentes, domaine de l'agriculture, zone de bocage aujourd'hui remembrée plus fortement ici (Plélan, Maxent), moins là (Saint-Péran), espace entrecoupé de vallées boisées (cas de pentes trop raides notamment), occupé de prairies permanentes (déterminisme lié à l'eau). Deux bois séparent au sein de ce terroir les communes de Plélan et Maxent : le bois de Maxent, à cheval sur les deux communes et le bois de la Chèze sur Plélan-le-Grand.

### 3. LA PEDOLOGIE

---

<sup>3</sup> S. Busnouf, *Evaluation de l'apport de la photographie aérienne à la cartographie du massif forestier de Paimpont de 1952 à 1982*, maîtrise de géographie, 1983

<sup>4</sup> *ibid.*

<sup>5</sup> à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, une carte de la forêt dont l'original est conservé à la mairie de Paimpont montre que la zone aujourd'hui boisée séparant la clairière de la Ville-Danet de celle de Paimpont est alors recouverte de lande

<sup>6</sup> S. Busnouf, *op. cit.*

<sup>7</sup> G. Bertrand, *Histoire de la France Rurale*, sous la dir. de G. Duby et A. Wallon, t. 1, *La formation des campagnes françaises*, p. 92

Conditionnée par l'action humaine, la végétation l'est bien évidemment aussi par la nature des sols dont on rencontre ici une grande variété mais que l'on peut regrouper au sein d'un ensemble homogène de sols bruns, acides, parfois lessivés et dégradés (C. 4). En présentant les sols tels qu'ils apparaissent aujourd'hui associés au couvert végétal, le danger est de considérer comme figées les caractéristiques des types de sols rencontrés ainsi que les critères qualitatifs décisifs dans le choix d'un sol pour sa mise en valeur.

Déterminé par le climat (degré de pluviosité surtout) et par la géologie, le sol l'est aussi par la végétation. Un changement dans le couvert végétal et c'est la qualité du sol qui évolue comme l'attestent clairement les perturbations causées par les plantations de résineux au sein d'un milieu où ils ne pousseraient pas sans y être volontairement introduits.

L'homme peut évidemment agir directement sur la nature des sols, volontairement, pour en améliorer le rendement : par diverses pratiques de fertilisation, ou involontairement par l'épuisement d'un sol, même s'il est vrai que dans ce cas, « on a peu d'exemples en France de sols qui aient été régulièrement cultivés puis abandonnés pour cause d'épuisement chimique »<sup>8</sup>.

Ainsi, en schématisant, pour des périodes différentes, on peut imaginer que le choix des lieux de production n'est jamais figé : on l'aura compris avec la mise en valeur de sols « mauvais », rendus à grands frais « aptes » à l'agriculture.

Il est un autre critère déterminant le choix d'un sol pour son exploitation : « La praticabilité » ; c'est « un critère agronomique qui tient compte de la plus ou moins grande facilité de travail que présente un sol »<sup>9</sup> ; par là s'atténue la limite entre bonne et mauvaise terre. L'important paraît alors être les capacités techniques nécessaires au travail de la terre. La meilleure illustration est la différence entre les terres légères et les terres lourdes. Ces dernières, constituées de sols argileux, épais, préférables en termes agronomiques sont difficiles à travailler. Elles nécessitent des techniques de labour puissantes et donc ce sont « les terres légères sablonneuses ou sablo-limoneuses [qui] ont été défrichées et cultivées avant les sols argileux, humides et collants »<sup>10</sup>.

Les sols d'Ille-et-Vilaine sont limoneux pour l'essentiel, les variations rencontrées étant déterminées par les divers sous-sols existant, la topographie et donc l'action de l'eau.

Pour le massif de Paimpont et la zone orientale limitrophe on rencontre<sup>11</sup> :

- des sols peu profonds, *rankers*, formés par l'érosion de roches dures en sous-sol (sur zones de fortes pentes), peu propices à l'agriculture mais favorables à la forêt.
- des sols bruns (plus profonds encore sur schistes) sur les plateaux, recouverts par la chênaie-hêtraie, plus acides sur les rebords immédiats en début de pente.
- des sols lessivés et des podzols, nés de la dégradation de sols bruns, appauvris par la présence de résineux notamment et rencontrés sur pentes fortes.
- des sols hydromorphes localisés dans les dépôts alluviaux récents, au fond des talwegs ; certains sont parfois tourbeux. Ces zones sont propices au développement de prairies plus ou moins humides.

---

<sup>8</sup> G. Bertrand, op.cit., p. 74

<sup>9</sup> ibid., p. 72

<sup>10</sup> ibid.

<sup>11</sup> S. Busnouf, op.cit.

A. Sevaux, *La forêt de Paimpont : un domaine hétérogène. Etude comparée de peuplements forestiers par analyse de photographies aériennes et d'images satellitaires SPOT et LANDSAT-TM*, maîtrise de géographie, 1989

#### 4. LA GEOLOGIE<sup>12</sup>

Le massif de Paimpont appartient à une unique unité géologique, celle de Paimpont-Guichen (C. 5). Il correspond à la terminaison nord-ouest du synclinal de Martigné-Ferchaud, grande structure sédimentaire déformée à l'ère primaire reposant sur un socle précambrien (Briovérien du domaine centre armoricain).

Le Briovérien (500 millions d'années), sensible à l'érosion, est l'ensemble sédimentaire le plus ancien. Il est constitué de sédiments marins, schistes de Rennes ou de Ploërmel. Ces sédiments sont surmontés d'une formation caractéristique de ce secteur (formation de Pont-Réan), roches rouges hérissant le pourtour du massif et présentes dans certaines vallées : les « schistes pourprés ». Ces roches donnent un sol peu profond, défavorable à l'implantation d'une forêt dense.

La majeure partie du plateau de Paimpont est quant à elle occupée par les formations de grès armoricains, qui donnent naissance à des sols plus profonds. Ces grès s'étendent vers l'est du massif (sur les communes de Saint-Péran, Treffendel, Plélan-le-Grand, Maxent) où se distinguent deux « enclaves » schisteuses, creusées par les vallées du Serein et de la Chèze.

L'ère secondaire voit l'émersion de l'ensemble de la Bretagne et correspond à une phase d'érosion.

A l'ère tertiaire (50 millions d'années), la sédimentation reprend par le dépôt d'argile Eocène dans lequel se développent des niveaux gréseux et ferrugineux qui vont donner les gisements de minerais de fer. Ce sont ces niveaux ainsi que ceux rencontrés dans les strates de grès armoricains qui seront exploités pour l'industrie des forges ; exploitation rendue aisée car le minerai, superficiel, était accessible à partir de carrières à ciel ouvert.

#### 5. LA TOPOGRAPHIE<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> J. Plaine, « Géologie du massif de Paimpont », *Glanes en pays pourprés*, 1991, n°28

<sup>13</sup> S. Busnouf, op.cit.

A. Sevaux, op. cit.

La distinction entre une haute et une basse forêt est issue d'une nette différence d'altimétrie entre les zones est et ouest du massif. Différence « née » entre la fin de l'ère secondaire et le début de l'ère tertiaire, lors du soulèvement des parties occidentales et centrales de la Bretagne.

Ainsi la haute-forêt se présente comme un plateau d'altitude moyenne de 225 m, dont le point culminant (qui est aussi celui de l'Ille-et-Vilaine) atteint 258 m. Les pentes de ce plateau s'abaissent doucement vers le nord, plus fortement vers l'est (Paimpont), et de manière franchement plus escarpée vers l'ouest et le sud-ouest où le schiste dessinant les contours du plateau est taillé de profondes vallées.

La partie est appartient au même ensemble : plateau accidenté où prennent naissance trois vallées relativement encaissées : celle du Serein, de la Chèze et de Canut. Comme son nom l'indique, la basse-forêt présente une altitude moyenne inférieure à celle de la zone orientale (les hauteurs varient de 100 à 140 m environ). Le relief y est néanmoins assez escarpé dans la partie sud où s'écoule l'Aff.

Quant au camp de Coëtquidan, d'une altitude moyenne de 160 m, il se présente comme un ensemble en pente descendante du nord au sud dont l'altitude maximale atteint 215 m.

Le nord de la Haute-Bretagne est, en terme de qualité de sols, assez favorisé par la présence de limons qui s'étendent jusqu'aux limites septentrionales et occidentales de la forêt de Paimpont<sup>14</sup>. Au sud de cette limite nous atteignons donc ce plateau de grès armoricains dont l'altitude moyenne atteint plus d'une centaine de mètres.

Cette formation géologique favorable à la forêt en est recouverte dans sa partie ouest, zone de hauteur favorable à un réseau hydrographique important. Vers l'est, l'altitude devient plus modeste, la forêt a laissé la place à l'agriculture et au bocage mais l'ensemble repose sur des sols souvent dégradés, aux contours hérissés de schistes pourprés favorables à la lande.

D'une manière générale, cette description de la zone étudiée, dans son cadre géographique témoigne d'une relative pauvreté en terme agricole (ce schéma demande à être nuancer dans la mesure où la présence de vallées par exemple permet d'accroître la qualité de ces sols par l'apport d'alluvions fertilisantes).

Cette contrainte nécessite, pour des sociétés dont l'économie est essentiellement basée sur le travail de la terre, le recours à d'autres ressources, liées à ces terroirs difficiles.

## 6. ECONOMIE

---

<sup>14</sup> G. Couvreur, « Le milieu naturel Haut-Breton : potentialités et contraintes », *R.A.O.* 1993, n°10, p. 15-18

## 6.1. LE FER ET LA PIERRE

Riche en fer de par sa géologie, riche en eau de par sa topographie, riche en bois pour toutes ces raisons, le massif semble s'orienter rapidement, dès l'Antiquité, vers une économie liée au travail des métaux.

L'histoire de la métallurgie du fer est bien connue à partir de 1650, date à laquelle sont créées les Forges de Paimpont avec l'introduction d'une technique nouvelle qui a permis le développement croissant de cette industrie : le haut-fourneau. Jusqu'en 1820, les Forges prospèrent, puis doivent se moderniser pour lutter contre la concurrence anglaise. L'apogée est atteint en 1850, immédiatement suivie d'un déclin qui s'explique par plusieurs facteurs : concurrence du coke sur le charbon, concurrence des forges du nord de la France, concurrence anglaise avec le traité de commerce de 1860. C'est en 1884 que les hauts-fourneaux cessent définitivement leur activité<sup>15</sup>.

Avant la construction du premier haut-fourneau, l'histoire de la métallurgie est mal connue même si des témoignages existent pour les périodes médiévales : mentions de *forges grossières* dans les « Revenus de la forêt de Brécilien » pour les années 1419 et 1420<sup>16</sup>, achat de fer de « Brécilien » (du Gué de Plélan surtout) entre 1465 et 1527 par les villes de Rennes, Nantes et Vitré<sup>17</sup> ; l'archéologie a livré de nombreuses informations mais les datations attribuables à ces sites sont très mal connues même s'il apparaît qu'un artisanat existe dès la période antique<sup>18</sup>.

Cette activité est inhérente à une production indispensable d'énergie fournie alors par le charbon. En l'absence de mines dans la région, le charbon est donc obtenu à partir de la combustion de bois, celui-ci se consumant en plusieurs heures dans une *fouée*<sup>19</sup>, contrôlée par les « charbonniers ». Technique encore vivante dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> – alors que la concurrence du coke a été l'une des origines du déclin des forges – elle n'est pas attestée avant la Renaissance, ni dans les textes, ni dans les traces au sol.

A l'exploitation du fer s'ajoute celle de la pierre, attestée pour les périodes contemporaines mais dont les traces matérielles restent rares pour les époques précédentes (si l'on excepte le travail d'extraction rendu nécessaire par l'érection de mégalithes) : exploitations de schistes et grès rendues « faciles » par la faible profondeur du socle et les affleurements nombreux. « [Ces] “richesses potentielles” d'origine naturelle [...] sont marginales par rapport aux systèmes agricoles proprement dits et elles constituent, soit de simples ressources complémentaires pour les agriculteurs, soit des ressources principales pour des groupements humains péri-agricoles »<sup>20</sup>.

## 6.2. LE BOIS

---

<sup>15</sup> G. Larcher, « La zone sidérurgique de la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine). Bilan diachronique », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, n°40, 1994, p. 113-119

<sup>16</sup> A.D.I.V. 1 F 1546

<sup>17</sup> dans les registres d'octroi des villes de Rennes, Nantes et Vitré (voir G. Larcher, op.cit.)

<sup>18</sup> la prospection a permis la mise à jour de 150 sites liés à la métallurgie, G. Larcher, ibid.

<sup>19</sup> il s'agit d'un amas organisé de rondins de bois, qui, en se consumant lentement, permettent d'obtenir du charbon

<sup>20</sup> G. Bertrand, *Histoire de la France rurale*, op.cit., p. 80

« La forêt a constitué, à travers les siècles, un élément capital de l'environnement matériel et mental des sociétés rurales. La forêt borne le paysage rural et renferme la société paysanne sur elle-même. Elle est la manifestation à l'orée des champs cultivés, des forces vitales naturelles, mystérieuses, donc maléfiques. [...] Toutes les communautés rurales ont leur forêt de Brocéliande. [...] Mais la forêt est aussi terre de désir [...] monde [...] largement pénétré par la vie rurale [...] mais le jour seulement. [...] La forêt est, enfin, un élément essentiel de l'agrosystème [qui] équilibre les champs voisins, les protège contre l'érosion[...] »<sup>21</sup>.

L'implantation d'un artisanat puis d'une industrie sidérurgique est bien entendue liée à la présence d'une importante réserve de bois qui va permettre la production du charbon, principale source d'énergie dans ce type d'activité. Si les réserves de bois vont rapidement s'épuiser à l'époque Moderne lorsque la production bat son plein, très tôt, les usagers de la forêt (et surtout ses propriétaires dont les seigneurs de Laval en particulier, à la fin du Moyen Age) ont pris conscience de la nécessité de réglementer l'utilisation de cet espace.

Le plus bel exemple est la rédaction en 1467 des « Usements de *Brécilien* » ordonnée par le comte Guy XIV de Laval. Elle est précédée d'une charte datée de 1228 où « sont définis dans leur primeur les droits forts étendus dont jouissait jadis le seigneur Evêque sur les immenses domaines de la famille de Lohéac »<sup>22</sup>.

La charte « de 1467 constate [l']existence [de celle de 1228] et en règle certains détails d'exécution. Cette nouvelle charte définit les droits et les quartiers de la forêt dévolus pour moitié à l'évêque de Saint-Malo, l'abbé de Paimpont et l'abbé de Montfort. L'autre moitié étant partagée par ordre de grandeur à huit prieurs et cinq seigneurs, et deux quartiers au moins aux communiers »<sup>23</sup>.

Concernant l'année de rédaction des « Usements », M. Duval pense effectivement qu'elle correspond au moment de la « compilation » d'une série d'actes existant déjà auxquels ont été ajoutés sous le « règne » du comte de Laval, des règlements répressifs visant à mettre fin aux abus et exagérations commises par les usagers dans l'utilisation des ressources forestières.

Dans le fond, les « Usements » vont plus loin que des chartes ordinaires visant une quelconque réglementation : la coutume fonde [les droits] en esprit et les définit en droit »<sup>24</sup>. Ces droits octroyés par écrit sont fondés sur les libéralités acquises des usagers par la possession d'édifices par exemple sachant que des bâtiments construits ultérieurement ne permettent pas forcément la jouissance d'usages supplémentaires. De plus, les droits sont définis selon les besoins des usagers : ainsi « (...) *pour son manoir de Saint-Malo de Baignon, et non ailleurs aultrement il en abuseroit* (...) »<sup>25</sup>.

Evidemment, les « Usements » définissent les aires où le seigneur exerce la chasse, définissant ainsi de fait les zones réservées au pacage des animaux. Droit de pacage nécessitant surveillance mais également inscription de ces « bestes ». Car l'« Usement », s'il vise à protéger certaines prérogatives et défendre contre d'éventuels abus, est aussi un instrument répressif où les ramassages de bois non autorisés ainsi que le pacage d'animaux non inscrits sont punis d'amendes.

---

<sup>21</sup> G. Bertrand, op. cit. p. 86

<sup>22</sup> M. Duval, *La Forêt de Brécilien et ses très anciens "Usements"*, Communication faite par l'auteur au Congrès de la Société d'Histoire des Institutions des Pays de l'Ouest de la France, Rennes, Cercle de Brocéliande, 1954, p. 11

<sup>23</sup> *Les Forges de Paimpont : une activité économique du XVII<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, imp. Spéciale Châtenay, Association des Amis du Moulin du Châtenay, p. 9

<sup>24</sup> M. Duval, op.cit.

<sup>25</sup> *ibid.*

Ce rôle répressif est représenté sur le terrain par les forestiers, officiers du seigneur dont les droits sont limités malgré tout : « A chaque instant, on relève le souci indéniable de protéger les usagers contre les vexations et l'arbitraire des forestiers »<sup>26</sup>. Il est notamment spécifié que dans certains cas, la parole d'un seul officier n'est pas suffisante ; de plus, l'accusé a recours à une cour de justice afin de se défendre. « Sagesse et modération, tels paraissent bien être les traits distincts d'une législation, qui, dans son domaine nous apparaît comme singulièrement en avance sur son époque »<sup>27</sup>. Affirmation qu'il convient de nuancer ; un tel souci n'est certainement pas gratuit ; le souci du seigneur de Laval n'est-il pas également de protéger du fort pouvoir de ses « forestiers », son bien propre ?

Le rachat de la seigneurie de Brécilien par le duc de la Trémoille, puis l'acquisition de celle-ci par François d'Andigné et Jacques de Farcy en 1653, qui y obtiennent le droit « d'y faire bâtir des forges »<sup>28</sup>, va précipiter les destructions et bouleverser les droits liés à l'utilisation des bois : la forêt s'industrialise et les nouveaux tenanciers vont tenter d'exploiter le massif au maximum en allégeant les usufuitiers de leurs prérogatives. Malgré plusieurs arrêts affaiblissant les droits des usagers, la « Coutume » va conserver un peu de force car c'est derrière ses chartes que les habitants vont préserver tant bien que mal leurs droits face à l'activité dévorante en ressources de l'« industrie » métallurgique.

Le contenu des « Cahiers de Doléances » témoigne du poids des « Usements » encore à la veille de la révolution, mais les faibles prérogatives restantes disparaissent entre 1789 et le siècle suivant. La création de cantons forestiers notamment par l'arrêt du 23 août 1841, met définitivement fin aux revendications des usagers<sup>29</sup>.

Avec l'âge d'or des forges au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la forêt a changé d'aspect : extension de la lande d'une part, et arrivée du pin maritime présentant l'avantage (comme celui des résineux en général) d'une croissance rapide et donc d'une production renouvelable à court terme. La colonisation des résineux va notamment s'effectuer sur des espaces où la lande s'était alors installée.

Ainsi, ces « Richesses potentielles d'origine naturelle », « marginales » selon G. Bertrand<sup>30</sup>, dans le cadre d'une économie essentiellement agricole prennent une dimension toute autre en ces terroirs finalement assez peu favorisés sur le plan agronomique mais disposant de ressources autrement intéressantes, que sont la pierre et le bois. Ces richesses vont orienter dans un sens l'économie d'une population ; néanmoins, cette activité reste géographiquement limitée au massif de Paimpont ; les terroirs orientaux, potentiellement plus pauvres que ceux, limoneux, du nord sont vraisemblablement des terres d'agriculture.

---

<sup>26</sup> M. Duval, op.cit.

<sup>27</sup> ibid.

<sup>28</sup> M. Denis, « Grandeur et décadence d'une forêt : Paimpont du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, 1957, t. 14, n°3

<sup>29</sup> *Les Forges de Paimpont...*, op.cit., p. 10

<sup>30</sup> G. Bertrand, *Histoire de la France rurale...*, p. 80

## DEUXIEME CHAPITRE

### L'ETAT DES CONNAISSANCES

#### 1. LE MEGALITHISME<sup>31</sup>

Bien avant l'invention des techniques de fabrication du fer, les hommes ont laissé des traces dans cette région, les premières d'ailleurs ayant intéressé les érudits locaux au cours de leurs innombrables chasses au trésor. Il s'agit bien entendu des mégalithes, érigés il y a environ 5000 ans, et témoignant d'une présence humaine sans doute non négligeable vu la densité des sites retrouvés (C. 7).

Les travaux les plus importants menés sur ces monuments, fouillés pour la plupart de manière plus ou moins « sauvage » au siècle dernier, sont ceux de Jacques Briard et son équipe au cours des années 80. Ces campagnes ont permis d'une part d'étudier exhaustivement certains monuments hélas bien ravagés et d'autre part d'établir une liste de tous les monuments connus dans le secteur sachant qu'il en a été inventés de nouveaux au cours de cette période.

Les recherches archéologiques montrent une occupation importante au cours du néolithique moyen et final puis de l'Age de Bronze, avec des traces d'occupation antérieure (mésolithique), mais trop éparées pour parler de fréquentation assidue des lieux. L'essentiel des monuments sont des monuments funéraires : l'Hotié de Viviane (C. 7, n°1) en Paimpont du néolithique final (monument vraisemblablement utilisé entre les années 3000 et 2500 avant J.-C.), le Jardin aux Moines (C.7, n°2) à Néant-sur-Yvel, tertre du néolithique moyen, le seul encore visible au milieu de 4 ou 5 monuments aujourd'hui disparus.

Sont également connues, en moins grand nombre toutefois que dans le pays de Guer, des allées couvertes dont la plus célèbre, et pourtant aujourd'hui défigurée, est le Tombeau de Merlin.

Les civilisations ultérieures ont également laissé des traces d'occupation nombreuses. Au lieu-dit la Guette (C. 7, n°3), à Paimpont, une tombe individuelle, appelée coffre et datant du chalcolithique a été étudiée. L'Age du Bronze est aussi très présent et fournit des exemples intéressants de réutilisations de monuments plus anciens : le Tombeau des Géants (C. 7, n°4)

---

<sup>31</sup> synthèse réalisée d'après les travaux de J. Briard et publiée dans « Mégalithes de Haute-Bretagne ; les monuments de la forêt de Brocéliande et du Ploërmelais : structure, mobilier et environnement », *Documents d'Archéologie Française*, 1989, n°23



en Campénéac où un alignement de menhirs (néolithique) – il en existe plusieurs autres en forêt – a été abattu au Bronze pour servir de sépulture. D'autres monuments funéraires, plus classiques, sont connus pour cette période dans le secteur : les coffres de la Ville Costard en Augan et des Buttes de Tiot en Campénéac.

Deux pourcentages issus de l'étude de répartition de ces monuments peuvent témoigner des raisons ayant amené les hommes à ériger sur ces terres de tels ouvrages : en effet, l'étude de J. Briard montre que 75 % des monuments sont situés entre 90 et 140 m d'altitude, ce qui représente 25 % de l'aire géographique étudiée et 80 % d'entre eux sont érigés sur des formations de schiste dits « pourprés » : la géologie a déterminé l'emplacement de ces monuments situés sur les filons utilisés pour leur construction. De plus, ces « gisements » se trouvent en hauteur – les points hauts sont souvent préférés pour ce type de construction – et à proximité des plaines fertiles en contrebas.

## 2. LA FORET MYTHIQUE

Forges et mégalithes sont largement occultés dans l'esprit du public par un légendaire visiblement plus attrayant que les bases sur lesquelles il fut fondé. Si l'histoire n'est jamais figée, la légende non plus dans la mesure où celle-ci est largement entretenue sinon attisée : la construction d'un arbre en or commémorant l'incendie qui ravagea le Val sans Retour en 1987, devenu lieu de « pèlerinage » de plusieurs milliers de promeneurs chaque année est un témoignage suffisant. Le meilleur exemple, plus qu'un exemple mais la raison essentielle de l'attrait touristique de la région de Brocéliande, est bien entendu la forêt comme centre du mythe arthurien.

C'est le poète anglo-normand Wace qui, le premier semble-t-il, apporte des éléments qui feront de la forêt de Paimpont, la « Brocéliande » chère au cœur des romantiques. Dans son œuvre, rédigée entre 1155 et 1170, « le Roman de Rou »<sup>32</sup>, traduction française d'un manuscrit anonyme gallois « Brutus de Bretagne » apparaissent les mentions de Brocéliande et de Barenton. Cette dernière est une fontaine actuellement connue en haute-forêt et à laquelle sont attribuées de merveilleuses vertus. Avec lui, la matière de Bretagne se diffuse dans le royaume de France alors qu'elle n'était connue jusque là que des hommes partis Outre-Manche, territoire originel de cette littérature, orale sans doute. S'inspirant de cette œuvre de Wace et décrivant également la fontaine, Chrestien de Troyes, le plus célèbre parmi les écrivains de littérature épique introduit le « genre » courtois dans le courant du XII<sup>ème</sup> siècle. Nora K.Chadwick<sup>33</sup> situe la transposition d'une partie des légendes arthuriennes en Petite Bretagne, sous l'influence du premier, à l'issue des tribulations, en forêt de Paimpont de l'ermite Eon de l'Etoile (XII<sup>ème</sup> siècle), farouche hérétique ou néo-druide illuminé ou un peu des deux à la fois. Si l'origine de l'introduction du mythe arthurien sur le site présumé de l'actuel massif forestier de Paimpont reste flou, il est certain qu'à partir de Chrestien de

---

<sup>32</sup> ce récit relate entre autre l'attaque de Guillaume contre l'Angleterre accompagné de « nobles » bretons dont Raoul de Gaël, premier seigneur connu du territoire de ce nom

<sup>33</sup> N.-K. Chadwick., *Early Brittany*, 1969, p. 301-301

Troyes, ce rapprochement des deux Bretagne par le biais de la littérature n'ira qu'en s'amplifiant, servant même parfois à des fins politiques : Henri II Plantagenêt, déjà, a encouragé une littérature dont l'un des principaux héros régnait sur un royaume situé de part et d'autre de la Manche<sup>34</sup>. Le XIX<sup>ème</sup> siècle parachèvera cette œuvre de transposition sous l'impulsion du courant romantique et des celtisants en particulier : de Hersart de la Villemarqué à Félix Bellamy. Désormais, dans cette Armorique occasionnellement visitée par la fine fleur de la chevalerie bretonne, l'association Paimpont-Brocéliande ne fait plus de doute. Car c'est véritablement à cette période que l'identification de Brocéliande avec le massif de Paimpont est née. La Bretagne d'Outre-Manche n'a pas le monopole et l'actuelle plus grande forêt de Bretagne possède un attrait supplémentaire.

Mais le rapprochement des deux noms qui ont fini par désigner le même espace forestier ne s'est pas fait sans mal. Deux auteurs vont « relancer » la littérature chevaleresque : le comte de Tressan, qui réécrit une version de la « Morte d'Artur », d'après celle de Thomas Mallory en 1425, et Creuzé de Lesser, qui en fait une adaptation poétique avec des références aux premiers découvreurs de Brocéliande. Le dernier rapproche notamment les noms de Lorges (du nom d'une forêt dans le pays de Quintin) avec Logre du nom de la forêt arthurienne en Grande-Bretagne<sup>35</sup> ; de plus, il cite comme théâtre de l'exploit des héros arthuriens le château de Joyeuse Garde en forêt de Landerneau. Il faut noter à propos de la forêt de Lorges, comme le font remarquer Marteville et Martin<sup>36</sup> au milieu du XIX<sup>ème</sup>, qu'elle appartient au comte de Laval.

Le premier à se préoccuper de situer véritablement Brocéliande est Daniel Miorcec de Kerdanet qui écrit en 1818 « Notations chronologiques », où il place les légendes arthuriennes dans cette forêt de Lorges, « la Brocéliande de Quintin ».

Au XX<sup>ème</sup> siècle, l'intérêt est toujours vivace chez les auteurs et le mythe profondément enraciné (J. Markale aujourd'hui). Mais à ces légendes, il a fallu un support visuel et c'est à ces fins que la richesse du massif en mégalithes sera utilisée. Il est fréquent, voire normal que la plupart des monuments mégalithiques de Bretagne et d'ailleurs soient associés à des peuples merveilleux ou à des origines exceptionnelles (la Roche aux Fées à Essé, Les Demoiselles à Saint-Just). C'est au début du XIX<sup>ème</sup> que le chanoine Mahé a utilisé les monuments mégalithiques afin d'apporter des témoignages sur l'antiquité celtique de la région (cette confusion reste encore tenace). En forêt de Paimpont, hormis les monuments éponymes d'origines merveilleuses, quelques uns révèlent la présence de la geste arthurienne : l'Hotié de Viviane, le Tombeau de Merlin ; on peut y ajouter également d'autres lieux rappelant ces hauts faits : l'étang de Comper (palais de Viviane), le Val sans Retour (où Morgane enfermait ses amants). La preuve du passage des héros arthuriens ne pouvant se justifier que par la présence de traces « merveilleuses », l'existence de monuments mégalithiques est une aubaine.

Marcel Calvez a étudié avec intérêt ce phénomène « mental »<sup>37</sup>. Sa démonstration commence par le support indestructible dont a bénéficié cette transposition : par deux fois, des noms permettent l'identification de « Paimpont » avec Brocéliande ; il s'agit d'une part de

---

<sup>34</sup> C. Allemagne, *La figure de l'ermite à Brocéliande...*, maîtrise d'histoire, 1997, p. 94

<sup>35</sup> E. Rébillé, « Histoire d'une polémique cyclique », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, 1996, p. 247-263

<sup>36</sup> E. Rébillé les décrit comme « les continuateurs d'Ogée », qui, dans son *Dictionnaire des communes bretonnes* n'évoque ni Brocéliande, ni les mythes arthuriens

<sup>37</sup> M. Calvez, « L'invention du Val sans Retour : genèse d'un paysage », *Du folklore à l'ethnologie en Bretagne*, 1989, p. 39-48

l'appellation *Trécélien* du nom d'un canton forestier et d'autre part de la désignation du massif, dans un document daté de la fin du Moyen Age, par le nom de *Brécilien* (les « Usements » de 1467). La « topographie » achève ensuite ce rapprochement : un érudit de Montfort, de Poignant, désigne ainsi une allée couverte de basse-forêt comme étant le tombeau de Merlin. Il travaillait à ce moment sur un itinéraire historique autour des monuments liés aux épopées de Bertrand du Guesclin. Il publie en 1823 « Antiquités de Montfort à Corseul par Dinan et Jugon » et sera le premier à localiser les légendes arthuriennes en forêt de Paimpont. De Marchangy qui publie en 1825 « Tristan le Voyageur » ajoute des sites à cette liste.

Ces deux auteurs « demeureront les seuls chantres de la forêt de Brocéliande durant 70 ans, puisque ce n'est qu'en 1896 que le docteur Félix Bellamy [...] publia son énorme ouvrage [“La forêt de Brocéliande”] »<sup>38</sup>. Entre temps, reprenant les localisations effectuées au tout début du siècle par Miorcec, d'autres auteurs revendiquent l'emplacement de la forêt de Brocéliande dans la région de Quintin<sup>39</sup> : ainsi F. Habasque publie en 1836 « Notions Historiques », ouvrage où il relate une atypique rencontre avec ... Merlin et Viviane ; en 1836 encore, Benjamin de Jollivet cite en forêt de Lorges de nouveaux monuments renforçant la localisation en Côtes-d'Armor tandis qu'A.-M. Rodolphe, baron du Taya opte pour « [une] très ancienne Brocéliande [qui ne serait peut-être que] la réunion des bois de Paimpont, de la Hardouinaye, de Loudéac et de Quintin [...] »<sup>40</sup>.

J. Markale aujourd'hui se rapproche de ce point de vue lorsqu'il affirme qu'« il n'est pas possible de réduire Brocéliande à la seule forêt de Paimpont »<sup>41</sup>. C'est en 1865 que deux auteurs (les derniers ?), Gauthier du Mottay et Aurélien de Courson dans « Côtes du Nord de Bretagne contemporaine » célèbrent la Brocéliande de Quintin. E. Rébillé lui-même fait remarquer, après la consultation de listes de patronymes nobles en Ille-et-Vilaine, l'absence de noms liés à la littérature arthurienne alors qu'il a rencontré, dans la région de Quintin, « quatre Perceval de Lézormel du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle, un Jehan Perceval de Boiséon, un Perceval de Plusquellec, un Perceval Le Saint, plusieurs Tristan, un Lancelot Le Chevoir, [...] »<sup>42</sup>.

En fait entre les ouvrages de Bellamy et de Marchangy, le choix de Paimpont comme « centre de l'imaginaire arthurien » a quasiment abouti en 1824, quand Blanchard de Musse, dans le souci de redonner consistance à la ville de Montfort et s'inspirant des découvertes de De Poignant, va localiser les aventures de la Table Ronde autour du Tombeau de Merlin. C'est la naissance du Val sans Retour (Val de la Marette à l'origine). « Ce n'est alors pas une histoire (ou des légendes) qui se projette dans les lieux ; ce sont au contraire des lieux transfigurés qui requièrent une histoire à la mesure »<sup>43</sup>.

Mais ce Val se trouve à l'opposé de celui connu aujourd'hui. En effet, il est situé dans la forêt domaniale et coupe la limite communale Paimpont-Saint-Malon alors que l'« actuel » est localisé le long de la limite avec Tréhourentec, à l'ouest de haute-forêt.

En effet, le premier Val sans Retour est l'un des témoins de l'activité sidérurgique du lieu, avec cheminées et constructions diverses hérissant cet espace ; ces images ruinent évidemment l'aspect mythique de la vallée et donc son intérêt puisque sa promotion a été encouragée par les visiteurs potentiels en cette période de balbutiement du tourisme. Qu'à cela ne tienne, le Val sans Retour ira ailleurs. C'est ainsi qu'il s'installe (définitivement ?) dans une

---

<sup>38</sup> E. Rébillé, op.cit.

<sup>39</sup> ibid.

<sup>40</sup> ibid.

<sup>41</sup> citation parue dans article d'E. Rébillé

<sup>42</sup> E. Rébillé, op.cit.

<sup>43</sup> M. Calvez, op.cit.

vallée encaissée (vallée de Gurvan) où s'« implantera » plus tard le Miroir aux Fées et plus récemment l'Arbre d'Or.

La fontaine de Barenton est « redécouverte » à cette période, témoignage monumental (dans les deux sens du terme) encore puisque présente dans le « Roman de Rou ». Il n'y aura plus qu'à laisser les choses venir : « la figure du touriste clôt dès 1870, l'histoire de l'invention de Brocéliande »<sup>44</sup>.

### 3. PRESENTATION DU PORHOËT

Le massif forestier de Paimpont est situé dans la partie ouest de l'ancien comté de Rennes. A l'origine, cette zone appartenait à l'antique cité des Coriosolites et correspondait plus précisément à l'extrémité est d'un immense *pagus* : le *Poutrocoët*, le « pays au-delà des bois ».

#### 3.1. LA FORET CENTRALE

L'association Paimpont-Brocéliande a évidemment fait couler beaucoup d'encre chez les érudits et les historiens du siècle dernier qui, plus ou moins volontairement, ont continué d'entretenir le flou laissé dans les limites entre la légende et la vérité historique. Il est vrai que le manque de données historiques « fiables », en l'absence de l'aide apportée par d'autres sciences telle l'archéologie, a favorisé le recours à une imagination fertile, ainsi qu'aux à-prioris en partie nés de la matière de Bretagne. L'exemple le plus significatif d'interprétations nées dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> est l'image d'une Bretagne traversée par une immense forêt, dont Brocéliande en serait l'actuel reliquat. Un thème développé notamment par A. de la Borderie<sup>45</sup>, ainsi qu'A. de Courson<sup>46</sup>.

La division de l'Armorique en *civitates*, héritage gaulois récupéré ensuite est bien connue, tout comme la subdivision du territoire en *pagi* qui donneront naissance aux actuels « pays ». Parmi ces *pagi*, l'un d'entre eux intéresse particulièrement les historiens : le Porhoët, ancien *Poutrocoët*, nom issu du latin *Pagus Trans Silvam*, est mentionné par Bili, auteur de la vie de saint Malo<sup>47</sup>, ainsi que dans les vies de saint Méen et de saint Léry.

D'après A. de La Borderie<sup>48</sup>, ce territoire aurait appartenu aux souverains de Bretagne jusqu'aux invasions normandes, moment à partir duquel le Porhoët aurait été divisé en fief. Le Porhoët – qui s'est intégré au comté de Rennes suite à l'accession au pouvoir ducal de la famille des comtes de Rennes – devait être, plutôt qu'un *pagus*, « une vaste région qui avait

---

<sup>44</sup> M. Calvez, op.cit.

<sup>45</sup> A. de La Borderie, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, 1889, p. 195 : « Ce pays, grande région centrale, la plus boisée, la moins peuplée et en général la plus stérile de toute la péninsule »

<sup>46</sup> A. de Courson, *Les Prolégomènes au cartulaire de Redon*

<sup>47</sup> vie de saint Malo par Bili traduite et publiée par G. Le Duc, *Vie de saint Malo, évêque d'Alet*, 1979

<sup>48</sup> A. de La Borderie, *Essai sur la géographie féodale...*, p. 27

échappé à la division primitive en *pagi* »<sup>49</sup>. Découpage inutile sur un territoire occupé seulement par des bois ? C'est l'image que donne A de La Borderie de l'*Argoat*, le pays des bois en opposition à l'*Armor*, pays de la mer ; une zone couverte par l'immense forêt de Brécélien : « d'est en ouest, 25 à 30 lieues [100 à 120 kilomètres environ] de Guichen-Montfort à Rostrenen et du nord au sud, 12 lieues [soit environ 50 kilomètres] »<sup>50</sup>.

Ce Porhoët apparaît relativement peuplé à l'est dès le VI<sup>ème</sup> siècle sous l'impulsion des moines notamment, alors que l'ouest est qualifié de désert<sup>51</sup>. Désert dont le rôle « frontière » se décèle tôt à la lecture d'A. de La Borderie : « Chacun de ces peuples [Coriosolites, Osismes, Vénètes], confinaient comme les Redones à la forêt centrale »<sup>52</sup>. Forêt encore dense dans l'Armorique gallo-romaine puisque « les traces d'époque romaine sont rares dans la forêt centrale [...]. Les établissements dont nous allons parler sont plutôt sur la lisière que dans l'intérieur de la forêt, sauf un ou deux d'autant plus intéressant à cause de leur rareté »<sup>53</sup>. Mais lors de l'arrivée des Bretons, ce n'est pas seulement l'intérieur de la péninsule qui se trouve couverte de forêts : « ce qui frappait d'abord ces exilés quand leurs barques arrivaient en vue de l'Armorique, c'était l'épaisse couronne de forêts dont partout les côtes étaient chargées »<sup>54</sup>. Qu'ils correspondent aux périodes protohistoriques ou aux premiers siècles du Moyen Age, les premiers essais de description de l'Armorique montrent un territoire resté longtemps désert en son centre, sans que de grosses différences n'apparaissent au cours des périodes précédant le Moyen Age.

## 3.2. GEOGRAPHIE FEODALE ET RELIGIEUSE

### 3.2.1. LA SEIGNEURIE

Lorsqu'Aurélien de Courson dresse un tableau du découpage « administratif » de la Bretagne féodale<sup>55</sup>, il nomme trois territoires issus de cet ancien Poutrocoët, l'archidiaconé du Porhoët, le doyenné du Porhoët et le comté de Porhoët. Ce dernier correspond à la partie ouest du *pagus*, ce « désert » certainement bien attaqué alors par les défrichements. Avec A. de La Borderie et G. de De Corson, ce sont principalement trois auteurs du siècle dernier qui ont mené une étude quasi exhaustive de la géographie féodale et religieuse de la Bretagne. Leurs travaux nous permettent une approche relativement complète pour la période féodale : ainsi à l'est, nous aurions trois seigneuries, Gaël, Lohéac et Malestroît, à l'ouest n'apparaît qu'un seul fief, le comté de Porhoët.

Au sujet de ce comté, A. de La Borderie précise qu'avant l'an 1000, le chef en est Guéthennoc. Il se serait d'abord installé à Guilliers au Château-Thro puis son fils Josselin s'installe à Châtel-Josselin dans les années 1025-1030. En 1120, Geoffroy, succédant à Eudes,

---

<sup>49</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints et des rois, Vème-Xème*, 1984, p. 86

<sup>50</sup> A. de La Borderie, op. cit., p. 27

<sup>51</sup> *ibid.*, p. 28

<sup>52</sup> A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 1, p. 64

<sup>53</sup> A. de La Borderie, op.cit., p. 128

<sup>54</sup> *ibid.*, p. 257

<sup>55</sup> A. de Courson, *Prolégomènes...*

lui-même successeur de Josselin donne à son frère la partie située à l'ouest de l'Oust et qui deviendra la seigneurie de Rohan.

N.-Y. Tonnerre ajoute que malgré la propriété qu'ont généralement les ducs sur les espaces forestiers, ici le Poutrocoët reste indépendant et seule la seigneurie de Ploërmel avec une dizaine de paroisses (le Porhoët en compte 140) est aux mains des ducs<sup>56</sup>.

L'auteur de « Paimpont - Le camp de Coëtquidan », le marquis de Bellevue, indique que les pays de Gaël, Beignon et Montfort auraient été cédés par Budic, comte de Cornouaille, à Gicquel son frère (dit roi de Gaël) vers 509<sup>57</sup>.

C'est après l'évocation des invasions normandes que l'histoire de Bellevue rejoint celle de G. De Corson. Pour ce dernier, l'histoire des barons de Gaël commence au IX<sup>ème</sup>, mais il ne cite que Raoul I<sup>er</sup>, qui construit en 1091, le château de Montfort, « point stratégique [...] sur la voie romaine Rennes-Carhaix »<sup>58</sup>. A cette époque la seigneurie de Gaël comprend dans le principe celles de Montfort et de *Brécilien*. Raoul, originaire d'Angleterre était un fidèle de Guillaume de Normandie, comme son père Ralf l'Ecuyer. Puis, suite à une rébellion contre le Conquérant, Raoul se réfugie en Bretagne où sa famille était propriétaire d'alleux dans la région de Gaël. C'est à partir de 1187 que les seigneuries de Gaël et de Montfort vont se distinguer lorsque Geoffroy I<sup>er</sup>, succédant à son frère Raoul III meurt cette année-là. Il aurait laissé deux enfants, des jumeaux, Raoul et Guillaume qui reçoivent respectivement Gaël et Montfort.

D'après N.-Y. Tonnerre, ce partage du Porhoët serait plutôt dû au refus de l'Assise par les seigneurs de Gaël-Montfort<sup>59</sup>. C'est au XII<sup>ème</sup> siècle également que se trouve partagée entre les deux nouveaux seigneurs et celui de Lohéac, la châtelainie de *Brécilien*. La destruction en 1198 du château de Montfort conduit le comte à s'installer au château de Boutavent en Iffendic. Après divers mariages et tractations, les seigneuries de Gaël et de Montfort seront de nouveau unies sous le règne de Raoul V au XIII<sup>ème</sup> siècle, tandis que s'en détachent les seigneuries de Saint-Jouan de l'Isle et de Montauban. Raoul IX, arrière petit-fils de Raoul V sera à la fois sire de Gaël, de Montfort et de Lohéac, par sa mère. Cette dernière, Isabeau de Lohéac, de la Roche-Bernard (par son grand-père) s'est mariée en 1353 avec Raoul VIII de Montfort.

Par le don que fait Guillaume de Lohéac à l'abbaye Saint-Jacques de Montfort en 1257, nous avons confirmation de la possession d'une partie de la forêt par la famille de Lohéac, seigneurie à laquelle est aussi subordonnée la châtelainie de Plélan.

Cette seigneurie est mentionnée dans les années 1070 lorsque Judicaël donne à Redon les terres de Goven et Guipry. Elle aurait été démembrée à la fin du X<sup>ème</sup> siècle du comté de Rennes au profit d'Hervé de Lohéac<sup>60</sup>. Au XII<sup>ème</sup>, cette seigneurie est divisée en deux, la partie au sud devenant seigneurie de Guéguen.

A l'issue du mariage conclu entre Isabeau et Raoul, *Brécilien* ne forme alors qu'une même châtelainie aux mains d'une même famille. Puis, Jean, le fils de Raoul IX mort en 1429, devient Guy XIII de Laval après son mariage avec Anne de Laval et de Vitré. Ainsi, au début du XIV<sup>ème</sup> siècle, la forêt de *Brécilien* passe aux mains de la famille de Laval. C'est le fils de Guy XIII, Guy le quatorzième qui est sans doute le plus connu de la lignée avec la rédaction

---

<sup>56</sup> A. Chedeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale...*, 1987, p. 156

<sup>57</sup> marquis de Bellevue, *Paimpont - le Camp de Coëtquidan*, 1912, p. 114

<sup>58</sup> A. Chedeville, op.cit., p. 157

<sup>59</sup> ibid.

<sup>60</sup> marquis de Bellevue, op.cit., p. 145

au château de Comper en 1467, sous ses ordres, des « Usements de la forêt de *Brécilien* »<sup>61</sup>. Mort en 1486, il a épousé en 1435, Isabelle de Bretagne, fille de Jean V et Françoise de Dinan.

### 3.2.2. L'EGLISE

Riches d'enseignements sur l'organisation « administrative » de la Bretagne médiévale et moderne, les travaux de G. de Corson le sont aussi sur la question religieuse. Dans la série des « pouillés » apparaissent plusieurs chapitres concernant l'organisation ecclésiastique d'une entité qui nous concerne en particulier : l'archidiaconé du Porhoët, correspondant à la partie sud de l'évêché de Saint-Malo. L'influence religieuse dans la formation d'un terroir est évidemment primordiale pour les périodes médiévales. Témoignage de l'emprise ecclésiastique dont celle de l'évêché lui-même, Saint-Malo de Beignon (Morbihan) fut un lieu de villégiature pour les évêques d'Alet qui s'y firent construire un château, et acquirent des droits d'usage en forêt de Paimpont, accordés par Guillaume de Lohéac.

Dans cet aire géographique, c'est néanmoins essentiellement l'église régulière qui eut la plus grosse influence sur la genèse d'un terroir et son organisation. Avec d'une part, la création de l'abbaye Saint-Jean de Gaël et d'autre part, l'influence exercée par l'abbaye Saint-Sauveur de Redon.

La fondation de l'abbaye de Saint-Jean de Gaël est relatée dans la « Vie de saint Méen » d'Ingomar<sup>62</sup>, moine du XI<sup>ème</sup> qui aurait été écrite à partir d'une version antérieure de deux siècles. Après l'arrivée de deux moines, Samson et Mewen, ce dernier aurait fondé l'abbaye de Saint-Jean sur un territoire donné par Caduon, chef local que Mewen aurait rencontré, alors que, sur la demande de Samson, il se rendait dans le pays de Waroc. En 814, l'abbaye devient abbaye de Saint-Méen et Saint-Judicaël, après le passage du roi de Domnonée qui exempt le monastère de toute juridiction séculière, avant d'y finir ses jours. L'abbaye se dote de prieurés : Saint-Pierre de Gaël, née du don fait par Charlemagne en 799 de l'église de Gaël à Hélocar, évêque de Saint-Malo, ainsi que Saint-Laurent du Crouai, Saint-Samson d'Illifaut et Saint-Jean de Montfort (la paroisse de Montfort est issue du rassemblement de trois paroisses : Saint-Jean, Coulon et Saint-Nicolas).

A l'origine, l'abbaye de Paimpont est une dépendance du monastère de Saint-Méen. Après plusieurs demandes et finalement l'appui du pape et de l'évêque de Saint-Malo, elle devient, au XII<sup>ème</sup> siècle, une abbaye indépendante de chanoines réguliers placés sous l'ordre de Saint-Augustin. Elle se dote de prieurés : Notre-Dame de Paimpont, Tréhorenteuc, Saint-Etienne de Guer et Saint-Barthélémy des Bois.

Quant à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, fondée en 832, elle connaît, comme bien des monastères bretons, une période d'insécurité face à la menace normande. Les moines doivent alors trouver refuge et c'est Salomon qui leur offre un asile sur ses terres en Plélan. Un monastère y est construit, appelé Saint-Maxent après l'arrivée au prieuré des reliques du saint du Poitou. D'autres terres leur seront données comme en témoignent des actes du

---

<sup>61</sup> publication de ce texte par A. de Courson dans les « Eclaircissements », p. 372-391 du *Cartulaire de Redon*

<sup>62</sup> F. Plaine, « Vie de saint Méen, abbé et confesseur », *Analecta Bollandiana*, 1884, t. 3, p. 141-158

cartulaire de Redon indiquant l'extension de l'implantation de moines sur le territoire de l'ancienne paroisse de Plélan.

Une troisième abbaye, plus tardive, participe également à la mise en valeur de ce terroir au détriment d'espaces forestiers. Il s'agit de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort fondée au XII<sup>ème</sup> siècle par Guillaume I<sup>er</sup>, seigneur de Montfort. Dépendent de ce monastère les prieurés de Saint-Etienne et Saint-Genou de Monterfil ainsi que celui de Saint-Péran, fondé par le seigneur de Lohéac.

### 3.3. ETUDE SUR LES LIMITES DE LA FORET ET DU PAGUS AU MOYEN AGE

Qu'en est-il aujourd'hui de la question de la forêt centrale, cet immense massif dont l'actuel Brocéliande, voire la forêt de Lannouée seraient les biens maigres restes ? L'affirmation du caractère démesuré de ce massif ne fut pendant longtemps jamais remise en question, tant il est vrai que l'hagiographie notamment ne faisait que renforcer cette image : un saint traversant les bois, lieu de perdition et de malveillance, y rencontre le dragon et le combat, affirmant ainsi sa toute puissance et l'étendue de sa sainteté auprès des païens qu'il doit convertir ; tant il est vrai également que la recherche historique et archéologique n'allait pas non plus contre cette affirmation : la taille du Porhoët, son nom, ainsi que la rareté des vestiges dans un premier temps se justifiaient par la présence d'un immense massif boisé.

A. de La Borderie, auteur ayant largement contribué à l'élaboration de ce thème admet néanmoins que « ce désert, il [Arzmaël] s'en aperçut bientôt, n'était pas aussi désert qu'il en avait l'air »<sup>63</sup> ; on attribue à ce personnage, un des nombreux saints en quête d'un lieu isolé, désert, la fondation du plou d'Arzmaël (l'actuel Ploërmel).

Dans un article qu'il consacre aux limites des *pagi* de la Domnonée<sup>64</sup>, R. Couffon conclut rapidement, contre A. de La Borderie, à l'existence d'une implantation humaine sur ce territoire.

C'est la toponymie qui indique l'existence d'agglomérations anciennes et notamment gallo-romaines : les noms en -ac que l'on rencontre au cœur du Porhoët (Brignac, Comblessac, Guillac, Lantenac, Lohéac, Ménéac, Merdrignac...) sont souvent des anciens *fundi* et donc les témoignages d'occupations romaines dont la forme n'a pas évolué en -ay ou en -é, prouvant par là que cette zone correspondrait à la limite extrême de l'avancée des Bretons, sachant qu'à l'ouest, les noms désignant ces *fundi* gallo-romains ont essentiellement des terminaisons en -euc ou en -ec. Sont définis ici, d'après les recherches par F. Loth dans ce domaine, « des îlots de résistance à l'avance des Bretons » dans le cadre d'un recul du Breton entre les X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles.

Les textes sont également utilisés par l'auteur pour tenter d'éclaircir la forme de ce paysage centre-armoricain, à l'époque romaine. Le cartulaire de Redon mentionne des *viae publicae* : voies romaines (?), qui avec les fleuves et leurs affluents témoignent de l'existence d'axes de

---

<sup>63</sup> A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 1, p. 383

<sup>64</sup> R. Couffon, « Les *pagi* de la Domnonée au IX<sup>ème</sup>... », *M.S.H.A.B.*, 1944, t. 24, p. 1-23



communication le long desquelles sont mentionnées *mutationes* (relais) et *mansiones* (stations).

Dans un article plus récent<sup>65</sup>, N.-Y. Tonnerre tente également une délimitation du massif dans une étude incluant les forêts de Lanouée et de Pleucadeuc, et donc concernant plutôt l'est de l'ancien Poutrocoët.

Plusieurs chartes du cartulaire de Redon permettent de comprendre le statut d'une partie de la forêt dite ici de Plélan. La charte CCXLI, datée de 869, confirme une donation de Salomon aux moines de Redon consistant en une terre incluant la *foresta*. Ce terme, s'opposant en langage juridique à *silva*, et désignant un « territoire placé dans une situation juridique spéciale et mise hors du droit commun » ne diffère de la *silva* qu'aux yeux de la « loi ». La charte LXXXII mentionne la donation d'une terre (« terre de *Bronto* ») qui s'étend de la forêt au Canut, rivière qu'A. de La Borderie situait, à tort, au sud de Rennes.

Le recours à la toponymie permet à l'auteur de délimiter plus précisément les espaces forestiers. Des noms tels que Trecoët (le hameau de la forêt), les Couettes<sup>66</sup>, le Guily (le bosquet), Linguily, les Boulaies, etc., témoignent de l'extension du massif sur les communes de Maxent et Plélan-le-Grand. Concernant les limites nord, sud et ouest du massif, elles ne seraient pas si différentes aux premiers siècles du Moyen Age qu'aujourd'hui. La présence de toponymes « dateurs » tels ceux formés sur le préfixe Tré- (Tréhorenteuc, Trécession, Tréfrain, Trénolan) témoigne d'une occupation pour le haut Moyen Age.

R. Couffon ajoute, dans cette tentative d'approche de la chronologie de cette « conquête », que les toponymes en -ac sont nombreux à l'est du massif actuel (sud de Maxent notamment) et plaident pour une occupation au moins d'origine gallo-romaine.

N.-Y. Tonnerre en conclut à une description des contours (ouest, sud-ouest et sud) de la forêt à l'époque médiévale (haut Moyen Age surtout) : « espace mis en valeur sur la rive gauche de l'Yvel », ensuite « depuis Tréfrain (Campénéac), la limite de la forêt suit le cours de l'Oyon sur une vingtaine de kilomètres. Puis d'un axe nord-sud, on passe à une limite est-ouest [toujours en suivant le cours de l'Oyon], d'Augan à Guer », où se rencontrent, le long de l'Oyon des noms tels que Trenolan, Treveuc.

Le recours à la toponymie d'une part, et l'étude des chartes du cartulaire de Redon relatives aux espaces boisés d'autre part permet une délimitation relativement précise des massifs forestiers des temps médiévaux. Il apparaît que les limites des bois définies suite à ce travail correspondent assez précisément aux limites actuelles.

Ces conclusions sont néanmoins à nuancer car « [...] l'absence de forêt ne suffit pas à attester la présence de l'homme et encore moins à prouver l'existence d'un peuplement dense. Cette forêt [centrale] peut fort bien, après une période de mise en valeur, avoir fait un retour à la friche ou à la lande »<sup>67</sup>.

---

<sup>65</sup> N.-Y. Tonnerre, « Contribution à l'étude de la forêt bretonne : la forêt de la région de Redon à l'époque carolingienne », *Centre de recherche sur l'histoire de la France Atlantique*, 1975, t. 3, p. 59-75

<sup>66</sup> ce terme (on trouve aussi « Secouette », au nord de la forêt, à la sortie de Paimpont), peut être assimilé au breton *coët*, auquel cas l'orthographe a dû « s'adapter » : s'agit-il de cela ou avons-nous affaire à un terme roman signifiant autre chose ?

<sup>67</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints...*, p. 42



## **TROISIEME CHAPITRE**

### **METHODE**

Si le travail de l'historien est pour l'essentiel réalisé à partir d'un fonds documentaire, plus ou moins lacunaire, l'ouverture à d'autres disciplines s'impose dans le cadre d'études telles celles relatives au peuplement, dans des contextes chronologiques comme le Moyen Age en particulier où les données écrites sont d'inégale valeur d'un territoire à l'autre. De plus, mener une recherche qui se veut la plus exhaustive possible nécessite la prise en compte de données absentes des sources écrites : typologie de l'habitat, répartition des hommes au sein d'un terroir, etc.

### **1. ARCHEOLOGIE : RESULTATS ET PROBLEMES**

La recherche en archéologie a apporté de nombreux résultats, qu'ils soient liés à l'étude précise d'un site (fouille archéologique) ou issus d'une recherche plus générale sur l'occupation d'un territoire toutes périodes confondues (prospection aérienne ou au sol). En quelques années, la prospection surtout, a permis une bonne approche quant à l'occupation humaine de la zone étudiée et ses marges à l'époque gallo-romaine notamment. Mais toute investigation a ses limites ; ainsi, la prospection est souvent imprécise en ce qui concerne la datation des gisements ou des enclos repérés. D'autre part, l'étude, par la fouille archéologique d'un site en particulier, permet d'accumuler davantage de données mais ce sur une échelle d'espace réduite.

#### **1.1. LA METALLURGIE**

Dans le chapitre précédent, il a été brièvement question des résultats obtenus en prospection archéologique dans le domaine de la métallurgie. Ces recherches,

principalement menées par Guy Larcher et son équipe, ont notamment été réalisées après consultation du cadastre et des toponymes y figurant, « toponymes plus ou moins porteurs, tels les Forgettes, la Lande de la Loupe de Fer, le Courtil de la Forge, ou encore les Fiches Rouges, nous ont permis de retrouver une première série de sites. Des ferriers tout d'abord, mais également des zones au sol très rouge, ou parfois noir, contenant des scories éparses et parfois des blocs plus ou moins vitrifiés, que nous avons identifiés comme étant des parois de fours. En cinq ans, nous avons recensé près de cent cinquante sites de cette sorte [...] »<sup>68</sup>.

Une cartographie des sites repérés au sol permet de faire apparaître des concentrations parfois importantes (C. 21) où, si l'étendue du gisement est possible à évaluer, les datations se rapportant à ces sites ainsi que la fonction de ces zones de production évidente sont difficilement définissables. « La totalité des vestiges repérés est-elle de la même époque [que ceux des Martyrs ou de la forêt d'Allogny], c'est-à-dire il y a environ deux mille ans ? A t-on au contraire une permanence sur deux mille ans ? »<sup>69</sup>.

Des concentrations apparaissent donc, mais l'on remarque surtout, sur ce territoire de la commune de Paimpont (zone prospectée la plus assidûment), que chaque parcelle de terre « prospectable » livre inévitablement des scories. D'où le danger de parler de concentrations. Confrontée à d'autres données, qu'elles soient écrites ou matérielles, l'observation au sol peut permettre de comprendre depuis quand et de quelle manière les hommes se sont approchés de ce territoire.

C'est la fouille archéologique qui en approfondissant l'étude sur un secteur en particulier permet de pallier aux problèmes – de datation et de fonction d'un site – posés par la seule prospection archéologique. Au cours de ces dernières années, deux fouilles ont été menées dans le domaine de la métallurgie sur la commune de Plélan-le-Grand.

La première a vu le jour à l'issue de prospections ayant révélé huit gisements de scories autour de l'étang du Perray, plan d'eau artificiel créé entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle sans doute pour le fonctionnement des forges<sup>70</sup>. L'étude des huit sites, avant la fouille d'un secteur en particulier, a permis de hiérarchiser les gisements : un lieu de préparation du minerai, trois sites pour la réduction du minerai et quatre zones de forgeage de la loupe. C'est l'un des sites de réduction, un bas-fourneau qui sera fouillé (C. 21, n°1). Les deux datations effectuées (par radio-carbone et thermoluminescence), attribuant le site à des périodes pré-médiévales, sont surprenantes. Les techniques utilisées ici témoigneraient alors d'un « stade de développement remarquable ».

Ce site se trouve à moins d'un kilomètre du village du Gué de Plélan où l'on connaît la présence de forgerons et la tenue de foires à partir du XV<sup>ème</sup>. Cette constatation ainsi que le type de fourneau rencontré « nous engageraient à proposer une date beaucoup plus tardive, fin du Moyen Age »<sup>71</sup>.

Toujours sur la commune de Plélan-le-Grand, un second bas-fourneau a été fouillé en 1991 et 1992 au lieu-dit Couédouan, au sud de la route Plélan-Maxent<sup>72</sup> (C. 21, n°2). Ce site, de taille relativement réduite et d'utilisation semble-t-il brève dans le temps, est attribué (datation à partir de tessons de poterie) à une période située entre la Tène finale et l'époque gallo-romaine. Malgré les suppositions des chercheurs quant à la proximité d'un habitat (ce

---

<sup>68</sup> G. Larcher, « La zone sidérurgique de la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine) », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 1994, n°40, p. 113-120

<sup>69</sup> *ibid.*

<sup>70</sup> J.-Y. Andrieux, « Fouille d'un Bas Fourneau et de ses structures annexes à l'étang du Perray, en Plélan-le-Grand », *Revue archéologique de l'ouest*, 1993, n°10, p. 101-114

<sup>71</sup> G. Larcher, *op.cit.*

<sup>72</sup> *ibid.*

type de gisement est parfois associé à des habitats gaulois ou gallo-romains), aucun bâtiment n'a été localisé.

L'existence bien connue aujourd'hui d'une activité parvenue au stade industriel à l'époque moderne, les études effectuées sur des sites datés des époques pré-médiévales (voire médiévales dans un cas), la densité importante de gisements à caractère métallurgique découverts en prospection incitent à croire que cette activité n'a cessé de fonctionner durant une période s'étalant au moins de la période romaine jusqu'au XIX<sup>ème</sup>, et englobant donc les périodes médiévales. La présence de tels gisements, hormis la connaissance technique qu'elle apporte, est donc un bon indice d'occupation puisque l'existence dans une région de ressources minières, faciles d'accès en plus, est un atout favorable à l'installation d'individus ; il ne faut pas oublier non plus deux autres facteurs déterminants dans le cadre d'une telle activité : la richesse en bois d'une part, en eau de l'autre, deux critères ayant certainement favorisé l'orientation économique de cette région.

Ainsi, la répartition de ces découvertes, en terme spatial surtout, est un bon moyen d'appréhender l'occupation d'un espace et son utilisation. Ces résultats doivent évidemment être approfondis et donc confrontés à d'autres disciplines.

## 1.2. L'OCCUPATION ROMAINE

C'est dans un autre domaine de la prospection archéologique que les résultats ont également été nombreux, mais les recherches ont été effectuées sur un plus vaste secteur. Il s'agit du travail mené en prospection aérienne, principalement par Maurice Gautier<sup>73</sup>. Dans ce domaine de la recherche, c'est encore une fois le problème lié aux datations qui ne permet pas toujours de conclure de manière précise sur les périodes d'occupation. Néanmoins, la connaissance acquise dans la typologie des habitats selon les époques, ainsi que les quelques contrôles effectués au sol d'après des clichés aériens ont permis des conclusions intéressantes.

La zone d'étude de M. Gautier, davantage centralisée sur le Porhoët « administratif » et donc l'ouest de la forêt, a livré une quantité importante d'informations, pour l'époque romaine notamment et ce jusqu'aux limites occidentales du massif actuel.

Déjà dans le premier quart de ce siècle, l'abbé Le Claire avait mené une fouille sur la commune de Tréhorenteuc où ont été dégagées les ruines d'une *villa* romaine, avec hypocauste, le tout associé à un atelier de métallurgie<sup>74</sup>. La découverte d'une pierre gravée d'une croix dans ces ruines ainsi que le nom porté par la parcelle fouillée, 'le Château de sainte Onenne'<sup>75</sup> ont permis à l'archéologue d'évoquer la présence éventuelle d'un ermitage.

Depuis, la prospection au sol ou aérienne menée sur cette zone a largement approfondi la connaissance de l'occupation humaine.

---

<sup>73</sup> l'ensemble des recherches menées en prospection aérienne est enregistré à la Carte Archéologique du Service Régional de l'Archéologie.

<sup>74</sup> abbé Le Claire, « Au pays de Tréhorenteuc. Découverte de ruines gallo-romaines et chrétiennes », *Le Châtenay*, nov. -déc. 1984

<sup>75</sup> sainte Onenne est, selon la tradition, sœur de Judicaël et patronne de Tréhorenteuc avec saint Eutrope

A Tréhorenteuc, un seul autre bâtiment a été localisé, mais les communes de Mauron, de Néant-sur-Yvel et de Campénéac (toutes trois à l'ouest du massif) ont livré en prospection aérienne plus de 75 enclos dont une dizaine sont associés à du matériel témoignant assurément de leur origine gallo-romaine. Cinq seraient peut-être protohistoriques, dont un assurément puisque des monnaies coriosolites y ont été découvertes<sup>76</sup>.

Si la datation n'est pas assurée pour la majorité de ces sites (protohistoriques, romains ou médiévaux ?), on constate néanmoins que l'occupation humaine existe dès la période romaine au milieu d'une zone où l'on parlait autrefois d'« impénétrable forêt ».

Le sud (Augan, Porcaro, Guer), le nord (Gaël, Muel, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Gonlay, Iffendic<sup>77</sup>) et le nord-ouest du massif (Monterfil, Treffendel) offrent également une densité non-négligeable – un peu moins pour les deux dernières communes – d'enclos gallo-romains supposés ou assurément datés de cette période. Il est par contre intéressant de noter que les communes de Plélan-le-Grand et Maxent, si l'on excepte les découvertes liées à la métallurgie et aux périodes médiévales (motte Salomon à Plélan et église paroissiale de Maxent pour les vestiges les plus connus), cinq gisements gallo-romains seulement ont été reconnus au sol<sup>78</sup>.

Moins prolifiques, plus laborieuses, les découvertes issues de la prospection au sol ont également fourni des éléments relatifs à l'occupation humaine : deux séries d'informations ont fait l'objet d'une curiosité croissante depuis le siècle dernier. Il s'agit notamment de la reconstitution, pas toujours entièrement fiable, du tracé de voies dites antiques. Question non-négligeable quand on sait l'importance que revêt la proximité de ces routes pour les époques ultérieures.

### 1.3. LES VOIES ANCIENNES

J.-Y. Eveillard a effectué un travail important sur la voie Rennes-Carhaix mais également sur d'autres itinéraires dont le tracé s'est plus ou moins effacé<sup>79</sup>.

La voie de Rennes à Carhaix, après avoir franchit le Meu, depuis Rennes, passe au sud de Montfort et de Saint-Méen, puis rencontre la voie Corseul-Rieux aux environs de Merdrignac. A la sortie d'Iffendic, lieu qualifié par l'auteur de « *vicus* routier », la voie Rennes-Quimper se sépare de la précédente et traverse le Meu, passe au nord de Saint-Gonlay et de Bléruais, puis à trois kilomètres au sud de Gaël, avant son entrée dans le Morbihan au sud de Saint-Léry et de Mauron.

Un troisième axe, qui nous intéresse plus particulièrement a été décrit par J.-Y. Eveillard mais aussi par G. Guennou<sup>80</sup> ; il s'agit de la voie Corseul-Rieux. Depuis le sud, à partir de Guer, la voie se confond avec le « chemin du roy », l'ancienne route Redon à Guer,

---

<sup>76</sup> l'aire de l'influence coriosolite est assez limitée, au nord de la Haute-Bretagne autour de l'estuaire de la Rance ; pour la période romaine, les limites de la *civitas*, plus nettes, incluent cette partie du Porhoët dans cet ensemble.

<sup>77</sup> prospections aériennes effectuées par M. Gautier surtout, mais aussi au sol, avec J.-L. Monnier notamment.

<sup>78</sup> est-ce lié à un problème de vision ou une question de « direction » de la recherche ou tout simplement une réalité historique ?

<sup>79</sup> J.-Y. Eveillard, « Le réseau des voies romaines en Haute-Bretagne », *Terroirs, territoires et campagnes antiques* (R.A.O., supplément n°4), p. 19-25

<sup>80</sup> G. Guennou, *La cité gallo-romaine des Coriosolites*, mémoire de D.E.S., 1965

puis se dirige vers le camp de Coëtquidan. Le comte de Gouyon a décrit en 1936<sup>81</sup> l'itinéraire de cette voie, en pleine forêt, de Guer à Mauron, via le camp militaire et la haute-forêt (C. 10, n°2). Le passage vers Mauron n'est, en terme archéologique, pas surprenant devant la densité des vestiges gallo-romains retrouvés là-bas : mais le comte de Gouyon et G. Guennou après lui se sont interrogés sur le choix de cet itinéraire. Pour G. Guennou, la direction pour rejoindre Corseul étant le nord, la voie, depuis Guer, doit passer par Paimpont et donc diverger de la précédente à un certain moment. Le problème est qu'avant que l'on puisse la repérer le long de la limite séparant les communes de Gaël et de Muel, elle n'est pas visible lors de son passage à Paimpont (C. 10, n° 1).

Le comte de Gouyon a tenté de comprendre la voie reliant Guer à Beignon. Constatant qu'elle correspond à une ligne joignant Nantes à Saint-Brieuc et qu'elle « traverse nombre de régions où le fer de surface fut exploitée à l'époque antéhistorique [...], on est conduit à voir dans cette voie [...], une grande artère industrielle très antérieure à la conquête romaine, la voie du métal »<sup>82</sup>.

Ainsi, alors que la Rennes-Carhaix mais également la Rennes-Vannes (deux itinéraires sont connus, dont l'un passe par Goven et Guer puis rejoint l'itinéraire Anger-Carhaix)<sup>83</sup> contournent l'actuel massif, les voies joignant Guer à Mauron et à Corseul traversent la forêt de Paimpont : peut-on en conclure que l'espace traversé est, à l'époque romaine (s'il s'agit bien d'une voie de cette période), un terroir défriché ne nécessitant alors pas de déviation ? Ou bien la déviation nécessaire pour contourner l'obstacle aurait demandé un plus gros travail encore.

#### 1.4. LES STRUCTURES TERROYEES

Il est un dernier domaine où la prospection a livré d'intéressantes données mais où se pose encore une fois le problème des datations attribuables à ces sites : il s'agit des structures en élévation fossilisées au sol. Les plus connues parmi ces structures sont bien entendu les mottes : ainsi celle de Salomon en Plélan de même qu'un tertre avec douve signalé en Augan, mais d'autres structures moins « médiatiques » existent : certains éléments de constructions retrouvés sans organisation mais associés à des noms de lieu évocateurs (le Château de Ponthus en Paimpont), des structures mentionnées au début de ce siècle mais perdues de vue depuis (le Château de Judicaël en Gaël<sup>84</sup>) ou encore des enceintes (une à Maxent et une autre à Plélan) attribuées au Moyen Age, mais celui-ci dure dix siècles...

La prospection a également livré tout récemment<sup>85</sup> des constructions, en terre ou pierres sèches, dont l'intérêt réside dans le fait qu'elles se retrouvent en forêt. Une dizaine de structures ont ainsi été repérées, plus difficilement datables car moins caractéristiques d'une période précise comme le sont les mottes ; ces édifices de morphologies diverses, enclos quadrangulaires ou circulaires, délimités de talus parfois en pierres sèches, posent encore une fois le problème de l'occupation d'un espace aujourd'hui forestier.

---

<sup>81</sup> comte de Gouyon, « Une très ancienne voie de service à travers la Bretagne », *B.A.A.B.*, 1936, t. 48, p. 20-25

<sup>82</sup> comte de Gouyon, *op. cit.*

<sup>83</sup> J.-Y. Eveillard, *op. cit.*

<sup>84</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 3, p. 80

<sup>85</sup> prospections de Jean Boucard et Maurice Houeix, bénévoles

## **1.5. LES LIMITES DE LA PROSPECTION ARCHEOLOGIQUE**

Qu'elle soit aérienne ou au sol, la prospection présente une barrière majeure, l'accessibilité à la lecture du sol. Si la présence d'une prairie empêche l'observation au sol, ainsi que, dans une moindre mesure, l'observation d'avion, ce type de végétation est plus temporaire qu'une zone où la forêt a investi les lieux, et donc où les découvertes deviennent plus sérieusement compromises par l'absence de visibilité. Bien que les recherches de ces dernières années ont prouvé que des résultats sont possibles dans ce type de milieu, les découvertes sont encore peu nombreuses et difficiles à obtenir.

L'aspect du finage peut également être un facteur déséquilibrant, dans le cadre de la prospection aérienne essentiellement. L'observation sur un terroir remembré est plus aisée que sur une zone de parcellaire bocager.

Dernier facteur naturel, concernant plutôt la prospection au sol, peut-être moins déterminant que le cas vu précédemment mais contraignant lui-aussi, la qualité du sol : sur un sol limoneux profond, non « pollué » par les débris de l'érosion en sous-sol, les éléments anthropiques se distinguent plus nettement.

Une autre limite rencontrée dans cette discipline, davantage liée au facteur humain, cette fois, est le choix des prospecteurs, par affinité pour un secteur ou par nécessité, dans le cadre d'un type de recherche déterminant le choix de tel ou tel terrain à arpenter.

Ainsi le déséquilibre existant pour la période romaine entre des communes telles que Plélan et Maxent où les vestiges sont peu nombreux et les secteurs à forte densité de bâtiments gallo-romains : Guer, Mauron, etc, s'explique-t-il par une réalité historique de peuplement ou par l'un des facteurs liés aux conditions de la prospection ?

## **2. LA TOPONYMIE**

De même que l'archéologie pallie des lacunes d'ordre littéraire, voire permet d'orienter une recherche vers un axe précis (cas de la métallurgie), l'étude des noms de lieu est un moyen de répondre à l'exigence de certains sujets. On ne compte plus les recherches menées d'un point de vue purement toponymique : dans le cas de la Bretagne des premiers siècles du Moyen Age, cette science a apporté une large contribution à la connaissance d'un passé aux sources fragmentaires. Discipline à part entière, elle n'est néanmoins qu'un moyen, qui, associé à d'autres méthodes, par recoupement des informations, permet d'envisager la meilleure synthèse possible.

Ainsi, le rapide survol d'une carte d'état-major et la liste des noms de lieux-dits qu'elle propose devient assez rapidement riche d'enseignement :



- par ses nombreuses allusions au type d'occupation : la Prise, le Châtel, ou d'activité humaine : la Forge, l'Ecobue,
- par ce qu'elle apporte quant à l'origine ethnique de l'habitant à un moment donné : *Lesmen*, *Trekoët*,
- par les déductions que l'on peut faire quant au moment de l'apparition d'un nom attribué à un site d'habitat : toponymes dateurs tels que les noms en -ière ou -erie par exemple.

Mais encore une fois, les datations posent problème. Si d'un nom l'on connaît l'origine et donc, par déduction, la date à laquelle il a pu devenir l'appellation d'un hameau, on ignore par contre s'il fut effectivement apposé à la date définie. Un exemple, le cas des noms en -ière et -erie ; construits le plus souvent à l'aide d'un préfixe correspondant à un nom de personne, ces termes seraient apparus surtout au XI<sup>ème</sup> siècle, « remplacés » à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle surtout par les noms en -ais et -aie, mais on sait que ces appellations voient encore le jour jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle<sup>86</sup>.

Un autre problème posé par les toponymes est lié à ce qu'ils désignent. Un nom du type *Pencoët* (Bout du Bois) correspond à une limite de forêt actuelle, rien ne permet d'affirmer que c'est de ce même bois dont il s'agit ou que ce nom se trouve à sa place originelle.

Un dernier fait enfin, la disparition possible voire quasi-certaine de noms : comme pour la prospection, on peut admettre que la présence de la forêt ait effacé certains vestiges et pas seulement matériels (en supposant que des secteurs boisés aujourd'hui ne l'aient pas toujours été), que des noms aient pu disparaître pour être remplacés par d'autres et qu'enfin l'évolution d'un nom ait pu provoquer des confusions quant à son origine.

## 2.1. LA MACROTOPONYMIE : RESULTATS ET LIMITES

Nous appellerons ici macrotoponymie, l'étude des noms attachés aux hameaux et présents sur la carte de l'I.G.N. par exemple, en opposition à la microtoponymie qui concerne les appellations des parcelles d'une commune que l'on retrouve sur les matrices du cadastre dit « napoléonien » datant du début du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Le précédent chapitre a présenté les travaux de N.-Y. Tonnerre, qui à partir de l'étude des noms de lieu a grossièrement défini les contours de la forêt de Paimpont à la fin du haut Moyen Age.

L'approche toponymique apporte également des indices plus généraux, concernant la limite entre des peuplements d'origines différentes. L'espace occupé par la forêt et la paroisse de Plélan apparaît en effet comme une zone frontière séparant une population bretonne arrivée de l'ouest qu'illustrent des toponymes en Plou- (Ploërmel), en Tré- (Tréhorenteuc) ou en -euc (Quelneuc à Campénéac ou Lédremeuc en Mauron) et une population au parler roman.

L'étude des noms d'habitats groupés ou isolés, en tant que descriptifs, cette fois d'un état des lieux à un moment donné ou témoignage d'une activité quelconque, présente le désavantage de ne faire apparaître qu'un terme parmi d'autres attachés à ce même hameau et

---

<sup>86</sup> G. Souillet, « Le problème des noms de lieux en -ière et -ais », *Annales de Bretagne ; chronique géographique des pays celtés*, 1944, t. 51, p. 145-146

les parcelles l'environnant. Le problème est la dépréciation de termes au profit d'un particulier qui d'anecdotique, a fini par caractériser un lieu-dit tout entier. C'est pourquoi il est également important de s'intéresser à un autre aspect de la toponymie, celui concernant les noms attachés aux parcelles.

## **2.2. LA MICROTOPONYMIE : METHODE ET PROBLEMES**

Hormis la difficulté liée à l'étude elle-même (cette discipline exige de passer par tous les noms de parcelles afin d'éliminer ceux dont l'intérêt est nul ou peu évident<sup>87</sup>, ce qui représente à chaque fois la lecture de plusieurs milliers de noms), les problèmes posés par la microtoponymie ne diffèrent guère de ceux vus plus haut. C'est d'une part la question de la datation. Encore une fois, la dénomination d'une parcelle au XVII<sup>ème</sup> a très bien pu reprendre un nom déjà existant et attribué à une période antérieure. D'autre part, la désignation d'une parcelle par un terme témoignant de vestiges quels qu'ils soient n'est pas forcément corrélée à la présence de faits matériels.

L'avantage que présente cette discipline est justement ce qui la rend fastidieuse : la liste énorme des noms que l'on peut rencontrer. Dans le cadre de la toponymie en général, la présence d'un nom n'est significative que placée dans un ensemble de termes de même origine ou signifiant la même chose. L'étude des noms de champs permet ainsi des regroupements significatifs : cas des noms en -ière , -erie et -ais, -aie dont nous reparlerons en temps voulu. Pour schématiser, une parcelle portant le nom 'forge' attire l'attention, si cinq parcelles évoquent cette activité, peu de doute est alors permis.

## **3. PARCELLAIRE : ETAT DE LA QUESTION ET PROBLEMES DE LA METHODE**

La deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a vu la multiplication de l'étude des formes du paysage. « Mode » lancée par les universitaires géographes au départ, cette discipline intéresse également beaucoup les historiens et les archéologues. Deux méthodes permettent d'aborder cette étude : la lecture de textes anciens et l'observation directe (d'avion)

---

<sup>87</sup> ont été retenus les termes à consonances celtiques, les noms d'origine vraisemblablement médiévaux (noms en -ière et -ais, motte, herbrègement, etc.), les termes désignant une particularité topographique (butte, fosse...) ou anthropique (la croix, le temple, la forge...); les éliminations ont touché les noms dont le surnombre leur font perdre toute signification (le clos par exemple), les noms plus récents également (l'hôtel, le colombier, plutôt connus pour la période moderne).

ou indirecte (sur carte d'état-major ou sur feuilles cadastrales d'avant remembrement évidemment). Trois auteurs ont travaillé à la lecture du finage par le biais de textes anciens dont ceux livrés dans le cartulaire de Redon<sup>88</sup>.

Il ressort principalement de ces études que la Haute-Bretagne a également connu ses *méjous*, ensemble de champs ouverts bordés d'un talus. A. Guilcher constate que ces *méjous* haut-bretons sont présents à l'intérieur des terres, à la différence des *méjous* bas-bretons, ce que P. Flatrès explique par le passage des Normands.

L'analyse de ces résultats est fondamentale pour la connaissance de l'origine du phénomène bocager en Bretagne : l'antériorité de l'openfield par rapport au bocage, dont G. Souillet nous dit qu'il est « une forme de colonisation individuelle des XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècles, marquée par les toponymes en -ière et -ais »<sup>89</sup>.

Une étude vient confirmer cette hypothèse, celle sur les chartes de vente de terres notamment dans le cartulaire de Redon qui conduit P. Flatrès à la conclusion suivante : la Bretagne franque du IX<sup>ème</sup> siècle est une terre de grands domaines, à champs ouverts et contrairement à la Bretagne bretonnante, les écarts s'y rencontrent en plus faible nombre : toujours selon l'auteur, « ces différences entre territoires bretons et territoires gallo-francs semblent avoir disparu dans la deuxième série des chartes du Cartulaire de Redon [1019-1160] »<sup>90</sup>.

Si les textes permettent une bonne approche quant au type de terroir rencontré, quant au mode d'exploitation parfois de ces parcelles, ils sont évidemment moins loquaces sur la typologie des terroirs dont ils traitent.

Les données apportées par les textes doivent être confrontées à d'autres sources, documents pièges, mais précieux : les photographies aériennes (anciennes de préférence afin d'éviter le « gommage » systématique du parcellaire à l'occasion des remembrements) et les premiers plans cadastraux généralement du premier quart du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'observation de ces documents est délicate. D'une part, nous n'avons, dans les deux cas, que l'instantané d'une situation postérieure de 500, voire 1000 ans à la période étudiée. D'autre part, retrouver par cette observation la genèse d'un terroir ne signifie pas le dater. Le problème que pose le peuplement au sein de terroirs elliptiques<sup>91</sup> est assez révélateur : « Par recoupements fondés sur diverses sciences auxiliaires, on peut émettre l'hypothèse que ce genre de peuplement s'est effectué depuis la préhistoire jusqu'en plein Moyen Age »<sup>92</sup>.

---

<sup>88</sup> voir sur le sujet les articles de : P. Flatrès, « Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon. Le paysage rural et son évolution », *Etudes rurales*, 1971, t. 41, p. 87-93

A. Guilcher, « Le finage des champs dans le cartulaire de Redon », *Annales de Bretagne*, 1946, t. 53, n°2, p. 140-144

A. Meynier, qui a notamment exploité les témoignages de voyageurs, d'administrateurs royaux et d'écrivains (dont Wace, *Le Roman de Rou*) :

« La genèse du parcellaire breton », *Norois*, 1966, n°49, p. 595-610

« Champs et chemins en Bretagne », *Association G Budé, Section Bretonne, conférences universitaires de Bretagne*, Paris, 1943, p. 161-178

<sup>89</sup> G.Souillet, « Chronologie et répartition des noms de lieux en -ière et en -ais dans la Haute-Bretagne », *Annales de Bretagne : chronique géographique des pays celtes*, 1943, t. 50, p. 90-98

<sup>90</sup> P. Flatrès, op. cit.

<sup>91</sup> deux types principaux d'ellipses apparaissent à la lecture des cartes et des photos : des clairières circulaires en milieu forestier d'une part ; d'autre part dans le cadre d'un parcellaire au sein duquel la forme de certaines parcelles peut matérialiser une forme elliptique, phénomène parfois mis en évidence par la présence d'un talus ou d'un vieux chemin circonscrits à l'ensemble circulaire.

<sup>92</sup> A. Meynier, *Les paysages agraires*, 1970, p. 156

Ces ellipses sont parfois constituées de parcelles caractéristiques des méjous quand le bocage a mené son œuvre de conservation du parcellaire<sup>93</sup>. Les *méjous* se reconnaissent également à leur forme rectangulaire avec parcelles en lanières à l'intérieur, forme qu'A. Meynier classe parmi le bocage primaire, né sur des sols peu fertiles, auquel peut succéder un bocage secondaire à la fin du Moyen-Age avec la création de clôtures<sup>94</sup>.

A. Deniaud a mené un travail sur les formes de parcellaire rencontrées notamment à l'ouest du massif<sup>95</sup>. Dans cette zone, elle a décelé la présence de « micro *openfields* » (ou *méjous* en Basse-Bretagne) au sein desquels se distinguent des modes d'exploitations différents correspondant à des formes de paysages distinctes : ainsi, le secteur ouest, nord-ouest de la forêt donne un schéma de type *Waldhufendorf*<sup>96</sup>, « en moins géométrique dans le cas présenté ici ». Le village de Folle Pensée (Paimpont) est constitué d'une rangée de maisons le long d'un seul côté de la route, avec derrière les habitations, les quartiers enclos. Autre type rencontré dans l'ouest et le sud du massif, le modelé en champs courbes (Tréhorenteuc et Beignon surtout) où les parcelles sont regroupées dans des enclos se répartissant « régulièrement dans un quadrillage de chemins »<sup>97</sup>.

A. Deniaud explique ce phénomène de champs ouverts par l'origine de la mise en valeur de ces terres : « Alors que sur le pourtour de la forêt, l'habitat est dispersé, il est groupé à l'ouest. [...] l'habitat semble né d'une exploitation collective du sol ». La forme des parcelles s'explique par les techniques agricoles : tendance des charrues à dévier vers la droite.

Ces formes ont survécu pour plusieurs raisons : la haie est un moyen de lutter contre l'empiétement des seigneurs, elle apparaît comme un véritable titre de propriété. De plus elle semble bien adaptée dans un lieu où l'on privilégie l'exploitation la plus poussée possible de bonnes terres peu nombreuses et où la lande est utilisée de manière collective. Dans le cas où cette lande serait défrichée (l'accroissement de la population pousse à la conquête de nouvelles terres, sur le *saltus*, au-delà de la haie), elle se retrouve dans le paysage sous la forme d'une série de champs disposés en bandes allongées et étroites, parfois perpendiculaires à une lisière de forêt ou à un chemin<sup>98</sup>.

Cette forme d'utilisation du sol se retrouve également à l'est de la forêt où des textes renseignent du type de tenures rencontrées pour la période moderne<sup>99</sup>. Il apparaît que les terres dépendant des abbayes et prieurés, plus rarement pour les tenures paysannes, étaient encloses et regroupaient des parcelles « ouvertes ».

Cette étude, ainsi que celles vues plus haut et menées par A. Meynier notamment mais sur un plus vaste terroir se rejoignent sur de nombreux points.

La démarche, difficile, est payante, le problème majeur étant de déterminer l'époque à laquelle s'est créé cet environnement : l'appel aux textes et à la toponymie est ici indispensable.

Plus que l'embocagement, c'est le champ ouvert qui pose le problème de son origine, de son héritage. Sa position par rapport à un chemin est un critère de datation relative ; les ellipses sont parfois datables lorsque les hameaux qu'elles renferment portent un nom

---

<sup>93</sup> P.-R. Giot, M. Batt, M.-T. Morzadec, « Archéologie du paysage agraire armoricain », *Travaux du laboratoire d'anthropologie – préhistoire – protohistoire – quaternaire armoricain* de l'Université de Rennes, 1982, p. 49

<sup>94</sup> E. Zadora-Rio, *Pour une archéologie agraire* sous la dir. de J. Guilaine, 1991, chap. 5, « Les terroirs médiévaux dans le nord et le nord-ouest de l'Europe », p. 178

<sup>95</sup> A. Deniaud, « Champs ouverts de la forêt de Paimpont », *Norwis*, 1961, n°29, p. 153-165

<sup>96</sup> « Terroir distribué en parcelles perpendiculaires à une route, en lisière de forêt » d'après A. Deniaud

<sup>97</sup> A. Deniaud, op. cit.

<sup>98</sup> A. Meynier, « La genèse du parcellaire breton », *Norwis*, 1966, n°49, p. 595-610

<sup>99</sup> A. Deniaud, op.cit.

significatif ; l'existence de trames directrices pose le problème d'éventuelles centuriations d'origine romaine, décrites notamment par G. Chouquer<sup>100</sup>, mais absentes en Bretagne ou tout au moins pas prouvées de manière certaine<sup>101</sup>. Sur le sujet, de récentes études montrent une totale discordance entre certains parcellaires anciens (la prospection aérienne a permis, depuis quelques années de révéler des formes dont l'orientation est corrélée à des enclos de type gallo-romain, témoignant ainsi de la contemporanéité de ces deux observations) et ceux, bocagers qui apparaissent sur la cadastre napoléonien<sup>102</sup>.

## 4. SOURCES

La Bretagne fait figure de région pauvre en ce qui concerne la quantité de documents disponibles dans le cadre d'études sur le Moyen Age. Cette renommée ne doit pas faire oublier l'existence de textes et chartes précieux dont l'étude fine a contribué à l'élaboration d'une connaissance plus approfondie d'un quotidien au sens large : les liens entre les hommes au niveau juridique, le mode d'exploitation du sol et la description éventuelle d'un finage (structure des champs et répartition de l'occupation) ou plus largement d'un paysage.

Mais publiées ou non, les sources écrites liées, chronologiquement et géographiquement à cette présente étude sont relativement peu nombreuses (voir Tableaux des sources) et ce, surtout pour la période féodale<sup>103</sup>.

En effet, pour le haut Moyen Age, où les lacunes sont logiquement plus importantes, nous disposons, dans ce cadre précis d'un document précieux pour le sud de la Haute-Bretagne, le cartulaire de Redon. Recueil de plusieurs centaines de chartes relatives au monastère Saint-Sauveur de Redon, dont la plus ancienne date de la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle et les plus récentes du XII<sup>ème</sup>, le cartulaire a un large rayonnement, y compris sur le secteur étudié et pour cause<sup>104</sup>.

Autre type de documentation se rapportant à cette période du haut Moyen Age, les vies de saints, dont l'utilisation si délicate ne fait pas oublier l'apport quant à l'histoire des mentalités.

Sources également publiées, l'ensemble des actes, chartes et autres notices relatives à l'histoire de la Bretagne, du début du Moyen Age au XVII<sup>ème</sup> siècle et recueillies par Dom Morice au sein de trois volumes d'un ouvrage appelé « Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne ».

---

<sup>100</sup> G. Chouquer, *Les formes du paysage. t. 2, Archéologie aujourd'hui.* sous la dir. de G. Chouquer, « Parcellaire et longue durée. Points de repères historiques et problèmes d'interprétation dans les formes de paysage », p. 201-222

<sup>101</sup> des paysages au départ considérés comme centuriés ont un « quadrillage » en fait lié à la topographie (cas de la Bosse-de-Bretagne, voir ci-dessous)

<sup>102</sup> M. Gautier, P. Naas, G. Leroux, *Les formes du paysage. t. 2, Archéologie aujourd'hui.* sous la dir. de G. Chouquer, « Archéologie des paysages agraires armoricains », p. 45-56

<sup>103</sup> l'une des raisons semble être la destruction du château de Comper (à Concoret), siège pendant un temps de la seigneurie de Laval.

<sup>104</sup> le prieuré de Maxent a été fondé par les moines de Redon.

Les divers revues historiques bretonnes ont aussi servi de support à la publication de nombreux documents éparses : c'est le cas notamment des chartes du cartulaire de Saint-Sulpice la Forêt dans les « Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine » (tomes 35, 36 et 39).

Série de documents non publiés cette fois : l'impressionnante collection personnelle de manuscrits d'A. de La Borderie (textes aujourd'hui conservés aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine). On y trouve, entre autres, de nombreux documents de la fin du Moyen Age et relatifs à la seigneurie de Gaël-Montfort, une retranscription, non traduite, du cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine (les microfiches de l'original sont conservées à la Bibliothèque Municipale de Rennes), etc.

D'autres sources documentaires nous ont permis de mener à bien ce travail :

Il s'agit, d'une part des cadastres dit napoléoniens consultés dans les mairies de Plélan-le-Grand, Maxent, Treffendel, Paimpont et Saint-Péran et comprenant,

– les plans cadastraux, permettant une lecture des formes du parcellaire à partir d'un document dont la finalité est purement fiscale : en effet, seules les limites de propriétés sont mentionnées et la qualité des éléments constitutifs de ces limites (talus, fossés, etc.) ne se distinguent pas.

– les matrices cadastrales, qui donnent la liste des noms de parcelles, les numéros associés permettant leur localisation sur les feuilles cadastrales.

D'autre part, nous avons aussi utilisé des photographies aériennes réalisées lors des missions de l'I.G.N. dans les années 50, aimablement prêtées par R. Bariou du département de géographie de l'Université de Rennes II.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **LE HAUT MOYEN AGE**

# **PREMIER CHAPITRE**

## **LE SUBSTRAT ANTIQUE**

### **ET L'INSTALLATION DES BRETONS**

Le choix d'une division chronologique en deux grandes périodes, haut et bas Moyen Age correspond évidemment à la traditionnelle découpe que l'on peut faire au sein de l'époque médiévale. Ce haut Moyen Age naît au début du V<sup>ème</sup> siècle (moment correspondant au départ des autorités romaines de l'Armorique notamment) et se termine grossièrement autour de l'an Mil : le choix de telles limites s'explique par deux ruptures, sinon brutales, du moins perceptibles dans l'organisation du territoire, en terme d'occupation et d'administration. Le départ des Romains va de paire avec l'arrivée de nouvelles populations (bretonnes essentiellement) qui vont largement influencer, en termes administratifs, politiques et religieux le quotidien des « indigènes » gallo-romains. Ces nouvelles données, ainsi qu'un héritage romain non négligeable conduisent à insérer en Armorique un nouveau cadre de vie ; le modèle carolingien s'y intégrera plus tard, l'Armorique conservant néanmoins ses particularités par rapport à la Gaule : un pouvoir public en place avec présence de chefs locaux bretons (machtiens) notamment.

Les dernières années de ce premier millénaire et les premières du second correspondent à un changement en terme de pouvoir : on assiste à la « crise » du pouvoir public au profit d'hommes qui deviendront les seigneurs, premier pas dans la féodalité. Cette « transition de l'an Mil » est la rupture mettant un terme à cette première période : à cette rupture « politique » correspond un changement des rapports entre les hommes, une réorganisation du terroir et de l'occupation humaine.

#### **1. LE SUBSTRAT ANTIQUE**

La transition entre l'époque romaine et les premières années du Moyen Age est floue. Les auteurs s'accordent à dire qu'en terme de peuplement et d'activité, cette période ait



pu connaître une certaine régression<sup>105</sup> ; en terme d'occupation du terroir, les données sont quasiment inexistantes. Même la fin de la période avec l'apparition de sources écrites plus fiables que l'hagiographie et une toponymie permettant des études plus fines, est difficile d'approche. Pour les siècles succédant immédiatement à l'« écroulement » de l'empire romain, une approche axée sur les périodes antérieures est nécessaire. On peut en effet supposer, qu'en terme d'habitat, une continuité de l'occupation ait existé.

Cette approche fait donc appel aux connaissances acquises sur l'occupation antique du terroir ; antique car il est nécessaire de considérer ensemble les périodes gauloises et gallo-romaines. En effet, l'un des moyens le plus « rentable » permettant d'étudier la répartition d'occupations anciennes est la prospection, aérienne essentiellement. Les informations qu'elle apporte sont parfois lacunaires en terme de chronologie. Il n'est pas toujours évident de distinguer un enclos de type « indigène », d'un enclos de type gallo-romain. Mais surtout, on constate que des occupations se succèdent d'une période à l'autre, avec parfois une modification, légère, de l'emplacement et le plus souvent, un réaménagement de la structure d'habitat<sup>106</sup>.

Les données liées à l'étude de l'occupation antique du secteur sont donc essentiellement le fait de l'archéologie : la fouille d'une part, mais les renseignements sont minimes en terme de répartition dans l'espace, la prospection, au sol et aérienne d'autre part.

La toponymie apporte quelques informations mais celles-ci restent légères tant qu'aucune corrélation avec une structure directement observée ne soit visible.

Quant aux sources écrites, inutile de préciser qu'elles sont inexistantes.

## 1.1 REPARTITION DES SITES

La présentation des découvertes liées à l'époque gallo-romaine dans la première partie a bien montré l'existence d'une occupation en périphérie de la zone étudiée (C. 9), une occupation dense même, où il convient de repréciser ici les limites liées à ces découvertes : il s'agit pour l'essentiel d'enclos photographiés d'avion sans qu'un contrôle systématique au sol n'ait permis de valider à 100 % l'origine de ces constructions. Cela dit, l'origine romaine de certains faits archéologiques observés d'avion a pu être confirmée à l'occasion de fouilles.

La densité importante d'occupation au nord : Monterfil, Iffendic, St-Malon et au sud : Guer, Maure-de-Bretagne est également corrélée à la présence de voies romaines orientées ouest-est notamment (carte n°10) et ayant fait l'objet de nombreuses études au cours de ce siècle.

Une autre voie romaine est également connue, davantage liée cette fois à notre zone d'étude : la « Rieux-Corseul ». Passant par Guer où les traces d'occupation antique ne sont pas négligeables, elle traverse ensuite la forêt de Paimpont : non seulement le tracé est contestable en certaines portions mais la reconnaissance d'occupations le long de cet axe, est, du fait de la végétation, quasiment impossible.

---

<sup>105</sup> A. Chedeville, H. Guillotel, *La Bretagne des Saints et des Rois...*, 1984, p. 42

<sup>106</sup> L. Langouët, *Le passé vu d'avion dans le nord de la Haute -Bretagne*, 1990, p. 81

Plus à l'est, les communes de Plélan, Maxent, Treffendel, St-Péran présentent un vide étonnant si on les compare aux secteurs sud et nord. S'agit-il d'un vide traduisant une absence de peuplement ou bien d'un peuplement effectif qui n'aurait pas laissé de traces ou encore dont on n'a pas trouvé trace ?

## 1.2. TOPONYMIE DES SITES ANTIQUES

Dans l'étude de l'occupation antique, en l'absence de textes, la méthode archéologique s'avère la plus fiable. L'utilisation de la toponymie est délicate. En effet, les termes les plus courants attachés à des constructions attestées à l'époque romaine sont nés aux époques ultérieures ; cette méthode de recherche a donc ses limites : la disparition d'un bâtiment avant sa désignation par l'homme échappe à notre connaissance ; de plus, l'emplacement d'un habitat antique réutilisé aux époques suivantes peut changer d'appellation et perdre ainsi le souvenir de ses origines.

### 1.2.1. DES BATIMENTS ANTIQUE ?

Par contre, la toponymie devient intéressante lorsque l'on peut recouper les informations avec des sites localisés au sol. Ainsi, le but de l'étude suivante a été d'associer certains faits archéologiques avec des microtoponymes retrouvées à proximité :

A Couedouan, en Plélan-le-Grand, nous avons déjà évoqué le site métallurgique fouillé il y quelques années. Du matériel d'origine romaine (C. 9, n°5) y était associé (allant à l'encontre de la chronologie supposée). L'étude des noms de parcelles n'apporte pas d'éléments significatifs confirmant une occupation romaine : plusieurs champs sont dénommés 'les Perrières' ; on trouve également un 'Grand Champ du Four', dénomination qui ne permet malheureusement pas d'affiner la chronologie liée au site.

A proximité du lieu-dit Catonnet est connu un autre gisement gallo-romain (C. 9, n°6) pour lequel la toponymie n'apporte rien d'autre qu'une série de descriptions plutôt médiévales : 'Petite Noé', mention de 'Bignon' et de 'Domaines'.

L'étude de la microtoponymie liée au gisement gallo-romain de la Guihois en Maxent (C. 9, n°7), n'est pas beaucoup plus éloquent.

Matériel gallo-romain encore (C. 9, n°8) au lieu-dit Périssac. Ce nom est assez significatif d'une occupation antique, nous reviendrons ultérieurement sur les problèmes que pose ce terme. Quant aux parcelles ayant fourni du matériel, elles portent le nom de 'Champ de la Barre'. Ce terme, pris dans un sens agricole peut désigner une haie ; il est également synonyme de fortification, mais rien ne précise la présence d'une quelconque protubérance artificielle. A signaler enfin qu'entre le site et le village de Périssac, des parcelles évoquent la présence de forges, présence non confirmée par la prospection.

Un dernier site gallo-romain – c'est à cette période qu'a été attribué un enclos observé d'avion cette fois – existe à la limite (longtemps contestée) de la commune de Bovel (C. 9, n°9). La toponymie n'apporte rien d'intéressant, par contre on constate que cet enclos apparaît dans une trouée réalisée dans ces landes.

Sont-ce les récentes prises effectuées sur ces landes qui ont permis de déceler une occupation à cet endroit précis ou s'agit-il d'une forme conservée de paysage antique ?

Il ressort de ce rapide aperçu sur la microtoponymie associée aux sites antiques que sa valeur est mitigée, les parcelles ne conservant pas la mémoire d'éventuels édifices quand ceux-ci n'ont pas été nommés ultérieurement ou lorsqu'une réutilisation des lieux efface le souvenir de la précédente.

Néanmoins, l'étude des matrices cadastrales donne un certain nombre de microtoponymes dont la terminologie pourrait désigner une construction antique (C. 11) : *mézières* et ses dérivés, *mazière*, *mazerie*, *maçonnerie* (dans ce cas l'origine antique semble plus douteuse)<sup>107</sup>. Il est difficile d'en dire plus, les parcelles ainsi désignées n'ayant pas fait l'objet d'observations au sol.

Ainsi, nous rencontrons à Paimpont : 'la Maçonnerie', 'les Maçonneries', 'la Masière', à Plélan : 'Jardin de la Maçonnerie', 'Prè de la Maçonnerie', à Maxent : 'la Mazerie', 'la Mézière', 'Maçonnerie', 'Maçonnerie de derrière'.

On peut noter par contre la quasi absence des noms dérivés du latin *buxeria* (buis) que l'on retrouve plus souvent que *mézière* associés à des sites antiques.

Le seul nom *bouexière* parmi les toponymes et microtoponymes des communes où le relevé des noms de parcelles a été réalisé, se situe en Paimpont (C. 11, n°1), sur les bords de l'étang du Perray, à proximité immédiate d'un site métallurgique déjà évoqué dans la première partie et où la chronologie n'avait pu être affinée.

Cette terminologie se retrouve dans la toponymie des communes périphériques où l'occupation romaine va en s'intensifiant : en Bovel, un gisement gallo-romain a été mis à jour au lieu-dit la Bouessière-ès-Glo (C. 9, n°10) ; à Campel également, c'est une Haute-Bouessière qui a livré du matériel antique (C. 9, n°11) ; c'est encore le cas à Monterfil et à Saint-Thurial (C. 9, n°12 & 13). Le Boissy, à Guer, où a été découvert un mur romain semble également dérivé de ce même terme (C. 9, n°14).

Il est impressionnant de constater qu'à chaque hameau portant le nom d'une *boissière* ou ses dérivés corresponde un gisement gallo-romain. Un facteur est néanmoins à prendre en compte : ce type de nom est un « appât » sur des lieux à prospecter.

D'autres noms sont également intéressants à cet égard, mais pour lesquels le lien toponymie-archéologie n'est pas aussi flagrant : il s'agit notamment des noms de hameau construits sur le préfixe Ville-. Bien que le lien avec le terme romain *villa* soit incontestable, les hameaux dont le nom est formé sur ce terme n'ont généralement pas une origine romaine : des créations de noms en Ville- sont nombreuses au Moyen Age, tant à l'époque carolingienne qu'après l'an Mil ; citons à titre d'exemple Villeneuve à Plélan (C. 27) : ce nom est typiquement médiéval. Par contre, sur Plélan encore, l'appellation Vieille-Ville milite pour une origine plus ancienne, peut-être antique de même que la Vieuxville en Mernel (C. 25).

Cette étude met en évidence deux zones distinctes : d'une part un centre matérialisé par les actuelles communes de Paimpont-Plélan-Maxent où les traces d'occupations romaines et protohistoriques sont faibles : ceci est corrélé à la fois par des résultats de prospections pauvres et une toponymie liée à d'éventuels habitats antiques quasiment inexistante. A noter que les parties méridionales des communes de Plélan et de Maxent révèlent une occupation antique se densifiant en descendant vers le sud.

---

<sup>107</sup> L. Langouët, P. Lanos, « Informatique et microtoponymie dans l'étude de l'occupation rurale gallo-romaine de l'Armorique », *Les dossiers du CeRAA*, 1986, n°14, p. 13-22

En effet, au sud des limites méridionales de l'ensemble Plélan-Maxent, ainsi qu'au nord d'une ligne (est-ouest) matérialisée par la limite septentrionale de la forêt, à l'ouest du massif et à l'est de Maxent, l'occupation antique est toute autre : les toponymes apparemment les plus significatifs deviennent plus nombreux, ceci corrélé par des résultats intéressants pour ces périodes en terme de prospection archéologique.

Ces études menées sur la période romaine, ainsi que protohistorique, nécessitent un certain approfondissement. La conclusion en l'état actuel des connaissances liées aux données de terrain est que nous sommes dans une zone assez pauvre. Pauvreté que n'explique pas un vide continental généralisé, puisque les abords du massif sont occupés et desservis par des axes de communication.

### 1.2.2. LES SUFFIXES D'ORIGINE ANTIQUE

Essentiellement utilisés dans les études menées autour de l'influence bretonne en Armorique, certains termes aux suffixes caractéristiques sont néanmoins avant tout les témoins d'un peuplement plus ancien. L'évolution de leur forme au cours des siècles permet d'autres conclusions. C'est le cas bien connu des noms en -ac notamment.

#### *LES NOMS EN -AC*

Cette terminaison est assez révélatrice d'une situation liée aux migrations bretonnes et permet d'en appréhender la chronologie. Mais elle témoigne surtout d'une situation antérieure : preuve de la romanisation de l'Armorique selon J. Loth (la forme en -ac correspond à l'arrêt de l'évolution d'un nom en -acum, suite aux invasions bretonnes), elle n'apparaît plus comme telle aujourd'hui ; « Ces noms en -ac ne peuvent plus être considérés comme la preuve évidente d'une véritable romanisation puisque les uns sont au moins gaulois [ancien préfixe en -acos] et que les autres [...] ne suffisent pas à prouver que les populations rurales qui peuplaient ces lieux ne continuaient pas à parler le gaulois »<sup>108</sup>. Dans tous les cas de figure, la présence sur cette zone de sites d'origine romaine confirme le caractère antique de l'occupation.

Ainsi, l'étude de ces noms est un moyen efficace de comprendre l'origine d'un substrat et d'en saisir l'évolution non seulement linguistique, mais aussi de peuplement. Plusieurs hameaux semblent d'origine pré-bretonne, puis ont connu le passage des immigrants d'Outre-Manche, avant de retourner à une culture romane dès la fin des invasions normandes. Deux paroisses ont ainsi une origine gallo-romaine attestée : Campénéac et Comblessac. Plusieurs lieux-dits sont également formés à l'aide de ce suffixe (C. 12), tels à Maxent : Mérygnac, Périssac, Pouria (certainement car une parcelle à proximité se nomme 'Landier de Pouriac'), à Plélan : Crosse d'Or (anciennement *Crossac*).

Caractérisant le plus souvent un habitat actuel, (ce qui ne signifie pas que la forme -ac désigne l'emplacement actuel), ce type de toponyme peut également désigner simplement une parcelle, indice d'un site disparu ? Nous avons un exemple à Maxent avec la 'Rabine de Blossac', ainsi qu'à Treffendel, 'Landeniach' (C. 13).

---

<sup>108</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 107

### LES NOMS EN -EUC

Dans cette même zone, se rencontrent des noms dont le suffixe, issu de ce même -acos puis -acum, a abouti à une forme plus « évoluée » due à une influence plus durable des Bretons ; une commune porte ce suffixe : Tréhorenteuc. D'autres toponymes, essentiellement situés à l'ouest du massif ont aussi cette forme (C. 12) : le Bois Guéhenneuc et le Trieux (auparavant *Trieduc*) à Augan ou encore à Guer, l'Eteneuc, Rotileuc et Tréveneuc... On peut ajouter concernant Maxent le microtoponyme suivant, 'Fandreneu'.

A noter que la forme -ec a la même origine.

Un seul exemple, et douteux encore, est connu pour ce type de suffixe : il s'agit du Guéhébé ou Guéhébec dans la commune de Plélan.

Dans ce cas, il semble que c'est « la disparition plus ou moins précoce du breton [qui] a empêché le plus souvent la transformation de -euc en -ec, qu'on date habituellement au plus tôt de la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle »<sup>109</sup>. Il apparaît donc que dans cette partie de la Bretagne, il semble que le Breton ait disparu entre le X<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle<sup>110</sup>.

### LES NOMS EN -E, -AY ET -Y

De l'autre côté, à l'est, de la ligne tracée par J. Loth et désignant la limite entre les zones bretonnantes et romanes au IX<sup>ème</sup> siècle, les noms en -ac sont « remplacés » par des termes n'ayant pas connu l'arrêt de leur évolution. Ils sont caractérisés par des noms en -é essentiellement, « sous une influence qu'il vaudrait mieux appeler septentrionale – celle de la langue d'oïl – que proprement romane puisqu'elle ne toucha pas les régions méridionales de la France qui restèrent en -ac »<sup>111</sup> : l'exemple de Vitrac en Dordogne est significatif ; est-il de même origine que Vitré en Ille-et-Vilaine ?

On peut également rencontrer des suffixes en -y et -ay<sup>112</sup>

Le problème de ces terminaisons est de déterminer, lorsqu'on les rencontre, à quels types de forme elles appartiennent. En effet, ces suffixes n'ont pas tous la même origine.

Avec les noms en -é, il peut exister des confusions avec des noms en -oué ou alors des erreurs de transcription ont pu transformer des sons "ai" par exemple aboutissant à -é.

Ces noms ne sont pas nombreux et sont à considérer avec prudence (C. 12) : à Bovel, se rencontre le village de Hadé, à Campénéac, celui du Brambelay, connu en 1513 sous le nom de *Brambelé*<sup>113</sup> enfin à Mauron, Plégué.

Le village de la Réauté en Campel est exclu car en 1845, il est connu comme *la Riaultais*<sup>114</sup>, idem celui du Hanlé en Guer (nous y reviendrons) ; exclu encore le village du Grippé en Saint-Malon : ce terme désigne en effet un chemin.

---

<sup>109</sup> J.-Y. Le Moing, *Noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, 1990, p. 207

<sup>110</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 106

<sup>111</sup> ibid., p. 107

<sup>112</sup> M. Gautier, « Traces de l'invasion bretonne en pays gallo », *Annales de Bretagne*, 1947, t. 54, p. 135 à 137 la forme -y dérivée de -acum semble néanmoins contestable, « aucune occurrence [relevée] en *Britannia Romana* ». Voir E. Vallérie, *Traité de toponymie historique*, 1995, p. 560

<sup>113</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 332

<sup>114</sup> ibid., p. 388

A Guer, le Bois Glé se rattache-t-il à ces formes de même que le Rouillé en Maxent ?

A Maxent également, le village de Treumé n'est vraisemblablement pas de cette origine puisque, nous le verrons, ce lieu est attesté sous la forme *Treu Meunbl* dans le cartulaire de Redon.

A Plélan, nous avons deux toponymes pour lesquels nous hésitons entre deux origines : le Gué Hobé écrit également Gué Hébec ; l'actuel Boule d'Or, *Bonamenée* sur le cadastre napoléonien, est situé à proximité du village de Bonamenay en Paimpont, connu anciennement sous la forme *Bonameneuc* : nous sommes plutôt en présence de deux villages portant le même nom et séparés par la limite communale.

Restent deux microtoponymes : le 'Tranglé' en Maxent et le 'Véroné' en Plélan (C. 13).

Les noms en -y posent un autre problème, celui de leur rattachement éventuel à deux autres origines : les noms en -ic d'une part, servant à la création de diminutifs (on le retrouve dans la formation de certains prénoms), les noms dérivés du suffixe latin -etum d'autre part.

Les premiers, lors de la chute du "c" final deviennent des noms en -y<sup>115</sup>.

Quant au suffixe en -etum, il a donné deux types de terminaison, l'une en -oet l'autre en -it<sup>116</sup>. Ce suffixe nous intéresse dans la mesure où son évolution aboutit à plusieurs finales dont l'une en -y. Les noms sur lesquels ces finales sont construits sont des radicaux comme *pir* et *pommer* (verger de poires et de pommes), *dren* (terrain d'épines), *quisten* (chataîgneraie), *bes* ou *bez* (buis) ou encore *guern* (aulnaie).<sup>117</sup> J.-Y. Le Moing donne la liste complète des noms en -it<sup>118</sup> pour la Haute-Bretagne ; on en rencontre deux exemples (C. 12) : le village du Boissy (dont l'origine gallo-romaine est corrélée par l'archéologie) à Guer ainsi qu'à Néant-sur-Yvel et le Bouëxis à Mauron.

Peut-on ajouter à cette liste Gerguy à Augan dont le radical se rapproche de *guern*.

A Treffendel, deux microtoponymes correspondent à ces cas (C. 13) : 'Péry' et le 'Pomevy'. Dans cette même commune, la parcelle appelée 'le Mesny' est-elle une mauvaise réécriture de mesnil ou dérive-t-elle de *men*, *menec* (pierre, terrain de pierre).

D'autres termes pourraient correspondre à cette forme, mais les préfixes en question ne se rattachent visiblement pas à des noms communs aux significations connues. Leur non-rattachement à la forme -etum ne permet pas de les ranger non plus dans la catégorie des noms en -ic. Ainsi quelques exemples tels à Mauron : Mauny ou à Guer : Boquandy et le Placy. C'est aussi le cas pour des noms de parcelles formés sur ce suffixe : à Maxent, 'le Tiry' ou encore à Paimpont, 'la Ruémy'.

Enfin, un autre exemple témoigne d'un rattachement avec une forme romane : c'est le cas de Maxent où une parcelle porte le nom d' 'Avaury', certainement dérivé d'*avanrie* qui désigne une jachère.

L'autre « héritage » de ces noms en -etum est une catégorie représentée par les noms en -oet que l'on retrouve écrit sous les formes -ouet, -oet ou -oué. Une confusion est possible avec le terme, typiquement breton celui-là : *coët*.

Nous en rencontrons plusieurs exemples dans le secteur mais assez douteux en fin de compte : en effet, ces noms en -oet seraient construits selon le même schéma que les noms en -it, c'est-à-dire associés à un préfixe ayant un rapport avec la végétation (*faouet*, *halégouet*...) ; on n'en rencontre pas un seul cas ici.

Ces toponymes se retrouvent (C. 12) à Monterfil : Issaugouët, à Paimpont : Telhouët et également Issaugouët..., auxquels s'ajoutent des microtoponymes (C. 13) : à Paimpont, 'le Clos

---

<sup>115</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 219

<sup>116</sup> *ibid.*

<sup>117</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 220

<sup>118</sup> *ibid.*

Roulouet’, ‘le Helouet’, ‘pré du Feigouet’ (ou Feiguad), ‘pré de Terouet’, à Plélan, ‘le Clos Perrouet’, ‘le clos Thouet’.

Cette question des noms en -oet conduit à quelques interrogations. En effet, parmi les noms en -acos et -acum non « contaminés » par une influence bretonne, se distinguent, outre les noms en -é et -y, des noms en -ay.

Mais J.-Y. Le Moing évoquant ces noms en -oet pose le problème suivant : « *Castenoet* ou *Gastenoué* (chataigneraie) ; C'est un emprunt au latin *Castenetum*. Une hésitation se remarque à Paimpont où l'on a le Châtenay noté *Castenois* en 1207. Remarquons que le “t” final a disparu en 1207. Puis la forme romane prend la place qu'elle garde jusqu'à l'époque Moderne »<sup>119</sup>.

Ainsi, certains noms en -ay pourraient avoir pour origine des noms en -ois ou en -ouet et donc en -etum.

Lorsque l'on étudie ces suffixes en -ay, ils présentent un caractère très homogènes, rattachés à une dizaine de préfixes : *coudray*, *houssay*, *launay*, *blosseray*, *perray*, *jaunay*, *claray*, *rozay*, *fougeray*, *epinay*... Ces désinences se retrouvent aussi avec les suffixes -aye, ainsi que -aie ou -ais toponymes que nous étudierons ultérieurement. Notons que ces termes, comme pour les noms vus plus haut à finale en -it, ont tous sauf *claray* (clairière) et *perray* (endroit pierreux) un rapport avec la végétation ; mais rien ne permet de dire si l'origine de ces noms soit gallo-romaine.

La liste des noms en -ay est très importante, là encore, nous ne citerons que quelques exemples (C. 13) : à Maure-de-Bretagne, Jaunay (2 cas), Launay (2 cas encore), à Maxent, le Bas Coudray et le Haut Coudray, le Boulay, le Claray, le Perray, à Paimpont, Launay, le Châtenay, etc.

Cette liste est complétée par d'autres termes issus de noms de parcelles (C. 13) : ‘le Broussay’, ‘le Chesnay’ sont quelques exemples.

D'autres toponymes n'appartiennent pas à cette série relativement homogène ; ont-ils la même origine ? Ainsi à Augan, le Roufflé (Rufflay en 1454<sup>120</sup>), à Campénéac, le Défay, à Gaël, le Limplet (le Limplay en 1678<sup>121</sup>), à Iffendic, le Ricotay, à Guer, le Moulin de Liviudray, à Maure-de-Bretagne, Malaunay (à trois reprises), à Mauron, le Grétay, à Muel, Chiennay, à Paimpont, le Laitray, à Saint-Gonlay, Fretonnay. La microtoponymie donne d'autres cas (C. 13), tels ‘Brulay’, ‘Marchay’, ‘Mottay’, ‘Letteray’, etc.

Selon le schéma vu plus haut avec le Châtenay, les noms suivants ont-ils pour origine une terminaison en -oet ? La Curois, la Guilois et le Pirois à Monterfil, Lotepelois à Paimpont, la Tudois à Treffendel.

La Guihois en Maxent et Guilguerois à Paimpont ont respectivement des formes anciennes en *Guihouaye* et *Guilguerouaye* ; de même le Hallois à Augan et à Maure est anciennement connu sous la forme *Hallais*.

On le voit, la toponymie liée aux occupations pré-médiévales est relativement difficile d'approche. Excepté les noms en -ac, -euc et les rares *boissy* et dérivés, pour lesquels ne se posent pas trop de problèmes, ni d'identification, ni d'interprétation, il est difficile de rapprocher le reste des noms de lieux à une appartenance gallo-romaine.

---

<sup>119</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 224

<sup>120</sup> *ibid.*, p. 392

<sup>121</sup> *ibid.*, p. 368

Si l'on considère les seuls toponymes apparemment « sérieux », on constate une dispersion relativement homogène autour du massif, avec une concentration plus forte au sud. Le vide remarqué sur les communes de Plélan et Maxent en terme de prospection aérienne est relative ici puisque les noms en -ac et en -euc pénètrent cette zone. Un vide plus manifeste se dessine néanmoins au sud de Plélan, ainsi qu'à Maxent et ses marges orientales. Il est intéressant de constater que quelques noms de ce type sont situés le long des limites forestières actuelles : c'est le cas au nord-ouest du massif, certainement le témoignage d'un front de défrichement ou du moins d'occupation ancienne qui n'a guère évolué depuis. Les autres toponyme restent à des marges plus éloignées.

Concernant les toponymes en -ay, on constate une concentration plus importante dans le sud-est de la zone. Si l'on y regarde de plus près, c'est-à-dire par le biais des noms de parcelles, il semble que ces noms se trouvent là où sont absents ceux en -ac et -euc : phénomène cohérent si ces derniers sont le pendant roman des noms en -ac ; mais n'oublions pas que ces termes sont liés à la végétation : peuvent-ils correspondre à des défrichements liés à l'occupation romaine matérialisant ainsi une limite forestière du début de la période médiévale. A noter que cette hypothèse est corrélée par les travaux de N.-Y. Tonnerre que nous aborderons ci-après.

Enfin, les noms en -é, ceux en -y (les autres), ainsi que ceux en -ouët et en -ois semblent trop peu nombreux pour qu'une relation puisse être établie concernant leur position.

### 1.3. UNE PRESENCE FRANQUE ?

Les premiers siècles du Moyen-Age, nous l'avons vu, manquent sérieusement de données relatives à l'occupation. Pour ce qui est des Francs, nous connaissons la pression que le nouveau pouvoir qu'ils ont instauré en Gaule exerce sur les frontières avec l'Armorique : mais à ce moment, les romains sont déjà loin ; nous sommes donc moins renseignés sur d'éventuelles incursions au début de notre période.

La faiblesse des renseignements attribuables à cette période ne donnant pas lieu à un autre chapitre, nous abordons cette question ici.

La seule présence franque archéologiquement attestée est légèrement excentrée de notre zone d'étude. Il s'agit de sépultures du Bas-Empire (fin IV<sup>ème</sup>, début V<sup>ème</sup> siècle) mises à jour sur le site de « l'Hérupée », au lieu-dit la Bonde en Guer ; du mobilier militaire de type germanique y a été identifié<sup>122</sup>. La présence de soldats de cette origine est attestée dans le cadre de la défense de l'empire : s'agit-il ici de soldats Lètes Francs ? Des éléments manquent pour répondre à cette question. Mais cette découverte témoigne au moins d'une présence militaire romaine dans le secteur.

L'étude de la toponymie dans cette zone n'a pas permis de relever de toponymes ou microtoponymes directement liés à une occupation germanique. Bien que des noms incontestablement germains aient été relevés sur les cadastres anciens, ceux-ci (noms propres essentiellement) sont le plus souvent couplés à des déterminants dont le type gallo-roman ne permet pas de conclure à une présence civile d'origine germanique dès le départ de l'autorité

---

<sup>122</sup> M. Petit, « Sépultures du Bas-Empire à Guer », *Annales de Bretagne*, 1970, t. 77, p. 273-278



romaine. C'est le cas des noms en Ville- suivis d'un nom propre.

## 2. LES BRETONS

La seconde population venue s'intégrer aux gallo-romains est celle qui a laissé le plus de traces : pour preuve, elle donne son nom à la Petite Bretagne. Comme pour les Germains, des Bretons viennent gonfler les rangs de l'armée romaine en péril. L'immigration devient plus systématique ensuite : des chrétiens participent à l'évangélisation d'un territoire resté sensiblement païen ; des civils s'installent également poussés Outre-Manche par des envahisseurs. Ces nouvelles populations – nous n'approfondirons pas les motifs de leur installation, ni leur mode d'intégration parmi les « indigènes » – vont rapidement assurer la continuité des institutions ou créer de nouveaux cadres de vie. Le plus connu est certainement le réseau paroissial, caractérisé chez les Bretons, par des noms en Plou-. Les études menées sur les paroisses bretonnes permettent une bonne connaissance de ce réseau en périphérie du massif.

### 2.1. LES PAROISSES PRIMITIVES

Dans son étude sur les paroisses bretonnes, E.Vallérie<sup>123</sup> distingue deux groupes essentiels : les paroisses d'origine gallo-romaine et les paroisses d'origine bretonne parmi lesquelles se remarquent celles dont le nom est formé du préfixe Plou- (C. 5).

La première classification est caractérisée par des noms dont le suffixe en -ac témoigne d'une origine antique.

C'est le cas de Campénéac.

Le suffixe de ce nom désignant ce territoire primitif dont les limites, contrairement aux paroisses ci-dessous, correspondent aux limites de la commune actuelle est assez parlant. Nous avons défini plus haut la signification de ces suffixes en -ac ; l'origine gallo-romaine de Campénéac semble donc ici incontestable.

Il apparaît, par contre que les paroisses suivantes soient d'origine exclusivement bretonne.

La paroisse de Guer.

Avec Guer, nous serions en présence d'une paroisse primitive d'origine bretonne, E. Vallérie approchant une orthographe antérieure *Guern* à celle d'une autre paroisse du Morbihan, Guern

---

<sup>123</sup> E. Vallérie, *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, 1986

donc, « toponyme apparemment descriptif, dont on ne peut exclure qu'il ait été porté par un saint fondateur »<sup>124</sup>. Quant à M. Planiol<sup>125</sup>, il n'hésite pas à qualifier de *Plou* cette paroisse. Avec Beignon (et Saint-Malo de Beignon), dont le territoire trop restreint s'accorde mal au fait qu'il pourrait s'agir d'une paroisse primitive, s'ajoutent également les communes occidentales de Porcaro et de Monteneuf.

#### La paroisse de Maure-de-Bretagne.

Au sud de Plélan et à l'est de Guer, on trouve la paroisse de Maure, vaste territoire que la « donation d'Anowareth » étudiée par M. Planiol<sup>126</sup> a permis de bien connaître. Cette terre, connue par l'appellation *Plou d'Anast* a pris son nom actuel suite à cette donation en faveur des moines de Saint-Maure-sur-Loire. Texte très explicite puisque limitant l'étendue de la terre concédée, il donne la « composition de ce territoire, à savoir, Mernel, Loutehel, Lieuron, Campel, Bovel et probablement Saint-Seglin »<sup>127</sup>.

#### La paroisse de Goven.

A l'est encore, se rencontre une paroisse primitive centrée autour de Goven, dont Baulon et Saint-Thurial semble être un démembrement primitif<sup>128</sup> : cette dernière a pour saint éponyme Turiau, qui serait originaire du Porhoët « où il dut exercer initialement son activité à la suite de saint Méen »<sup>129</sup>.

Il est mentionné dans une liste des évêques de Dol au XI<sup>ème</sup> siècle, mais dès le IX<sup>ème</sup> siècle, il semble en possession de ce titre.

Viennent ensuite les actuelles communes de Bréal et Guichen. « Placée sous le titre de Saint-Martin, [Goven] a toute l'apparence d'un hagionyme. La tradition assimilait ce nom à celui de Saint-Goulven, qui, pour être abusive, n'en montre pas moins que ce nom était perçu comme celui d'un saint fondateur »<sup>130</sup>.

#### La paroisse d'Iffendic.

Dans le nord de notre secteur, la liste des démembrements successifs de la paroisse d'Iffendic est impressionnante : Saint-Malon, Saint-Gonlay, Bléruais, Saint-Maugan, Bois-Gervilly, Saint-Uniac, Montfort-sur-Meu, Talensac, le Verger, Monterfil, faisant d'elle la plus grande paroisse de Bretagne. Caractérisée par un hagionyme d'origine vraisemblablement bretonne (*Ilfin* ?), dédiée à Saint-Pierre en 1122 et à Saint-Eloi aujourd'hui, Iffendic rassemble tous les éléments « qui caractérisent une paroisse bretonne »<sup>131</sup>. Trois de ses démembrements sont construits à partir de noms de saints d'origine bretonne. C'est le cas de Saint-Malon, construit avec un patronyme breton : Maëlmon ; de même, le nom de Saint-Gundlée (roi du Pays de Galles) serait à l'origine de Saint-Gonlay ; enfin, Saint-Maugan rappelle un certain Maugan ou Malgan que P. Banéat cite comme abbé breton<sup>132</sup>.

#### La paroisse de Gaël

---

<sup>124</sup> *ibid.*, p. 105

<sup>125</sup> M. Planiol, *Histoire des institutions de la Bretagne*, 1953, t. 2, p. 12

<sup>126</sup> M. Planiol, « La donation d'Anowareth », *Annales de Bretagne*, 1894, t. 4, p. 217-237

<sup>127</sup> E. Vallérie, *op. cit.*, p. 107

<sup>128</sup> *ibid.*, p. 115

<sup>129</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints...*, p. 148

<sup>130</sup> E. Vallérie, *op. cit.* p. 114 - 115

<sup>131</sup> E. Vallérie, *op. cit.* p. 123

<sup>132</sup> Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, 1927 - 1929, t. 4, p. 25

A l'ouest se trouve la paroisse de Gaël sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir. D'origine bretonne également, « déjà paroisse du temps de Charlemagne »<sup>133</sup>, elle se composait à l'origine des communes actuelles du Bran, Muel, Le Crouais, Saint-Onen, Concoret, Loscouët-sur-Meu et bien évidemment Saint-Méen-le-Grand.

Les paroisses de Mauron et de Néant-sur-Yvel.

En redescendant vers le sud, deux paroisses d'origines différentes se distinguent : la première, Mauron est constituée de deux territoires, celui de Saint-Léry et Saint-Briec de Mauron. Son nom semble d'origine romane, peut-être s'agit-il d'un saint, saint gallo-romain même, fait important pour dater l'origine de cette paroisse.

La seconde est Néant, dont l'église est placée sous le titre de Saint-Pierre et Saint-Paul, et pour laquelle se pose le rattachement ou non avec Guillier. E. Vallérie n'excluant pas qu'un rattachement avec Mauron ait été possible un moment, attribue alors à cette paroisse primitive une origine bretonne<sup>134</sup>.

Le but de cette étude est évidemment d'approcher la colonisation de l'Armorique par l'origine de ces paroisses. Cette méthode a évidemment ses lacunes, car elle ne permet qu'un cliché de l'état paroissial à un moment donné.

En premier lieu, concernant les communes d'origine bretonne à propos desquelles E. Vallérie insiste sur la distinction entre celles dont le nom est formé avec préfixe et les autres, l'auteur conclut que : « Le premier type [avec préfixe], seul observé ou presque dans les premiers temps de la constitution du réseau paroissial, cède peu à peu de terrain devant le second [sans préfixe] qui devient prédominant à la fin de la période [...] »<sup>135</sup>. Nous serions donc en présence ici d'une colonisation bretonne de « deuxième génération ». Il convient de préciser néanmoins que Maure est qualifié de *Plou d'Anast* au IX<sup>ème</sup>. Il s'avère qu'une paroisse parmi celles citées ait une origine gallo-romaine : Campénéac ; le suffixe en -ac, attestant une origine antique, témoigne également du passage des Bretons mais « s'ils ont pu y implanter leur langue, ils ne se sont pour autant pas trouvés à même de leur imposer un nouveau nom plus conforme à leurs traditions [...] »<sup>136</sup>.

Reste que cette zone semble être restée pauvre en terme de colonisation romaine entre deux ensembles épiscopaux nés autour de deux capitales gallo-romaines ; ainsi, le christianisme gallo-romain s'est implanté et dans les villes et en latin, cette région du Porhoët étant excentrée par rapport à ces deux pôles, il est évident qu'elle n'ait pas bénéficié d'une évangélisation précoce. C'est l'une des causes, avec la présence de la forêt, expliquant l'existence de la paroisse de Campénéac : « [...] ces paroisses gallo-romaines ne sont rien d'autre que des buttes-témoins de la chrétienté gallo-romaine d'Armorique [...] »<sup>137</sup>.

E. Vallérie tire de cette étude une conclusion relative au recul du Breton après les invasions normandes : les régions christianisées ont en partie adopté le latin au profit du gaulois ; lorsque les chefs bretons ont quitté le pays lors des invasions normandes, la langue bretonne s'est éteinte peu à peu lorsqu'elle était en présence d'un substrat roman<sup>138</sup>.

Ce recul de la langue bretonne a déjà été décrit par J. Loth : alors qu'au X<sup>ème</sup> siècle, la limite relie grossièrement Donges à l'embouchure du Couesnon, en deux ou trois siècles, elle n'atteint plus que la zone qu'elle occupe aujourd'hui.

---

<sup>133</sup> E. Vallérie, op. cit., p. 122

<sup>134</sup> E. Vallérie, op. cit., p. 110-111

<sup>135</sup> *ibid.*, p. 213

<sup>136</sup> *ibid.*, p. 217

<sup>137</sup> *ibid.*, p. 221

<sup>138</sup> *ibid.*

Dans le cas qui nous préoccupe, il semble bien, que ce secteur, peu romanisé au départ, n'a pas dû connaître de forte occupation bretonne car la langue bretonne y a rapidement reculé quelques deux-trois siècles après l'an Mil. Il est néanmoins intéressant de constater que ni fortement romanisée, ni fortement « bretonnisée », la zone étudiée apparaît comme une limite entre des zones de peuplement différent. E. Vallérie donne une bonne image de la situation lorsqu'il évoque les noms en -ac, « qui [les paroisses gallo-romaines] [...] ont subsisté là où sont venus mourir les flots de l'immigration bretonne, à proximité des régions boisées les moins pénétrables, là même où finirent par se stabiliser les zones d'influence des différents groupes d'immigrants, zones qui furent à l'origine des grandes divisions ecclésiastiques de notre pays »<sup>139</sup>.

Au centre de cet ensemble se situent deux paroisses dont le nom de l'une est la seule de cette zone encore formée à partir du préfixe Plou-.

Les premières traces d'implantation bretonne connues sont en effet caractérisées surtout par les noms formés à partir du préfixe Plou- (du latin *plebs*, communauté d'hommes).

Construits avec le nom d'un homme parfois sanctifié ensuite, on retrouve ces noms sur les côtes armoricaines essentiellement, au nord et à l'ouest surtout autour du golfe du Morbihan également, ce qui traduirait la direction prise par les premiers émigrants.

La définition du *plou* et sa fonction semblent prendre de nombreuses formes : institution civile selon A. de La Borderie, chrétienne, autour d'un saint et non d'une église selon R. Largillière.

Cette dernière définition où le *plou* correspond à la formation d'une communauté chrétienne semble être la forme la plus répandue prise par les *plou*. Néanmoins, N.-Y. Tonnerre souligne le cas où les *plous* désignent une communauté d'habitants : toutes les paroisses ne portent pas le nom de leur saint patron, le suffixe peut être un nom ou un adjectif. C'est le cas à Plélan.

#### La paroisse de Plélan

Paroisse dont le nom est formé à partir d'un nom commun et non d'un suffixe construit sur le nom d'un saint, Plélan-le-Grand pose le problème de ses origines. En Haute-Bretagne, le *plebs* prend la forme Ple- ; ce phénomène est très marqué dans le Penthièvre, mais E. Vallérie distingue trois noms rencontrés en Bretagne orientale ne correspondant pas à cette aire : Plessé, Pléchâtel et Plélan. L'exemple de Pléchâtel et la réflexion autour de l'origine de cette paroisse permet de comprendre le cas de Plélan. On a affaire à une commune dont le nom primitif *Plebs Castelli* a directement évolué à Pléchâtel sans passage par le Breton<sup>140</sup>. Plélan fait également partie de cette catégorie. Ces cas ne sont pas des exceptions pour la zone étudiée. En effet, sur la trentaine de toponymes paroissiaux pré-bretons introduits en français sans passer par le Breton, la plupart se trouvent dans la zone mixte<sup>141</sup>. Nous serions donc en une zone de survivance du roman malgré son appartenance à l'aire bretonne.

Quant au nom désignant ce *plebs*, *lan*, il a longtemps été défini comme le monastère d'où la « paroisse du monastère » : affirmation facile à défendre vu l'empreinte laissée par les moines de Redon dans ce secteur. Il s'est avéré en fait que nous n'ayons pas affaire à un monastère, mais plutôt à un domaine. Le terme de *lan* désigne un « lieu consacré », un « monastère » dans les cas où il est préfixe. Mais H. Guillotel en donne une autre signification : « L'existence de grands domaines en Bretagne est signalée durant ce premier tiers du IX<sup>ème</sup> siècle [...] Nous considérons [que le substantif *Lan*] [...] veut dire sol, terre,

---

<sup>139</sup> *ibid.*

<sup>140</sup> E. Vallérie, *Traité de toponymie historique*, 1995, p. 195

<sup>141</sup> *ibid.*, p.490

domaine et qu'il est l'équivalent du latin *villa* dans l'onomastique bretonne »<sup>142</sup>. Ainsi, avec Plélan, nous serions donc en présence d'une « paroisse du domaine » ; son « territoire fut constitué aux dépens de la forêt de Paimpont et [...] Salomon de Bretagne [y] avait une résidence qu'il donna aux moines de Redon »<sup>143</sup>.

Une autre référence, celle citée par M. Planiol<sup>144</sup> indique que d'après une charte de l'Abbaye de Saint-Maur de l'année 862 (« la donation d'Anouareth »), Plélan est désigné par *Vicaria Pluilan*. Cette dénomination, équivalent de la centaine « apparaît comme une division intermédiaire entre le *pagus* [le pays] et la *villa* [la terre, le domaine] »<sup>145</sup> ; mais « les textes nous montrent également que les vicairies étaient de simples *plous*. Ainsi Carentoir, perpétuellement qualifié *plebs* dans le cartulaire de Redon, porte le nom de vicairie dans le cartulaire de Landévennec et dans la donation d'Anouareth. »<sup>146</sup>. C'est également le cas pour Plélan.

Il semble donc qu'avec Plélan-le-Grand, nous ayons à faire à une terre vaste, qualifiée de domaine dont l'origine pourrait remonter à la période gallo-romaine. Selon H. Guillotel, cette terre, « où Salomon fit construire pour les moines de Redon un établissement de refuge en cas de raid scandinave, était un bien du fisc »<sup>147</sup>, portion du comté de Rennes où s'installe Salomon, aux mains d'un agent du comte. « Les Carolingiens [...] possédaient des domaines importants en Vannetais et dans l'évêché d'Alet. En outre, chaque fois qu'un pays était concédé aux dirigeants bretons, ceux-ci obtenaient en même temps les biens du fisc, c'est-à-dire la fortune publique dont l'assiette pouvait remonter au temps de l'administration romaine [...] »<sup>148</sup>.

#### La paroisse de Paimpont.

Ont été démembrées de cette paroisse, les actuelles communes de Tréhorenteuc et de Saint-Péran : bien que dans les faits, nous savons que cette dernière est une trêve née de la fondation d'un prieuré par les Montfort vraisemblablement avant 1257<sup>149</sup>, elle est néanmoins désignée par le nom d'un saint dont l'origine semble bretonne<sup>150</sup>.

Caractérisée par le massif végétal la recouvrant à plus de 50 %, Paimpont, dont le nom « interdit de la faire remonter aux temps primitifs »<sup>151</sup>, est à classer dans une catégorie de paroisses regroupant les zones forestières, telle la paroisse de Montauban et les ensembles marécageux du type Marais de Dol.

Peut-on rattacher au domaine de Plélan ce territoire « dont l'ensemble, terrain de chasse et étang, devait bénéficier du statut particulier du droit de la forêt que protégeait le ban royal »<sup>152</sup> ? E. Vallérie écarte quant à lui que Plélan « puisse s'être étendue sur la forêt de Paimpont »<sup>153</sup>.

---

<sup>142</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints...*, p. 219

<sup>143</sup> *ibid.*

<sup>144</sup> M. Planiol, « La donation d'Anouareth », *Annales de Bretagne*, 1894, t. 9, p. 216-237

<sup>145</sup> M. Planiol, *Les institutions de la Bretagne*, p. 79

<sup>146</sup> M. Planiol, *op. cit.*, p. 80

<sup>147</sup> A. Chedeville, *op. cit.*, p. 327

<sup>148</sup> *ibid.*, p. 326

<sup>149</sup> G. de Corson, *Pouillés historiques de l'Archevêché de Rennes*, 1886, t. 3, p. 672

<sup>150</sup> J.-Y. Le Moing, *op. cit.*, p. 253

<sup>151</sup> E. Vallérie, *Communes bretonnes...*, p. 109

<sup>152</sup> A. Chedeville, *op. cit.*, p. 327

<sup>153</sup> E. Vallérie, *op. cit.*, p. 109

## 2.2. LES SOURCES ECRITES

L'approche du haut Moyen Age en Bretagne et d'autant plus, celle de ses premiers siècles est délicate devant le manque sérieux de sources écrites. Seule littérature connue, l'hagiographie, dont l'étude reste périlleuse même si son exploitation par une lecture critique a permis l'élaboration de travaux des plus intéressants sur les conditions de l'implantation du clergé régulier breton en Armorique. La littérature devient plus fiable à la fin de la période avec notamment une source du plus grand intérêt et que nous étudierons dans le chapitre suivant : « le cartulaire de Redon ».

L'ensemble de ces textes témoigne d'un « partage » d'influence entre une zone septentrionale où une documentation peu fiable et lacunaire existe pour les premiers siècles du haut Moyen Age ; au sud les informations, inexistantes dans les premiers temps, s'avèrent d'un tout autre intérêt par la suite.

Le vide documentaire de la partie centrale (actuelles communes de Paimpont, Plélan et Maxent) s'explique par les limites supposées, et déjà évoquées, de la forêt : l'évocation d'un tel massif est intéressant dans ce que l'on sait de l'évangélisation par le clergé régulier dans les premiers temps du Moyen Age. L'installation des moines de Redon sera évoquée ultérieurement : la qualité de la documentation permet une étude approfondie du secteur ; de plus, le contexte de l'arrivée de ces moines est différent, lié à un événement tardif dans l'histoire de cette période : les invasions normandes.

Avant d'approfondir l'étude des faits relatifs à la fondation du monastère de Saint-Méen dans le chapitre suivant, nous pouvons évoquer les deux empreintes hagiographiques intéressantes laissées dans le secteur, par deux personnages ayant marqué l'histoire religieuse de cette zone et pour lesquels nous possédons les *vitae* : Mewen (futur saint Méen), qui nous intéresse plus particulièrement et Léry.

Saint Léry est un saint d'origine certainement bretonne ; son existence vient confirmer la présence de l'érémisme dans cette région. Ce saint édifie en effet une cellule sur l'emplacement d'un ancien bâtiment érémitique occupé alors par un certain Elocou (ou Elouan)<sup>154</sup>. Il fonde alors un établissement à vocation monastique. Sa vie, rédigée au IX<sup>ème</sup> témoigne de sa contemporanéité avec un personnage important du moment, le roi et futur « saint », Judicaël.

L'autre personnage, saint Méen, « l'un des plus authentiques saints bretons »<sup>155</sup> a laissé une empreinte plus profonde encore dans l'histoire religieuse locale :

Mewen, dont le parcours jusqu'au lieu de sa future fondation a déjà été évoqué, rencontre, sur les bords du Meu en se rendant auprès du chef Breton Waroc, Caduon (*tiern* ?) qui au retour de saint Méen lui donne une terre : « prends en possession de ce côté-ci et de l'autre du fleuve Meu [...] cette petite terre que je te donne s'appelle *Transfosa* »<sup>156</sup>.

Après un rapide passage auprès de Samson et la bénédiction de ses frères, Mewen retourne à sa terre et cherche un endroit, dans les bois qu'il parcourt pour sa future église. « Ce jour-là,

---

<sup>154</sup> A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 1, p. 484

<sup>155</sup> N.-K. Chadwick, *Early Brittany*, 1969, p. 290

<sup>156</sup> traduction de la *vita* par C. Poulain dans *Vie de saint Méen, abbé et confesseur*, maîtrise d'histoire, 1996, p. 38

précise une notice de la *chronicon Britannicon* datée de l'an 600, saint Méen a construit son monastère »<sup>157</sup>. Dom Lobineau date cette fondation de 550.

Le saint commence d'abord par édifier des cellules, puis en « un [endroit] plus découvert que les autres [...] il consacra, en l'honneur de saint Jean-Baptiste, un oratoire au Seigneur »<sup>158</sup>. Devant sa popularité, c'est un monastère qui est édifié plus tard. Puis Judicaël en personne à qui la Tradition attribue des demeures dans les environs prend l'habit monastique à Saint-Méen et s'y fera inhumér. La règle de saint Colomban, alors en vigueur jusque là est remplacée au IX<sup>ème</sup> siècle par celle de saint Benoît, favorisée par le règne des Carolingiens.

### 2.3. L'ARCHEOLOGIE

Malgré le travail important mené en archéologie et dans le domaine de la prospection en particulier, les résultats relatifs à l'occupation du haut Moyen Age en Bretagne sont faibles.

Nous avons vu que la prospection dans cette zone était victime d'une contrainte de taille : la présence de la forêt. Néanmoins, elle a apporté récemment une série d'éléments intéressants pour lesquels malheureusement aucune datation ne peut-être avancée. Il s'agit de vestiges fossoyés localisés en forêt (carte n°20). Ces structures se présentent sous plusieurs formes : enclos quadrangulaires ou circulaires, mais aussi structures parcellaires, matérialisées par des talus en terre ou en pierres sèches atteignant parfois un mètre de hauteur. S'agit-il d'enclos pré-romains voire pré-celtiques ou bien de fortifications datant des premiers siècles du haut Moyen Age ou encore des structures agraires plus récentes comme nous le verrons en dan la troisième partie ? Pour ces quelques cas, seule la fouille archéologique semble à même de répondre à la question.

Il est néanmoins important de signaler la présence, en périphérie de la zone, dans la cour du presbytère de Guer, d'une stèle mérovingienne « sans doute récupérée dans un bâtiment gallo-romain en ruine »<sup>159</sup> : cette colonne sur laquelle apparaît la mention suivante : « TEO--TI hIACIT FILI VEPRET E P » semble consacrée à la mémoire d'un homme dont le nom, « TEO--TI » est incomplet. Il serait le fils d'un personnage dont l'origine bretonne est une possibilité hasardée par G. Bernier. Sa qualité d'évêque (« E P ») paraît quant à elle beaucoup plus douteuse. La conclusion la plus plausible est qu'à Guer ou à proximité, en un lieu qu'il n'est plus possible de localiser, la présence de ce monument témoigne, et d'une implantation précoce de Bretons, ce qui n'est pas nouveau, et de « la longue histoire religieuse » de Guer.

La discipline ayant permis à l'historien d'avancer de la manière la plus exhaustive qui soit sur le terrain de cette connaissance est la toponymie, donnée fragile pourtant parceque la seule dépendant exclusivement du souvenir de l'homme.

---

<sup>157</sup> Dom Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'Histoire de la Bretagne*, t. 1, col. 3

<sup>158</sup> C. Poulain, *Vie de saint Méen...*, p. 39

<sup>159</sup> G. Bernier, « La stèle épigraphique mérovingienne de Guer », *Etudes Celtiques*, 1988, t. 25, p. 254-258

## 2.4. LA TOPONYMIE

Si l'étude menée plus haut donne un bon aperçu de la situation dans les premiers temps du Moyen Age concernant l'origine des occupants sur la zone, en terme de peuplement et d'occupation du sol à l'échelle paroissiale, elle ne répond pas totalement à la question du peuplement spécifique du haut Moyen Age. Il est donc nécessaire d'approfondir l'étude autour des noms de lieux-dits.

Ces études menées en un territoire qui fut un moment bretonnant sont facilitées par ce fait même : la désignation d'un lieu-dit par un terme évoquant une occupation et témoignant d'une origine « ethnique » permet de préciser les limites chronologiques d'éventuelles installations.

### 2.4.1. LES TOPONYMES LIES A L'HABITAT

#### *LES NOMS EN TRE-*

Un premier axe d'étude a été mené autour des noms formés à partir du suffixe Tré-, issu du brittonique *treb*. Division du *plou*, la trève semble avoir une existence très ancienne<sup>160</sup>, « [elle était] une division intermédiaire entre le *plou* et la *villa* (...) »<sup>161</sup>. Il correspond à ce qui sera plus tard la trève, « division de la paroisse aux époques médiévales et modernes, qui possédait sa propre église mais participait aux dépenses de l'ensemble de la paroisse à l'église de laquelle les tréviens devaient se rendre lors de certaines fêtes »<sup>162</sup>. A la différence du *plou*, le *tré* désigne une installation de laïcs ; de plus il a été utilisé dans sa forme bretonne dans des régions de Bretagne mais où l'on parlait le roman, « *treb* a donc dû être employé à l'origine pour désigner des implantations de communautés de Bretons en Armorique : jusqu'au XI<sup>ème</sup> siècle, c'est probablement le toponyme le plus répandu, et il est souvent rendu en latin par *villa* dans le cartulaire de Redon »<sup>163</sup>. Bien que certains de ces *tré* soient devenus des paroisses, « il y en a beaucoup d'autres qui sont des villages, de simples hameaux ou même des lieux-dits »<sup>164</sup>. Si l'on considère l'actuelle commune de Plélan (C. 15), on s'aperçoit que le bourg est ceinturé par plusieurs villages dont l'origine bretonne semble évidente : ainsi au nord le village de Trézon, puis en descendant par l'ouest, ceux de Trégu, Trélo, et enfin, celui, plus délicat du Thélin (connu comme Tellent au XV<sup>ème</sup> siècle). Si l'on dépasse ces limites communales, on rencontre l'actuelle commune de Treffendel au sujet de laquelle l'abbé Bossard mentionne une « *capella* de Treffandel » en 1574<sup>165</sup>, cette exemple semble confirmer la définition de M. Planiol pour qui la trève « avait pour centre une chapelle qui relevait de l'église principale du Plou »<sup>166</sup>. Ce Treffendel correspond davantage à un Tré-,

---

<sup>160</sup> M. Planiol, *Histoire des institutions...*, t. 1, p. 336

<sup>161</sup> *ibid.*, p. 337

<sup>162</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints...*, p. 100

<sup>163</sup> J.-Y. Le Moing, *Les noms de lieux bretons...*, p. 197

<sup>164</sup> A. Chedeville, *op. cit.*, p. 101

<sup>165</sup> G. de Corson, *Pouillés...*, t. 6, p. 401

<sup>166</sup> M. Planiol, *op. cit.*, p. 336



« qui, sous la forme tref, ne s'applique plus à un lieu précis mais à une circonscription appelée aussi *tribus* en latin [...] »<sup>167</sup>.

Sur la commune de Maxent, elle aussi issue du démembrement de la paroisse primitive de *Plebs Lan*, on rencontre également une série de Tré- : du nord au sud, Thélohic (l'abbé Bossard mentionne une forme en *Tréléheuc* pour l'année 1545<sup>168</sup>), Treumé, *Treu Meunbl* dans le cartulaire de Redon, Trégadan et Trébery.

L'une des preuves de la contemporanéité des *plous* et des *trés* se remarque lorsque ces deux préfixes sont construits à partir du même nom, souvent celui d'un saint : « Rares sont ceux qui utilisent des noms communs [...] ou des adjectifs [...] »<sup>169</sup>. Ces cas existent néanmoins et nous intéressent ici. Dans la commune de Beignon, citée dans le cartulaire de Redon, et aujourd'hui sur les landes du camp de Coëtquidan, on trouve, à environ deux kilomètres de l'actuel bourg de Beignon, le village de Treslan qui rappelle le *Plebs Lan* vu plus haut. Cette hypothèse est néanmoins mise à mal par l'appartenance de Treslan à la paroisse primitive de Guer, bien que cette dernière ait été également rattachée un moment au domaine de Maxent<sup>170</sup>.

Quant au cas de Paimpont, il est assez singulier : nous avons affaire à une paroisse constituée au IX<sup>ème</sup> selon A. de Courson, née de la fondation d'un prieuré traditionnellement daté du VII<sup>ème</sup>. On remarque qu'autour du centre paroissial de Paimpont, correspondant à l'abbaye actuelle, il existe une série de noms de lieux dont les préfixes en Tré- témoignent de l'origine vraisemblablement bretonne de ces lieux-dits (C. 15) : ainsi Trédéal, peut-être Telhouët mais certainement pas Trudeau que J.-Y. Le Moing cite dans son lexique des noms de personnes<sup>171</sup>. Plus étonnante est l'appartenance, selon E. Vallérie, « à ce territoire forestier non paroissial », de l'actuelle commune de Tréhorenteuc, dont le préfixe est un nouveau point sur la couronne des Tré- dressée autour de la forêt.

D'autres traces de cette implantation bretonne permettent de dresser une carte des hameaux créés lors d'une seconde vague de peuplement : ils sont relativement nombreux autour de l'ensemble primitif Paimpont - Plélan (C. 14) ; nous en citons quelques exemples : à Campénéac, Trécession, Tréfrain, à Iffendic, Trémelin, Trévit, à Tréhorenteuc, Trébotu. Mais ces Tré- « furent certainement plus nombreux que ceux qui subsistent encore car certains furent victimes des progrès du roman »<sup>172</sup>. C'est une réponse possible pour le cas de 'Trébouca' désignant non un lieu-dit existant mais une parcelle en Maxent (C. 15). On rencontre également 'Tréberday' et 'Trévouillet' (à proximité du ruisseau de Travouillet) à Plélan ainsi qu'une mention de 'Travouges' et 'Trégouet' à Paimpont ; 'Tréclos' dans cette même commune semble plus douteux : *tré* en gallo signifie « derrière »<sup>173</sup>.

Ces noms sont assez nombreux en Haute-Bretagne et sont parfois créés à des époques médiévales tardives quand, dans l'ouest de l'Armorique, c'est le préfixe Ker- qui a fini par désigner les hameaux à partir du X<sup>ème</sup> siècle. Néanmoins, il semble que rapidement à l'est de notre zone, les noms en Tré- se fassent plus rares : à Bovel, Campel, Lassy – commune dont le nom semble témoigner d'une évolution des noms en -acos ou -acum sans passage par le

---

<sup>167</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 300

<sup>168</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 402

<sup>169</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 101

<sup>170</sup> A. de Courson, *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, ch. CCXXXVII de 876, p. 185

<sup>171</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 443

<sup>172</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 101

<sup>173</sup> A. Le Moing, op. cit., p. 191

breton – aucune forme *treb* n'apparaît dans la toponymie.

### LES NOMS EN CAER-, CAR- ET KER-

D'autres noms se rattachent encore à une origine bretonne de l'implantation humaine : les noms à préfixe en Car-, qui, désignant d'abord une implantation surtout militaire (*Caer* en vieux breton) finissent par désigner des installations de « laïcs » à partir du X<sup>ème</sup> siècle.

On distingue actuellement plusieurs types de préfixes se rattachant à cette origine. Et pour chacun, se pose le problème de l'appartenance effective à ce nom. L'étude de J.-Y. Le Moing<sup>174</sup> permet l'élimination de quelques-uns de ces noms : on peut ainsi retirer des noms de parcelle tels que 'Caro' (nom propre) à Maxent ou 'Callouet' (terrain caillouteux) à Treffendel. Restent dans cette liste plusieurs toponymes, associés à un hameau actuel (C. 14) : à Maxent, la Carrouais et Catillan, à Plélan, les Cannehils (ou Quannehi) et Catonet, à Porcaro, le haut et la bas Carga, à Iffendic, Careil, à Mauron, Cataha, à Muel, Cameur. D'autres mentions concernent des parcelles cette fois (C. 15) : 'le Champ Catehaie' et 'le Petit Landier de Cardais' à Maxent, 'Carjeu' à Plélan, 'le Landier Cajoc' et 'Casolan' à Saint-Péran, 'Caharel' à Treffendel.

On peut également ajouter des noms en Quer- rappelant une forme que l'on retrouvera plus tard et sur laquelle nous reviendrons : celle en Ker-.

Certains d'entre eux semblent douteux : ainsi Quercault à Maure de Bretagne (il ressemble à Querhaut, nom de personne) ; Quémerais à Saint-Thurial et Quénardais à Treffendel se rapprochent de Quémard, nom revenant « souvent sous plusieurs formes [et dont l'] usage est surtout du type nom de personne »<sup>175</sup> associé ici à la terminaison médiévale plus tardive en -ais.

On retient plus facilement, à Campénéac, Quéjeau, à Saint-Malon, Quéneleuc.

Des noms de parcelle se rattachent peut-être à ces formes : le 'Guerbourg' et la 'Guimonde' (Plélan), 'Guerou', le 'Gueriochon' et 'Guesrieur' (Maxent).

Les noms en Ker-, récents sont les témoins d'un maintien de la langue bretonne plus durable (C. 23). Ils nous intéressent moins directement ici. En effet, à partir du IX<sup>ème</sup> siècle, ce terme entre en concurrence avec Tré- ; ce dernier « prend alors [au XI<sup>ème</sup>] la signification de quartier ou [...] frairie ». On trouve donc à Gaël, Kersillac et Querné (Kerné en 1845<sup>176</sup>), à Guer, Kerbiguet, à Mauron, Carhaillan (Kerhaillan en 1426<sup>177</sup>).

A noter aussi l'emprunt du mot latin *villare*, par les Bretons « qui en ont fait *Gwiler*. Ce mot se retrouve essentiellement sous la forme *Guillier* en Haute-Bretagne »<sup>178</sup>. Deux exemples dans cette zone : Guillérien à Campénéac et le Quilier à Treffendel.

### -ACUM ET -ETUM

Les noms en -acum, sous l'influence du breton évoluent de deux manières différentes : ceux en -euc comme pour la création des ker- sont le fait d'une survivance plus longue du breton.

---

<sup>174</sup> *ibid.*, p. 140

<sup>175</sup> A. Le Moing, *op. cit.*, p. 141

<sup>176</sup> *ibid.*, p. 386

<sup>177</sup> *ibid.*, p. 337

<sup>178</sup> *ibid.*, p. 279

Géographiquement, les noms en -ac sont présents surtout là où les concentrations de *plous* sont les plus faibles, c'est-à-dire surtout dans l'est et le sud-est de la région ce qui permet de dire que là où ils se rencontrent, on ait une moindre densité de l'implantation bretonne<sup>179</sup>.

La répartition de ces noms montre une influence bretonne plus durable dans l'ouest de la zone.

Les études menées par J-Y Le Moing dans son ouvrage, ont en effet permis d'affiner les connaissances relatives aux densités d'occupation et aux datations propre aux avancées et reculs des immigrants bretons.

La synthèse de son travail lui a permis de dresser une carte des noms de lieux d'origine bretonne en proportion de l'ensemble de la toponymie ; la carte est assez éloquente (C. 2) : d'une zone où nous constatons un fort pourcentage de toponymes d'origine celtique, nous passons rapidement à un secteur moins profondément « celtisé », ces deux zones étant grossièrement séparées par la forêt.

### LES NOMS EN LIS-, LES-, BOD-

L'existence de résidences est attestée par d'autres types de termes dont la précision permet de déterminer la « raison sociale » de ces habitats : il s'agit des noms en Lis-, Les- ainsi que ceux en Bod- désignant la résidence d'un personnage important. A noter pour les toponymes formés avec Lis- ou Les-, que ces derniers ne sont pas systématiquement placés en début de mot. Quand ils sont situés à la fin, ils perdent le “s” final.

Ces noms sont relativement nombreux (C. 14) ; on trouve à Augan, Lémou, à Campénéac, Leslan, à Gaël, Lesné (Lesnest en 1440<sup>180</sup>), à Guer, Hanlé<sup>181</sup>, à Iffendic, Lesvran, à Mauron, Lédremeuc et Lescu, à Maxent, Hinlée (Hinleix en 1618<sup>182</sup>), Lemheuc, Lequiniais et Linqully, à Mernel, Branleix, Courrouët (*Lis Colroët* mentionné dans le cartulaire de Redon<sup>183</sup>) et Deleix, à Néant-sur-Yvel : Le haut et bas Lemée, à Saint-Malon, Hellé, à Treffendel, Lénéheuc.

Un nom de parcelle enfin : ‘Landier de Lesmon’ à Maxent.

Quand aux noms en Bod-, la liste est moins importante : à Guer, Boquandy, à Iffendic, Boutavent, à Plélan, Bodo et Bodine.

### LES NOMS EN LAN-

Nous avons vu avec Plélan que *lan* ne désigne pas forcément un lieu de culte, bien que ce soit le cas pour la majorité des paroisses ainsi que des nombreux hameaux dont le nom est formé avec ce terme. Pour ces derniers « il y a un risque sérieux de confusion avec le breton *Lann* (lande), l'exemple le plus évident étant sans doute celui de Lanvaux »<sup>184</sup>. L'essentiel des noms que l'on rencontre dans notre zone d'étude semble plutôt se rattacher à cette dernière signification (C. 14 et 15).

---

<sup>179</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 108

<sup>180</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 367

<sup>181</sup> on trouve en effet une série de toponymes où *lis* et *les* sont placés en fin de mot, tels Hinlé, Hanlé

<sup>182</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 358

<sup>183</sup> C.R., ch. LXXVIII, p. 61

<sup>184</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 97

On trouve à Augan, Landéfiat, les Landerieux et Toulan, à Campénéac, Leslan, à Gaël, Lanro et Peslan, à Maxent, Catillan et Lantu, à Plélan, Lanlevrier, à Treffendel, Casolan et Landrilla, à Guer, Coesplan.

Des microtoponymes se décèlent aussi à la lecture des matrices cadastrales : ‘Lampluis de la Frangelais’, ‘Bresilan’, ‘le Petit Lantandamière’, ‘Montafilan’, ‘le Pré Lantois’ à Maxent, ‘Landerouet’ à Paimpont, ‘Clos de Lanéon’, ‘Clos de Lanlou’, ‘Clos de Lantère’ (ou Lautère) et le ‘Clos de Lanten’ à Plélan, ‘la Noé du Clos Bellan’ à Saint-Péran, ‘le Casolan’, ‘Landria’, ‘Landeniac’ à Treffendel.

#### 2.4.2. LES TOPONYMES LIÉS A LA VEGETATION

Parmi ceux-ci, on trouve bien entendu les noms en *coët* dont la traduction ne pose aucun problème ; ce terme désigne le bois.

De nombreux noms actuels ont conservé la totalité du mot dans la forme mais « beaucoup d'anciens *coët* ont été réduits phonétiquement à “Co”, à “Coes” ou même à “Cos” »<sup>185</sup>. Il est donc nécessaire de considérer les noms commençant par Co- en retirant de la liste les noms propres notamment.

La liste de ces noms est importante, nous ne citerons ici que quelques exemples : à Maxent, le Bois de Percouet, à Plélan, le Trécouet, les Couettes, à Paimpont, Coganne, la Cohue, la Secouette. Les noms de parcelles donnent ‘Bois Percouet’ et de ‘Harouet’ à Maxent, ‘le Trégonet’ et ‘le Trégouet’ à Paimpont, ‘la Secouette’, ‘la Couée’ et ‘la Prise Couet’ à Plélan-le-Grand.

Désignant le bosquet cette fois et parfois le bocage se rencontre également un terme d'origine bretonne : *quilly*, mot ayant « déjà disparu à l'époque du Moyen-Breton »<sup>186</sup>. Ainsi, ces termes témoignent donc d'une caractérisation ancienne d'un lieu. Nous rencontrons à Campénéac, le Quily, à Loyat, le Jeune et le Vieux Quily, à Mauron, Penguily, Quilhèdre. La microtoponymie donne quant à elle ‘Quan Guily’, le ‘Guillebis’ et ‘le Petit Guilby’ à Maxent.

Cette étude sur les noms liés à la végétation et d'origine bretonne est surtout intéressante si l'on considère l'ensemble des toponymes végétaux afin d'en déterminer la répartition pour donner une image éventuelle des zones incultes. Une synthèse a été réalisée par Noël-Yves Tonnerre qui a ainsi délimité grossièrement le massif pour la fin du haut Moyen Age à l'aide, d'une part, des toponymes indiquant la présence de bois disparus : *quilly* et dérivés, boulaies, châtaigneraies, etc..., mais également des limites de forêt : *penhouët*... et d'autre part, des mentions d'habitats limitrophes d'un massif : *trécoët* notamment. La carte ainsi établie (C. 3) et déjà évoquée précédemment montre donc un massif pour lequel les limites n'ont guère évolué excepté à l'est où il couvrait la paroisse primitive de Plélan.

Cette étude a été affinée grâce aux relevés des microtoponymes directement ou indirectement liés à la notion de bois. En effet, la carte n°16 présente les toponymes désignant des groupements d'arbres (châtaigneraies, chenais...), mais également les mentions de défrichement (prise, essart...). Les informations que l'on obtient recoupent celles remarquées avec l'étude des noms en -ay, ceux-ci désignant pour l'essentiel des toponymes forestiers. On constate une concentration de ces toponymes sur Maxent, plus prononcée à l'est. Le sud sud-

---

<sup>185</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 157

<sup>186</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 230

ouest de la zone est aussi très riche. Quant au nord du secteur (nord de Paimpont), les concentrations sont encore importantes. Cette étude semble donc confirmer les travaux de N.-Y. Tonnerre, mais là n'est pas le seul intérêt de ce travail ; en effet, on peut remarquer certains vides, notamment sur l'actuelle commune de Plélan, en un secteur bien localisé sur lequel se retrouve une série de noms en Tré-, témoignage d'une occupation relativement précoce, vraisemblablement d'origine bretonne. Peut-on déduire de cette constatation que nous avons à faire ici à une occupation suffisamment ancienne pour que des mentions relatives à la présence de bois (si forêt il y a eu en cet endroit) ainsi qu'à des défrichements (donc plus récents) aient disparu du vocabulaire descriptifs du paysage ?

L'étude menée à l'aide de ces disciplines que sont l'archéologie, la toponymie et la « littérature » permettent de dessiner une approche de l'occupation humaine du secteur.

A l'ouest de notre zone d'étude, la présence bretonne sur un substrat gallo-romain est marquée. Exploités très tôt, ces terroirs le sont aussi durablement, peut-être grâce à une qualité des sols que l'on remarque à la lecture de la carte dressée par G. Couvreur.

Au nord et au sud de l'ensemble forestier, le constat est identique ; la présence de toponymes bretons est importante.

A l'est de la zone Paimpont - Plélan, la présence bretonne est moins marquée dans le cadre de territoires où l'héritage antique n'est pas aussi dense.

Entre ces terroirs, le secteur étudié proprement dit semble encore moins marqué par l'occupation antique : néanmoins, on devine une présence de cet héritage, faiblement corrélé par l'archéologie (quelques gisements de surface), par les quelques noms en -ac pénétrant ce territoire depuis le sud ; de plus la forme *plebs lan* pourrait correspondre à une création paroissiale plus ancienne qu'il n'y paraît, où l'implantation des bretons se révèle relativement tardive.

Peut-on attribuer à la forêt un rôle de tampon entre une zone ouest bretonnante et une zone est davantage romane, entre lesquelles un peuplement se réalise plus tardivement. Cette notion de forêt comme limite a été étudiée par C. Higounet dans un article consacré aux haies forestières de l'Europe médiévale<sup>187</sup>. On constate, dans les premiers siècles du haut Moyen Age, une utilisation de certains bois comme haie, à l'issue d'un « aménagement lié à la défense, non de la forêt mais par la forêt » : le massif en question est alors déboisé de manière à laisser un *no man's land* végétal en guise de défense ; puisque c'est bien de haies défensives qu'il s'agirait et non de haies de colonisation. Aucun élément ne nous permet encore de rapprocher cette hypothèse avec ce cas présent.

Le rôle défensif de la forêt de Paimpont a également été suggéré par Sara Réault ayant écrit récemment que le massif apparaissait comme « une barrière concernant l'espace breton [puisqu'on a] une implantation bretonne plus occidentale et une pression des Francs à l'est ». Il est vrai que rapidement, les relations vont dégénérer entre Francs et Bretons, les deux peuples vont, dans leurs disputes, faire « voyager » les limites les séparant. La forêt a-t-elle servi à un moment de défense avant que les Bretons n'atteignent leur avancée extrême vers l'est au IX<sup>ème</sup> siècle. Aucun élément ne permet de répondre à cette question, sauf peut-être la série de toponymes désignant des sites d'occupation à caractère défensif tels ceux en Bod- et essentiellement en Lis-, que l'on retrouve autour du massif, y compris au sein de la zone étudiée, sur le territoire de Maxent essentiellement.

---

<sup>187</sup> C. Higounet, « Les grandes haies forestières de l'Europe médiévale », *Revue du Nord*, 1980, n°244, p. 213-217

Concernant les Francs, nous l'avons vu, aucun fait ne témoigne de leur présence si ce n'est à la fin de l'antiquité.

Quant au rôle des moines dans la mise en valeur du terroir, il est net au nord de la forêt, où une vague de saints d'origine bretonne laissent leur empreinte rapidement. L'un d'eux, Mewen est même à l'origine d'un prieuré en forêt de Paimpont. Sur la paroisse primitive de Plélan, aucune trace de cette influence n'est visible avant l'implantation des moines de Redon à Maxent : dans ce cas précis, les causes de l'implantation des moines seront différentes. Concernant les premières fondations, il s'agit de s'installer dans un endroit désert, à l'image des îles côtières : c'est l'un des caractères de la chrétienté celtique. Dans l'autre cas, la protection choisie dans le cadre de cette forêt est moins spirituelle que « défensive ».

Qu'ils s'appellent Léry ou Méén, les ermites ont choisi la lisière des bois pour s'installer. Il semble même que, d'après sa *vita*, Méén se soit installé au cœur de la forêt, choisissant un endroit plus « découvert » pour y construire son église. N.-K. Chadwick interprète ainsi ce mode d'installation : « *the chief functions of the monastery of Gaël were intended to act as effective protection against the evil spirits and magic of Brocéliande* »<sup>188</sup>.

A. Chedeville ajoute que, témoignant « de l'implantation "continentale" et pas seulement littorale des Bretons : elle [la fondation de Saint-Méén] devint un lieu de ralliement pour tous ceux qu'attirait la vie monastique au fond des bois et, pour tous ceux qui venaient les coloniser [...] elle fut une sorte de protection contre les forces mystérieuses incarnées par les fées [...] que l'on considérait alors comme des incarnations diaboliques »<sup>189</sup>.

La forêt apparaît encore ici comme une zone de limite entre deux influences, religieuses cette fois ; le monachisme d'origine celtique, venu du nord, s'avance jusqu'aux limites septentrionales du massif, « relayé » au sud par l'implantation d'une église de tradition différente, puisque prieuré de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon.

---

<sup>188</sup> N.-K. Chadwick, *Early Brittany*, p. 297

<sup>189</sup> A. Chedeville, op. cit., p 136

## DEUXIEME CHAPITRE

### LE ROLE DE L'EGLISE DANS L'OCCUPATION HUMAINE

#### 1. L'INSTALLATION DES PREMIERS CHRETIENS

L'étude des textes en général et des chartes du cartulaire de Redon en particulier témoigne d'un « partage » d'influence entre une zone septentrionale où une documentation peu fiable et lacunaire existe pour les premiers siècles du haut Moyen Age ; au sud les informations, inexistantes dans un premier temps, s'avèrent d'un tout autre intérêt par la suite.

Le vide documentaire de la partie centrale (actuelles communes de Paimpont, Plélan et Maxent) s'explique par les limites supposées de la forêt et décrites précédemment : par ailleurs l'évocation d'un tel massif est intéressante dans ce que l'on sait de l'évangélisation par le clergé régulier dans les premiers temps du Moyen Age. L'installation des moines de Redon sera évoquée ultérieurement : la qualité de la documentation permet une étude approfondie du secteur ; de plus, le contexte de l'arrivée de ces moines est différent, lié à un événement tardif dans l'histoire de cette période : les invasions normandes.

##### 1.1. LE CADRE PAROISSIAL

Nous avons décrit plus haut le cadre paroissial primitif. Une autre type d'information est apportée par l'étude des dédicaces que l'on trouve attachées à certaines communes, églises ou chapelles et pouvant être des témoignages intéressants quant à leur origine. Plusieurs cas de trèves semblent témoigner de l'érection d'un lieu de culte plus ancien que ne le laisse penser les fondations « officielles », tardives.

En effet plusieurs paroisses, sur lesquelles naît un prieuré en cette période féconde en fondations que sont les XI<sup>ème</sup> XII<sup>ème</sup> XIII<sup>ème</sup> siècles, témoignent d'un passé religieux plus ancien et d'origine bretonne.

C'est le cas à Saint-Péran ; bien que dans les faits, on sait qu'il s'agit d'une trève de Paimpont, suite à la fondation d'un prieuré par les Montfort avant l'année 1257<sup>190</sup>.

---

<sup>190</sup> G. de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. 2, p. 672

Mais le nom du saint désignant cette paroisse est d'origine bretonne<sup>191</sup>.

Même cas à Saint-Maugan où l'abbaye Saint-Jacques de Montfort y fonde en 1152 un prieuré. On peut, après Saint-Péran, se demander si nous n'avons pas affaire une nouvelle fois à une fondation ancienne et d'origine bretonne (Saint Maugan ou Malgan, « abbé breton » selon P. Banéat<sup>192</sup>) « récupérée » ultérieurement par l'abbaye de Saint-Jacques, ou si cette création s'est faite *ex-nihilo*.

Le village de Telhouët où un prieuré est fondé par Raoul II de Montfort en 1124 pour l'abbaye Saint Sulpice<sup>193</sup>, pose le même problème puisque la dédicace attachée à ce prieuré porte le nom de saint Samson : ce nom témoigne encore lui-aussi d'une origine bretonne éloignée de ce douzième siècle ; saint Samson, dont Méén sera le disciple est surtout connu dans le nord de l'évêché.

Deux autres communes conservent dans leur appellation la trace d'un passé flou, lié à la christianisation bretonne.

A la limite nord de la forêt, le nom de la commune de Saint-Malon est construit avec un patronyme d'origine bretonne : Maëlmon.

G. de Corson mentionne que saint Maëlmon, évêque d'Alet au VII<sup>ème</sup> siècle, aurait fondé un monastère à cette période<sup>194</sup>. Nous ne reviendrons pas ici sur les problèmes liés à la connaissance des évêques d'Alet. Si l'existence de l'évêché d'Alet est assurée au VIII<sup>ème</sup> siècle (à partir de 799, début de l'épiscopat d'Haelocar), avant, il ne s'agit que d'hypothèses et la liste épiscopale est d'autant moins assurée. La présence de ce Maëlmon est néanmoins possible sans qu'il ait été forcément tenancier du siège épiscopal. Dans ce lieu de culte appelé *Lan Maëlmon*, Judoc aurait été élevé.

Ce *lan* est-il à l'origine de l'église paroissiale de Saint-Malon<sup>195</sup> ? Cette paroisse remonterait aux environs de 650.

Non loin de ce lieu, ce même évêque aurait fondé un hôpital, l'hospice de Talredan. S'agit-il de l'hôpital fondé à Monterfil, par saint Maëlmon, au VII<sup>ème</sup> siècle selon Oresve ? G. de Corson pense que cet hôpital mentionné au XII<sup>ème</sup> siècle était une dépendance du Temple de Montfort<sup>196</sup>.

Comme Saint-Malon, la paroisse de Saint Gonlay est un démembrement de la paroisse primitive d'Iffendic. Selon P. Banéat, elle tiendrait son nom de Saint Gundlée, roi de Clamorgan au Pays de Galles. Solitaire du VI<sup>ème</sup>, il serait le père de saint Cado<sup>197</sup>.

Au sud du secteur, l'action évangélisatrice des moines venus d'Outre-Manche est moins marquée. La première preuve de l'existence de la paroisse de Saint-Thurial est donnée en 1202 ; le saint éponyme de cette paroisse est Turiau, qui serait originaire du Porhoët « où il dut exercer initialement son activité à la suite de saint Méén »<sup>198</sup>.

Il est mentionné dans une liste des évêques de Dol au XI<sup>ème</sup>, mais dès le IX<sup>ème</sup>, il semble en possession de ce titre.

## 1.2. SAINT-MEEN ET PAIMPONT

---

<sup>191</sup> J.-Y. Le Moing, *Noms de lieux bretons...*, p. 253

<sup>192</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 4, p. 25

<sup>193</sup> charte publiée par P. Auger, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *B.M.S.A.I.V.* 1905, t. 35, p. 324-328

<sup>194</sup> G. de Corson, op. cit., t. 3, p. 493

<sup>195</sup> ibid., t. 3, p. 495

<sup>196</sup> ibid., t. 5, p. 270

<sup>197</sup> P. Banéat, op. cit., t. 3, p. 460

<sup>198</sup> A. Chedeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints...*, p. 148



### 1.2.1. LA FONDATION DE SAINT-MEEN

Malgré une documentation très lacunaire, il semble qu'avec l'Abbaye Saint-Jean de Gaël, nous ayons affaire à un monastère d'importance, dans une « position stratégique en plein cœur du pays, sur l'une des routes [...] qui menait de la Manche à l'Atlantique »<sup>199</sup>. De plus, « en 816, Hélogar est à la fois évêque d'Alet et abbé de Saint-Méen. Plus tard encore, il arriva à l'évêque d'Alet-Saint-Malo de s'intituler évêque de Porhoët [...] »<sup>200</sup>. On peut poser la question de l'existence d'un évêché de Porhoët dont l'abbaye de Saint-Méen aurait été le centre ?

L'histoire du monastère de Saint-Méen appelé aussi Saint-Judicaël pose le problème de sa localisation : l'actuel emplacement (Saint-Méen est aujourd'hui établie sur une abbaye reconstruite après une série de destructions) ne correspond pas à la fondation primitive, certainement plus proche du Meu que ne l'est située l'actuelle bourg<sup>201</sup>.

Par contre, le Meu coule à Gaël, paroisse qui englobait dans sa forme primitive Saint-Méen et le Loscouët sur Meu ; P. Guigon pense que « l'Eglise paroissiale de Gaël [étant] dédiée à Saint-Pierre, [cela empêche son] assimilation avec l'Eglise du monastère, d'autant plus qu'elle était sa dépendance depuis 798 »<sup>202</sup>.

Plusieurs hypothèses ont été émises quant à cet emplacement :

La fontaine Saint-Jean-Baptiste, à un kilomètre du bourg, correspondrait au lieu de la première fondation selon l'abbé Le Claire, ce à quoi P. Guigon rétorque que l'endroit y est trop marécageux<sup>203</sup>.

Une autre hypothèse, non confirmée par la moindre trace matérielle, est le rapprochement fait avec l'emplacement d'un ancien monastère au lieu-dit les Menais (entre le Loscouët-sur-Meu et le Meu) : la déclaration d'un abbé de Saint-Méen y mentionne au XVII<sup>ème</sup> siècle, la possession de terres appelées 'terres du Manoir' où subsisteraient des vestiges attribués à l'époque à ce manoir. De plus, « Près du lieu-dit les Menais, un champ est appelé 'la maison de la douve', nom qui a été rapproché de 'Transfossa' »<sup>204</sup>. Cette hypothèse est néanmoins mise à mal par la présence de tuiles romaines dans une parcelle à proximité, découverte contraire à l'idée de lieu désert dans lequel serait arrivé Saint-Méen.

L'actuelle église paroissiale de Gaël qui ne correspond pas, nous l'avons vu, au premier monastère, est néanmoins intéressante d'un point de vue monumental ; il s'agit en effet d'une église romane attribuée au XI<sup>ème</sup> siècle. Dans un texte datée de 799, il est dit que « Charlemagne concéda à Dieu et à saint Judichaël l'église de Gaël avec tout le *plebs* par les mains de Helocar, évêque d'Alet »<sup>205</sup> ; il est mentionné plus tard entre les années 1024 et 1032, que Hinguethen, alors abbé de Saint-Jacut, reçut d'Alain « *totam ecclesiam de Guadel cum cimeterio* ». En 1192, ces possessions sont confirmées aux moines de saint Méen par le pape Célestin III<sup>206</sup> ; si l'on peut difficilement nier la valeur de ces textes, on peut néanmoins émettre un doute quant à la signature de Charlemagne lors de la première concession.

---

<sup>199</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 136

<sup>200</sup> ibid.

<sup>201</sup> P. Guigon, *Sites religieux et fortifiés haut Moyen Age en Bretagne*, 1990, p. 280

<sup>202</sup> ibid., p. 177

<sup>203</sup> ibid., p. 280

<sup>204</sup> ibid., p. 281

*Transfossa* est le nom de la terre donnée à saint Méen pour construire son monastère

<sup>205</sup> Dom Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne*, t. 1, col. 3

<sup>206</sup> « Bulle du pape Célestin III », publié dans D.M., t. 1, col. 723

### 1.2.2. LE SITE DE PAIMPONT

C'est au VII<sup>ème</sup> siècle, en l'an 658 même, que l'on fait traditionnellement remonter la fondation, attribuée à Judicaël, du prieuré de Saint-Méen, à l'emplacement de l'actuelle abbaye, attestée au XII<sup>ème</sup> (C. 18, n°1). La tradition rapporte également que ce roi de Domnonée aurait possédé un château dans les environs, qu'aucune trace, matérielle ou textuelle ne confirme. P. Banéat mentionne des retranchements<sup>207</sup>, à proximité du bourg de Gaël sur la rive gauche du Meu : appelés « Château de Judicaël », ils n'ont pas été confirmés dans ce rôle. On sait par ailleurs que, plus tard, au IX<sup>ème</sup> siècle, Salomon, roi de Bretagne, possédera à son tour des résidences, situées dans la paroisse primitive de Plélan. Peut-on y localiser celles de son prédécesseur ?

Les documents concernant cette fondation pendant la période du haut Moyen Age font cruellement défaut ; à partir du XII<sup>ème</sup> siècle, les « Preuves » de Dom Morice sous le titre de « *Breve chronicon, quod videtur fuisse Abbatia Panispontis aut Montefortis, Ex veteri collectione Mss. ecclesia Nannet* » renferment quelques actes rarement en rapport avec l'histoire de l'abbaye.

Le document le plus « sérieux » est une charte du Cartulaire de Redon datée entre l'année 832 et 850, la seule à mentionner Paimpont<sup>208</sup> : ce texte y évoque le règlement d'un conflit au sujet d'une rente en faveur des moines de Redon, apparemment sous l'arbitrage de Nominoë. Le choix de Paimpont est-il dû à la présence sur cette paroisse, d'une résidence du roi de Bretagne ou est-ce dans cette zone qu'est localisée la terre dont la rente associée est à l'origine de ce conflit ?

Le cartulaire de Redon mentionne aussi, à plusieurs reprises, un lieu appelé *Penpont* ; cette forme, qui apparaît dans les chartes après l'an Mil, apparaît également dans les chartes du cartulaire de Redon mais, dans ce cas, ne semble jamais se référer à l'actuel Paimpont.

En l'absence de sources plus parlantes, on ne peut aller très loin dans cette étude. Des faits sont néanmoins à prendre en compte sur lesquels nous reviendrons ultérieurement. En terme de paysage, le bourg de Paimpont, correspondant en fait à l'abbaye – l'actuel « village-rue » ne date en effet que du siècle dernier – apparaît sur la carte I.G.N. comme une clairière au plein centre de la forêt. Un choix géographique qui répond bien à l'attente des premiers moines bretons. L'extension de cette trouée ayant dû se faire aux périodes ultérieures. A noter également la présence, au nord et sur les berges de l'étang de nombreux éléments témoignant de la présence de forges dans ce secteur. Evidemment, le problème est qu'aucun moyen de datation n'existe : il est fait mention de forges monastiques, fait corrélé par les études menées autour des activités monastiques médiévales mais cette mention est tardive (XIII<sup>ème</sup>).

Ainsi, un prieuré, certainement modeste à ses débuts, naît autour du VII<sup>ème</sup> ; cette fondation est vraisemblablement à l'initiative de Judicaël, qui résidant à Paimpont aurait, par une nuit de Pâques, exempté d'impôts les habitants des villages de la future paroisse venus payer leurs redevances<sup>209</sup>. Quelle est la valeur de cette anecdote ? Est-elle pure fantaisie, correspond-elle à un statut particulier des habitants de ce qui n'est certainement pas une

---

<sup>207</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 2, p. 80

<sup>208</sup> « *caput pontis* », ch. LXXXVIII, p. 66

<sup>209</sup> A. de Laborderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 1, p. 481

paroisse au VII<sup>ème</sup> siècle, ou fait-elle référence à un fait plus récent ?

L'histoire du monastère de Paimpont est beaucoup mieux connue lorsque le divorce est consommé entre le prieuré et l'abbaye-mère, mais ces faits sont largement postérieurs.

### 1.3. LE MONACHISME ET LA FORET

Les empreintes que laissent dans cette zone les moines bretons sont assez nettes au nord, courant grossièrement le long de la limite septentrionale de l'actuel massif forestier. L'absence d'implantations connues au sud sud-est du secteur avant le IX<sup>ème</sup> siècle est nette ; de plus, nous avons effleuré le sujet, les raisons de l'arrivée moines de Redon seront différentes. Raison spirituelle dans le cas de ces premières fondations où il s'agit de s'installer dans un lieu retiré : c'est l'un des caractères de la chrétienté celtique. Dans l'autre cas, la forêt s'apparente davantage à une protection contre des ennemis « concrets ».

## 2. MAXENT ET LE CARTULAIRE DE REDON

Nous l'avons vu au cours du chapitre précédent, la connaissance liée au peuplement de cette zone est limitée par l'absence de sources avant le IX<sup>ème</sup> siècle, obligeant à mener l'étude par le biais d'autres disciplines. A partir de cette date, un document incontournable vient éclairer une histoire lacunaire : il s'agit du cartulaire de Redon.

Ce document est une « compilation » de chartes diverses relatives à l'abbaye de Redon. Il est composé de deux séries de chartes dont la première s'étend de 792 à 924, la deuxième correspondant aux années de 1019 à 1160.

Le manuscrit est composé de « 142 feuillets en parchemin [...] dont la jolie minuscule accuse le commencement du XI<sup>ème</sup> »<sup>210</sup>.

Avant la publication menée à la fin du siècle dernier, quelques extraits avaient été publiés par Dom Morice notamment. La publication de A. de Courson s'avère quant à elle quasiment exhaustive (plus de 300 chartes) ; quelques lacunes existent néanmoins, du fait la perte totale ou partielle de certaines chartes (introduites au sein de l'*Appendix* pour ces dernières) : pertes évaluées à 115 chartes.

Les dates de rédaction du cartulaire sont également connues, ainsi que le nom de certains copistes : le premier, Judicaël aurait œuvré sous l'administration de l'abbé Pérenes entre les années 1045 et 1060 ; le second, Guégon, est mentionné en 1089 ; enfin jusqu'au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, « pas une pièce [...] qui n'accuse une main différente ».

---

<sup>210</sup> A. de Courson, *Le Cartulaire de l'Abbaye de Redon*, p. I

La zone d'influence de l'abbaye de Redon, révélée à la lecture du cartulaire, montre une extension maximale de cette influence légèrement au nord des communes actuelles de Plélan et Maxent, là où s'implantera l'un des plus importants prieuré de l'abbaye bénédictine. Pour cette même période, aucun texte extérieur au cartulaire de Redon, si ce n'est des copies tardives de documents douteux, n'apporte autant de renseignement sur cette zone ; aucun témoignage digne d'intérêt n'éclaire l'histoire de l'abbaye de Saint-Méen et surtout de son prieuré, Paimpont, au cœur de la forêt, à l'ouest. La forêt apparaît ici comme une limite septentrionale à l'autorité de l'abbaye de Redon ; tandis qu'au nord les sources sont muettes. Nous l'avons vu dans les pages précédentes, l'influence bretonne s'exerce au nord et ceci apparaît dans les dédicaces des églises et dans le cadre monastique. La forêt correspond-elle à une ligne de partage horizontale entre une chrétienté restée celtique et l'autre ayant subi l'influence carolingienne ?

## 2.1. LA FONDATION DE MAXENT

L'existence d'un document tel que le cartulaire est évidemment un facteur encourageant à l'étude des régions « concernées ». Le monastère de Maxent a donc fait l'objet de nombreux travaux dont les plus récents, menés par P. Guigon, ont permis une bonne connaissance quant à l'occupation de cette zone.

Avant la fondation effective du monastère de Maxent en 862 (C. 18, n° 2), sous le règne du roi Salomon, des chartes évoquent la donation de terres, sur la paroisse de Guer.

Ainsi, la plus ancienne charte du cartulaire – la plus proche de notre zone d'étude, concernant l'actuelle commune de Guer et la *villa* de Liskelli en particulier – est datée de 833 ou 839.

Ce document témoigne du don fait par Haeldetuuïd aux moines de Redon et à leur abbé Conoïon d'un revenu en argent tiré du bénéfice de ses productions agricoles<sup>211</sup> : charte intéressante à plus d'un titre car elle fournit des indications précises quant à la description des lieux et aux types de structures agricoles rencontrées ; nous y reviendrons.

### 2.1.1. LES RAISONS DE CETTE FONDATION

Le lieu qu'ont choisi les moines de Redon pour s'implanter ne semble pas dû au hasard : nous avons vu que Judicaël, roi de Bretagne, semble posséder des résidences tout au moins au nord de la forêt. Le cartulaire mentionne des résidences occupées par Salomon sur le territoire de Plélan ; il concède des biens à l'abbaye : c'est le cas d'une terre appelée *Scriou* où s'élèvera ensuite un nouveau monastère<sup>212</sup>.

---

<sup>211</sup> C.R., p. 153-154, « *ego [Haeltuïdo] quidem, [...] per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse vol [...], hoc est, rendam denarios CC in argento uno quoque anno de meo villare et de mea vinea et de campo [...]* »

<sup>212</sup> C.R., ch. LXXVIII, p. 60 : « *quod dedit Salomon Britannia princeps Schiriou in Plebelan et Randremes Lanleuthei et tigran Lis-Jarnuucocon [...]* »

Dans une charte où Salomon récapitule l'ensemble des donations qu'il a réalisées en faveur du prieuré de Maxent<sup>213</sup>, est employé le terme de *foresta* : ce terme, qui s'oppose à celui de *silva*, la forêt au sens propre du terme, est défini entre autre, par C. Petit-Dutaillis : le sens premier est celui de « vaste étendue boisée, inculte, solitaire » ou de « bois » ou encore « dans un domaine agricole, désigne un droit ou un bien (garenne, pêcheur) », et donc, il est assez peu différent de *silva* ; mais *foresta* est ensuite attribuée « à la constitution légale, des réserves de chasse sévèrement gardées »<sup>214</sup>. H. Guillotel émet l'hypothèse selon laquelle ce « domaine de Plélan » était un « bien du fisc »<sup>215</sup> dont jouissait l'autorité royale : « chaque fois qu'un pays était concédé aux dirigeants bretons, ceux-ci obtenaient en même temps les biens du fisc, c'est-à-dire la fortune publique dont l'assiette pouvait remonter au temps de l'administration romaine [...] »<sup>216</sup>.

Les circonstances et les motivations de l'installation des moines de Redon à Maxent, données dans cette même charte de 869, répondent à des causes « naturelles ». En effet, cette charte de 869, signée de Salomon et traduite par Pierre Porcher en 1622, indique qu'« à cause de la guerre et des ravages des Normands, l'abbé Conoion avec la prière de ses moines, nous demandant non une seule fois, ni deux, un lieu de refuge, pour soi et ses moines, pour éviter aux Normands, seroit venu nous trouver, nous et notre vénérable femme Guenwreth, et le nous auroit demandé »<sup>217</sup>.

Ainsi le choix a été dicté par un péril qui nécessitait l'isolement des moines, c'est-à-dire en lieu retiré des zones de peuplement les plus importantes et des voies de communication. La vocation des domaines du roi était alors toute trouvée.

L'histoire de l'installation des moines à Maxent, son origine et ses formes, sont désormais bien connues. Suite à cette installation, les concessions vont alors affluer au cours d'une période brève malgré tout.

Nous ne referons ici qu'un résumé de l'historique des donations, elles seront étudiées ultérieurement.

## 2.1.2. LE RESUME DES DONATIONS

La première charte de donation concernant Maxent date du 18 février 858<sup>218</sup>. Bien que le prieuré ne sera fondé que quatre ans plus tard, à cette date, « Souuin donne le tiers de *Brontro* à Hinconnan » ; Tanethic vend le tiers de cette terre deux jour après<sup>219</sup> à Hinconnan également. Le 22 avril 859 (A. de Courson hésitait entre cette date et 864), Pascuoret vend le sixième de *Brontro* à Conoion et Drihican en vend le deuxième<sup>220</sup>.

<sup>213</sup> C.R., ch. CCXLI, p. 189

<sup>214</sup> C. Petit-Dutaillis, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1915, t. 76, p. 97-152

<sup>215</sup> A. Chedeville, *La Bretagne des saints...*, p. 327

<sup>216</sup> *ibid.*, p. 326

<sup>217</sup> P. Guigon, *Sites fortifiés et religieux...*, p. 344

<sup>218</sup> C.R., ch. XXXVIII, p. 31 : « [...] *quod dedit Souuin terciam partem Brontro [...] ad Hinconan et Liosic* »

<sup>219</sup> C.R., ch. XXXIX, p. 31 : « [...] *quod vendidit Tanethic terciam partem Brontro [...] tradens in manu Hinconan et Liosic* [...] »

<sup>220</sup> C.R., ch. XL, p. 32 : « [...] *quod vendidit Pascuoret sextam partem Brontro [...] [...] et in ipsa hora vendidit Drihican XII partem Brontro* [...] »

Ainsi, dès 858, alors que l'on ne peut parler de monastère à Maxent, des parties du territoire de *Brontro*, situé « de la forêt au Canut »<sup>221</sup>, sont données aux moines de Redon indiquant par-là que ceux-ci se constituaient un domaine aux dépends de la terre de *Brontro* ; c'est l'un des arguments donné par P. Guigon, lorsqu'il émet l'hypothèse de la présence de moines dès 858<sup>222</sup>.

En quelques années, les moines de Redon possèdent ainsi la quasi-totalité du domaine de *Brontro*.

Une fois le monastère créé, les donations en sa faveur se poursuivent à un rythme régulier : le 17 juin 862, la charte LXXXV<sup>223</sup> indique que Pascuueten donne *Rancaruuan* en *Bene* à St-Sauveur de Plélan, un an après, le 6 mars Salomon donne *Scriou* (en Plélan), *Randreme Lanleuthei* et *tigran Lis-Jarnuucocon* (charte LXXVIII)<sup>224</sup>. Neuf jours plus tard, Deurhoiarn et Jarnuucocon, son fils donnent *Penuuernet Crankendic* et *Tigran Lis* (en Plélan) à Saint-Sauveur (ch. LXXIX)<sup>225</sup>. Deux jours après, on retrouve Tanethic, qui avec Pascis, Rinan, Jarnuuoret et Catic donne un champ situé à côté de *Scriou* (ch. LXXX)<sup>226</sup>. En 863 ou 865, ce même personnage donne avec un certain Souuin un champ appelé *Brontro* (ch. LXXXII)<sup>227</sup>.

Les donations deviennent plus irrégulières par la suite. Le 13 juillet 866, la charte XLIX<sup>228</sup> mentionne le don par Salomon d'une *virgadam* (*Raninislouuen*), les *villae Cumbut* et *Raniarnedan* et la *Lam Villa Pirisac* ; la même année, le 15 septembre, Gleumonoc donne à Saint-Sauveur *Botdeurec* et *Randobrocar* (ch. L)<sup>229</sup>. Une *Villa Bronsiwan* est donnée le 10 juin par Winic à l'abbé de Redon Ritcand (ch. CCXXIII)<sup>230</sup>.

C'est en 869 que le prieuré fondé sept ans auparavant prend le nom de Saint-Maxent, lors de l'arrivée des reliques du saint poitevin ; il apparaît certain aujourd'hui que cette acquisition n'est pas le fait des Normands, c'est-à-dire due à la fuite devant ces Hommes du Nord, des moines du Poitou emportant les reliques de leur saint, mais plutôt à une pratique d'usurpation habituelle destinée à « valider » une fondation antérieure<sup>231</sup>. P. Guigon pense également que le « trésor » donné par Salomon le 17 avril 869 dans une charte où il confirme les donations à Maxent<sup>232</sup> pourrait provenir de ce même « pieux larcin »<sup>233</sup>.

Avec l'arrivée de ces reliques, le monastère atteint son apogée et Guillotin de Corson de se demander si cette fondation n'est pas plus qu'un simple prieuré<sup>234</sup> : malgré l'existence de

---

<sup>221</sup> « *a silva usque ad Carnun* »

<sup>222</sup> P. Guigon, op. cit., p. 341

<sup>223</sup> C.R., ch. LXXXV, p. 64 : « [...] *quod dedit Pascuueten de sua hereditate in Bene, quae dicitur Rancaruuan, cum duobus manentibus Loieshic, Sancto Salvatore in Ploelan, pro sanitate Salomonis quando infirmabatur in Lis Penfau* [...] »

<sup>224</sup> C.R., p. 60

<sup>225</sup> C.R., p. 61 : « *Haec carta indicat atque conservat quod dederunt Deurhoiarn et Jarnuucocon, filius ejus, in Plebelan, Penuuernet Crankendic et tigran Lis* [...] »

<sup>226</sup> C.R., p. 62, « [...] *quod dederunt Pascic et Rinan et Jarnuuoret et Catic et Tanethic illum campum qui est situs juxta Scriou, de silva usque ad rivum, et a rivo usque ad viam*, [...] »

<sup>227</sup> C.R., p. 63 : « [...] *quod dederunt supra scripti viri totam portionem suam in illo campo nuncupante Brontro, qui est situs juxta Scriou ubi nunc locum Sancti Salvatoris et monachorum rotonensium*, [...] »

<sup>228</sup> C.R., p. 39 « [...] *quod dedit Salomon unam virgadam que vocatur Raninislouuen* [...] *et ibi [ad monasterium Sancti Salvatoris in Plebelan] donavit villam que vocatur Cumbut et Raniarnedan* [...], *et Lam villam Pirisac* [...] »

<sup>229</sup> C.R., p. 40, « [...] *per hanc epistolam donationis donatumque in perpetuum esse volo monasterio Sancti Salvatoris in Rotono et suis monachis, id est, donavi eis Botdeurec et Randobrocar ubi mansio est* [...] »

<sup>230</sup> C.R., ch. CCXXIII, p. 172 et Dom Morice, t. 1, col. 305 : « [...] *beneficiaverunt Ritcandus Abbas et sui monachi villa in Plebelan, in villa quae vocatur Bronsiwan ad Winic stabularium Salomonis* [...] »

<sup>231</sup> P. Guigon, *Sites fortifiés et religieux...*, p. 341

<sup>232</sup> C.R., ch. CCXLI, p. 189

<sup>233</sup> P. Guigon, op. cit., p. 341

<sup>234</sup> G. de Corson, *Pouillé...*, t. 2, p. 202

l'abbaye de Redon, les abbés Conoion puis Ritcand et Liosic vivent à Maxent. De plus, G. de Corson souligne qu'en 904, « alors que les religieux ont définitivement regagné Redon, Haëlcoibrant se qualifie d'abbé de Maxent alors qu'il n'est pas abbé de Redon »<sup>235</sup>, puis il met en évidence un retour à la normale en 910 lorsque « Catluiant, abbé de Redon reçoit des dons pour Redon à Maxent »<sup>236</sup>

Cette période d'essor se traduit donc par un nombre important de donation. Après 869, elles sont encore nombreuses : Jarnobri donne le douzième de la *villa Jodica* à St-Maxent dans une charte<sup>237</sup> datée du 12 novembre 864 ou 870 (il semble que ce soit plutôt 870 puisque six ans auparavant, on ne parle pas encore de monastère de Saint-Maxent). La charte CCXXXVI<sup>238</sup> datée du 29 juin 875 mentionne plusieurs dons espacés dans le temps : Deurhoiarn et Roiantken donnent respectivement *Aethuric Freoc* et *Aethurec Milcondes* à Augan ; puis leur fils Iarnuucon, à la mort de ces derniers donne la *Villa Enuuor* à Maxent.

A partir de cette date, le monastère va peu à peu perdre de son dynamisme : « De 875 à 904, un silence de près de trente ans reflète la situation politique et militaire de la Bretagne : la mort de Salomon, principal promoteur du monastère, stoppa son rapide essor »<sup>239</sup>.

Une charte mentionne néanmoins le don par Loengil (en confirmation d'un bien auparavant usurpé ?) du *pleb Uuern* (Guer) le 24 avril 876<sup>240</sup>.

En 904, année où G. de Corson mentionne l'éventuelle preuve d'un prieuré devenu abbaye sur un bref laps de temps, Ganoean donne à St-Maxent (à noter que les reliques du saint sont encore présentes) deux *sextarii brach* à Treumé<sup>241</sup>.

Une charte de 910 semble confirmer la « régression » du prieuré déjà observée par G. de Corson : « [à cette date] encore (ch. CCLXXIX), lors d'une donation au monastère de Plélan, l'acte précise que “le corps de saint Maxent reposait en ce lieu”, mais que les moines résidaient dorénavant à Redon : le monastère de Plélan existait cependant encore bien que très amoindri »<sup>242</sup>.

---

<sup>235</sup> G. de Corson, t. 2, p. 203

<sup>236</sup> *ibid.*

<sup>237</sup> C.R., ch. CCLIII, p. 204 : « [...] *dedit Jarnobri Judcar cum terra sua, hoc est, XII partem ville Jodica, et hec sunt renda illius : III panes majores, frumento IIII sextarios, avena I modium, denarios IIII* [...] »

<sup>238</sup> C.R., p. 184-185 : « [...] *et dedit Deurhoiarn Aethuric Freoc, clericus in dono corporis sui, et uxor ejus Roiantken dedit Aethurec Milcondes, in Alcam* [...] »

*et venit Iarnuucon filius ejus, in prima dominica post sepulturam ejus [...] posuit manicam suam super altare et dixit : Villam Eneuor do Maccentii [?] et monachis [...] »*

<sup>239</sup> P. Guigon, *Sites religieux et fortifiés...*, p. 342

<sup>240</sup> C.R., ch. CCXXXVII, p. 185 : « *Illam donationem quam dedit Salomon monachis in plebe Lan, in honore Salvatoris, de plebe Uuern, in hereditate perpetua, post obitum Salomonis heredes donationis illius contradixerunt monachis reddere censum* »

<sup>241</sup> C.R., ch. CCLXXXI, p. 227 : « [...] ; *idcirco ego, Ganoean, dedi partem terre cum duobus hominibus, Tutamau et filio suo, id est duo sextarii brach in Treu Meunbl* [...] »

<sup>242</sup> P. Guigon, *op. cit.*, p. 342

## 2.2. LE CONTENU DES DONATIONS

### 2.2.1. LES HABITATS, LES RESIDENCES

Bien avant la fondation de Maxent, nous avons des donations à Redon mentionnées en périphérie de cette zone. En 833 ou 839, Haeldetuuid donne aux moines de Redon des revenus tirés de sa *villa* de *Liskelli*.

Le nom même de *Liskelli* révèle la fonction de ce lieu. En effet, le préfixe Lis- a plusieurs significations évoquant la notion de résidence : « résidence seigneuriale », « cour de justice » ou « cour de maison ».

En 862, un don est fait aux moines pour la santé du roi malade à *Lis-Penfau*, littéralement la « cour du bout du hêtre »<sup>243</sup>.

Ainsi, la signature de certaines de ces chartes donne quelques mentions de résidences attribuées au roi Salomon notamment, et vraisemblablement situées en Plélan : *Scriou*, bien évidemment, sans doute dans l'actuel bourg de Maxent (où se trouve le monastère). A noter qu'au sud sud-est du bourg des vestiges fossoyés sont déjà mentionnés dans l'ouvrage de P. Banéat<sup>244</sup>. Celui-ci n'y voit pas les restes de la résidence de Salomon puisque celle-ci a été donnée aux moines et c'est donc « l'église qui en marque l'assiette »<sup>245</sup>. Néanmoins, on peut hasarder le rapprochement des vestiges avec cette résidence si l'on reprend la charte 869 indiquant que le monastère était devant l'*aula* de Salomon<sup>246</sup>. Ces vestiges sont connus sous le nom de *Prélouais*, écrit également *Préroué*<sup>247</sup> (C. 20, n°1) : *roué* désignant roi comme dans le cas du « Camp des Roué » en Mohon ?

A noter qu'il existe une voie indiquant la présence d'un 'Pré Louais' également au Nord-Est de Maxent : le 'rabinet du pré Louais'.

Ces *lis*, désignant donc la résidence d'un homme important se retrouvent également en toponymie, mais les exemples suivants n'ont pas de correspondance connue dans le cartulaire : à Maxent, Linquilly, Lequinais, et plus douteux Lénéheuc à Treffendel.

Des résidences sont aussi reconnaissables à leur préfixe en Bod-, la différence avec Lis, que l'on peut traduire par cour, réside dans la fonction du lieu : le deuxième terme correspond au « centre de la puissance temporelle ou prince ou du machtiern [...] [il] représente surtout le centre de l'autorité militaire bretonne »<sup>248</sup> : ainsi Salomon possède la résidence de *Botcatuur*<sup>249</sup> qui se trouve dans le *Plebs Lan*, mais aucun détail ne permet d'en appréhender la localisation.

De même, dans la charte L de 866<sup>250</sup>, Gleumonoc donne *Botdeurec* et *Randobrocar* : le *bot* mentionné ici semble bien correspondre à « la demeure du propriétaire d'un domaine rural »<sup>251</sup>. Bien que la charte ait été signée au monastère de Plélan, aucun indice ne permet d'approcher l'endroit.

---

<sup>243</sup> C.R. ch. LXXXV, p. 64 (voir note 34, p. 70)

<sup>244</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 2, p. 357

<sup>245</sup> *ibid.*

<sup>246</sup> C.R., ch. CCXLI, p. 189 : « *in monasterio meo quod est in plebe Lan, ubi ego antea meam aulam habui* »

<sup>247</sup> P. Banéat, *op. cit.*, t. 2, p. 357

<sup>248</sup> J.-Y. Le Moing, *Les noms de lieux bretons...*, p. 174

<sup>249</sup> C.R., ch. XLIX, p. 39 : « [...] *Factum est in hoc loco nuncupante Botcatuur* [...] »

<sup>250</sup> C.R., ch. L, p. 40 (voir note 40, p. 70)

<sup>251</sup> J.-Y. Le Moing, *op. cit.*, p. 126



Comme pour les *lis* et les *les*, des *bod* que l'on ne rapproche d'aucun lieu cité dans le cartulaire de Redon se retrouvent dans la toponymie bien que leur origine ne soit pas assurée : il s'agit de deux cas en Plélan, le Bodo et Bodine.

Cette notion de résidence s'accorde davantage avec l'idée d'un lieu réservé à une demeure particulière pour un homme particulier : machtiern, voire roi.

Le préfixe *lis* est souvent synonyme d'*aula* dans le cartulaire de Redon : *aula* désigne la résidence du machtiern par excellence ; on rencontre un exemple, à propos de Salomon évidemment, en 869 dans la charte où le roi breton précise que son monastère est à proximité d'une résidence (*aula*) qu'il avait auparavant<sup>252</sup>.

Plus rarement, on trouve *villa* donnée comme synonyme de *lis*<sup>253</sup> : c'est le cas de la charte CCCXXIX, dans laquelle est mentionnée la *Villam Liskelli*<sup>254</sup>. *Quilly* signifiant bosquet ou bocage, *Liskelli* est donc traduit par la « cour du bosquet »<sup>255</sup>. « Le sens [du] mot *villa* varie, quand on passe du cartulaire de Redon à celui de Landevennec. Dans les chartes de Redon, *villa* a le même sens que *treb* qui signifie trève, village »<sup>256</sup>. P. Flatres donne également la définition d'écart, de village.

Il existe donc une analogie avec les noms de lieux construits à l'aide du préfixe Tré-, désignant un habitat motivé par l'action de civiles. Nous avons présenté leur répartition puisque la toponymie a conservé leur souvenir. Le cartulaire de Redon cite le village de *Treu Meunbl*, déjà évoqué et correspondant sans doute à celui de Treumé (C. 17), cité dans la charte CCLXXXI<sup>257</sup>.

La charte CXCVII, relative à la *villa* de *Liskelli* indique qu'Haeldetuuid donne 200 deniers en argent sur les revenus de sa *villa*, ses vignes et le champ qui l'entoure. *Villa*, *Villare* dans le texte signifierait l'une des maisons située au sein de l'ensemble *villa*<sup>258</sup>. M. Planiol affirme que « la *villa* était composée de plusieurs maisons dont chacune s'appelait *villar* ou *villarum* »<sup>259</sup>.

Plusieurs *villae* sont données à Saint-Sauveur mais leur localisation sur le terrain n'est pas toujours possible. Concernant la *Villa Combut*<sup>260</sup> – située à Plélan ?<sup>261</sup> – il semble, malgré l'absence de précisions quant aux limites de ce domaine que sa taille devait être conséquente car *Combut* se rapproche du terme de *combot*, défini par P. Flatrès comme subdivision de paroisse, ajoutant qu'il est plutôt rare en Pays Breton<sup>262</sup>.

La charte CCVIII évoque la donation de Judcar (colon ?) et sa terre. P. Guigon localise cette donation à proximité du monastère de Plélan<sup>263</sup>. Il est précisé que cette donation correspond à la douzième partie de la *Villa Jodica*.

---

<sup>252</sup> voir note 57, p. 72

<sup>253</sup> P. Guigon, op. cit., p. 668

<sup>254</sup> C.R., p. 280

<sup>255</sup> P. Guigon, op. cit., p. 693

<sup>256</sup> M. Planiol, *Histoire des institutions...*, t. 2, p. 260

<sup>257</sup> C.R., ch. CCLXXXI, p. 227 (voir note 52, p. 71)

<sup>258</sup> E. Chollet, *Etude du cartulaire de Redon au IX<sup>ème</sup> et au début du X<sup>ème</sup> siècle*, maîtrise d'histoire, 1969, p. 75

<sup>259</sup> M. Planiol, op. cit., t. 2, p. 260

<sup>260</sup> C.R., ch. XLIX p. 39 (voir note 60, p. 72)

<sup>261</sup> la charte de donation est signée au monastère maxentais...

<sup>262</sup> P. Flatrès, « Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon », *Etudes Rurales*, 1971, t. 41, p. 87-93

<sup>263</sup> P. Guigon, op. cit., p. 340

A noter que dans les quelques cas de dons où il est précisé qu'il s'agit de divisions de terres, on utilise le plus souvent le système duodécimal : « *terciam partem Brontro* », « *sextam partem Brontro* [...] *XII partem Brontro* »<sup>264</sup>.

Sont également mentionnées dans le cartulaire, les *Villa Enuueor*<sup>265</sup>, *Conjubot* et *Cundam*<sup>266</sup>. Cette dernière, donnée, avec la précédente par le palefrenier de Salomon est mentionnée *in Rennis Brenoion*, qu'une note précise à « *Bernon in Reuys* (Rhuis) ». Peut-on également hasarder un rapprochement avec le lieu-dit Bernoen dans le bois de Maxent à la lisière ouest duquel se trouve un enclos fossoyé ? (C. 20, n°2) On rencontre aussi, sur la paroisse de Campénéac, le lieu-dit Bernéan, connu en 840 sous le nom de *Bronewin*<sup>267</sup>.

Deux autres mentions de *villa* peuvent être rapprochées de hameaux encore visibles aujourd'hui :

La localisation la moins assurée parmi ces deux exemples est le don fait « à Ritcand, abbé, et ses moines » par Winic, palefrenier de Salomon, de la *Villa Bronsiwan*. On peut hasarder un rapprochement avec l'actuel Psihan (C. 17), situé à Maxent et écrit en 1677 *Besihan*<sup>268</sup>. A noter que l'étude des noms de parcelles donne une mention de 'Mazerie' ainsi que des 'domaines'.

L'autre cas concerne la *Villa Lam Pirisac*<sup>269</sup> qui paraît bien être Périssac, en Maxent également. Le suffixe de ce toponyme milite pour une occupation d'origine certainement gallo-romaine ou antérieure. Cette donation est constituée d'un vaste domaine avec prairies et « terres » ; le cadastre napoléonien (C. 28) montre, à proximité de ce village une chapelle qui existait au siècle dernier à côté d'une parcelle appelée le 'cimetière' ; autre mention intéressante, un champ jouxtant le hameau se nomme 'la Forge', sans qu'il soit possible, en l'absence d'études plus précise d'en connaître la période d'utilisation s'il s'agit bien de cela. La topographie liée à la localisation de cette *villa* est assez séduisante. Le sud de l'actuel commune de Maxent où elle se trouve est caractérisé par une falaise rocheuse dont la pente relativement abrupte et orientée au sud donne sur la vallée de l'Aff.

L'étude des noms en Tré-, menée dans le premier chapitre a montré l'existence d'un habitat concentré notamment autour de l'actuel bourg de Plélan-le-Grand ; l'est de la commune de Maxent en montre un certain nombre également ; le reste est inégalement dispersé sur cette zone. Leur présence, parfois centralisée au centre d'une clairière visible encore aujourd'hui laisse présager de défrichements « précoces ». A Paimpont, on remarque deux cas isolés ? : l'un, Trédéal, au sud-ouest de l'étang du Pas du Houx ; au nord-ouest de ce même étang, plus douteux, se rencontre le lieu-dit Telhouët.

On remarque donc deux concentrations principales d'occupation dans cette zone, séparées par le bois de Maxent et de la Chèze ; au nord de ce reliquat forestier, sur les marges du plateau de Treffendel, on devine, par le biais de microtoponymes notamment, une série d'occupations bretonnes possibles. Parmi ces hameaux et parcelles désignés par le préfixe Tré-, le village de Trécoët situé à côté de l'étang du même nom semble – du fait de sa terminologie et de par sa proximité avec la limite paroissiale Paimpont - Plélan – caractériser une limite forestière au moment de l'implantation de ce Tré-.

<sup>264</sup> C.R., respectivement ch. XXXVIII, p. 31 (voir note 29, p. 69) et XL p. 32 (voir note 31, p. 69)

<sup>265</sup> C.R., ch. CCXXXVI, p. 184 (voir note 49, p. 71)

<sup>266</sup> C.R., ch. CCLXX, p. 219, « [...] *duas quoque villas, unam videlicet in plebe que noncupatur Uuern, et nomen ville Conjubot ; alteram vero in Reuuis Brenoio, Cundamn nomine* [...] »

<sup>267</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 325

<sup>268</sup> *ibid.*, p. 385

<sup>269</sup> C.R., ch. XLIX, p. 39 (voir note 60, p. 72)

Moins nombreux, mais également plus difficilement identifiables, les noms en Car- et en Bod- caractérisent également des lieux d'habitats spécifiques. Ces deux termes désignent, à des moments différents, le même type d'occupation : en effet « au IX<sup>ème</sup> siècle, *caer* a le sens d'enceinte fortifiée, habitée probablement par un chef militaire, et va évoluer vers le sens de demeure »<sup>270</sup> ; quant à *bod*, « il devait être fréquent au IX<sup>ème</sup> siècle [...] mais sort peu à peu de l'usage au sens de demeure [...]. Les risques de confusion possible avec les mots gallo-romans *Bosc* et Bois ont du hâter la disparition de l'emploi de *bod* »<sup>271</sup>. Il semblerait d'après J.-Y. Le Moing que cette disparition ait été favorisée par la concurrence entre les deux termes. Les invasions normandes ont poussé « les seigneurs à fortifier leur demeure : ceci peut expliquer la disparition de l'emploi de *Bod*, résidence probablement non fortifiée »<sup>272</sup>

. L'observation de la carte générale de répartition des noms d'origine bretonne ne montre pas d'opposition entre la localisation des Car- d'un côté et des Tré- de l'autre. Les premiers se retrouvent globalement là où nous avons défini des concentrations de noms en Tré-. Quant aux noms en Bod-, plus rares, ils ne s'avancent guère vers l'est. Ceci est-il en rapport avec un recul du Breton décelable ici ?

D'autres types d'implantation se remarquent enfin à la lecture des chartes et de la toponymie : les noms en Lis-, traduits, nous l'avons vu, le plus souvent par *aula* dans le cartulaire de Redon. « Le plus ancien sens latin pour *aula* est cour d'une maison. Mais ce sens a évolué ensuite en “palais, cour d'un prince”, avec le sens figuré de “puissance d'un prince” »<sup>273</sup>. Le sens de Lis- apparaît donc comme un lieu défensif, « le centre de l'autorité militaire bretonne »<sup>274</sup>. On les retrouve régulièrement dispersés autour de l'ensemble Plélan - Maxent. Une approche plus fine de cette répartition montre notamment une concentration de ces noms à l'est de Maxent, ce que confirme les chartes du Cartulaire : on s'aperçoit que l'essentiel des donations semble se localiser sur le territoire de l'actuelle commune de Maxent, c'est aussi le cas des résidences que l'on trouve mentionnées à cette occasion ou lors de la signature de certaines de ces chartes. Que signifie cette concentration de Lis- à proximité du monastère ; sont-ils en rapport avec celui-ci, dans le cadre d'une éventuelle défense de ces lieux face aux Normands. Est-il interdit de penser encore qu'un domaine du roi breton fasse l'objet d'une défense face à ces mêmes ennemis ou d'autres encore, et l'on pense immédiatement aux Francs.

## 2.2.2. LES STRUCTURES AGRAIRES

L'étude précédente a montré que les *villae* ou les domaines, quand ils sont concédés, ne le sont pas forcément entièrement. Ils font l'objet d'une division préalable que l'on retrouve notamment sous le terme de *ran*. Ce terme breton, traduit par *pars*, *portion* désigne donc la subdivision d'un domaine et plus précisément d'après M. Planiol « la tenure d'un colon »<sup>275</sup>. Cette idée est contestée par N.-Y. Tonnerre pour qui « le *ran* ne peut pas être assimilé à la tenure d'un colon dans le cadre d'un grand domaine. La *villa* classique est exceptionnelle en Bretagne et le *ran* apparaît bien comme une unité d'exploitation se suffisant

<sup>270</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 146

<sup>271</sup> *ibid.*, p. 127-128

<sup>272</sup> *ibid.*, p. 146

<sup>273</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 171

<sup>274</sup> *ibid.*, p. 174

<sup>275</sup> M. Planiol, *Histoire des institutions...*, t. 2, p. 262

à elle-même »<sup>276</sup>. « La *villa* ne conserve plus, au IX<sup>ème</sup> siècle, qu'une signification territoriale »<sup>277</sup>.

Il faut noter que *ran* et *villa* peuvent être synonymes. Dans la charte XLIX<sup>278</sup>, Salomon donne une « *villam que vocatur Combut et Raniarnedam* ».

Le cartulaire de Redon mentionne dans le cadre plélanais un nombre intéressant de *ran* :

La charte LXXXV mentionne ainsi la terre de *Rancaruuuan*, située en *Bene* (qui pourrait bien correspondre à l'actuel village de Penée (C. 17), donnée par Pascuueten en 862 avec deux hommes. *Penest* est limitrophe des communes de Plélan et de Maxent ; dans cette zone, on trouve une mention des 'Vieux Champs' en Plélan (C. 29) : ce nom évoque-t-il l'ancienneté de ces parcelles ?

Le terme de *ran* est en général suivi d'un nom d'homme, qui est celui cultivant cette terre. « Si parfois on trouve sur une terre un colon portant un autre nom que celui de *ran* [c'est le cas ici], c'est que le nom de la terre une fois fixé ne change plus »<sup>279</sup>.

On voit donc ici que ce *ran* constitue une unité d'exploitation à part entière et de plus « exploitée par son propriétaire »<sup>280</sup>, localisée dans le cadre d'une circonscription plus vaste.

En 866, c'est Salomon qui donne à Saint-Sauveur une *virgada* appelée *Raninislouuen*<sup>281</sup>. La traduction de *virgada* est vergée (la), « qui est habituellement en France le nom d'une mesure »<sup>282</sup>. Associé ici au *ran*, ce terme peut aussi s'appliquer à des *tigran*<sup>283</sup>.

Ce dernier terme mérite explication : une charte déjà mentionnée (ch. L), où Gleumonoc donne au monastère Saint Sauveur de Maxent, *Botdeurec*, mentionne aussi la donation de « *Randobrocar, ubi mansio est* [où est ma maison] ».

Habituellement, le *ran* ne supporte pas de maison, il semble que nous ayons ici à faire à la construction d'une maison, postérieurement à la désignation de cette tenure comme *ran*.

En effet, le *ran* avec maison porte un nom précis que l'on retrouve entre autre dans une charte datée de 836<sup>284</sup>, où Rethuobri donne aux moines de Redon le *Tigran Fabr*.

En 863, Deurhoiarn et Jarnuuoccon donnent *Tigran Lis* (le domaine d'une résidence d'un « chef » ?) à Saint Sauveur de Redon. *Tigran lis* désigne donc ici d'une propriété sur laquelle se trouve un maison (*ty* = maison, demeure)<sup>285</sup> ; une autre différence, théorique, avec le *ran* est la taille de cette entité, plus grande de deux fois la surface du *ran*.

---

<sup>276</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne...*, p. 126

<sup>277</sup> A. Chedeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne Féodale*, p. 204

<sup>278</sup> C.R., p. 39 (voir note 60, p. 72)

<sup>279</sup> M. Planiol, op. cit., t. 2, p. 262

<sup>280</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance...*, p. 127

<sup>281</sup> C.R., ch. XLIX, p. 39 (voir note 60, p. 72)

<sup>282</sup> M. Planiol, op. cit., t. 2, p. 266

<sup>283</sup> *ibid.*, p. 267

<sup>284</sup> C.R., ch. CLXXVI : « [...] *id est, donavi eis tigran Fabr, excepto unam campum, quod ante donaveram sancto petro in aecclesio Uuernensi* [...] »

<sup>285</sup> M. Planiol, op. cit., t. 2, p. 267

La charte LXXVIII fait mention d'un autre don de Salomon où il est question d'un troisième type de subdivision agraire : le *randrème*. Salomon en donne un du nom de *Lanleuthei*. Les auteurs ayant travaillé sur le sujet l'assimilent généralement avec l'actuel commune de Maxent. Etendue peu aberrante malgré une définition du *randrème* assez peu précise, mais suffisamment pour montrer que sa taille peut être importante : M. Planiol<sup>286</sup> donne en effet l'exemple de la moitié d'un *randrème* contenant dix-sept *rans* et demi.

Concernant la mesure de cette unité, le *ran*, « d'après le cartulaire de Redon, [il] avait pour mesure normale quatre muids de grains... »<sup>287</sup>.

Ainsi définie par le biais des textes en quantité de blé nécessaire à l'ensemencement, la surface du *ran* reste imprécisée. Il est apparu rapidement que cette surface était loin d'être régulière, du moins au IX<sup>ème</sup> siècle. L'ensemble des études menées autour de cet essai d'évaluation des surfaces a nécessité, d'une part, de localiser le *ran* en question et, d'autre part, de retrouver les limites attribuées à ces exploitations : routes, rivières... N.-Y. Tonnerre, précisant que le *ran* est une « exploitation plus vaste que le manse »<sup>288</sup>, en fixe ainsi l'étendue à 25-30 hectares « sur lesquels deux ou trois seulement étaient cultivés chaque année »<sup>289</sup> ; en effet il semble que la majeure partie des exploitations étaient couvertes de landes « sans doute boisées »<sup>290</sup>. Considérant les terres arables et non arables (prairies, etc.), W. Davies arrive aux mêmes conclusions, précisant des valeurs extrêmes s'étendant de 5 à 60 hectares<sup>291</sup>.

« Juridiquement » moins intéressantes, les mentions de *campus* (champ) sont néanmoins importantes pour l'appréhension de la description du paysage.

W. Davies signale que « *the ran itself had constituent fields and these were separable, and a petiola de terra [...] or more frequently a campum [...] or a section of a field might be alienated* »<sup>292</sup>.

Dans la charte CLXXVI déjà citée et relative au *Tigran Fabr* que donne Rethuuobri, il est précisé qu'un champ (*campus*) ne figure pas dans cette donation puisque déjà accordé auparavant à l'église (paroissial) Saint Pierre de Guer.

Une autre charte intéressante (sur la *Villa Liskelli*) à plus d'un titre décrit un *campus* et ses limites très précises pour une fois, « *a via que ducit ad fontem Pullupin, per circuitum, usque ad viam que ducit ad Libebu de Liscelli, sitam in pago trans silvam, in condita plebe Uuern* ». Nous reparlerons du problème posé par ces *viae* par la suite.

Concernant le *campus* proprement dit, il apparaît bien dans ces deux chartes que ces entités sont les subdivisions d'un ensemble plus vaste, limitées de manière assez nettes par des éléments pas forcément naturels. Des limites ainsi données ne sont malheureusement pas fréquentes. Sont-elles mentionnées ici parcequ'exceptionnelles sur le terrain ?

La charte LXXX permet de compléter la description de ces *campi*. En effet, là encore, des limites sont évoquées dessinant les contours du *campus* mentionné. Ainsi, en 863, Pascis, Rinnan, Jarnuoret, Catic et Tanethic donnent un champ situé à côté de *Scriou*, « de la forêt à la rivière, de la rivière à la route... »<sup>293</sup>.

---

<sup>286</sup> M. Planiol, op. cit., p. 268-269

<sup>287</sup> *ibid.*, p. 226

<sup>288</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne...*, p. 127

<sup>289</sup> A. Chedeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale...*, p. 205

<sup>290</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance...*, p. 129

<sup>291</sup> W. Davies, *Small worlds...*, 1988, p. 46

<sup>292</sup> *ibid.*, p. 42

<sup>293</sup> C.R., ch. LXXX, p. 62 : « *quod dederunt Pascis et Rinan et Jarnuoret et Catic et Tanethic illum campum qui est situs juxta Scriou, de silva usque ad rivum, et a rivo usque ad viam* »

Nous sommes donc ici en présence d'un domaine bien délimité que plusieurs personnages, cinq en tout, se partagent.

Une autre charte précise encore que ces terres sont bien divisées entre plusieurs possesseurs : « les hommes ayant signé [ci-dessous] ont donné toute leur part de ce champ appelé *Brontro*, qui est situé à côté de *Scriou* »<sup>294</sup>.

Ces deux chartes de donation concernent-elles un même domaine ? Trois éléments militent pour cette hypothèse. D'une part leur localisation : ils sont situés à côté de *Scriou* ; d'autre part, leurs limites, identiques malgré dans le second cas, l'absence de la mention de « rivière » ; enfin, l'un des propriétaires est commun aux deux chartes.

Dans ce cas, la terre apparaît très étendue puisque alors, pas moins de sept hommes se la partagent.

Sans rapprocher ces deux domaines, on constate néanmoins la présence de champs aux limites matérialisées sur le terrain et à l'intérieur desquels on devine l'existence de parcelles de propriété aux contours définis mais sans qu'il soit fait mention de la « qualité » de ces limites. Cette description montre une corrélation avec la description du *méjou* breton par A. Guilcher<sup>295</sup>, même si, bien que le champ ait des limites, il ne s'agit pas de talus car alors il en aurait certainement été fait mention : en effet, il est précisé, dans la charte CCCXXIX<sup>296</sup> que « *haec villa [liskelli] fossato undique obtimo divisa, pars cujus extrema avi fluminis rivulo la villa dirimitur, cujus diremptione insule fiunt perparve ad Aeff flumen usque tendentes* ». Ainsi, les limites de cette *villa* sont des fossés et même des bons fossés : gage de qualité ?<sup>297</sup>

Les *méjous*, précise A. Guilcher, sont divisées en parcelles non closes, les *tachennou*, c'est vraisemblablement le cas ici.

En Haute-Bretagne, le terme correspondant au *méjou*, est celui de « champagne » qu'utilise d'ailleurs A. de La Borderie pour décrire le *campus Brontro*, qu'il situe à tort, à Renac et sur lequel il constate la présence de six propriétaires<sup>298</sup>.

### 2.2.3. LA COUVERTURE VEGETALE

De nombreuses chartes mentionnent l'état des terres données ou vendues aux moines de Redon. Ces descriptions sont généralement construites sur le même modèle, ce qui, ou témoigne de l'homogénéité des domaines ruraux ou consiste en une formule de style ne permettant pas d'approcher la réalité ; on rencontre ainsi généralement des forêts, prés, étangs, etc<sup>299</sup>. C'est le cas des chartes LXXVIII (*Scriou, Randreme Lanleuthei, tigran Lis-Jarnuucocon*)<sup>300</sup>, LXXIX (*Penneuernet Crankendic et Tigran Lis*)<sup>301</sup>, XLIX (*Raninislouuen et Villam Lam Pirisac*)<sup>302</sup>, L (*Botdeurec et Randobrocar*)<sup>303</sup>. En effet, ces énumérations

<sup>294</sup> C.R., ch. LXXXII, p. 63 (voir note 38, p. 70)

<sup>295</sup> A. Guilcher, « Points de vue nouveau sur une structure agraire de la Bretagne », *L'information géographique*, 1946, n°1, p. 9-15

<sup>296</sup> C.R., p. 280

<sup>297</sup> M. Planiol, op. cit., t. 2, p. 289

<sup>298</sup> « [...] et cette grande « champagne » de Brontro (*campus Brontro*) en Renac, divisée en six propriétaires, bordée d'un côté par la petite rivière de *Carnun* (le Canut), et de tous les autres enveloppée par la forêt » A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 2, p. 233

<sup>299</sup> « [...] cum massis et manentibus, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobilibus et immobilibus, cum omnibus appendiciis suis, [...] »

<sup>300</sup> C.R., p. 60

<sup>301</sup> C.R., p. 61

<sup>302</sup> C.R., p. 39

correspondent parfois à plusieurs donations au sein d'une même charte (donations LXXVIII et LXXIX), ce qui ne permet pas la distinction de l'état des différentes terres concédées.

Cette manière de présenter le « contenu » de ces concessions peut aussi s'expliquer dans le cas des *ran* ; dans l'étude qu'a menée W. Davies autour des *ran*, il apparaît que ceux-ci désignent la partie de terre arable autour de laquelle se trouvent des zones constituées de prairies, de landes, etc. Ainsi, ces *rans* correspondent à des entités cohérentes de terre arable formant de véritables *openfields*. D'autre part, le *ran* peut être constitué d'entités de terre arable discontinues dont les champs ne sont pas forcément adjacents<sup>304</sup>. On peut donc rapprocher de l'un de ces cas les terres appelées *Randobrocar* et *Raninislouuen*.

Le cas de *Brontro* présente un grand intérêt. Nombreuses sont les donations effectuées sur ces domaines, les descriptions y sont donc nombreuses.

Les premiers dons en faveur des moines de Redon dans cette zone sont des terres appelées *Brontro* qui se situent apparemment en périphérie du monastère. En effet, la charte LXXXII<sup>305</sup> semble très explicite : « [...] une part de ce champ appelé *Brontro*, qui est situé à côté de *Scriou* où est maintenant le lieu saint-Sauveur ... ».

*Brontro* est systématiquement placé de la forêt au Canut ou à la rivière.

En 865, plusieurs personnes donnent un champ, appelé *Brontro*, situé « de la forêt au Canut ». Entre les années 858 et 866, c'est le sixième de cette terre d'une part, le douzième de l'autre qui est donné aux moines.

Ces mentions de dons « *in loco nuncupante Brontro* » n'évoquent jamais la qualité, en terme d'occupation physique, de ces terres, alors qu'il est parfois signalé ce que l'on trouve sur les possessions attribuées : « *cum pratis, silvis* [etc.] ». La présence d'une terre arable est mentionnée (le *campus* donné en 865), mais aucune autre mention n'est faite.

P. Guigon, lorsqu'il mentionne cette terre, la qualifie de forêt : la charte XXXVIII, entre autre, précise le don de la « *terciam partem de Brontro a silva usque ad Carnu* ». Le terme *silva* qui, contrairement à *foresta*, correspond au bois par excellence désigne-t-il ici l'orée d'un bois servant de limite ou bien *Brontro* ; c'est-à-dire que le bois servant à délimiter cette donation y serait compris ?

La nuance nous paraît importante car, dans le premier cas, nous aurions à faire à un domaine exploité déjà depuis un certain temps, une terre « prête à l'emploi », dans l'autre cas, un défrichement est sous-entendu. Rares sont les mentions de défrichement dans le cartulaire de Redon : nous en avons un exemple à Pleucadeuc<sup>306</sup>, en zone forestière également importante.

C'est à proximité de ce domaine de *Brontro* que s'élèvera ensuite le monastère : « *dederunt supra scripti viri totam portionem suam in illo campo nuncupante Brontro, qui est situs juxta Scriou ubi nunc locum Sancti Salvatoris et monachorum rotonensium* [...] ».

Ce monastère se trouve actuellement dans le bourg de Maxent<sup>307</sup>. Ce bourg apparaît aujourd'hui comme une avancée vers l'ouest dans le bois de Maxent, qui, situé ainsi en limite de deux communes anciennement séparées, pourrait correspondre au reliquat de l'ancienne forêt de Plélan.

De l'autre côté du bourg, s'écoule le Canut, *Carnun* dans le cartulaire. L'observation de la carte d'état-major et la lecture du cartulaire de Redon nous encourage à situer entre ces deux limites (forestières et fluviales), la terre de *Brontro*. Si l'on observe la carte de toponymes forestiers, on s'aperçoit d'une densité plus importante de ces noms entre la Chèze et le Canut.

---

<sup>303</sup> C.R., p. 40

<sup>304</sup> W. Davies, op. cit., p. 43

<sup>305</sup> C.R., p. 63 (voir note 38, p. 70)

<sup>306</sup> E. Chollet, *Etude du cartulaire de Redon...*, p. 97

<sup>307</sup> Le site a été fouillé par P. Guigon au début des années 90

Ces noms sont déjà moins nombreux entre le Canut et le bois de Maxent, ainsi qu'en face de l'autre côté du Canut, puis se densifient vers l'est. Cette constatation permet-elle de préciser ou confirmer la localisation de *Brontro*, qui, selon toute logique, correspondrait à une partie de la surface au centre laquelle le prieuré de Maxent s'est implanté.

#### 2.2.4. LES INFRASTRUCTURES

##### *LES ROUTES ET LES CHEMINS*

La description des lieux peut être approfondie par l'évocation de limites de domaines matérialisées par les routes notamment : les routes que l'on rencontre au fil des chartes dans notre secteur d'étude sont signalées par le terme de *via*. A. de La Borderie identifie trois types de voies dans le cartulaire : la voie publique, souvent d'origine romaine se rencontre sous la forme *via publica*, la *semita* correspond à un simple chemin, *via* étant défini comme une voie privée<sup>308</sup>. Il est évident que l'actuel bourg de Maxent alors occupé et par des moines et par une résidence royale a été desservi par une voie.

Aucune *via publica* n'est signalée dans le secteur ; à Guer, c'est de *via* que l'on parle pour délimiter la terre de *Liskelli*, deux *viae* même, l'une conduisant à la fontaine *Pullupin*, non localisée, l'autre de *Liskelli* à *Libebu* vraisemblablement à Pleucadeuc. Sur le terrain, nous avons à faire à deux voies également dont l'une semble pourtant *publica*, celle déjà évoquée et joignant Rieux à Corseul et passant par Guer (via le Vales camp, la chapelle Saint-Marc, la chapelle Saint-Jean, le Boissy). L'autre est une variante de la traditionnelle voie Rennes-Vannes, que G. Guennou cite sans conviction<sup>309</sup>. « L'embranchement sur Rennes quitterait la voie Angers-Carhaix un peu au sud-ouest de Réminiac, suivrait la route nationale 776 de Malestroit à Guer, passant ainsi au sud de la Boissière-Boquidé en Monteneuf et croisant au Valescamp (en Guer) la voie Corseul-Clis-sous-Guérande [via Rieux] ; ensuite elle se dirigerait vers Campel, Bovel, passerait au sud de la commune de Baulon [...] ». La voie menant vers *Libebu* pourrait correspondre à cette dernière, la direction étant approximativement la même.

Pour la première route, on peut émettre l'hypothèse qu'elle corresponde à la Corseul-Rieux. Ainsi, sachant que l'Aff est également une limite à ce domaine, la *villa* de *Liskelli* est à rechercher entre ces trois éléments.

La charte datée du 17 mars 863 mentionne un champ, qui, situé à côté de *Scriou*, est délimité de la forêt à la rivière (certainement le Canut) et de la rivière jusqu'à la route (*via*). La carte des voies desservant la *civitas* des Coriosolites et réalisée par G. Guennou montre le fragment d'un tracé (C. 10, n°3), repérable sur le cadastre napoléonien<sup>310</sup>, passant au sud du village de Trégu, long d'environ 500 m, orienté sud-ouest nord-est. Les noms de ces parcelles n'apportent pas de complément d'information à ce sujet. Par contre, sur la même ligne vers l'ouest, entre les D 59 et D 61, le talus de parcelles désignées par le terme de 'Crue de la Rabine' semble prolonger cet axe orienté du nord-est au sud-ouest (C. 10, n°4). L'orientation identique de ces deux supposés chemins ainsi que leur continuité évidente postule, sous toute

---

<sup>308</sup> A. de La Borderie, *Histoire de la Bretagne*, t. 2, p. 227

<sup>309</sup> G. Guennou, *La cité gallo-romaine des Coriosolites*, D.E.S. p. 282

<sup>310</sup> un double trait pointillé, représentant un chemin (?) disparu figure sur le cadastre, en discordance avec la parcelle qu'elle traverse



réserve évidemment, pour l'appartenance à sinon une voie, du moins un chemin aujourd'hui disparu.

L'ensemble des noms de parcelles relatifs à une voie de circulation quelconque montre une dizaine de qualificatifs d'inégales valeurs nous le verrons quand il s'agit d'aborder le problème des voies anciennes : on rencontre essentiellement des 'rabines' (allée plantée d'arbres) et des 'chemins' (parfois vieux ou grands), quelques 'sentiers' (ou sentes) et 'dessertes', peu de 'voies', d'allées' ou d'avenues', plus rarement des 'venelles', 'millières' (et 'milleries'), 'chaussées' (pouvant aussi désigner une digue), 'cas rouge' (correspond à 'carrouge' défini par carrefour), 'mail' (avenue bordée d'arbres), 'croisées'. L'essentiel des 'rabines' et des 'chemins' rencontrés correspond aux voies d'accès des villages ou à des limites de parcelles plantées d'arbres ou non. Ces voies de circulation désignent également des routes devenues les actuelles départementales sillonnant la zone.

L'étude menée autour de l'ancienne N. 24 (C. 8) montre quelques noms de parcelles intéressantes, quatre mentions de 'grand chemin', 'vieux grand chemin'. On sait qu'il s'agit d'un axe relativement ancien, connu comme « Route royale de Rennes à Lorient » dans le cadastre napoléonien, mentionné également sur la carte de Cassini. Cette route se retrouve dans la microtoponymie, avec notamment un 'Vieux grand Chemin' à Plélan (C. 10, n°4), une 'Jannette du grand Chemin' à Treffendel (C. 10, n°5), etc....

De plus, évoquant la présence de voies mentionnées dans les textes et délimitant des propriétés, W. Davies pense que « *there was certainly a road from Augan to Plélan* »<sup>311</sup> : si l'on trace un axe rejoignant directement ces deux centres paroissiaux, on s'aperçoit qu'il correspond pour une portion importante à l'ancienne nationale 24.

Dans le secteur sud de Plélan, la D. 59 est régulièrement évoquée par des parcelles aux dénominations assez peu intéressantes tels des 'allées' ou 'rabines'.

Ces mentions désignant des voies de circulation sont plus convaincantes lorsqu'elles désignent des axes dont le tracé n'est plus visible aujourd'hui. Il faut bien garder à l'esprit que ces mentions peuvent se rattacher à des axes plus ou moins éloignés de la parcelle les désignant.

Il est ainsi fait mention de voies à proximité de l'Aff, désignant des voies d'accès à la rivière ou peut-être des lieux de franchissement : c'est le cas d'une parcelle appelée 'lande du bas Chemin' (C. 10, n°6) et plus au sud, du 'creux Chemin' (C. 10, n° 7), sur les berges de l'Aff.

D'une manière générale, il apparaît que ces termes (rabines, chemins) utilisés le plus couramment en toponymie pour désigner des routes ou des chemins, et correspondant parfois à des voies de circulation existant toujours, n'apportent pas grand chose dans la connaissance de tracés anciens. Ils confirment parfois seulement un peu plus le caractère « moderne » (au sens historique du terme) de la route.

Il est à noter tout de même que l'ajout d'un adjectif tel que « grand » ou « vieux » peut être considéré comme l'indice d'un particularisme, importance ou ancienneté ('petit champ du grand chemin' à Plélan, 'vieux chemin dit la Métumière', 'Lande du Vieux Chemin', 'l'Orée du Grand Centier' à Maxent, etc.). On l'a vu dans les mentions se rapportant à l'ancienne N. 24, route royale pour laquelle on peut supposer le tracé sur un axe plus ancien, en certaines portions au moins.

---

<sup>311</sup> W. Davies, *Small worlds...*, p. 107

L'emploi de certains termes est d'autant plus intéressant que ceux-ci sont rares : le temps qui passe provoque la destruction des œuvres humaines et donc les noms qui les désignent. La rareté des noms peut désigner soit le faible emploi de ce terme, soit sa quasi-disparition et dans ce cas son ancienneté.

Ainsi, à Plélan, 'la Chaussée' (C. 10, n°8) désigne plusieurs parcelles à l'endroit où le Ruisseau de Saint-Malo se jette dans l'Aff : cette localisation milite pour une autre signification liée à ce terme, celle de digue, élément constitutif d'un étang qui aurait aujourd'hui disparu.

Quelques rares 'voies' désignent aussi des parcelles à Plélan, 'la Voie' (C. 10, n°9), à Treffendel, 'les Antes, la Voie' (C. 10, n°10).

A ce terme, significatif d'axes de circulations pour lesquels on soupçonne une origine antique, s'en ajoute un second désignant cette fois, non une « route » mais les bornes jalonnant les voies dans l'antiquité : il s'agit de millière et ses dérivés ; quelques cas sont connus, mais il paraît difficile, en l'absence de données archéologiques, de les rapprocher de voies de circulation romaines et même médiévales. On a ainsi recensé quelques exemples à Maxent et à Treffendel (C. 10).

### LES PONTS ET LES GUES

Dans le cartulaire de Redon, l'évocation de limites entre les domaines concédés est l'occasion de mentions de voies, et ce, sur la paroisse de Guer d'une part, sur celle de Plélan de l'autre : dans le cadre des limites attribuées aux concessions réalisées autour du territoire de Bronthro notamment. Une autre charte mentionne également une « voie-limite » traversant probablement la paroisse de Plélan ; il s'agit de la charte LXXX du 17 mars 863 dont la deuxième partie relate la vente d'une terre ; malheureusement le texte présente un manque ce qui ne favorise pas les éléments permettant la localisation liée à cette concession. Cette terre est localisée « *a via quae ducit ad silvam et a silva usque ad portum* ». Ces termes se rencontrent régulièrement lors de la délimitation de terres, sauf pour l'un d'entre eux, le *portus*, « terminus » de la *via* et qui nous intéresse particulièrement.

En effet, le dictionnaire latin de Niermeyer donne plusieurs définitions de *portum* : « quai au bord d'un fleuve », « passage à bac », « redevance de passage », « entrepôt », « colonie marchande », « agglomération commerciale ». Les notions de quai (et donc de port) et d'entrepôt semblent difficilement s'adapter à cette zone où les rivières ne se prêtent pas ou peu au transport, où les moines ont choisi un lieu retiré et donc éloigné des grands axes commerciaux ; il est vrai néanmoins que l'image que l'on associe au quai le long d'un fleuve n'est pas valable pour le haut Moyen Age. De plus, ce type d'infrastructure, place permanente de commerce si on la compare au marché ou à la foire<sup>312</sup>, est un référent géographique de par son importance et peut donc se trouver à une certaine distance dudit lieu. D'autres endroits, périphériques, peuvent alors correspondre à cette description.

Néanmoins, une autre traduction de ce *portum*, « redevance de passage » permet de rapprocher ce terme avec celui de « gué », lieu de franchissement d'une rivière et l'occasion de prélèvements seigneuriaux pour les périodes ultérieures.

Cette définition nous conduit immédiatement au Gué de Plélan (C. 10, n°11) : ce village est associé à une motte que la Tradition a longtemps attribuée à Salomon et qui contrôle visiblement l'accès au passage sur le ruisseau du Pas du Houx. L'axe vraisemblablement contrôlé par ce gué est celui conduisant vers la forêt (et Paimpont) à l'ouest, axe qui n'apparaît

---

<sup>312</sup> H. Pirenne, *Les villes au Moyen Age*, 1971, p 107

pas sur la carte de Cassini au XVIII<sup>ème</sup>. Dans ce secteur, on trouve, déjà évoquée, la mention de ‘Voie’ (C. 10, n°9) à Plélan, le long du ruisseau de l'Etang des Glyorels. Cette ‘voie’ ainsi que la lisière forestière le long de ce ruisseau sont intéressantes puisque la charte indique à côté du *portus*, des limites matérialisées, d'une part par la *silva* et d'autre part par une *via*. On remarque, au nord du Gué et le long de ce ruisseau des Glyorels, une concentration de noms de lieux-dits construits sur le modèle « Rue + Nom Propre ». J.-Y. Le Moing, dans son « Lexique de termes gallo-romans »<sup>313</sup> donne le sens de « Cour de ferme » pour Rue. Mais A.-M. Rouanet-Liesenfelt dans le chapitre qu'elle consacre aux voies antiques chez les Riedones indique que « la voie romaine a laissé d'autres traces, plus tangibles : chemins ou villages appelés la Rue, bourgs ou pièces de terre dits la Chaussée, le Ferré, le Pavé [...] »<sup>314</sup>. Si l'histoire ultérieure (construction d'une motte) et une toponymie relativement riche laissent présager l'existence d'infrastructures peut-être antérieures à l'an mil, le rapprochement de ce secteur avec la description présentée dans la charte LXXX n'est qu'une hypothèse.

Concernant ce *portum*, on peut chercher ailleurs d'éventuels rapprochements, puisque la richesse du réseau hydrographique est propice à l'existence de nombreux gués. Mais ce *portus* n'est pas forcément un gué ; il semble difficile de localiser véritablement, et cette infrastructure, et cette voie.

L'inventaire qui suit se donne donc pour seul objectif de localiser certains lieux de franchissements de rivière, lieux de passage qui doivent correspondre à la portion de voies de circulation terrestre.

A noter néanmoins, avant d'aborder ce sujet, la présence de parcelles désignées par le terme de port. L'une est intéressante : il s'agit du ‘le port de la prée’, parcelle immédiatement au sud de la structure terroyée observée au sud du bourg de Maxent (C. 20, n°1).

Que signifie ici la présence de ce ‘port’ ? Est-il une survivance du *portus* ?

La toponymie, en l'absence d'autres données, est encore le meilleur auxiliaire pour aborder la question des gués : à Maxent, nous disposons de quelques informations toponymiques. C'est sur cette commune que l'on rencontre l'essentiel des donations, c'est sur cette commune aussi que s'écoulent les deux rivières les plus importantes du secteur oriental du massif, la Chèze et ce fameux Canut ; c'est donc là qu'il paraît le plus logique de chercher les traces d'un éventuel aménagement lié au contrôle ou au franchissement d'un cours d'eau. Les parcelles inventoriées, désignées par un nom tel pont ou gué ne sont pas rares, notamment sur les rives ou à proximité du Canut et de l'un de ses affluents.

Même si les mentions de pont nous intéressent moins de par leur caractère « récent », l'un deux est à expliquer, mais pour une autre raison : en effet, au sud de Maxent, la D 63 franchit le Canut à proximité de parcelles appelées ‘Pont Guimet’ ou ‘Pont Guinet’ (C. 10, n°12) ; J.-Y. Le Moing indique le rapprochement fait avec la mention de *Pennuernet* en 863 dans le cartulaire de Redon<sup>315</sup> : dans la charte LXXIX, il est indiqué « que Deurhoiarn et Jarnuuocon, son fils, ont donné, en Plélan, *Pennuernet Crankendic* [...] »<sup>316</sup>. Le village connu à proximité du ‘Pont Guinet’, Lequinais aujourd'hui, apparaît également sous la forme *la Quiniais* et *Héquiniais* dans le cadastre napoléonien. L'hypothèse, peut-être hasardeuse, serait donc que *Pennuernet* ait évolué en ‘Pont Guimet’ puis en ‘Quiniais’ ou ‘Héquiniais’, aboutissant à Lequinais. Nous aurions donc par cette occasion, la localisation exacte de cette donation déjà supposée être sur la paroisse primitive de Plélan.

---

<sup>313</sup> J.-Y. Le Moing, *Noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, 1990

<sup>314</sup> A. Rouanet-Liesenfelt, *La civilisation des Riedones*, 1980, p. 73

<sup>315</sup> J.-Y. Le Moing, *Noms de lieux bretons...*, p. 382

<sup>316</sup> C.R., p. 61 (voir note 36, p. 71)

Dans ce cas, 'pont' ne désigne pas ce à quoi il correspond mais serait issu de l'évolution d'un terme signifiant autre chose.

A noter aussi que ce terme existe en Breton, le plus souvent placé en fin de mot. Mais excepté le cas de Paimpont, pour lequel on soupçonne une telle origine, nous ne connaissons pas d'autres exemples.

La carte 10 montre que les noms de 'ponts' ou 'gués' désignent régulièrement les parcelles situées dans les principales vallées taillées dans le grès du plateau de la grande paroisse de Plélan : celle du Canut bien entendu, ainsi que celles de l'Aff et du Serein. Mais quelques-unes de ces mentions, isolées, sont parfois localisées totalement hors contexte, ce qui laisse présager des limites de cet inventaire.

Qu'elles concernent les infrastructures liées aux axes de circulation terrestre ou fluviale, les mentions toponymiques s'y rapportant ne sont pas rares mais il est difficile avec cette seule méthode de retrouver un tracé précis. Le vocabulaire lié aux voies de circulation peut faire l'objet d'une hiérarchisation des termes employés.

L'utilisation de cette méthode doit nécessairement être accompagnée de données supplémentaires qui ne permettent pas d'affiner l'étude dans ce cas précis. On devine la présence de *viae* à lecture des chartes du cartulaire de Redon, mais les travaux archéologiques ont été insuffisants jusque là pour permettre de rapprocher ces mentions d'une réalité matérielle.

La mise en valeur de la forêt de Plélan semblerait assez tardive si l'on prend en considération l'existence autour de ce domaine, sur des terres limoneuses, donc riches, d'une occupation dense assez tôt dans l'histoire. Néanmoins, on constate aussi que si cette zone semble « désertique », on décèle quelques gisements de mobilier gallo-romain qui pourrait attester la présence de quelques habitats (liés à l'exploitation du fer ?).

De plus, la toponymie montre la présence de hameaux significatifs d'une implantation gallo-romaine depuis le sud.

La période mérovingienne témoigne, quant à elle, d'une présence religieuse et laïque dans cette zone ; monastique avec le prieuré de Saint-Méen à Paimpont, royale avec l'implantation d'une ou plusieurs résidences, sinon « en forêt », du moins circonscrites au massif.

En effet, Plélan est un domaine appartenant au roi Breton. Au IX<sup>ème</sup>, Salomon et d'autres puissants accordent au monastère de Redon des terres pour leur implantation. Les chartes du cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur présentent une série de dons et ventes de terres en faveur du prieuré de Maxent. Les exploitations ainsi concédées, parfois avec un habitat sont donc des créations antérieures, peut-être même anciennes comme le montre les mentions d'étangs par exemple qui pourraient signifier une mise en valeur assez tôt dans la période. Il faut néanmoins garder à l'esprit que l'implantation des moines répond à un critère précis, celui de l'isolement : si occupation il y a, elle n'est certainement pas aussi dense que sur les territoires extérieurs aux limites forestières du IX<sup>ème</sup> siècle.

A une implantation monastique, civile, voir militaire (cas de quelques toponymes en Lis- et Bod- en Plélan et Maxent), se remarque de nombreuses allusions à l'exploitation agricole : le cartulaire de Redon témoigne d'un panel assez complet des structures agraires rencontrées au IX<sup>ème</sup> siècle ; quand, par chance, des descriptions à caractère moins juridiques sont faites des terres concédées, on constate que celles-ci, closes, sont aussi « ouvertes » : il semblerait en effet, et ce pour l'ouest en général, que le bocage, création récente, ait succédé à un terroir constitué de parcelles décloses regroupées au sein de champs clos. Nous n'avons que trop peu d'exemples ici pour généraliser à tout le territoire plélanais. Les cas décrits correspondent-ils à une image de tout ce terroir ou sont-ils mentionnés car originaux ?

Cette observation du sol plélanais montre encore une occupation physique partagée entre agriculture, ainsi que prairies, bois et certainement landes, utilisées surtout dans l'alimentation du cheptel. La description que W. Davies fait du *ran* montre la place importante prise par la friche dans l'exploitation et donc l'économie agraire.

Nous n'avons pu, en l'absence de travaux plus complets (l'archéologie du paysage est un recours nécessaire), replacer dans l'espace actuelle ces diverses mentions ; néanmoins, l'exemple du hameau de Psihan (C. 28), correspondant vraisemblablement à la *villa Bronsiwan* mentionnée plus haut a fait l'objet d'une étude plus précise par le biais du cadastre (étude ne valant que parce que ce site peut se rapprocher d'une mention écrite) et de la carte I.G.N. On constate que ce hameau est aujourd'hui entouré de landes, et vraisemblablement séparé du village de Périssac par d'anciens bois (les matrices cadastrales mentionnent des séries de 'prises', 'touches', témoignant de défrichements médiévaux). On croit observer la présence de parcelles de taille importante, domaines que l'on est tenté de qualifier de *méjous* : d'une part, après effacement de limites qui nous semblent postérieures à la mise en valeur ; en effet, plusieurs parcelles portant le même nom semblent démontrer ainsi une unité à l'origine. De plus, et là la méthode est plus risquée, nous avons gommé les limites parcellaires paraissant correspondre à des divisions ultérieures, par la seule observation (cas de limites partageant dans le sens de la largeur des parcelles allongées). D'autre part, la terminologie des noms désignant certaines parcelles témoigne de la présence de terres étendues, c'est le cas de 'domaines'.

Concernant les espaces ayant une fonction résidentielle, « retrouvées » en partie comme l'ont montrées des études antérieures, ils ont fait l'objet d'une synthèse au sein de la carte n°17 ; mais le danger est la confusion entre l'espace occupé, le lieu de vie que l'on associe au terme d'habitat et l'occupation d'un espace. Si le suffixe de Périssac atteste d'une occupation antique, on ne peut y localiser précisément un bâtiment en l'absence d'autres indices (la parcelle appelée 'mézière' pourrait-elle désigner le site « originel » d'occupation de ces lieux). Le problème est le même pour toutes les mentions de toponymes correspondant, dans le cadre de ce chapitre, à une occupation d'origine bretonne. Nous n'avons retenu, comme sites résidentiels les moins improbables, les mentions présentes dans le cartulaire de Redon et que l'on peut rapprocher de hameaux existant encore, qui, au haut Moyen Age devaient correspondre à de « simples » *villae*. La couronne significative de Tré- entourant l'actuel bourg de Plélan (déjà peuplé au IX<sup>ème</sup> siècle) centre paroissial est aussi à prendre en considération puisque témoin de centres précoces de regroupement de population. La carte montre donc une occupation assez homogène, d'origine bretonne autour d'un centre paroissial dont la terminologie témoignerait *a-contrario*, d'une genèse paroissiale non « contaminée » par la présence d'immigrants, déjà bien installés d'ailleurs, venus de l'Ile de Bretagne.

L'étude de l'occupation se traduit d'autre part par l'existence de centres monastiques importants ou en devenir. Entre ces deux types de peuplement, on constate, en l'état actuel des connaissances, la présence d'exploitations agricoles, voire de résidences de « puissants », dispersés au sein d'un territoire où entre certains « aménagements » observés à la lecture des textes – terres cultivés, étangs – la place du *saltus* et de la *silva* est nette.

## **TROISIEME PARTIE**

### **LE MOYEN AGE FEODAL**

## LE CONTEXTE HISTORIQUE

C'est sous le règne de Salomon, « le plus ambitieux de tous les souverains bretons »<sup>317</sup> que le *regnum britanniae* atteint son extension maximale avec notamment la possession du Cotentin acquis en 867. Cette année là, Salomon est « officiellement » reconnu roi d'un territoire à l'intérieur de l'empire carolingien. Il sera également le dernier car les troubles menaçant le royaume breton et amorcés sous le règne de ses prédécesseurs ne feront que s'aggraver par la suite : les vikings mènent des incursions dévastatrices au sein du territoire breton et ce jusqu'à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle. Les abbayes ont apporté des témoignages de ces dévastations dont elles ont énormément soufferts : il est vrai que ces lieux sont aussi ceux d'où émergent, du fait de leur capacité à témoigner par l'écriture, l'essentiel des récits relatifs à cette période troublée.

Nous avons largement évoqué les effets de ces raids dans le cadre du monastère de Redon. Le prieuré fondé à cet effet est mis à contribution dans les moments les plus désastreux.

Le monastère de Saint-Méen est évoqué dans la « *chronicon brittanicum* »<sup>318</sup> où quelques lignes datées de 919 évoquent ces faits : « Les Normands ont dévasté la Bretagne toute entière, chassant ou tuant tous les Bretons. Alors sont emportés les corps de saint Méen et saint Judicaël, saint Méen à Saint-Florent [Saint-Florent-le-Vieil, – qui quitte le Mont-Glonne en 866 pour s'installer dans le Berry<sup>319</sup> – ou Saint-Florent de Saumur ?] et Judicaël à Saint-Jouin [-des-Marnes certainement] dans le Pays Pictave ».

D'autres textes viennent confirmer une destruction que l'on devine aisément.

Ainsi, un extrait de la « *chronicon britanicum* » mentionne la restauration, en 1024 par Alain, duc de Bretagne, du monastère de Saint-Méen celui-ci ayant été « brûlé et entièrement détruit par les Normands ». Un texte publié par A. de La Borderie<sup>320</sup> s'avère beaucoup plus complet puisqu'établi à partir des chroniques de Gaël et de Saint-Brieuc : Alain donc, ainsi que son frère Eudon et leur mère Hadeguisia donnent à Hinguethen, abbé de Saint-Jacut, l'église de Saint-Méen et Saint-Judicaël avec la forêt et les terres qui l'entourent. La condition est la restauration du monastère. Texte intéressant puisqu'il est également fait mention d'autres dons à Hinguethen : « *Concesserunt etiam in villa monasterii fieri burgum, forum, mercatum* ». Le texte précisant qu'auparavant, il n'y avait ni forum, ni marché en ce lieu.

---

<sup>317</sup> P. Galliou, M. Jones, *Les anciens bretons*, 1993, p. 141

<sup>318</sup> Dom Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne*, col. 4

<sup>319</sup> A. Chedeville, H. Guillotel, *La Bretagne des saints et des rois...*, p. 380

<sup>320</sup> « Notice du rétablissement de l'abbaye de Saint-Méen par Alain III, duc de Bretagne, et Eudon son frère », publié par A. de La Borderie dans « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, 1885, n°17, p. 1-87



Moins puissants que leurs « ancêtres » *rex britonum*, Alain Barbetorte et son successeur Conan 1<sup>er</sup>, *duces britonum*, respectivement comte de Cornouaille et de Nantes et comte de Rennes voient leur autorité décliner. Bien qu'« au cours des X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles le comté de Rennes [se soit] considérablement agrandi [et que] l'accession au pouvoir ducal de la famille des comtes de Rennes a entraîné [...] l'intégration de l'ancien Poutrocoët, qui correspond à l'évêché d'Alet, dans le comté de Rennes »<sup>321</sup>, les comtes de Rennes, successeurs de Conan 1<sup>er</sup> assistent quant à eux à l'émergence de nouveaux pouvoirs, « privatisation » de l'autorité publique dès le début du XI<sup>ème</sup> siècle entre les mains de « seigneurs » plus ou moins puissants : ainsi, « alors que les plus importantes forêts sont ailleurs aux mains du ducs, ici le massif forestier de Paimpont et les bois avoisinants n'appartiennent plus au prince breton mais à de riches châtelains »<sup>322</sup>. Ainsi, la seigneurie de Lohéac semble avoir été démembrée du comté de Rennes à la fin du X<sup>ème</sup> siècle<sup>323</sup>.

De même, émergent du « pays des bois » deux seigneuries d'importance : la vicomté de Porhoët et surtout la seigneurie de Gaël-Montfort qui nous intéresse plus particulièrement. Seul le domaine dont le « chef-lieu » est Ploërmel reste aux mains du comte.

L'existence d'un certain nombre de textes nous permet de connaître le caractère du pouvoir exercé sur les territoires paimpontais et plélanais, pouvoir incarné par les présences laïques et ecclésiastiques. L'intérêt de cette étude est de comprendre l'influence de ce pouvoir – entre autres – sur l'occupation du sol sous ses multiples formes : l'agriculture, l'habitat et ses différents aspects...

Les moyens mis en œuvre restent les mêmes que ceux vus précédemment : recours aux sources écrites, utilisation de l'archéologie et de la toponymie. L'étude des formes de paysage a également été envisagée mais différemment et ce devant la difficulté de travailler de manière systématique ; ainsi, il sera procédé à une synthèse de tous les éléments précédents autour d'un thème considéré par la recherche archéologique et historique comme majeur. La concentration de faits intéressants sur un terroir restreint nous ont amené à considérer le paysage associé ; d'autre part, des formes de paysage caractéristiques ont conduit à rechercher des informations complémentaires ; ces deux méthodes ont pour but une tentative de compréhension de la genèse de certains types de terroirs en particulier.

---

<sup>321</sup> A. Chedeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne Féodale...*, p. 149

<sup>322</sup> *ibid.*, p. 156

<sup>323</sup> marquis de Bellevue, *Paimpont...*, p. 145

# PREMIER CHAPITRE

## LES SOURCES ECRITES

### 1. L'EGLISE

#### 1.1. L'ESSOR MONASTIQUE

##### 1.1.1. LE RELEVEMENT DES ABBAYES

Le départ des Normands après leurs raids catastrophiques contre des abbayes notamment, conduit à des restaurations monastiques importantes dès le XI<sup>ème</sup> siècle : nous avons évoqué le monastère de Saint-Méen, qui, détruit par les Normands est transféré sur l'actuel territoire de Saint-Méen le Grand sous l'abbatit de Hinguethen, placé là par le duc Alain III. On constate donc, au cours de cette période, le relèvement d'abbayes bretonnes, actions fortement encouragées par les ducs Bretons. Geoffroy 1<sup>er</sup> participe ainsi indirectement au relèvement des abbayes de Saint-Gildas, Locminé et Redon. Sa veuve Havoise et son fils Alain relèvent Saint-Méen ; c'est encore le cas pour Saint-Melaine, « exploité par les évêques de Rennes » où Conan III poussa à sa restauration<sup>324</sup>.

Cette période voit aussi l'émergence de nombreux prieurés, « en zone romane [notamment et où] les abbayes locales furent concurrencées par les établissements de Normandie et des pays de Loire qui ne se contentent pas du rôle d'assistance que nous venons de leur reconnaître, mais œuvrent aussi pour leur propre compte en multipliant les prieurés »<sup>325</sup> : Marmoutiers possédera environ 80 prieurés répartis sur l'ensemble du duché ;

---

<sup>324</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale*, p. 225

<sup>325</sup> *ibid.* p. 226 <sup>326</sup> Dom Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne*, t. 1, col. 545

l'église Saint-Pierre à Iffendic est ainsi concédée au « Grand Monastère »<sup>326</sup> en 1122, d'après G. de Corson<sup>327</sup>.

De leur côté, les abbayes bretonnes étendent également leur influence : Saint-Méen se dote ainsi de prieurés, à Gaël (Saint-Pierre), à Illifaut (Saint-Samson), à Montfort (Saint-Jean).

Mais « les domaines des abbayes locales sont à la fois moins importants et relativement plus concentrés que ceux de Marmoutiers ou de Saint-Florent [de Saumur] »<sup>328</sup>. Les monastères locaux les plus dotés sont ceux de Redon et de Saint-Melaine avec une quarantaine d'églises et de prieurés chacun. Maxent, nous l'avons vu, est l'un des principaux prieurés de l'abbaye redonnaise.

Nous l'avons vu également, cette église connaît son heure de « gloire » à la toute fin du IX<sup>ème</sup> et au début du X<sup>ème</sup> siècle lorsque l'on soupçonne pour Maxent un statut d'abbaye à part entière. Ensuite, c'est le déclin, le prieuré est mentionné beaucoup plus rarement (une seule fois après l'an mil, en 1144<sup>329</sup>). D'après G. de Corson, les moines de Redon conservent un prieuré avec haute-justice appelé « Redon en Maxent », s'étendant sur les paroisses de Redon et Guer et possède des futaies dont les « Grands Bois de Maxent »<sup>330</sup>. Ce dernier mentionne également<sup>331</sup> une chapelle Saint-Magdelaine du Bois-Davy<sup>332</sup> (C. 18, n°3), léproserie fondée par les moines de Redon dans la paroisse de Maxent à une date qui n'est pas précisée. On peut néanmoins supposer que cette fondation date plutôt de la fin du Moyen Age, moment où les institutions de ce type prolifèrent.

Au sud-ouest de Maxent, à la lisière du Bois de Maxent, quelques parcelles portent le nom de 'Maladrerie' (C. 18) qu'aucun autre fait ne vient confirmer. Toutefois, l'existence de ce type d'institution née au Moyen Age est possible en ce lieu.

La charte CCCLXXXIX vue plus haut mentionne aussi une « *abbatia, in villa que dicitur Lantur* ». On trouve actuellement sur la commune de Maxent un hameau dont le nom peut aisément se rapprocher de ce *Lantur*. Il s'agit du village de Lantu (C. 18, n°4) où aucun édifice de type religieux n'est visible aujourd'hui, où aucune mention n'apparaît ni dans la toponymie, ni dans les anciens inventaires ; seul indice, à la limite de l'inintéressant, la mention par l'un des habitants du hameau de l'occupation de l'une des vieilles maisons du village par un « vicair » ; une maison qui ne présente aucun des aspects de l'architecture religieuse.

L'abbaye Saint-Melaine de Rennes limite son influence au territoire haut breton. Trois d'entre ses fondations nous intéressent dont une particulièrement : en effet, Saint-Melaine, hormis les prieurés de Saint-Michel des Moustiers en Guer et de Saint-Nicolas de Montfort, possède également la paroisse de Plélan<sup>333</sup>.

---

<sup>326</sup> Dom Morice, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire de la Bretagne*, t. 1, col. 545

<sup>327</sup> G. de Corson, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. 2, p. 407

<sup>328</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 227

<sup>329</sup> C.R., ch. CCCLXXXIX, p. 346

<sup>330</sup> G. de Corson, t. 3, p. 204

<sup>331</sup> ibid. p. 297

<sup>332</sup> Le village du Bois-David est situé au nord-est de Maxent, entre la Chèze et le Canut

<sup>333</sup> en 1123, le cartulaire de Saint-Melaine de Rennes mentionne (folio 169) : « *Anno ab incarnatione III C XXIII reddidit dominus, Donoaldus, Aletensis episcopus, consilio clericum suorum, deo est Sancto Melenio et monachi s ejus ecclesiam Sancti Petri de Ploilan, quamdiu antiquitus habuerant, sed proguerra et vastitate aliquantis per demiserant [...]* », trad. : « l'année 1123 de l'incarnation du seigneur, Donoald, évêque d'Alet, donna sur le conseil de son clergé, à dieu et aux moines de Saint-Melaine, l'église Saint-Pierre de Plélan, qu'ils avaient anciennement, mais qu'ils avaient perdu à cause de la guerre et des dévastations [des Normands ?] [...] »

Sur ce territoire, est mentionnée la chapelle de Trécoët (C. 18, n°5) au sujet de laquelle un texte du cartulaire de Saint-Melaine mentionne une dispute entre l'abbaye de Paimpont et le couvent Saint-Melaine. En effet le folio 177 daté de 1229 précise la manière dont a été résolu ce conflit : le prieur de Plélan confie à un chanoine augustin de Paimpont le service de la chapelle<sup>334</sup>. Néanmoins, l'abbaye Saint-Melaine en limite les prérogatives et ce, au profit du seigneur de Lohéac : d'une part, le statut de la chapelle empêche toute indépendance de fonctionnement (il est précisé qu'aucun cimetière ne sera établi sans l'assentiment des moines et que, vraisemblablement, aucun baptême ne sera célébré)<sup>335</sup> ; d'autre part, les « fiançailles » (*sponsalia*) et les « relevailles » ne seront dispensées qu'au sein de la famille seigneuriale.

### 1.1.2. L'EREMITISME ET EON

Au XI<sup>ème</sup> siècle, émergent du monde ecclésiastique traditionnel des personnages soucieux de rendre à la foi sa pureté originelle, désireux de retourner vers une vie plus humble. Ce souci n'est pas neuf : l'essentiel des fondations monastiques est le fait de saints souvent solitaires à l'origine. Ces nouveaux ermites recherchent des lieux isolés, pour fuir le monde mais à partir desquels ils prêchent également auprès des habitants ; on les connaît bien lorsqu'ils sont à l'origine de fondations nouvelles (c'est le cas de Robert d'Arbrissel) ; ceux restés solitaires sont évidemment moins connus : c'est le propre de l'ermite dans la mesure où vivant dans le dépouillement et en dehors de toute institution religieuse, l'ermite ne fait pas parler, ni ne parle de lui. Parfois, ces personnages deviennent de véritables prédicateurs errants, pouvant entraîner avec eux des disciples. Si des ermites ont fait parlé d'eux, il s'agit bien de ceux-là. Leurs actions, on peut le supposer, risquent, par leur aspect « médiatique », d'occulter la présence d'autres ermites plus soucieux de se préserver. En disant cela, on pense évidemment au plus célèbre d'entre eux : Eon de l'Etoile.

Eon a suscité énormément d'intérêt chez les érudits du XIX<sup>ème</sup> siècle, avant eux également et encore aujourd'hui. Ermite illuminé, Eon est également et surtout un hors-la-loi à tendance hérétique ; c'est cet aspect de sa vie qui ressort le plus jusqu'au XIX<sup>ème</sup>, ce pourquoi il en mourra, après avoir été jugé à Reims. Aux aspects négatifs de sa vie, se greffe puis remplace « Eon-Merlin »<sup>336</sup>. Avec le courant romantique teinté de celtomanie du XIX<sup>ème</sup>, « Eon devient dès lors un prétexte pour évoquer ce que la forêt de Paimpont contient d'extraordinaire »<sup>337</sup> et dans laquelle son passage est indubitable depuis Bertrand d'Argentré<sup>338</sup>.

On ne dispose finalement de peu de sources contemporaines ou du moins racontant ses exploits sans trop de décalages chronologiques<sup>339</sup>. Pour la Bretagne, seul un texte est connu,

<sup>334</sup> cartulaire de Saint-Melaine, folio 177 : « [...] *Novertis quod cum contencio verteretur inter nos una parte et abbatem et conventum Sancti Melanii Redonensis super capellam de Trescoit sita in parochia de Plelan, in hunc modum sopita est, quod, de voluntate et assensu abbatis et conventus sancti Melanii Redonensis, deserviet unus de Canonicis nostri in dicta capella, quem dominus de Lohéac institues [...] »*

<sup>335</sup> folio 177 : « *nullum ibi erit cimeturium, nec tintinabulum ibi erit per nos, nisi de assensu et voluntate abbatis et conventus sancti Melanii Redonensis, ne crisma nec oleum ibi erit nisi cum assensu cappellani de Plelan »*

<sup>336</sup> C. Le Goffic cité par C. Allemagne, *La figure de l'ermite à Brocéliande*, 1997, p. 74

<sup>337</sup> *ibid.*, p. 61

<sup>338</sup> *ibid.*, p. 60

<sup>339</sup> J.-C. Cassard, « Eon de l'Etoile, ermite et hérésiarque breton du XII<sup>ème</sup> siècle », *M.S.H.A.B.* 1980, t. 57, p. 171-198 : on connaît Eon par des sources hors Bretagne : les « Chroniques de Sigebert de Gemblon » relatant

extrait de la « *Chronicon Britannicum* »<sup>340</sup>, description d'un scénario catastrophe auquel semble mêlé Eon. Si ce texte – dont l'aspect millénariste fait douter de sa véracité – n'apporte pas grand chose sur la vie d'Eon, on peut néanmoins espérer que le contexte évoqué dans ces quelques lignes ne soit pas de pure invention. La toile de fond de ce document présente une série de catastrophes naturelles « *Cometa visa* [vue d'une comète], *hyems tepida* [hiver pluvieux ? tiède ?], *arbores fuerunt steriles* [stérilité des arbres] » accompagnées de famines attestées en ce milieu du XII<sup>ème</sup> siècle en Europe. Dans ce texte, les dégâts occasionnés ont une origine vraisemblablement humaine : « [...] *cremantur, quibusdam inhabitantium gladio et fame peremptis* [...] » : massacres perpétrés par Eon et sa bande ? La traduction de ce texte par P. Le Baud se poursuit ainsi : « [...] lesquels ermites [ceux apparemment dont les maisons ont été détruites] ensuivaient l'erreur d'un hérétique habitant celles forests avec plusieurs autres complices qui l'ensuivaient ».

Le sujet n'est pas d'établir ici la culpabilité ou non d'Eon dans le cadre d'une série de méfaits dont on l'accuse ; ce texte présente alors le seul intérêt de mentionner l'existence d'ermites en forêt.

Nous verrons et nous savons que les grandes abbayes, locales et étrangères, fondent de nombreux prieurés dans cette partie de la Bretagne ; rien n'indique ici que ces églises, mis à part les créations du haut Moyen Age, matérialisent l'emplacement d'un ermitage ou d'une communauté comme cela peut être la cas parfois.

Matériellement les traces sont bien évidemment rares. L'habitat de l'ermitage est sommaire et d'autant plus rapidement « périssable ». L'apport de l'étude micro et macrotoponymique se heurte ici au problème d'un habitat qui disparaît, et rapidement du sol, et rapidement de la mémoire des hommes. Deux types de mentions sont néanmoins présentes au sein des noms de parcelles (carte n°18) ; 'ermites' et 'loges' : bien qu'indiqué sur la carte de répartition des noms de « lieux sacrés », ce dernier terme nous paraît en fait assez peu intéressant ; la loge semble bien correspondre à l'habitat, en forêt, d'un « marginal », mais nous pensons alors plutôt à un personnage dont l'activité est liée à l'exploitation du bois, le charbonnier, que l'on rencontrait d'ailleurs encore au début de ce siècle.

L'autre mention est quantitativement pauvre puisque l'on trouve seulement deux 'ermites' à Paimpont, en lisière de la forêt, un seul à l'est de la zone étudiée, en Treffendel.

### 1.1.3. NOUVELLES FONDATIONS, NOUVEAUX ORDRES

Ce courant érémitique notamment est à l'origine de fondations de monastères : Raoul de la futaie, disciple de Robert d'Arbrissel, fonde au XII<sup>ème</sup> siècle, dans la forêt de Rennes l'abbaye de Nid-de-Merle que l'on retrouve ultérieurement sous le nom de Saint-Sulpice des Bois. Quelques années plus tard, est fondé dans la paroisse de Paimpont, Saint-Samson de Telhouët (C. 18, n°6).

Cette fondation est assez bien connue par la copie datant du XVI<sup>ème</sup> siècle d'un acte de 1124 : « le titre primitif est la charte de fondation du prieuré. Cy ensuict la tenour en effect de la fondation de Thelouet », publiée en 1905<sup>341</sup>.

---

le procès de Reims ; Guillaume de Newbridge et Otton de Freising, contemporains d'Eon, ayant rédigé chacun un texte sur l'ermitage

<sup>340</sup> Dom.Morice. t. 1, col. 5

<sup>341</sup> P. Auger, « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice la Forêt », *B.M.S.H.A.I.V.* 1905, t. 35, p. 324-325

Le titre de ce document, ainsi qu'une partie de son contenu<sup>342</sup> envisage une fondation antérieure que la présente charte confirme par des donations complémentaires. Ce texte est signé de Raoul de Montfort, fils du premier seigneur de Gaël connu. Ce Raoul II, est sire de Gaël, de Montfort, de Hédé et de Montauban et s'« attribue » la fonction d'« *escuer* ».

Quelques années plus tard, en 1146, Eugène III (pape) adresse une bulle à Marie, abbesse du monastère de *Nidi Merli* « par laquelle il prend en sa protection tous les biens qui en dépendent entre autres ceux-ci nommés distinctement : [...] *In Episcopatu Alethensi ecclesiam S.Samsonis de Teloio cum pertinenciis ejus* [...] »<sup>343</sup>.

Raoul donne donc à « *nostre dame de Nymmerle* », la « terre de Theloues avec l'église de St Sanson et le pasturage en la forest et le cimatière au dict lieu [...] »

L'existence d'une telle charte a évidemment attisé la curiosité d'érudits dont les témoignages permettent de confirmer l'emplacement de cette fondation dont l'élément principal, l'église, a disparu aujourd'hui. Ainsi, P. Banéat mentionne dans « une clairière de la forêt les ruines de sa chapelle romane, l'ancien manoir prioral du XV<sup>ème</sup> est transformé en ferme »<sup>344</sup>. F. Bellamy localise « le couvent de Telhouët », à gauche de la route de Paimpont à Saint-Malon, à 5 km au sud-ouest de Saint-Malon et à 1000 m au sud de l'étang de Pont Dom Jean<sup>345</sup>.

La toponymie renseigne sur cet emplacement puisque au nord-ouest de la clairière de Telhouët, on rencontre l'Abbaye de Telhouët, un hameau qui en l'état actuel n'a d'abbaye que le nom. Et encore ce nom n'est pas cité par la carte de Cassini (il est vrai que tous les hameaux sont loin d'être tous mentionnés) ; elle indique néanmoins, à proximité ou à l'emplacement de ce hameau, la présence du Bas-Telhouët (par opposition au Haut-Telhouët, correspondant à l'actuel Telhouët), nom que l'on ne retrouve aujourd'hui associé à aucun des villages de la zone ; a-t-il subi une malencontreuse évolution aboutissant à l'Abbaye de Telhouët ?

C'est peu probable dans la mesure où un troisième auteur, A. Orain, placé à l'Abbaye de Telhouët, l'un des anciens prieurés des moines de Saint-Sulpice de Rennes<sup>346</sup>.

C'est vraisemblablement là aussi que P. Banéat situe l'« ancien prieuré de Telhouët » puisqu'il mentionne à 1 km au sud-ouest, la chapelle de Forges, ce qui correspond bien à la géographie actuelle.

Actuellement, deux « longères » distantes d'une cinquantaine de mètres composent ce hameau, deux vieilles fermes dont les pierres du foyer des cheminées respectives sont des blocs sculptés vraisemblablement récupérés de monuments plus anciens.

Si l'on ne peut donc guère douter de ces informations concernant la localisation de ce prieuré, on constate néanmoins la présence d'un autre bâtiment intéressant : malgré un nom ayant assez peu de rapport avec la supposée vocation des lieux, le hameau des Forges de Telhouët possède des caractéristiques intéressantes : les plans cadastraux du XIX<sup>ème</sup> montrent dans la parcelle à l'est du hameau la présence d'une chapelle disposée contre un mur encore visible aujourd'hui le long de la route passant au nord de l'ensemble (chapelle des Forges de Telhouët) ; de plus, les habitations de ces Forges sont de superbes bâtiments, de taille imposante, type manoir. Les actuels propriétaires indiquent qu'en ces lieux, « il y avait des moines » et que l'ornementation intérieure d'une partie des habitations évoquait une

---

<sup>342</sup> « [...] ay [Raoul] donné es scérémonialles que es religieuses ou frères de nostre dame de Nymmerle, servans en l'église de saint sanson de Thelouez [...] »

<sup>343</sup> Dom.Morice. t. 1, col. 598

<sup>344</sup> P. Banéat, op. cit. t. 3, p. 36

<sup>345</sup> F. Bellamy, *La forêt de Brocéliande*, p. 28

<sup>346</sup> A. Orain, *Géographie d'Ille-et-Vilaine*, 1882, p. 402

décoration de type ecclésiastique. Quant au terme de forge, il n'est apparemment fondé sur aucune réalité matérielle.

Mais aucun autre élément ne nous permet d'envisager sérieusement la fonction de ce lieu avant sa reconversion en ferme depuis quelques générations déjà.

Avec l'église, c'est aussi un droit de pâturage qui est donné aux moines. A plusieurs reprises, nous rencontrons ce type de don, encore sous le « règne » de ce même Raoul lorsqu'il concède au prieuré de Marmoutier à Iffendic le droit d'usage en forêt de Coulon<sup>347</sup> (prolongement de la forêt de Paimpont vers Iffendic). Ces concessions sont de plus en plus codifiées et diversifiées au fil du Moyen Age, ce dont témoigne le vocabulaire (le droit d'usage comprend une série de droits tels le pâturage, pasnage, ramassage de bois mort), pour lesquelles l'aboutissement est la rédaction des « Usements de Brécilien » trois siècles plus tard.

Ce document, ainsi que l'ensemble de ces droits accordés par un seigneur montre l'importance des ressources nées de l'utilisation de la forêt dans l'économie féodale : « lorsque les seigneurs font don avec ostentation d'un droit de pasnage, cela prouve *a-contrario* que les non privilégiés doivent, eux, payer ce droit »<sup>348</sup>.

Autre don, autre information précieuse des éléments constitutifs de l'économie seigneuriale, est la concession du cimetière avec l'église. Concernant, sa localisation, aucun élément, pas même la microtoponymie ne permet de l'approcher.

L'intérêt de cette mention est à rapprocher des conclusions tirées par J.-C. Meuret, à l'occasion de la donation par Robert, fils de Guy, entre 1128 et 1138 de la moitié du cimetière d'Arbrissel à l'abbaye de La Roë ; « l'acte n'en dit pas plus, mais il va de soi que si le cimetière a fait l'objet d'une donation, c'est que les revenus autres que religieux lui étaient attachés »<sup>349</sup>. L'utilisation du cimetière n'est ici pas précisée, mais la question mérite d'être posée puisque à Guer (le phénomène n'est d'ailleurs pas rare en Bretagne), Donoald, évêque de Saint-Malo concède entre autres, à Saint-Martin en 1124 ou 1131, « trois maisons qu'il a dans le cimetière avec jardins, prés et dépendances (« [...] tres domos quos habet in cimeterio [...] »<sup>350</sup>).

D'autres dons accompagnent ces précédents, la « terre de St Ahan et l'église<sup>351</sup>, « la terre de Comper et l'église avec toute la tenue Rorel<sup>352</sup> ; sont également concédés un « moulin de Tranchehu et la pescherie des anguilles » : aucun élément ne permet là encore la localisation de ces éléments néanmoins intéressants quant aux activités économiques du moment : la mention de pâturage évoquée plus haut semble liée à l'élevage du porc surtout ; quant à l'activité de pêche dont témoigne cette « pescherie », elle ne doit pas être rare dans ce territoire au réseau hydrographique important ; activité vraisemblablement importante, sinon en terme d'échange, du moins en terme de subsistance, pour ainsi figurer parmi un ensemble de concessions « payantes ».

---

<sup>347</sup> A.D.I.V. 1 F 530

<sup>348</sup> J.-C. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou - Bretagne*, 1993, p. 503

<sup>349</sup> *ibid.*, p. 404

<sup>350</sup> Cartulaire de Saint-Melaine (Rozensweig, charte 203, p. 164)

<sup>351</sup> selon G. de Corson, la chapelle Saint-Ahan ou Saint-Jehan se trouve en Iffendic (*Pouillé historique...*, t. 2, p. 347)

<sup>352</sup> Comper est le nom d'un hameau à proximité duquel est fondé au XV<sup>ème</sup> un château ayant appartenu aux seigneurs de Montfort

Le texte mentionne encore d'autres dons : « la terre Gaultier métaiyer et de ses frères, ect le mangier Trevouacel qui estoit en la main de dame Anne, fixemmens, et o les demes, et soixante solz de mes mangiers de Gaël, quinze solz de cens en la terre de St Malhon ». A noter, concernant ce *mangier*, qu'à Maxent, plusieurs parcelles portent le nom de 'Trébouca' que l'on est tenté de rapprocher de cette concession (C. 15, n°1).

G. de Corson énumère le patrimoine, dont l'augmentation est évidente, de ce prieuré pour l'année 1585 : la chapelle St-Samson, maison priorale, métairie avec 49 journeaux de terre, moitié des dîmes de la paroisse de Saint-Gonlay, dimereau de St-Ahan, 2 dimereaux en Bédée, un en Irodouer, un trait de dîme de Gaël, un quart de dîme de Concoret, un dîmereau en Talensac, 7 fiefs ou baillages : St-Golay, St-Maugan, St-Ehan, Montfort (Coulon et St-Jean et St-Nicolas), Bédée et Irodouer, Montauban, Concoret et Gaël<sup>353</sup>.

Ce XII<sup>ème</sup> siècle, celui de l'érémisme, est aussi celui d'ordres nouveaux tel l'ordre cistercien, qui va concurrencer le « monachisme bénédictin traditionnel » car d'idéal « beaucoup plus proche des aspirations évangéliques à la pauvreté et à l'humilité qui avaient caractérisé le mouvement érémitique »<sup>354</sup>. Mais une autre règle, plus souple, « particulièrement bien adaptée aux communautés d'ermites qui souhaitaient préserver tel ou tel point de leur genre de vie ou de leur organisation »<sup>355</sup> lui est souvent préférée. C'est ainsi qu'en 1152, est fondée l'abbaye Saint-Jacques de Montfort. Cette abbaye se dote d'un prieuré avant l'année 1257 selon de G. de Courson, prieuré fondé par les seigneurs de Lohéac « qui possédaient alors cette partie de la paroisse de Paimpont ». Cette date a été déterminée par le don d'un droit d'usage en forêt aux chanoines de Montfort par Guillaume de Lohéac<sup>356</sup>. Ce prieuré est celui de Saint-Péran (C. 18, n°7).

Cette règle augustinienne se retrouvera également au monastère de Paimpont. Jusqu'à prieuré de Saint-Méen et donc placée sous la règle bénédictine, l'abbaye prend le chemin de l'indépendance à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. En 1192, date attribuée par de G. de Corson<sup>357</sup> à une charte signée de Raoul, évêque, de Simon, abbé de Savigné et d'Herbert, archidiacre, qui, en tant que délégués du pape Célestin III, confirment Saint-Méen dans la possession du prieuré de Paimpont<sup>358</sup>.

Quelques années après, en 1211, au sein de chroniques relatives aux abbayes de Paimpont et Montfort, l'abbaye semble devenue indépendante : les chanoines réguliers de Paimpont sont faits moines et leur abbé est *Gaufridus Porcus*.

G. De Corson donne la cause de ce changement de situation : en effet, lors de la vacance du siège de l'abbaye de Montfort, Célestin III nomme alors Tual, abbé de Paimpont à la tête des chanoines réguliers de Montfort : est-ce un moyen d'écarter Tual et d'annihiler ses velléités d'indépendance ?

Mais les chanoines de Montfort refusent la présence d'un Bénédictin. C'est alors que Tual, en faisant entrer à Paimpont la règle augustinienne devient abbé de Montfort ; Célestin III confirme de ce fait la séparation des deux abbayes Saint-Méen et Paimpont.

---

<sup>353</sup> G. de Corson, *Pouillé...*, t. 2, p. 348

<sup>354</sup> A. Chedeville, op. cit. p. 234

<sup>355</sup> *ibid.*, p.237

<sup>356</sup> G. de Corson, op. cit., t. 2, p. 672

<sup>357</sup> *ibid.*, p. 677

<sup>358</sup> Dom Morice. t. 1, col. 723



Le monastère paimpontais se dote à son tour de prieurés pour lesquels les dates de fondation ne sont pas toutes connues ; pour la zone étudiée, on rencontre Notre-Dame de Paimpont, future église paroissiale, d'origine vraisemblablement tardive. A Tréhorenteuc, l'église Sainte-Onenne dépend de l'abbaye, de même que Saint-Etienne de Guer, église d'origine préromane<sup>359</sup>.

Enfin, l'abbaye augustinienne possède également, depuis 1199<sup>360</sup>, le prieuré de Saint-Barthélémy des Bois, hameau situé actuellement dans une excroissance de la clairière du Cannée au sud de Paimpont (C. 18, n° 8) : G. de Corson (p 710) précise<sup>361</sup> qu'en 1331, Raoul (de Montfort, septième du nom) confirme les droits – le marquis de Bellevue précise « droit de pacage et d'usage dans la forêt de Brécilien »<sup>362</sup> – du prieuré en forêt sur des domaines connus par les terminologies suivantes : « la closture du haut, la vieille petite closture, la closture sous les feuilles », appellations intéressantes non localisées mais évoquant en cette période, tardive, l'éventuelle présence de parcelles forestières closes, utilisées dans un usage précis.

G. de Corson mentionne aussi l'existence d'une assemblée (une foire ?) « qui se déroulait de puis des temps immémoriaux » à l'occasion du don au prieur du produit de ventes des boissons et redevances des billots sous les règnes des ducs François 1<sup>er</sup> et Pierre II<sup>363</sup>.

A côté de ces chanoines augustins, les ordres militaires qui apparaissent également au XII<sup>ème</sup> siècle ne semblent pas avoir investi les lieux. Un seul indice se rencontre dans la toponymie, il s'agit d'un microtoponyme 'le clos du temple' que l'on rencontre à l'ouest du massif, sur la commune Paimpont, au village de Folle-Pensée (carte n°20).

## 1.2. LE CLERGE SECULIER ET LA PAROISSE

### 1.2.1. LA REFORME GREGORIENNE, LE CAS DE PLELAN

Les réformes et mutations que l'on constate au sein du monde monastique au cours de la période se réalisent en parallèle de changements au sein du clergé séculier : c'est dans ce milieu que l'on se heurte à la perversion d'un système au sein duquel même les évêques ne sont plus des exemples ; « médiocrité de l'épiscopat et du clergé séculier en Bretagne aux X<sup>ème</sup> et XI<sup>ème</sup> siècles » que G. Devailly<sup>364</sup> met sur le compte d'une « absence de vie monastique profondément ancrée dans la région », et ce, bien évidemment à cause du désastre causé par les raids normands. C'est d'ailleurs, selon l'auteur, un « trait commun aux

---

<sup>359</sup> P. Guigon, *L'architecture pré-romane en Bretagne*, p. 39-51

Il mentionne l'abbé Le Claire qui « prétendait sans preuve, que l'annexion de Saint-Etienne à Paimpont s'était faite en 1140 »

<sup>360</sup> G. de Corson, op. cit., t.2, p. 708

<sup>361</sup> *ibid.*, p. 710

<sup>362</sup> marquis de Bellevue, *Paimpont...*, p. 93

<sup>363</sup> G. de Corson, op. cit., t.2, p. 710

<sup>364</sup> G. Devailly, « Une enquête en cours : l'application de la réforme grégorienne en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1968, t. 75, n°2, p. 293-316

diocèses bretons, [celui d'une profonde] désorganisation après la crise du IX<sup>ème</sup> X<sup>ème</sup> ». Ainsi « au début du XI<sup>ème</sup> siècle, presque toutes les églises sont possédées par des laïcs, quelques-unes seulement relèvent des abbayes, moins encore par des évêques [...]. Ceux [parmi ces laïques] qui avaient bâti l'église s'en considéraient comme les propriétaires, s'estimaient en droit de nommer le desservant [...] sachant ce qu'étaient alors les évêques, on imagine sans peine ce que purent être les desservants »<sup>365</sup>.

Ces propriétaires, malgré leur « statut » de laïcs tiennent de ces possessions un certain nombre de droits dont la perception des dîmes et oblations. Si l'on ajoute à ce système des pratiques religieuses peu conformes à la foi chrétienne que l'on retrouve jusqu'à Rome, une réforme devient alors nécessaire. En 1075, un décret émane de la papauté et plus particulièrement du pape Grégoire VII, « décret interdisant à tout laïc de donner un bénéfice ecclésiastique à un clerc et à tout clerc de recevoir même gratuitement une dignité ecclésiastique des mains d'un laïque »<sup>366</sup>. La finalité est surtout de « relever le niveau intellectuel, moral et spirituel du clergé ».

Cette réforme sera généralement bien suivie mais pas partout à la même vitesse : en Bretagne, les restitutions d'églises paroissiales par les laïcs seront assez tardives, ce que G. Devailly explique encore par la faible implantation monastique notamment dans l'évêché de Saint-Brieuc. Quand elles sont anciennes, ces restitutions correspondent en fait à des dons que font les puissants comme ils peuvent concéder n'importe quelles terres. La réforme grégorienne est réelle dans la seconde moitié du XII<sup>ème</sup> siècle en Bretagne lorsque l'on constate une augmentation brutale des restitutions. Cette réforme est néanmoins visible avant le milieu de ce XII<sup>ème</sup> siècle sous l'influence des grandes abbayes bretonnes ayant connu une réforme plus précoce qu'ailleurs. C'est le cas des abbayes de Saint-Méen, de Saint-Melaine et de Saint-Sauveur de Redon. En effet, même si l'évêque contrôle le choix du desservant, c'est l'abbaye qui le nomme, celle-ci ayant « donc sur le plan religieux une influence de premier plan [sur les hommes et les femmes confiés au desservant] »<sup>367</sup>. L'abbaye rennaise de Saint-Melaine se dote ainsi de 7 prieurés et 11 paroisses dans le diocèse de Saint-Malo, dont Plélan-le-Grand.

La première charte du cartulaire de Saint-Melaine relative à Plélan est datée de 1123<sup>368</sup>. Il y est fait mention de l'église Saint-Pierre de Plélan (l'église paroissiale a conservé ce patronage), que les moines de Saint-Melaine « avaient perdu à cause de la guerre et des dévastations [des Normands ?] ». Cette église, Donoal, évêque de Saint-Malo la donne à l'abbé de Saint-Melaine à qui il rend « tous les revenus épiscopaux » et y place un chanoine de Saint-Melaine et donc certainement nommé par l'abbaye, l'évêque ne faisant qu'approuver la décision<sup>369</sup>. Cette concession peut s'expliquer par le passé de Donoal : celui-ci semble en effet avoir été l'abbé de Saint-Melaine dans les années précédentes<sup>370</sup>.

A la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, une autre charte écrite entre l'année 1184 et 1198 précise que bien que les moines de Saint-Melaine restent en possession de la paroisse, l'évêque obtient la

---

<sup>365</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 247

<sup>366</sup> G. Devailly, op. cit.,

<sup>367</sup> ibid.

<sup>368</sup> folio 169 (voir note 10, p. 90)

<sup>369</sup> folio 169 : « *Reddidit autem eam eis, salvis omnibus episcopalibus redditibus et canonica positione sacerdotis actum in capella sancti Nicholai que sita est juxta monasterium sancti in claustro infirmorum XII cal. julii* »

<sup>370</sup> H. Guillotel, « les évêques d'Alet du IX<sup>ème</sup> au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle », *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, 1980, p. 251-266

nomination à la tête de l'église, de son archidiacre<sup>371</sup>. Malgré le retour d'églises privées dans le giron du clergé, l'évêque semble néanmoins désireux d'exercer un minimum de contrôle sur les églises paroissiales notamment ; un moyen de garantir la qualité du desservant ?

Quelques années plus tard, Saint-Pierre est confiée à Pierre Torel, neveu de l'évêque avec l'accord de l'abbé Gervais<sup>372</sup> ; formule, comme tant d'autres, où malgré les apparences, l'abbé décide, l'évêque ne faisant que confirmer ou bien est-ce le signe d'un contrôle de l'évêque, ici par l'intermédiaire de sa famille, sur la paroisse ?

Pour cette zone nous connaissons un autre témoignage de restitution d'une église « usurpée »<sup>373</sup> à l'occasion d'un conflit entre les chanoines de Paimpont et les moines de Saint-Melaine au sujet de la chapelle de Trécoët, possession de l'abbaye rennais.

Il est précisé que la chapelle sera desservie par un chanoine de Paimpont et qu'elle ne pourra célébrer ni d'enterrement, ni de baptême<sup>374</sup> ; il semble que cette église ne puisse par ce biais devenir paroissiale. Est-ce un moyen d'éviter la création d'une paroisse au détriment du territoire de Plélan et des moines de Saint-Melaine. Néanmoins toujours possesseurs dudit lieu, les Lohéac conservent certains droits qui donnent à cette chapelle un caractère absolument privé.

### 1.2.2. UN NOUVEAU RESEAU PAROISSIAL

Si l'on croit observer ici la tentative de création d'une paroisse qui ne verra finalement pas le jour, nous connaissons par contre les démembrements successifs des paroisses de Plélan et de Paimpont. Une des nouvelles paroisses créée sur ce territoire correspond à l'une des catégories définie par A. Chedeville dans son classement : en effet, un certain nombre de « paroisses [...] naquirent à la suite de la mise en valeur de massifs forestiers » : un cas est particulièrement net à l'ouest de la forêt de Paimpont, celui de Tréhorenteuc pour laquelle la carte de l'actuel réseau communal est assez évocateur. Cette commune correspond, selon E. Vallérie<sup>375</sup> à un démembrement de la paroisse de Paimpont puisqu'elle « en prolonge le dessin. [...] L'érection de Tréhorenteuc en paroisse aura été le résultat d'un premier défrichement de la forêt ». Au regard de la forme de ce nom (préfixe en Tré-), nous aurions alors à faire à la constitution d'un terroir à une période ancienne, peut-être antérieure à l'an mil et correspondant à un défrichement contemporain.

D'autres paroisses naissent « [d'] agglomérations et bourgs qui se développent autour des châteaux et des abbayes »<sup>376</sup>. Maxent pourrait appartenir à cette catégorie de paroisses nouvelles. Ce territoire « s'émancipa de Plélan bien avant 1122, puisque à cette date<sup>377</sup>, Plélan

---

<sup>371</sup> folio 168 : « [...] *quod abbas scti Melanii contulis ecclesiam de Plelan. P. de Caelo ad precer domini episcopis Macloviensis regnante, P. archidiacono suo. Et ipse episcopus donacionum illius ecclesie prescriptis abbati et monachi confirmavit [...]* »

<sup>372</sup> folio 178 : « [...] *quod dominus abbas Gervasius scti Melanii communi assensu totius capituli sui dedit ecclesiam scti Petri de Plelan. P. Torel nepoti nostro ad preces nostras ad preces nostras et ad preces domini Herberti episcopi Redonensis [...]* »

<sup>373</sup> folio 177, 1229 (voir note 12, p. 91)

<sup>374</sup> *ibid.*

<sup>375</sup> E. Vallérie, *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, p. 109

<sup>376</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale...*, p. 289

<sup>377</sup> Cartulaire de Saint-Melaine, folio 169

était passé sous le contrôle des moines de Saint-Melaine alors que le desservant de Maxent restait à la nomination des moines de Redon »<sup>378</sup>.

Il faut néanmoins préciser que le territoire de Maxent semble défini dès la fondation du prieuré au IX<sup>ème</sup> siècle. En effet, le cartulaire de Redon mentionne la donation de *Randremes Lanleuthei* sur le territoire de Plélan, par Salomon en 863, un territoire, qui, d'après A. de La Borderie, et d'autres après lui pourrait correspondre à « cette portion de la paroisse primitive de Plélan qui en fut détachée et forme aujourd'hui celle de Maxent »<sup>379</sup>.

Plus tard, ce fief de Redon auquel est agrégé le territoire constituant la paroisse de Guer, Maxent, change de main : « [...] l'abbé de Redon presse fut contraint de mettre en vente le fief et baillage de Redon en Maxent, lequel fut absolvé et adjuge à un seigneur nomme Dandelot, et apres luy escheu par droict de succession au Seigneur de Laval, et à ses successeurs, et annexé a la chastellainie de Plelan, comme nos peres et nous avons veu »<sup>380</sup>.

« Dans la majeure partie de la chrétienté, l'érection de paroisses nouvelles qui correspond à un besoin précis [accroissement de la population et désir du clergé d'encadrer au mieux ces populations] est donc un indicateur valable de la vitalité démographique. En Bretagne, toutefois, le problème est compliqué par l'existence des trèves »<sup>381</sup>. La taille des paroisses primitives bretonnes nécessite, afin de répondre au mieux au souci pastoral de l'église, de créer des « sous-églises paroissiales », les chapelles tréviales, « chargées de la desserte d'une partie déterminée de la paroisse, appelée trève »<sup>382</sup>.

C'est le cas à Paimpont, où Saint-Péran devient prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort au XIII<sup>ème</sup> siècle. Ce territoire est, d'après G. de Corson, érigé en trève en 1606 et ne devient paroisse qu'après la Révolution, en 1803.

A Plélan, excepté Maxent, nous connaissons un second démembrement dont l'érection en paroisse est également récent, celui de Treffendel : elle obtient le statut de trève en 1574, date à laquelle la *capella de Treffandel* est autorisée à célébrer baptêmes et sépultures<sup>383</sup>. Ainsi, les fidèles « avaient à leur disposition des chapelles dont certaines reçurent une partie des attributions paroissiales »<sup>384</sup>.

Cette chapelle existe vraisemblablement au début du XVI<sup>ème</sup> et même depuis plus longtemps : « au début du XVI<sup>ème</sup> siècle, l'abbaye Saint-Melaine de Rennes autorisa Yves Bruslon seigneur de la Musse à reconstruire et à doter une chapelle fondée depuis trois siècles [...] »<sup>385</sup>.

Les dénominations liées à certaines chapelles, mais également les sources relatives à certains habitats révèlent la présence d'une structure encore différente de celles vues précédemment, évoquant une subdivision de la paroisse. Le cas du Thélin est intéressant. Paroisse en 1849<sup>386</sup>, ce village possède une chapelle dédiée à Saint-Etienne, qui est dite frairienne, ainsi qu'un cimetière au moins au XVII<sup>ème</sup> siècle. Une légende, racontée par le marquis de Bellevue mentionne qu'« un seigneur de Plélan [un de Rochechouard de

---

<sup>378</sup> *ibid.*, p. 291

<sup>379</sup> A. de La Borderie, *La chronologie du cartulaire de Redon*, 1901, p. 129

<sup>380</sup> « Manuscrit de Dom Noël Georges » (XVII<sup>ème</sup>), publié par P. Guigon, *Sites religieux et fortifiés du haut Moyen Age*, thèse, p. 348

<sup>381</sup> A. Chedeville, *op. cit.*, p. 285

<sup>382</sup> *ibid.*

<sup>383</sup> G. de Corson, *op. cit.* t. 6, p. 401

<sup>384</sup> A. Chedeville, *op. cit.*, p. 285

<sup>385</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 4, p. 252

<sup>386</sup> G. de Corson, *op. cit.*, t. 5, p. 470

Mortemart selon P. Banéat] ayant été, vers l'an 1520, fait prisonnier en Italie, fut racheté par ses vassaux. A son retour, en reconnaissance, il leur fit don du territoire et du fief du Thélin, qui devint une localité indépendante, avec église et cimetière, sorte de petite république<sup>387</sup> qui fut, jusqu'à la Révolution, administrée par deux préfets élus, chaque année, dans une réunion annuelle des Thélendais près de la fontaine de Bodine »<sup>388</sup>.

Y a-t-il un lien entre cette relative autonomie politique d'une part et une certaine indépendance religieuse de l'autre ?

Le problème est que ces mentions sont tardives : qu'en est-il d'un état antérieur ?

Concernant la paroisse de Paimpont, un document de 1631<sup>389</sup> intitulé « la vente d'une partie de la forêt par Henri de la Trémoille à Jacques Saulnier » mentionne trois *frairies* situées sur cette paroisse, celles de *Tellouet*, de *Coganne*, du *Kanesq*, à savoir trois gros hameaux au milieu de clairières satellites à l'abbaye de Paimpont.

N-Y Tonnerre a étudié ce phénomène, « entre la paroisse et les habitations paysannes [...] structure intermédiaire, profondément originale : la frairie [...] »<sup>390</sup>.

Ces frairies semblent apparaître assez tôt puisqu'on les rencontre dès le IX<sup>ème</sup> siècle. Cette « institution reflète une réalité beaucoup plus ancienne liée à un éclatement du peuplement et à l'influence bretonne ». Peut-on rapprocher de cette « institution » le Thélin dont on soupçonne une forme du nom antérieure en Tré-. L'auteur précise en effet que Tré- cesse peu à peu de désigner un hameau et s'applique alors « à une circonscription appelée aussi *tribus* en latin ; c'est la future "frérie" dans laquelle furent levées les dîmes puis le fouage, avant de se perpétuer dans biens des cas sous forme de sections cadastrales »<sup>391</sup>.

Nous avons vu, de plus, que les habitants du Gué sont membres du fief du Thélin, mais ils sont surtout regroupés au pied d'une motte excentrée du centre paroissial.

Pour N.-Y. Tonnerre « la position médiocre du centre paroissial a été accentuée par le fait que se sont construits aux XI<sup>ème</sup> XII<sup>ème</sup> siècles des bourgs qui, pour la plupart, ne sont pas devenus des paroisses »<sup>392</sup>.

Dans le cas de Paimpont, l'exemple est assez net. Un regard sur le cadastre napoléonien et on constate que l'abbaye n'a généré aucun regroupement de population à l'abri de ses pierres sacrées. Le bourg actuel (et ses maisons alignées de part et d'autre de la route conduisant à l'abbaye) est constitué au XIX<sup>ème</sup> siècle. L'essentiel de la population est dispersée au sein de clairières de défrichement que l'on peut estimer à cinq. Au nord, la grande clairière de Telhouët, au nord-est, Trudeau-Trédéal et Coganne, au sud du bourg, le Cannée, à l'ouest, Beauvais. La constitution d'au moins trois frairies (Telhouët, Coganne, le Cannée) dans cette zone traduit ainsi la constitution de noyaux de peuplement qu'il est difficile de dater ; leur isolement ainsi que leur éloignement du centre paroissial expliquant la constitution de ce type de structure, dépendant néanmoins de ce centre mais possédant leur propre chapelle.

---

<sup>387</sup> en 1780, est adressée au parlement de Bretagne, une supplique de « la république du Thélin » réunissant les vassaux du fief du Thélin dont étaient membres les habitants du Gué

<sup>388</sup> marquis de Bellevue, *Paimpont...*, p. 158

<sup>389</sup> A.D.I.V. : 1 F 1546

<sup>390</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne...*, p. 455

<sup>391</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale...*, p. 300

<sup>392</sup> *ibid.*

### 1.2.3. DES BOURGS AVORTES ?

Le remaniement du réseau paroissial au cours des siècles après l'an mil est en partie dû à la création de bourgs seigneuriaux ayant constitué un territoire parfois démembré de la paroisse et devenant lui-même paroisse. Dans le contexte qui nous intéresse, nous n'avons aucune preuve de l'érection d'une nouvelle paroisse sous l'impulsion d'un bourg. De même, aucun texte médiéval ne mentionne de bourg, si ce n'est à la périphérie (cas de Gaël, d'Iffendic et de Montfort). Néanmoins, il faut signaler quelques éléments relatifs à la présence éventuelle de bourg : un cas nous semble intéressant de par sa typologie, il s'agit du village du Gué, implanté au pied de la motte Salomon à Plélan. La présence de cet édifice a certainement eu de son importance quant à l'implantation des hommes. Nous verrons que l'actuel village du Gué est resté jusqu'à la fin du Moyen Age le lieu de regroupement principal des hommes de la paroisse de Plélan. L'observation du cadastre napoléonien nous montre en effet un groupement d'habitat, qui, s'il ne date évidemment pas de la période étudiée présente l'allure d'un bourg médiéval né de la fondation à proximité d'une résidence seigneuriale (C. 27). Néanmoins, il convient d'être prudent sur ce qualificatif de bourg ; en effet, l'église de la paroisse de Plélan, située dans l'actuel centre paroissial est dédiée à Saint-Pierre et cette *ecclesia sancti Petri* est bien celle, paroissiale, mentionnée dans le cartulaire Saint-Melaine ; au Gué, c'est à une chapelle Saint-Marc et Saint-Julien que nous avons affaire<sup>393</sup>. M. Duval indique qu'avant le X<sup>ème</sup> siècle (selon quelle source ?) un oratoire est fondé par les moines de Redon, « dans le parc du vieux château du Gué ».

Même si l'on sait que dans l'ouest, l'habitat peut être éclaté au point que nous rencontrons ce type de situation (bourg d'un côté et centre paroissial de l'autre), la prudence est de rigueur puisque nos maigres sources ne qualifient jamais le Gué de bourg. De plus, le marquis de Bellevue cite un acte de 1494<sup>394</sup> dans lequel il est dit que « la motte antienne en laquelle y avait autrefois château et forteresse, [est] sise entre le bourg de Plélan et le Gué dudit lieu de Plélan, comme elle se poursuit à les douves et fossés [encore visibles aujourd'hui surtout dans sa partie sud], le tout couvert de boays antien [quelle est la validité de ce témoignage vu que l'archéologie a livré du matériel peu antérieur : cela peut confirmer la présence aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles de bas fourneaux que l'on abandonne au XV<sup>ème</sup> au profit d'une nouvelle technologie représentée par les grosses forges]. Une grande place près ledit emplacement du chasteau [la basse cour ?], de la contenance de sept à huit journaux, en laquelle se tiennent les foires et marchés de Plélan ; savoir : les marchés chaque samedy, et les foires le jour Saint-Yves et le lendemain de la commémoration des morts [ces foires et marchés qui seront transférés 300 ans plus tard] ».

M. Duval ajoute également à cette liste la foire de la Saint-Michel. Au sujet de ces foires, l'auteur mentionne le fait, hypothétique, que celle de la Toussaint remontait à l'époque des derniers rois bretons<sup>395</sup> et donc, au X<sup>ème</sup> siècle.

A noter que l'information, même si assez peu fondée, mérite attention. En effet, nous avons évoqué l'éventuelle corrélation entre le Gué de Plélan et le *portum* mentionné dans l'une des chartes du C.R. Ce *portum* que nous avons traduit, pour une raison évidente par gué pourrait également désigner autre chose : les autres définitions qu'en donnent le dictionnaire de Niermeyer, « colonie marchande », « entrepôt » évoquent l'idée du marché, que l'on

---

<sup>393</sup> P. Banéat, op. cit., t. 3, p. 112

<sup>394</sup> marquis de Bellevue, op. cit., p. 159

<sup>395</sup> M. Duval, *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, 1982, p. 39

retrouve souvent associé au bourg médiéval et à son château. Faut-il voir au Gué de Plélan la présence d'un marché dès le IX<sup>ème</sup>, « appât » à l'implantation d'un bourg ?

Le texte vu plus haut et relatif à la vente d'une partie de la forêt<sup>396</sup>, bien que tardif (1631) est intéressant puisqu'il mentionne deux bourgs, mais on ne les rencontre dans aucun autre texte antérieur ; le premier correspond vraisemblablement au hameau actuel de Beau Normandie dans le village de Coganne : il est indiqué dans cet acte « plusieurs villages seavoir Coganne, bonamenec, bourg normandin, la noé perrée [...] ». Ce *bourg normandin* n'est confirmé, ni par la microtoponymie, ni par la carte de Cassini. Quelques lignes plus bas, le texte mentionne également « le grand chemin conduisant dudit bourg de Saint-Perran au Gué de Plélan [...] ».

Dans ce dernier cas, aucun indice ne permet de dater l'apparition de ce bourg ; néanmoins, on peut penser à une création relativement ancienne : en effet, Saint-Péran est prieuré fondé au XIII<sup>ème</sup> par les seigneurs de Lohéac pour l'abbaye de Montfort et « le plus souvent, du moins à ce que l'on sait, les seigneurs laïques se sont adressés à des établissements monastiques. Ceux-ci jouissaient d'abord d'une réputation et d'un préjugé favorable auprès de ceux dont on attendait qu'ils viennent s'installer dans le bourg »<sup>397</sup>.

## 2. LA MISE EN PLACE DU SYSTEME SEIGNEURIAL

### 2.1. PLELAN ET LES LOHEAC

Malgré son excentration, la seigneurie de Lohéac est celle qui nous intéresse le plus avec la seigneurie de Gaël-Montfort. La première mention de son existence date de 1070. Cet acte, le plus ancien concernant notre zone d'étude, a été publié par Dom Morice<sup>398</sup> et relate la donation faite à Redon par Judicaël des terres de Goven et Guipry. Cette donation ne nous concerne pas directement ; mais l'existence même de cette seigneurie est intéressante puisque la châtelainie de Plélan, « après la dévastation du Poutrecoët par les invasions normandes, [...] fit partie de Lohéac [...] »<sup>399</sup>. Malheureusement, aucun texte n'est là pour appuyer ou du moins étayer cette affirmation. En 1101, une charte du cartulaire de Redon<sup>400</sup>, signée au château de Lohéac, mentionne parmi les signataires un certain *Trecandus de Plebelan*, seigneur châtelain ? En 1229, une charte tirée du cartulaire de Saint-Melaine<sup>401</sup> nous apprend qu'un chanoine de Saint-Melaine devra desservir la chapelle de Trécoët « que le seigneur de Lohéac avait instituée » et sur laquelle d'ailleurs il conservera son autorité. Enfin,

---

<sup>396</sup> A.D.I.V. : 1 F 1546

<sup>397</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 401

<sup>398</sup> Dom Morice, t. 1, col. 434

<sup>399</sup> G. de Corson, « Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne », *B.M.S.H.A.I.V.*, 1894, t. 24, p. 7-110 (Plélan, p. 105-110)

<sup>400</sup> C.R. ch. 367, p. 320

<sup>401</sup> folio 177 (voir note 12, p. 91)

en 1394, un texte intitulé « Partage donné par Isabeau dame de Lohéac à Marguerite de Lohéac sa soeur puinée »<sup>402</sup> atteste de la subordination de cette châtelainie de Plélan à la seigneurie de Lohéac<sup>403</sup>.

Dans son ouvrage consacré à la forêt de Paimpont, le marquis de Bellevue décrit ainsi la châtelainie de Plélan : « [elle] relevait du comté de Rennes ; sa juridiction s'étendait sur les paroisses de Plélan, Maxent et Treffendel ; elle se composait de trois éléments, ayant chacun droits de haute justice : la seigneurie de Plélan proprement dite celle de la Chèze et partie de celle des Brioux, qui en furent démembrés aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles »<sup>404</sup>.

La reconnaissance d'une motte sur le terrain nous amène évidemment à y voir le siège de cette seigneurie, et ce, malgré l'idée, tenace, qu'elle était la résidence du roi Salomon<sup>405</sup>.

En 1419, on rencontre une des premières mentions du Gué de Plélan, village où se trouve cette « résidence fortifiée », au sein d'une série de textes constituant les « comptes au receveur de Brécilien pour Mme de Laval et son fils seigneur de Gâvre et de Montfort pour la forêt de Brécilien et de Montfort et de Lohéac »<sup>406</sup> :

« *que doibvent les logiers decelle forest sellont le [...] qui ensuist. Savoir est en la hauste forest et prend : [...], le gue de Plelan en hauste forest [suit une dizaine de noms] [...] ; les rentes de la forest de Loheac : le gue de plelan [suivent huit noms] [...]* ».

Dans ce même « livre de compte » apparaît une autre mention intéressante « *de rentes dues amonseigneur en telent et vieille cour dont est [...]* ». Dans *Telent*, nous reconnaissons l'actuel nom du village du Thélin ; quant à *vieille cour*, ce terme désigne vraisemblablement le village du Gué.

Ce lieu conserve une aura encore tardivement d'après ce que l'on peut lire au sein de certaines archives. A tort ou à raison, pendant la période moderne et dans les traditions actuelles, ce lieu est considéré comme la résidence du roi Salomon.

En 1777, le chevalier de Montigny décide que soient transférées à Trégu, les foires qui se tenaient jusqu'alors au Thélin ainsi qu'au Gué, dans « les communs du château du roy Salomon »<sup>407</sup>.

Les Lohéac possèdent peut-être aussi le château de Comper, qui, d'après le marquis de Bellevue<sup>408</sup>, est d'abord aux mains de cette famille, dès le XI<sup>ème</sup> ?, avant de devenir le « chef-lieu » de la seigneurie de Gaël-Montfort. On sait en tous cas que ce château était la propriété de la famille des Laval quand Anne d'Allègre, comtesse, décide, pendant les guerres de la Ligue d'y transférer « tous les papiers importants de la seigneurie de Plélan »<sup>409</sup>. Fait qui pourrait expliquer les lacunes archivistiques du secteur puisqu'en 1790, le château fut incendié et les archives brûlées.

---

<sup>402</sup> Dom Morice, t.1, col. 422

<sup>403</sup> *ibid.* : « [...] *lesdits Sieurs et Dame de Montfort et de Loheac ont baillé, assis et transporté à celle Dame Margueritte tout ce qu'ils et chacun d'eux avoit et pouvoit avoir generallement ès paroisses de Plelan et Macent, tant en rentes par deniers [...] qu'autres quelconques choses et generalement tout ce que a acoustumé à estre levé et traicté par le Chastelain et Receveurs de Plelan et Macent [...]* »

<sup>404</sup> marquis de Bellevue, *op. cit.*, p. 139-140

<sup>405</sup> « Plélan n'ayant eu au XI<sup>ème</sup> siècle, aucune importance comme centre féodal ou militaire, on ne peut historiquement rapporter qu'à Salomon l'origine de cette vieille fortification », A. de La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. 2, p. 108

<sup>406</sup> A.D.I.V. 1 F 1546

<sup>407</sup> A.D.I.V. 1 J 576

<sup>408</sup> marquis de Bellevue, *op. cit.* p., 163

<sup>409</sup> G. de Corson, « Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne », *B.M.S.H.A.I.V.*, 1894, t. 24, p. 7-110 (Plélan, p. 105-110)



## 2.2. BRÉCILIEN ET LES GAËL-MONTFORT

Au nord de cet ensemble se constitue au cours de cette période la seigneurie de Gaël-Montfort dont le premier représentant; Raoul 1<sup>er</sup> est bien connu ; ce personnage, dont une partie de l'histoire est relatée à partir de 1074, dans un document vraisemblablement assez postérieur aux faits énoncés<sup>410</sup> est un ancien compagnon d'arme de Guillaume Le Conquérant. Après s'être insurgé contre ce dernier en 1075, Raoul revient d'Angleterre pour s'installer sur des fiefs qu'il possède en Bretagne et qui deviendront les seigneuries de Gaël, Montfort, Montaubant et Brécilien. De là, il prépare son « insurrection » et, sous le règne du duc Hoël, il s'empare de Dol contre les intérêt du Duc et de Guillaume de Normandie. Il rentrera dans l'entourage d'Alain Fergent avec lequel il part en croisade d'où il ne serait pas revenu. « Peut-être construisit-il le château de Gaël, mais c'est certainement lui qui édifia le premier château de Montfort vers 1091 »<sup>411</sup>.

C'est sous le règne de Raoul VIII, en 1353 que les seigneuries de Lohéac et de Montfort sont agglomérées lorsque ce dernier épouse Isabeau, dame de Lohéac et de Plélan. C'est à ce moment que la châellenie de Brécilien est unifiée sous la même bannière. Elle était en effet partagée entre ces deux puissances comme le prouve de nombreux actes précisant les droits respectifs qu'avaient les seigneurs de Gaël en Haute-Forêt<sup>412</sup> et ceux de Lohéac dans les « quartiers » du même nom<sup>413</sup>.

---

<sup>410</sup> A.D.I.V. 1 F 747 : « Seigneurs et seigneuries de Gaël-Montfort, Raoul 1<sup>er</sup>, 1066-1097 »

<sup>411</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale*, p. 156-157

<sup>412</sup> les prieurés de Telhouët, ainsi que de Saint-Barthélémy se voient accorder des droits d'usage par les Montfort dans la partie occidentale de l'actuel massif

<sup>413</sup> c'est le seigneur de Lohéac qui dote le prieuré de Saint-Péran au détriment de la partie dite aujourd'hui basse-forêt.

De même accorde-t-il à l'évêque de Saint-Malo, le droit d'usage dans la forêt de *Brécilien* (A.D.I.V. G 69)

## DEUXIEME CHAPITRE

### LES SOURCES ARCHEOLOGIQUES

#### 1. LES MOTTES

##### 1.1. LA MOTTE DU ROI SALOMON

La motte Salomon (C. 20, n°1) est une butte de forme tronconique d'un diamètre de 54 à 58 m et d'une hauteur de 2.20 m environ. Sa partie supérieure, très aplaniée, de même qu'un diamètre important comparé à la hauteur, laissent présager une élévation plus importante à l'origine. Malgré une typologie rapprochant cet édifice d'une fondation médiévale, cette motte a longtemps été associée au règne de Salomon, résidence qu'il aurait occupé après avoir abandonné aux moines de Redon celle de Maxent à Scriou<sup>414</sup> : un rapprochement effectué sans qu'aucun fait observable, hormis la présence du tertre artificiel, ne vienne confirmer ces hypothèses. Le diagnostic archéologique mené au début des années 90 par L. Beuchet<sup>415</sup> a apporté d'avantages d'espoirs qu'il n'a laissé d'informations. Les fouilles n'ont en effet pas permis de tirer de conclusions très importantes. Elles ont livré du matériel lié à la métallurgie sous la forme de scories d'une part et d'argile cuite d'autre part

---

<sup>414</sup> C.R., ch. CCXLI, p. 189 <sup>415</sup> L. Beuchet, *Rapport de diagnostic archéologique, la Motte Salomon à Plélan*, 1993 <sup>416</sup> *ibid.*, p. 8 <sup>417</sup> *ibid.*, p. 12 <sup>418</sup> dans l'étude menée par J.-C. Meuret dans la région limitrophe aux régions Anjou - Bretagne, « il est [...] indiscutable qu'il y ait eu continuité entre les châteaux du XI<sup>ème</sup> et des cellules de peuplement plus anciens », *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 327

<sup>415</sup> L. Beuchet, *Rapport de diagnostic archéologique, la Motte Salomon à Plélan*, 1993 <sup>416</sup> *ibid.*, p. 8 <sup>417</sup> *ibid.*, p. 12 <sup>418</sup> dans l'étude menée par J.-C. Meuret dans la région limitrophe aux régions Anjou - Bretagne, « il est [...] indiscutable qu'il y ait eu continuité entre les châteaux du XI<sup>ème</sup> et des cellules de peuplement plus anciens », *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 327

(présence d'un bas-fourneau ?), dans la moitié ouest de la surface étudiée<sup>416</sup>. Ces éléments ont permis de dater une occupation qui s'avère tardive puisque appartenant aux XIII<sup>ème</sup> et XIV<sup>ème</sup> siècles<sup>417</sup>. Aucun autre élément de datation n'est donné, ce qui d'ailleurs s'explique si la partie supérieure de l'édifice a disparu. Il semblerait qu'une motte à propos de laquelle nous ne savons rien ou si peu ait été réutilisée à la fin du Moyen Age à des fins artisanales. Le choix de cet emplacement s'explique assez bien : le village du Gué, situé en fond de vallée est humide ; les abords de la motte sont régulièrement inondés aujourd'hui (ce qui ne signifie pas forcément que le réseau hydrographique ait posé ce type de problèmes à l'époque), installer un bas-fourneau sur l'édifice permet ainsi de se prémunir contre l'humidité.

L'existence d'un artisanat métallurgique largement postérieur au fonctionnement supposé de la motte n'est pas en opposition avec une activité de ce type contemporaine à cette fonction castrale. Il n'est d'ailleurs pas interdit de penser non plus que ce tertre (résidentiel ?) ait été bâti à l'emplacement d'un édifice antérieur<sup>418</sup>.

Si l'on s'attache à une étude de cet édifice dans son contexte proche, on remarque plusieurs éléments intéressants. En premier lieu, sa position ; elle est en effet située dans une vallée relativement encaissée, sur la rive gauche du ruisseau du Pas-du-Houx avec une vue imprenable sur la forêt à l'ouest. Son rôle n'est vraisemblablement pas ici, « de surveiller le plat-pays et d'empêcher toute attaque surprise »<sup>419</sup> ; elle correspond davantage à l'une des attributions que N.-Y. Tonnerre, entre autres, prête aux mottes : « l'expression d'un pouvoir banal ». Le village où se situe la motte porte en effet le nom de Gué ; il est par conséquent clair que située sur les bords de ce ruisseau, la motte en contrôle le franchissement, ce qui permet notamment la perception de taxes. Il semble que nous soyons ici à l'emplacement d'un lieu de passage fréquenté pour qu'un seigneur ait ainsi décider d'en contrôler l'accès<sup>420</sup>.

On remarque aussi que le ruisseau évoluant au pied de la motte, le ruisseau du Pas du Houx matérialise les limites paroissiales de Paimpont et Plélan (à l'époque moderne, on distingue d'ailleurs le haut du Gué, en Plélan, du bas du Gué, en Paimpont), implantation intéressante qui n'est d'ailleurs pas un cas isolé. J.-C. Meuret constate que « 64 % d'entre elles [les mottes] sont implantées en périphérie de paroisse »<sup>421</sup> et conclut par un lien éventuel entre une proximité du centre paroissial pour les mottes les plus anciennes, les plus récentes s'en éloignant.

Si l'on en croit A. de La Borderie<sup>422</sup>, le peu de poids de la châtelainie de Plélan au cours de la période féodale, ainsi que l'absence d'édifices (tel un château) postérieurs à proximité milite pour une origine de la motte plutôt ancienne ; la position de la motte sur cette

---

<sup>416</sup> *ibid.*, p. 8 <sup>417</sup> *ibid.*, p. 12 <sup>418</sup> dans l'étude menée par J.-C. Meuret dans la région limitrophe aux régions Anjou - Bretagne, « il est [...] indiscutable qu'il y ait eu continuité entre les châteaux du XI<sup>ème</sup> et des cellules de peuplement plus anciens », *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 327

<sup>417</sup> *ibid.*, p. 12 <sup>418</sup> dans l'étude menée par J.-C. Meuret dans la région limitrophe aux régions Anjou - Bretagne, « il est [...] indiscutable qu'il y ait eu continuité entre les châteaux du XI<sup>ème</sup> et des cellules de peuplement plus anciens », *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 327

<sup>418</sup> dans l'étude menée par J.-C. Meuret dans la région limitrophe aux régions Anjou - Bretagne, « il est [...] indiscutable qu'il y ait eu continuité entre les châteaux du XI<sup>ème</sup> et des cellules de peuplement plus anciens », *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 327

<sup>419</sup> A. Chedeville, N.-Y. Tonnerre, *La Bretagne féodale...*, p. 194

<sup>420</sup> J.-C. Meuret (op. cit., p. 374) constate que « dans 51 % des cas, [les mottes] furent érigées dans des lieux bas et humides » et 15 % sur des Gués ( p. 381)

Concernant ces localisations, l'auteur fait encore remarquer que ces « zones humides sont favorables à l'herbe et au foin, base de la nourriture du cheval », p. 374

<sup>421</sup> *ibid.*, p. 374

<sup>422</sup> voir note 82, p. 103

limite communale, en lisière de la forêt de Paimpont n'est-elle pas un poste avancé, pas forcément militaire, des Lohéac et témoignant d'un souci de contrôler la gestion de ce patrimoine forestier.

## 1.2. D'AUTRES STRUCTURES EN ELEVATION

Une vue plus large de la zone par le biais de la carte n°19 montre assez peu de structures type motte autour du massif, sauf vers le sud-est du massif. On constate surtout une concentration importante de diverses structures au sein de la zone étudiée et plus précisément en forêt de Paimpont. Dans le précédent chapitre, nous avons évoqué brièvement le cas d'élévations décelées dans plusieurs parties de la forêt. La première question est la localisation de ces structures au moment de leur construction : sont-elles « nées » en forêt ou bien sont-elles visibles aujourd'hui du fait de la présence du massif qui joue un rôle de conservateur pour ce type de vestiges.

Parmi ces structures, une seule pourrait s'apparenter à une motte : il s'agit, à Paimpont, du Camp du Tournoi (C. 20, n° 2) « théâtre des exploits fabuleux de Ponthus, fils d'un roi de Galicie »<sup>423</sup>, qu'a décrit M. Brand'honneur : « enceinte circulaire de 100 m de diamètre entourée d'un talus et d'un fossé »<sup>424</sup>.

A proximité de cette structure, P. Banéat mentionne d'autres vestiges (enregistrés comme des « éléments de construction » à la Carte Archéologique du Service Régional d'Archéologie) qu'il associe, (selon quelles sources ?) aux ruines de la chapelle du « Château de Bellanton », résidence de Salomon, détruit au XIV<sup>ème</sup> siècle.

D'autres structures sont attribuées à cette période : l'une, déjà évoquée dans le précédent chapitre et correspondant apparemment au haut Moyen Age : l'enceinte « carré avec douves » du 'Pré Louais'. L'autre se situe non loin de la limite entre Plélan et Maxent (Y a-t-il un rapport ? Si oui, ces vestiges seraient alors postérieurs à la fixation de la limite entre les deux anciennes paroisses), à la lisière du Bois de Maxent<sup>425</sup>.

Il existe d'autres vestiges de cet ordre pour lesquels il y a peu à dire dans la mesure où l'étude s'est bornée au seul stade de l'observation : des « enclos », aux formes variées : quadrangulaires ou circulaires, pour lesquels le talus peut être double et fait de terre ou de pierres sèches ; d'autres encore qualifiées cette fois de « structures agraires ».

La diversité de ces « enceintes » n'est-elle pas qu'une diversité typologique et non de fonction ? En l'absence d'études plus approfondies (fouilles archéologiques), il est difficile d'aller plus loin ; néanmoins, les travaux de J. Decaens nous conduisent à rapprocher ces « enceintes » d'une éventuelle fonction agricole. Il constate en effet la présence, en

---

<sup>423</sup> P. Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, t. 3, p. 35

<sup>424</sup> M. Brand'honneur, *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, p. 78

<sup>425</sup> *ibid.*, p. 81

Normandie notamment (quelques-unes y ont été fouillées) d'enceintes de taille modeste entourées d'un talus de faible hauteur. Vraisemblablement pas antérieures au XII<sup>ème</sup> siècle, ces structures ont parfois été occupées pendant un court laps de temps et peut-être même ont-elles servis d'enclos à bétail<sup>426</sup>. J.-C. Meuret voit également dans ces enceintes, localisées en milieu forestier ou à l'extérieur, « une fonction liée à la mise en valeur de la forêt ou des franges des terroirs cultivés, [Mais] il n'a [...] pas été observé de lien entre elles et un défrichement organisé de grande envergure »<sup>427</sup>.

## 2. LA METALLURGIE

### 2.1. UNE LITTÉRATURE RECENTE

Nous ne reviendrons pas sur les lacunes « littéraires » du Moyen-Age breton ; elles nous sont cruelles pour les premiers siècles postérieurs à l'an mil. C'est à partir du XV<sup>ème</sup> siècle seulement que dans le cas du travail lié au fer, nous en trouvons les premières mentions dans les textes.

La série de textes, déjà évoqués et relatifs aux revenus tirés de la forêt pour Mme de Laval<sup>428</sup> mentionne en 1420 la présence de « *forges grossieres estantes esdictes forest [...] forge en ladicte hauste forest que tient a present georges [...] et dedans forges estantes en la forest de Loheac que tient apresent Guillaume Boucel [...]* », « *forges grossieres* » encore quelques lignes après. Ces informations sont complétées par d'autres mentions éclairant sur le nombre de ces forges et correspondant vraisemblablement à celles citées plus haut : « *Item compte fut charge de la revenue de trois forges grossieres estantes esdictes forest Savoir [...] forge estante en ladicte hauste forest que tient [?] georges [?] et dans forges estantes en la dicte forest de loheac que tient Guillaume [?] et [?] dont est charge pour le [jour ?] de pasque mil IIII C XXI pour celles des trois forges* », mention suivie immédiatement d'une autre : « *Et ne compte pas de la forge que pouvoit [tenir ?] en ladicte hausye forest Robert Gaultier [...] ne la forge que pouvoit [tenir ?] Alain [...] en la forest de loheac pourceque ils sont mors et decepdez [...]* ».

Ces deux mentions permettent de dénombrer cinq forges auxquelles s'ajoutent la seconde mention de « forges grossières » (au moins deux).

Bien que nous ayons une précision d'ordre géographique, elle est vague puisque désignant uniquement dans quelle partie de la forêt (haute ou basse) se trouvent ces forges. Cette indication permet néanmoins de supposer que cette activité avait lieu en forêt ; leur présence au sein de l'un des villages de la zone aurait été mentionnée.

De plus, ces mentions sont tardives et ne nous permettent que d'émettre l'hypothèse de leur existence plus tôt dans la période. Surtout que ces « forges grossières » semblent naître au moment de la « révolution métallurgique aux XIV<sup>ème</sup> - XV<sup>ème</sup> siècles en Belgique »<sup>429</sup>. Les

---

<sup>426</sup> intervention de J. Decaens p. 67-68 dans : « Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> », *Archéologie médiévale*, 1981, t. 11, p. 5-123

<sup>427</sup> J.-C. Meuret, op. cit., p. 568

<sup>428</sup> A.D.I.V. : 1 F 1546

<sup>429</sup> F. Dornic, *Le fer contre la forêt*, 1984, p. 11

progrès techniques réalisés à la fin du Moyen Age voient en effet l'apparition de grosses forges (bientôt les hauts-fourneaux) « appelées initialement forges grossières »<sup>430</sup>. A Paimpont nous nous trouvons donc devant de nouvelles installations, relativement précoces c'est un fait – dans la région qu'il a étudié au cours de sa thèse, J-C Meuret mentionne l'apparition de grosses forges aux XVI<sup>ème</sup> XVII<sup>ème</sup> siècles<sup>431</sup> – mais ne permettant pas de déduire un état antérieur.

## 2.2. LES DONNEES DE LA PROSPECTION

La fouille d'une part, la prospection de l'autre, du fait de leur complémentarité d'informations permettent des avancées intéressantes sur cette question.

Si l'on observe la carte des prospections menées par G. Larcher en particulier, on constate une répartition des sites métallurgiques assez différente de celle livrée par l'étude toponymique<sup>432</sup>. En effet, ici, mis à part les deux points correspondants aux sites fouillés et situés en Plélan-le-Grand, les localisations de matériel type scories surtout, se trouvent sur la commune de Paimpont. Il semble évident que c'est la « direction » prise ici par la prospection qui soit en cause. Moins d'une dizaine d'années nous séparant des premiers témoignages au sol rencontrés, il paraît certain que la suite de cette étude permettra une extension minimale des découvertes.

Ces prospections sont néanmoins très enrichissantes, d'une part en confirmant une zone « industriellement » active au sud de Telhouët (C. 21, n°3) et à Trédéal (C. 21, n°4), d'autre part en révélant la présence de centres d'activité importants : c'est le cas dans la clairière du Canné (C. 21, n°5) et des abords de l'étang de Paimpont (ces découvertes ont été réalisées lors du vidage de l'étang à l'occasion de la réfection de la digue) ainsi qu'en forêt à l'ouest du bourg de Paimpont. Devant la difficulté de localiser des sites en milieu forestier, on peut supposer que d'autres découvertes sont probables.

Un autre aspect de ce travail métallurgique est celui lié à la présence des gisements du minerai ayant déterminé l'une des orientations économiques de la zone. La nature du sous-sol du secteur considéré est en effet composé de grès armoricain qui « dans sa partie inférieure, [...] admet quatre couches de minerai de fer sédimentaire interstratifiées, classiquement désignées de haut en bas par les lettres A, B, C et D »<sup>433</sup>. Mais « plus largement répandus [encore faut-il que les premiers soient bien connus] sont les gisements de minerai superficiels qui peuvent correspondre soit à l'érosion et à l'altération des couches minéralisés du grès [...], soit à des dépôts de type latéritique [...] développés à l'ère tertiaire, soit encore à des petits placages de conglomérats et de grès ferrugineux rapportés au Pliocène ».

Ces niveaux représentent un avantage considérable : ils sont exploitables à ciel ouvert.

Malgré quelques connaissances liées à certaines minières, nous n'avons pas de répartition précise de ces gisements : « Les seules traces d'exploitation du minerai que nous

---

<sup>430</sup> *ibid.*, p. 12

<sup>431</sup> J.-C. Meuret, *op. cit.*, p. 284

<sup>432</sup> voir chapitre suivant

<sup>433</sup> J.-Y. Andrieux, « Fouille d'un bas fourneau et de ses structures annexes à l'étang du Perray, en Plélan-le-Grand », *R.A.O.* 1993, n°10, p. 101-114

ayons sont les minières repérées en prospection par Guy Larcher. Ce sont souvent [...] des exploitations modernes contemporaines des grandes forges »<sup>434</sup>. C'est le cas de l'étang Bleu, petite étendue d'eau au nord de l'étang de Paimpont. Cet étang est situé, si l'on observe la carte géologique, sur une formation de « sables et graviers » pouvant correspondre au résultat des mouvements tectoniques du tertiaire et ayant contribué à des dépôts ferrugineux du type vu ci-dessus. Si l'on observe cette carte, on constate la présence de ces « altérations » tertiaires au sud de l'étang des forges, mais également au sud du village de Trédéal, ainsi qu'au sein même de la clairière paimpontaise. Dans ce dernier cas, on peut supposer la présence de zones d'exploitation : des mines sont connues dans cette zone le long du ruisseau de la Moutte où une carrière du même nom a été exploitée notamment à l'époque moderne.

La microtoponymie mentionne également deux 'minières' à proximité de la « pointe » est de l'étang de Paimpont. Les deux autres zones de « sables et gravier » mentionnées sont corrélées à des gisements métallurgiques importants mais la présence de mines n'y sont ni attestées par l'archéologie ni par la toponymie.

### 2.3. LES SITES FOUILLES

Il manque évidemment une donnée primordiale à l'ensemble de cette étude, même lacune que celle rencontrée en prospection aérienne, l'absence de datation. La découverte de céramiques, éléments datables, sur des gisements de scories ne permet évidemment pas d'affirmer la contemporanéité de ces deux séries d'objets (c'est le cas pour le site à scories du Laitray où malgré la découverte d'un tesson de poterie en décor digité on ne peut affirmer l'appartenance de ce gisement à la période médiévale<sup>435</sup>). Nous connaissons bien la situation à la période moderne, nous venons d'évoquer ce que nous connaissons pour la fin du Moyen Age, qu'en est-il des périodes antérieures ?

Les fouilles archéologiques menées sur deux sites en particulier apportent des informations tout à fait intéressantes. Il s'agit du site du Perray fouillé en 1989 (C. 21, n°1) et pour lequel le résultat des fouilles a été publié dans la « Revue archéologique de l'Ouest »<sup>436</sup> et de celui de Couedouan fouillé en 1991 et 1992 (C. 21, n°2), tous deux situés sur la commune de Plélan-le-Grand.

Le premier site, au nord-est de l'actuel village des Forges a été localisé lors du vidage de l'étang de ce nom ; il est en fait composé de plusieurs gisements, huit en tout, dispersés autour de l'étang sur sa partie nord et que les prospections ont permis de hiérarchiser en trois niveaux d'activité : la préparation du minerai (un site), des lieux de production de minerai matérialisés par la présence de bas-fourneaux (trois sites) et des zones de forgeage de la loupe (quatre sites). Seul l'un des trois bas-fourneaux (celui indiqué sur le plan) a fait l'objet d'une fouille ; en l'absence de matériel archéologique, il a été daté par deux techniques, le radiocarbone d'une part et la thermoluminescence de l'autre (elle permet d'évaluer la fin d'utilisation du site). Deux datations ont été ainsi obtenues donnant respectivement deux fourchettes chronologiques, 358 à 114 avant J-C (correspondant à la Tène moyenne) et 500 avant J-C à 330 après.

---

<sup>434</sup> P. Guérisse, *Sites sidérurgiques anciens du Massif de Paimpont*, mémoire de maîtrise, 1994 p. 33

<sup>435</sup> P. Guérisse, op. cit., p. 173

<sup>436</sup> J.-Y. Andrieux, op. cit.

Bien que l'échelle soit trop large pour attribuer le fonctionnement de ce site à une période en particulier, ce site est, au vu de ces dates, au moins pré-médiéval ; néanmoins, si l'on s'en tient à cette fourchette de datation, il faudrait considérer alors que techniquement, les installations mises à jour (« volonté d'aménagement et de préparation de parois de four », de plus « on a dépassé le stade de ventilation naturelle ») sont à la pointe du progrès voire avancées sur leur temps.

A noter qu'à proximité de ce site, un parcelle forestière porte le nom de 'bouessière' ; de plus, la voie romaine conduisant de Rieux à Corseul passe non loin de là ; enfin, si l'on considère la période féodale cette fois, on remarque qu'à vol d'oiseau, la motte Salomon est toute proche et que ce site du Gué a abrité un temps une active communauté de forgerons.

L'autre site fouillé, celui de Couedouan a livré une structure comprenant quatre bas-fourneaux au moins (deux autres traces pourraient s'y apparenter), une fosse dépotoir, l'ensemble étant peut-être en connexion avec un abri qui n'a pas été décelé. A ce site sont associés également quelques tessons de poterie « difficilement attribuables à une période très précise, [faisant] penser à une date variant entre la Tène finale et le début de la période gallo-romaine »<sup>437</sup>.

Une troisième fouille, menée par P.Guérisset sur la Lande de Halgros n'a pas apporté de données chronologiques précises mais la typologie de la structure appartient au même type que celle de Couedouan.

« C'est là qu'intervient le travail de prospection aérienne de M. Gautier autour et au-dessus de Massif » indique P.Guérisset Nous avons vu précédemment l'importance de ses recherches à l'ouest du massif, qui ont permis de révéler un terroir assez peuplé. « De cette remarque, [M. Gautier] déduit que peut-être aux époques gauloise et gallo-romaine, deux domaines fonctionnaient simultanément : l'un producteur de fer [à l'est], l'autre agricole [à l'ouest] »<sup>438</sup>. Cette hypothèse reste hasardeuse en l'absence de données plus précises.

Enfin nous avons déjà évoqué l'étude de la motte Salomon et la datation du site de métallurgie révélé à l'occasion de cette fouille, nous sommes là à la fin du Moyen-Age. La première question qui vient à l'esprit est évidemment liée au « vide métallurgique » entre la période antique et la fin de l'époque médiévale. Une baisse brutale de la production peut s'expliquer au cours de cette période transitoire et troublée entre la fin du Bas-Empire et la « Bretagne des Saints ». Mais nous avons vu l'existence de « *forges grossières* » au début du XV<sup>ème</sup> siècle, de plus, les comtes urbains des villes de Nantes, Rennes et Vitré, de 1465 à 1527 témoignent de l'existence d'une dizaine de forgerons venant de *Bresilien* ou *Brécélien* ainsi que du Gué de Plélan et soulignent la renommée de ces artisans, ce qui laisse supposer que nous ayons à faire à une activité « traditionnelle » qui n'est certainement pas réapparu subitement après un millénaire de disparition. La richesse en matière première dont dispose cette zone, une chance économique non-négligeable, ainsi que la forte densité, toujours en augmentation, de sites révélés par la prospection, militent en effet pour une continuité de l'activité, ou du moins une reprise après une période qui a effectivement pu amener une léthargie provisoire dans la production locale.

---

<sup>437</sup> G. Larcher, op. cit.

<sup>438</sup> P. Guérisset, op. cit., p. 173



D'un point de vue purement technique, mais ce n'est pas le but de cette recherche, l'essai de datation des structures rencontrées est indispensable si l'on veut tenter d'approcher les techniques de production utilisées et l'évolution de ces moyens de production.

Bien que tous les sites n'apparaissent pas dans le cadre de clairières, on peut émettre l'hypothèse qu'une connaissance connexe, et de la datation des sites, et de leur appartenance à tel ou tel typologie puisse être un indice quant à la connaissance de la progression des hommes dans la conquête de nouveaux terroirs en déterminant ainsi d'éventuelles fronts de défrichements.

De même, la localisation précise de certains de ces sites peut-être mise en relation avec d'autres structures que sont celles notamment représentatives d'un certain type de pouvoir.

## **TROISIEME CHAPITRE**

### **LA TOPONYMIE**

#### **1. TOPONYMIE ET « FEODALITE »**

##### **1.1. LA MOTTE**

Beaucoup moins fiable que l'archéologie en ce qui concerne l'étude d'édifices tels habitats ou fortifications diverses, la toponymie apporte néanmoins des éléments intéressants à considérer avec recul. Les cartes (n°19 et 20) réalisées à partir des toponymes et microtoponymes mentionnent plusieurs 'mottes' isolées ou localisées dans le cadre de quelques rares concentrations.

Ce sont ces dernières qui nous semblent les moins douteuses : une parcelle dénommée la 'motte' est peu significative, deux, trois ou plus portant ce nom semblent témoigner de la présence suffisamment visible d'une structure ayant fini par désigner les parcelles alentours. Il convient de préciser les limites liées à cette étude, limites à prendre aussi en considération

dans le cadre de l'étude de ces structures sur le terrain : les tertres que l'on peut rencontrer au sol, sur les feuilles cadastrales ou par la lecture des matrices de ce même cadastre, ne sont en effet pas forcément des mottes. Nous avons un cas, au sud-ouest de la clairière de Trédéal, où sur le cadastre, une structure type motte se dessine en lisière, côté forêt. L'observation sur le terrain a montré en fait la présence d'un élément sans aucun rapport mais néanmoins intéressant : il s'agit d'un ferrier, amas de « déchets » lié à l'activité métallurgique à proximité duquel se trouvent également plusieurs excavations certainement en relation avec un travail d'extraction de minerai. D'autres confusions sont possibles, avec des buttes de moulin d'une part, des terriers à lapins<sup>439</sup> de l'autre : nous n'avons aucun de ces deux cas ici.

Cette étude a donc révélé trois concentrations dignes d'intérêt. La première se trouve en lisière nord de la forêt, au nord de l'étang de Paimpont, où apparaissent une série de parcelles dénommées 'mottes', pour lesquelles la reconnaissance sur le terrain n'a rien donné. Il est vrai que cette partie de la paroisse de Paimpont a été sévèrement remembrée.

Deux autres concentrations, moins importantes ont aussi été repérées. Dans la clairière de Trédéal d'une part, dans celle de Coganne de l'autre : les terrains ainsi nommés ne permettent aujourd'hui aucune reconnaissance au sol, puisque l'habitat a investi les lieux ; d'éventuelles structures en élévation ne sont donc pas reconnaissables.

Pour ces trois cas, il est important de préciser le contexte dans lequel on retrouve ces 'mottes'<sup>440</sup>. La première série se rencontre au sein d'un défrichement vraisemblablement postérieur à la fixation des limites communales<sup>441</sup>. Les deux autres concentrations concernent cette fois deux clairières voisines situées au nord-est du bourg de Paimpont : un défrichement est ici évident. Ces trois mentions posent donc le problème de l'association des mottes et du défrichement.

A. Debord indique « qu'il m'a semblé constater qu'il y a des implantations systématiques dans les secteurs de défrichements ». Dans son étude sur la forêt d'Argenson (entre Poitou et Charentes), il constate « une corrélation évidente entre un grand nombre de ces mottes et le recul de la forêt »<sup>442</sup>. Il est inutile de préciser que son travail a été réalisé à partir de mottes constatées sur le terrain et décrites dans des textes. Il est ici difficile d'établir de lien en l'absence de ces deux sources fondamentales. Nous reviendrons néanmoins sur la question dans le chapitre suivant.

D'autres structures de type fortification apparaissent également par le biais de la microtoponymie mais leur isolement et l'absence de compléments d'information ne permettent guère d'émettre une quelconque conclusion : c'est le cas de 'Brèteche'. Quant aux 'Châteaux' et 'Châtel', ils correspondent souvent à la proximité de châteaux ou manoirs plutôt « récents ».

La toponymie indique aussi la présence soit d'élévations de terrains ('tertre', 'butte'...), soit de structures en creux ('fosse'...). Ces éléments sont le plus souvent naturels mais dans un contexte particulier, ils méritent attention (cas de la 'butte' au lieu-dit la Prise de Comper<sup>443</sup>).

---

<sup>439</sup> E. Zadora-Rio, « Parcs à gibier et garennes à lapins... », *Hommes du Nord*, 1986, p. 133-139

<sup>440</sup> voir chapitre suivant

<sup>441</sup> Paimpont est un territoire forestier à l'origine, ses limites paroissiales correspondent vraisemblablement à un instantané des lisières forestières du massif à une époque inconnue. La lecture d'un simple carte I.G.N. permet de conclure à la postériorité des conquêtes agraires sur la fixation de ces limites.

<sup>442</sup> intervention d'A. Debord, p. 119 dans : « Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> siècle », op. cit.

<sup>443</sup> voir chapitre 4

Ainsi, d'utilisation risquée, ces éléments sont néanmoins cartographiés dans la mesure où ils peuvent être le point de départ à une recherche systématique en prospection.

## 1.2. AUTRES TRACES DU POUVOIR SEIGNEURIAL

La mainmise seigneuriale sur un territoire laisse évidemment une empreinte qu'il est difficile d'attribuer à une période précise, vu la longévité de certaines « institutions » seigneuriales. Plusieurs termes d'inégales valeurs apparaissent à l'occasion de cet inventaire.

Les plus anecdotiques sont les noms de parcelles désignant un titre noble, 'duchesse', 'marquis'. Ces mentions sont dispersées, isolées et donc sans grande signification. Une série de termes faisant référence au pouvoir banal cette fois semblent d'intérêt plus grand : plusieurs parcelles appelées 'justice' sont situées non loin du village du Gué, à proximité d'un chemin (C. 22, n°5). Il apparaît que les lieux où l'on rendait la justice se rencontrent notamment à proximité de routes (une manière de donner l'exemple). Aucune donnée n'existe sur ce chemin, faut-il voir un lien avec un éventuel accès (ancien) vers le Gué. Un autre terme, celui de 'potence', extrêmement parlant quant à la nature du lieu, est, en l'absence d'autres données, assez peu significatif.

Nous terminerons cette étude par une série de toponymes intéressants du fait de la présence de densités importantes dans certains secteurs bien précis.

Il s'agit des 'breil', 'parc' et 'garences', propriétés exclusives d'un prince, roi ou seigneur et utilisées par lui pour la pratique du sport favori de l'aristocratie médiévale, la chasse. Le terme le plus fréquent est celui de 'parc', connu par le seul biais de la microtoponymie (ceci s'explique par la vocation du parc qui ne donne évidemment pas lieu à la création d'habitat). On retrouve des densités parfois très importantes de ce terme, ainsi dans la clairière du Cannée, particulièrement dotée (C. 22, n° 1), densités intéressantes aussi à la ville Danet (C. 22, n°2), à Coganne (C. 22, n°3) et à Beauvais (C. 22, n°4), moins dans les deux clairières les plus occidentales de la paroisse de Paimpont, ainsi qu'à Telhouët et Trudeau, Trédéal. Bizarrement (ou pas d'ailleurs), cette terminologie n'apparaît pas dans les autres zones étudiées, Plélan et Maxent notamment. C'est dans ce secteur par contre que l'on retrouve les 'breil' et 'garences' absents à Paimpont. Ce sont souvent des termes isolés, désignant parfois une habitation type manoir voire château (sièges de seigneuries ayant « proliféré » à la fin du Moyen Age).

Dans la « seconde » partie du Moyen Age, « parallèlement à l'essor des grands défrichements, à partir du XI<sup>ème</sup> siècle, on assiste à la constitution de vastes réserves de chasse seigneuriales jalousement défendues »<sup>444</sup>. Mais dès l'époque carolingienne, il semble que l'institution existe, en effet, la *foresta*, désignant la forêt dans son cadre juridique, est parfois l'équivalent de réserve de chasse<sup>445</sup>. La forêt de Plélan est désignée ainsi dans une chartre du cartulaire de Redon en 869<sup>446</sup>. Propriété des rois bretons, le massif devait

---

<sup>444</sup> E. Zadora-Rio, « Parcs à gibier et garences à lapins... », *Hommes et terres du nord*, 1986, p. 133-139

<sup>445</sup> C. Petit-Dutaillis, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1915, t. 76, p. 97-152

<sup>446</sup> C.R., ch. CCXLI, p. 189

évidemment remplir ce rôle, une des sources principale de l'alimentation carnée au Moyen Age.

« Le mot même de forêt perdit de sa valeur juridique pour prendre son sens actuel d'étendue boisée, et fut remplacé dans son acceptation initiale par celui de garenne » correspondant à de « vastes territoires de chasse non clos »<sup>447</sup>. A ces garennes, connues donc dans la toponymie à l'est de la forêt, « s'opposent des réserves de gibier de dimensions plus réduites, entourées généralement d'un fossé et d'une levée de terre surmontée d'une palissade ou d'une haie. Ces enclos sont désignés à partir du XI<sup>ème</sup> par le terme de parc »<sup>448</sup>.

Il semble certain que la forêt a eu cette fonction pendant le haut Moyen Age.

A quoi correspondent alors les 'parc' rencontrés dans les clairières circonscrites au bourg de Paimpont ? Ces mentions toponymiques sont-elles les témoins de cette institution, révélée par le nom donné aux parcelles après qu'elles aient été défrichées ? Cela signifierait alors que la quasi-totalité de l'ensemble boisé actuel constituait un parc à lui seul. L'hypothèse est hasardeuse d'autant plus que, par définition, la forêt de Paimpont se rapproche plutôt de la garenne médiévale.

Il apparaît que les parcs ne sont pas forcément constitués autour d'un bois préexistant et qu'il a parfois fallu planter des arbres ; de plus, tous les parcs ne sont pas boisés et peuvent être pourvus d'étangs ou de terres cultivées<sup>449</sup>.

La présence de clairières déjà existantes ayant été constituées un moment en parcs (le recul de la forêt au Moyen Age a certainement obligé ses propriétaires à constituer des réserves) semble l'hypothèse la plus plausible.

## 2. LES CONQUETES AGRAIRES DANS LA TOPONYMIE

L'expansion démographique et la conquête agraire qui en résulte, née de défrichements ou pas, dans les années suivant l'an Mil aboutissent à la multiplication des hameaux autour du centre paroissial. Mis à part les fondations de type ecclésiastique, nous ne connaissons pas d'exemples d'installations rurales de laïcs dans les textes, qu'il s'agisse de mentions de terres à défricher ou de l'« édification » d'un hameau.

Le recours à la toponymie est donc une fois de plus très important.

A cette période en effet, apparaît une série de nouveaux toponymes liés à l'installation des hommes sur le territoire breton et relativement aisés à déterminer : il s'agit d'une part des noms de lieux formés sur le préfixe La Ville- et ayant un pendant en Breton, Ker- ; d'autre part, on trouve des noms typiquement romans ceux-là et créés à partir d'un nom d'homme, d'une fonction ou parfois d'un végétal, formés sur un suffixe en -ière, -erie ou bien -ais, -aie.

G. Fourquin, dans le chapitre qu'il consacre au Moyen Age dans le premier volume de *L'Histoire de la France rurale* propose un découpage de cette conquête agraire en trois périodes d'inégales valeurs : la première catégorie correspond à « l'extension des vieux

---

<sup>447</sup> E Zadora-Rio, op. cit.

<sup>448</sup> ibid.

L'auteur ajoute que le breuil existe à l'époque carolingienne et correspond au parc de la période féodale

<sup>449</sup> E . Zadora-Rio, op. cit.

terroirs » et prend une forme assez individuelle, difficilement appréciable dans la mesure où « c'est moins l'arbre qu'il fallut abattre que la ronce qu'on dut arracher »<sup>450</sup>. Le deuxième type apparaît cette fois comme un défrichement davantage organisé, notamment influencé par le pouvoir ; sur le terrain, il se traduit par, entre autres, la naissance de termes tels que les Villeneuves : « [II] a bien plus servi les intérêts des sires que ceux des simples percepteurs de cens ou de dîmes : les seigneurs territoriaux, du châtelain au souverain, ont trouvé dans la fondation des villeneuves un remède [...] contre la gêne financière dont ils commençaient à souffrir vers 1050 »<sup>451</sup>.

« Le troisième type de défrichement, qui fut en général le plus tardif, est dû comme le premier, à des initiatives le plus souvent individuelles. Mais, à la différence de celui-ci, il fit éclore un peuplement intercalaire »<sup>452</sup>. Les toponymes formés sur le suffixe -ière ou -erie sont caractéristiques de ces installations que l'on rencontre essentiellement dans l'ouest.

Pour l'ouest français et l'Armorique en particulier, si le schéma est grossièrement comparable, il est néanmoins nécessaire d'apporter quelques nuances

## 2.1. LES NOMS EN VILLE

En Bretagne, les Villeneuves sont largement « concurrencées » par des noms en Ville- d'un modèle différent tels les Ville-es-, La Ville- suivie d'un nom propre breton, d'un nom propre français ou encore d'un adjectif.

On rencontre néanmoins quelques Villeneuves, trois au sud de la zone étudiée, mais également une à Plélan (C. 37), ainsi qu'à Saint-Péran.

A Plélan également, un hameau s'appelle Vieille-Ville (C. 36), dénomination correspondant à un tout autre contexte ; ces noms sont en effet certainement antérieurs et correspondent plutôt à la *villa* de type carolingien voire gallo-romain, c'est-à-dire au domaine d'une exploitation.

On rencontre à Treffendel le lieu-dit Guillier : « le mot latin *Villare* dérivé de *Villa*, au sens de grand domaine rural, a été emprunté très tôt par les Bretons qui en font *Gwiler*. Ce mot se retrouve essentiellement sous la forme Guillier en Haute-Bretagne »<sup>453</sup>. Cette forme postule donc pour une origine également ancienne.

Ainsi, les Ville- des siècles postérieurs à l'an mil, perdent le sens de domaine pour désigner des habitats, hameaux et parfois bourgs.

Les noms en Ville- sont des toponymes assez typiques en Bretagne qu'il n'est pas évident de dissocier des noms en Ker- : « les noms en ker- et ceux en ville- se retrouvent dans les mêmes régions, s'interpénètrent et ont été souvent traduits dans un sens ou dans l'autre »<sup>454</sup>. C'est effectivement le cas ici où – bien que les seconds dominent largement les premiers – l'observation de la carte n°23 montre que ces deux types de préfixes se retrouvent à l'ouest de

---

<sup>450</sup> G. Fourquin, *Histoire de la France Rurale*, sous la dir. de G. Duby et A. Wallon, t. 1, *La formation des campagnes françaises*, p. 426

<sup>451</sup> *ibid.* p. 434

<sup>452</sup> *ibid.* p. 447

<sup>453</sup> J.-Y. Le Moing, *Noms de lieux bretons...*, p. 279

<sup>454</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale...*, p. 302

la forêt, très nombreux au nord, moins au sud en ce qui concerne ceux en Ville-. Dans les deux cas, ils sont franchement rares à l'est du massif.

« L'imbrication des noms en ville- et des noms en ker-, plus encore le passage des toponymes d'une forme à l'autre, nous conduisent donc à considérer ces noms en La Ville- plus comme des formes romano-bretonnes que comme des formes purement romanes »<sup>455</sup>.

L'étude des noms en Ville- montre que ceux-ci sont construits sur plusieurs modèles :  
- des Ville-es-, toponymes vraisemblablement archaïques<sup>456</sup>, pour lequel, à l'est du massif, on ne rencontre qu'un seul cas ; il s'agit de la Ville-es-cerfs en Plélan, mais ce hameau est connu sous la forme *Esserfs* en 1427<sup>457</sup> (la prononciation rapproche plutôt ce terme d'essart).

Par contre, ces noms sont nombreux autour du massif, au nord surtout, puis de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on s'avance vers l'ouest ; on ne mentionnera que quelques exemples, ainsi à Saint-Malon, la Ville-ès-Beau, la Ville-ès-Chollets, la Ville-ès-Houssais..., à Saint-Gonlay, la Ville-ès-Chevallier, à Muel, la Ville-ès-Chédehou..., à Iffendic, la Ville-ès-Macé, etc.

- des La Ville-, plus nombreux, que l'on trouve simplement sous cette forme ou construits selon différents modèles : des La Ville- suivis d'un nom propre d'origine bretonne, témoignages de l'« ensemble des noms en vogue en Haute-Bretagne vers le douzième et le treizième siècle »<sup>458</sup>. On trouve ainsi la Ville-Danet en Paimpont, la Ville-Mérel en Plélan, la Ville-Berté à Maxent ; des La Ville- suivis d'un nom franc ou roman (c'est le cas de la Ville Roger à Treffendel).

La dernière catégorie, la plus importante, est quant à elle constituée de simples Ville-précédés de l'article "la", parfois suivi d'un nom, commun cette fois, ou d'un adjectif.

Si l'on considère l'ensemble de la Haute-Bretagne, ces noms « qui forment la grande majorité dans cette famille toponymique sont surtout localisés entre la frontière linguistique et une ligne Dol-Redon. Ils sont particulièrement denses au nord d'un tracé Quintin-Dinan, dans la région Montauban-Caulnes-Saint-Méen et autour de Josselin »<sup>459</sup>, dans une région où le breton recule entre le X<sup>ème</sup> et le XIII<sup>ème</sup> siècle.

Assez peu nombreux vers l'est, y compris dans le cadre de notre zone d'étude, on en rencontre néanmoins quelques cas (à Paimpont : la Ville, les Ville Rue, à Treffendel, la Haute Ville, la Ville Beauché...), ainsi que dans les noms de parcelles (C. 25).

Comment s'explique le vide toponymique des noms en Ville- (et en Ker-) à l'est du massif, mis à part le fait que ceux-ci sont des termes « armoricains ». La première hypothèse que l'on peut émettre à ce sujet, hypothèse que les pages précédentes illustrent, est un « retard » possible de la conquête agraire à l'est de la zone à l'époque de l'apparition de ces noms.

Ce fait est corrélé en partie par la présence de noms précoces en toponymie, ceux en Ville-es-, que l'on retrouve au nord du massif, moins souvent au sud, et encore moins à l'est et à l'ouest. Concernant cette absence à l'ouest du massif, elle peut s'expliquer plutôt par la question de la langue. Les terroirs occidentaux à la forêt ont été rapidement mis en valeur ; sachant que les toponymes en Ville-es- n'y sont pas présents, on peut penser qu'à ce moment, le vocabulaire les désignait autrement.

---

<sup>455</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 309

<sup>456</sup> *ibid.*, p. 307

<sup>457</sup> J.-Y. Le Moing, op. cit., p. 416

<sup>458</sup> *ibid.* p. 277

<sup>459</sup> A. Chedeville, op. cit. p. 307

On peut rapprocher ce phénomène des noms en Ker-, qui ont pour origine des noms en *Caer-*, puis *Car-* désignant un lieu fortifié. Ces derniers sont connus à l'est du massif, alors que ceux en ker- y sont inexistantes « peut-être parce que lorsque ces noms furent établis la prononciation n'avait pas encore fini d'évoluer de *caer* à *ker* ou peut-être en raison de l'influence du substrat linguistique local »<sup>460</sup>.

De plus, il arrive, bien que nous n'ayons aucun exemple ici (est-ce à mettre sur le compte de lacunes liées aux sources ?) que les noms en Ville- soient des traductions de noms en Ker-.

Nous aurions donc ici le témoignage d'un recul du breton ; ce « retard » dans la mise en valeur agricole ne serait alors qu'une question liée à l'origine des dénominations de lieux-dits utilisées ; l'idée que la forêt de Paimpont soit une limite à l'influence ethnique quelle qu'elle soit, est un fait que nous avons déjà évoqué. Il n'est guère possible d'en dire davantage sans d'autres sources.

## 2.2. LES NOMS EN -IERE, -ERIE ET EN -AIS, -AIE

Une autre caractéristique dans la toponymie de l'ouest français est la prolifération de termes formés à partir d'un préfixe suivi de terminaisons en -ière et -erie d'une part, en -ais et -aie de l'autre.

Ces noms ont fait l'objet d'études poussées, en particulier celles G. Souillet, publiées dans les « Annales de Bretagne ». Des précédentes recherches avaient notamment contribué à dater l'apparition de ces noms ; ainsi M.-R. Musset propose, pour les noms en -ière (que l'on ne distingue guère des noms en -erie), une implantation au cours des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles, tandis que les noms en -ais n'apparaissent qu'au XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>461</sup>. Il faut néanmoins rester prudent puisque ces deux terminaisons naissent encore les siècles suivants.

Avant G. Souillet encore, un autre auteur a montré d'autre part de quelle manière se sont implantés ces noms dans le cadre d'un terroir réduit. M. A. Plénel constate ainsi que les plus anciens se retrouvent sur « les plateaux ou les crêtes rocheuses » (aux sols de médiocre qualité mais légers et donc plus faciles à travailler) tandis que les seconds se retrouveraient surtout dans « les vallées et les zones schisteuses » (le progrès des techniques agricoles permet de cultiver des sols plus lourds mais plus fertiles).

L'inventaire des toponymes montre qu'ils sont très nombreux au nord et à l'est du massif (sauf à Plélan), puis s'effacent brutalement lorsque l'on gagne l'ouest, où ils sont largement dominés par les noms en La Ville-. Dans ce contexte, il est difficile de distinguer la proportion des uns (noms en -erie) par rapport aux autres (noms en -ais), même s'il apparaît clairement que ces derniers sont supérieurs en nombre aux premiers. Les études de G. Souillet ont montré que les noms en -ière ont progressé vers l'ouest avant d'être « remplacés » par ceux en -ais dont la limite orientale correspond à une ligne allant du Mont Saint-Michel à Angers via Mortain et Laval ; à l'ouest de cette ligne, les noms en -ière deviennent de moins en moins importants par rapport aux noms en -ais. De plus, A. Siegfried a démontré que la limite orientale de l'ensemble de ces noms est équivalente à celle de l'habitat dispersé. L'idée générale est en effet que ce phénomène corresponde à l'émiettement du domaine en fermes et témoigne de l'apparition de la propriété individuelle.

---

<sup>460</sup> A. Chedeville, op. cit., p. 308

<sup>461</sup> G. Souillet, « Chronologie et répartition des noms de lieux en -ière et en -ais dans la Haute-Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1943, t. 50, p. 90-98

Si l'on compare leur diffusion avec celle des noms en Ville- (une certaine opposition se dessine à la lecture de la carte n°23), on peut, même avec une échelle aussi réduite, rapprocher cette observation du constat suivant : « à mesure que le français progressait, on aurait eu successivement et d'est en ouest, les noms en -ière ou en -erie, puis les noms en -ais, enfin les noms en ville- » Mais l'auteur poursuit qu'« il faut pourtant mettre à part les noms en ville- en raison du terrain favorable à leur diffusion qu'ils ont rencontrés grâce à la présence des noms en ker-<sup>462</sup> et qui leur a valu d'avoir une expansion autonome, contemporaine sinon antérieure à celle des formes à suffixe »<sup>463</sup>.

L'approche microtoponymique, et donc à l'est du massif, est nécessaire afin de mettre en évidence des densités de répartition peu visibles si l'on prend en considération les seuls lieux-dits. Il faut préciser les limites de cette étude : la prise en considération d'un nom isolé n'est pas significatif, il est nécessaire de travailler sur des densités. D'autre part, il n'a pas toujours été possible de résoudre les problèmes liés à la reconnaissance d'un nom ; c'est le cas pour les toponymes construits sur un même préfixe et dont la terminaison, différente, ne signifie pas la même chose. Ainsi la Saudraie par exemple peut également s'écrire Saudray, ce qui ne correspond vraisemblablement pas à la même origine. Par contre, la terminaison des certains noms en -aie semble pouvoir se permuter avec le préfixe -aye parfois rencontré. La présence de l'article peut permettre la distinction (les noms en -ière et -ais sont construits à l'aide d'un article féminin) mais pas toujours.

Avant d'opposer les deux formes, qui, d'après les études vues plus haut, répondent à des critères chronologiques et topographiques différents, il est d'intéressant d'aborder la question dans son ensemble (C. 24).

Cette étude ne montre guère de vides significatifs. Ces noms se retrouvent, sous les deux formes, globalement partout. Une approche plus précise montre néanmoins un vide assez net au centre de Plélan et de ses abords immédiats autour desquels les densités, plus importantes dessinent une grosse couronne « complétée » à l'ouest par la forêt. L'extension du bourg et l'éventuel effacement de la toponymie et de la microtoponymie en est-elle la cause ou bien faut-il voir ici l'existence d'un terroir ancien matérialisé par ce Plé- qu'entoure une série de Tré- ?

L'étude de la répartition en fonction de ces deux formes montre deux concentrations très importantes, caractérisées surtout par des noms en -ais au sud de Plélan et Maxent ainsi que de part et d'autre de la limite communale entre Plélan et Treffendel. Densités encore importantes dans les clairières nord et ouest de la forêt de Paimpont.

On constate la localisation de ces noms souvent en zones de vallées : c'est le cas en bordure du plateau au sud de Maxent, au-dessus de la vallée, souvent encaissée, de l'Aff. Nous avons évoqué dans le chapitre relatif au haut Moyen Age que cet endroit présente plusieurs sites d'implantation des hommes. Aurions-nous au treizième siècle l'extension de terroirs en partie constituée avant l'an Mil ?

La vallée du Canut est également bien pourvue, de même que les affluents de la Chèze. Les noms de parcelles représentés ici sont essentiellement, des noms en -ais, qui, il est vrai dominant largement l'ensemble. Quant aux noms en -ière, -erie, les quelques concentrations notées semblent ne pas suivre tout à fait les mêmes critères de localisation et apparaître sur des zones plus élevées, aux sols théoriquement moins lourds, contrairement aux premiers pour lesquels les plus grosses densités se relèvent dans les vallées schisteuses (C. 7).

---

<sup>462</sup> G. Souillet remarque que « certains noms des landes de Lanvaux prouvent que les noms en Ker- et en -ière et -ais sont équivalents », op. cit.

<sup>463</sup> A. Chedeville, op. cit. p. 309-310



Mais le sous-sol de la zone étudiée est essentiellement composé de grès armoricain où, en théorie, l'on y trouverait les premières traces d'exploitation du sol (caractérisées par des noms en -ière, -erie, et ce, en raison de leur profondeur raisonnable si l'on considère les techniques utilisées). Or, si l'on constate donc la présence de toponyme en -erie en ces espaces (C. 24, n°5 et 6), on remarque aussi qu'ils n'ont pas le monopole de ces situations.

Le panel étudié est donc trop pauvre pour espérer rejoindre les conclusions de M.-A. Plénel qui, d'ailleurs, ne sont pas convaincantes si l'on observe la répartition des toponymes autour du massif en général, selon ces critères géologiques et pédologiques.

Néanmoins, on peut tirer des informations précédentes l'hypothèse suivante : la large domination de toponymes au préfixe caractéristique de conquêtes agraires réalisées à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle sur des noms traduisant une expansion plus ancienne signifie alors que l'extension « individualisée » du terroir est une œuvre tardive.

Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la question des défrichements. Néanmoins, la présente étude ouvre les portes à certaines réflexions.

Eléments éventuellement indicateurs de choix d'implantations agraires à un moment précis, ces suffixes sont donc, surtout, des critères de datation des conquêtes du sol. Ce postulat nous permet d'émettre certaines hypothèses en des espaces bien précis. Un exemple est net au nord du massif où un « ligne » de -ière, -erie longe la lisière de la forêt (C. 24, n°1), dessinant un front de défrichement attribuable aux XI<sup>ème</sup>, XII<sup>ème</sup> siècles, périodes d'apparition de ces noms. Un autre cas, moins net, est à relever, au nord-ouest de l'étang de Pas du Houx où ces toponymes s'observent en lisière de la clairière de Telhouët (C. 24, n°2).

Enfin, on peut évoquer les deux clairières voisines du nord-est de Paimpont, Trédéal et Coganne. La première montre des préfixes en -ière plus nombreux (C. 24, n°3), alors que la seconde présente des noms en -ais en plus grande densité (C. 24, n°4). Doit-on y voir l'antériorité de la première par rapport à l'autre ?

A côté de ces toponymes dont la densité permet une approche intéressante, se rencontrent d'autres catégories de noms liés à l'installation d'hommes sur le territoire, mais ces catégories sont quantitativement pauvres.

Deux termes surtout témoignent illustrent cette étude, mais encore une fois, aucun texte ne permet d'ajouter autre chose que le seul constat de leur existence.

Il s'agit d'une part de l'« hébergement » et ses dérivés tels qu'« herbègement », « herbrègement » et d'autre part de « métairie »<sup>464</sup>.

Pas un seul lieu-dit ne porte ici le nom d'« hébergement ». Seules des parcelles ont cette appellation (et encore elles sont souvent isolées), ce qui, déjà, semble témoigner d'une certaine originalité de l'« institution ». L'approche quantitative autour de ce thème s'avère difficile. Seul le nord-est de la zone montre une plus grande densité, autour du bourg de Treffendel. Les autres mentions ne permettent pas de déduire une quelconque logique de répartition. Ce terme est néanmoins intéressant dans la mesure où, bien que tardif, il correspond à la création d'une exploitation au détriment de la forêt ou d'une friche, et ce, au profit de colons qui ne sont redevables que d'un cens<sup>465</sup>. Phénomène individuel, « ayant comme conséquence l'habitat dispersé »<sup>466</sup>, il possède certaines caractéristiques de la borderie ou bordage (aucun

---

<sup>464</sup> peu nombreux, ils peuvent néanmoins être significatif dans un contexte précis, c'est ce que nous verrons dans le chapitre suivant

<sup>465</sup> P. Duparc, « Les tenures en hébergement et en abergement », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1964, t. 122, p. 5-88

<sup>466</sup> *ibid.*

de ces noms ne nous est connu), terme qui « n'apparaît plus dans nos sources au XIII<sup>ème</sup> siècle, il semble alors remplacé par *herbergamentum* et plus rarement *tenementum* qui désignent l'habitation et ses dépendances immédiates »<sup>467</sup>.

Inexistante dans la dénomination de parcelles, mais parfois associée à un hameau, la métairie est aussi une caractéristique de la mise en valeur, individuelle du sol, connue à partir du XI<sup>ème</sup> siècle. Plus rare en Bretagne, elle existe surtout à l'est où elle serait plutôt liée au « démembrement des réserves seigneuriales »<sup>468</sup>.

### 2.3. LES NOMS DESIGNANT DES DEFRIQUEMENTS « DIRECTS »

Déjà présentée dans la seconde partie, la carte des défrichements mentionne, d'une part, des termes désignant un bois ou une friche en un endroit où ceux-ci n'apparaissent plus (ce qui sous-entend la disparition d'un bois à une période inconnue) et d'autre part, des mentions de défrichements qui sous entendent deux origines différentes : le défrichement proprement dit, désigné par des noms tels la prise ou l'essart et la conquête de terres par le feu tels le brûlis ou l'écobue (ces termes sont plus délicats d'utilisation puisqu'ils peuvent aussi correspondre à une pratique culturale où la lande par exemple est incendiée avant d'être cultivée, et ce plusieurs fois au même endroit).

De manière générale, on constate par l'observation de cette carte une certaine corrélation de cette répartition avec celle des noms en -ière et -ais. Le vide remarqué lors de cette étude est ici une nouvelle fois bien net.

Il est important de distinguer ici les mentions de bois des mentions de défrichements. Si l'on observe les seconds, on constate une présence forte de ces termes au sein des clairières de l'actuel massif. Les microtoponymes liés aux défrichements « par le fer » sont souvent présents sur les lisières (le Cannée, le nord de la forêt, à Saint-Péran également) et beaucoup plus rares à l'est du massif sauf au sud de Plélan. Les noms évoquant la destruction par le feu sont assez dispersés sans que de véritables concentrations apparaissent.

Quant aux termes évoquant l'arbre (et donc le défrichement puisqu'ils désignent des terres cultivées), ils sont très nombreux à l'est de Maxent et sur le plateau de Treffendel.

Qu'ils désignent le bois, la prise ou le brûlis, ces termes sont en fin de compte, synonymes de défrichements.

Devant la difficulté de distinguer ces conquêtes en fonction d'une période précise, on peut déjà supposer que la où l'on « perce » la forêt, c'est l'idée de « prise » qui est retenue ; quant aux mention liées à l'arbre, surtout localisées en un terroir déjà bien mis en valeur, elles traduiraient l'idée de l'extension sur des bois isolés.

---

<sup>467</sup> J.-C. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage...*, 1993, p. 542

<sup>468</sup> *ibid.* p. 543

## 2.4. TOPONYMIE ET METALLURGIE

L'approche archéologique, très fiable mais limitée géographiquement peut être complétée par l'étude toponymique, riche quantitativement et qualitativement en noms liés à l'activité métallurgique.

Le relevé de ces toponymes permet d'approcher grossièrement une réalité quant à la répartition des sites de production.

L'essentiel des toponymes représentés sur la carte nous semble importants, mis à part deux termes qui visiblement moins significatifs : 'four' qui peut désigner aussi bien un four à pains, 'feu' étant un terme trop général pour à coup sûr être lié à ce type d'activité.

Si l'on s'en tient aux mentions les plus explicites (forge, ferrière, renardière...), nous obtenons une densité importante au nord du massif, dans les villages de la Ville-Danet et de Telhouët (C. 26, n°1 et 2). Cette concentration se poursuit vers le sud-est, sous l'étang du Pas-du-Houx, sur l'actuel village de Trédéal (C. 26, n°3). Le reste de la commune de Paimpont ne présente pas d'ensembles aussi importants. Une 'ferrière' et une 'renardière' sont mentionnées dans le village du Canné, au sud de l'étang de Paimpont. Quant à l'étang lui-même, il est implanté à proximité de 'minières' : la vallée menant du plan d'eau abbatial à l'étang de Perray est connu pour ses nombreux sites d'extraction à l'époque Moderne.

Ces concentrations toponymiques, plus ou moins denses, sont corrélées aux découvertes archéologiques très importantes sur la commune de Paimpont, preuves matérielles d'une activité certainement dense.

Par contre, l'inexistence de ces traces sur le Plélan primitif, si l'on ne considère que les sites localisés en prospection, ne semble pas correspondre à la réalité puisque la microtoponymie témoigne de la présence de cette activité.

On relève sur le territoire plélanais quelques concentrations intéressantes : dans un périmètre assez large autour des étangs des Forges et du Perray, on trouve plusieurs noms significatifs ; ce secteur est connu pour une activité importante à l'époque moderne (ce sont les fameuses « forges de Paimpont »), mais également aux périodes antiques nous l'avons vu. Le territoire de Maxent est également riche de noms de parcelles les plus significatifs que sont les 'ferrières' 'forges' ou 'renardières'. Le long du ruisseau de la Chèze se remarque aussi une répartition intéressante de ces mentions.

La présence de cette activité s'explique, nous l'avons vu précédemment par la conjonction de plusieurs facteurs : la présence de l'eau est importante pour cette activité, c'est ce qui explique les mentions souvent localisées en bordure de rivières.

Un autre critère concerne cette fois le substrat géologique, déjà évoqué. On a décelé à Paimpont des témoignages d'extraction par le biais de la microtoponymie notamment : c'est le cas des 'minières'.

Enfin, raison essentielle (le minerai peut être transporté vers des régions plus propices à l'exploitation qui en est faite), d'une activité grande consommatrice d'énergie, la présence de bois ; la production métallique est souvent liée à la présence de défrichements.

On le soupçonne à la lecture de la carte où les concentrations, et toponymiques, et archéologiques, témoins de l'activité métallurgique sont principalement localisées au sein des clairières paimpontaises.

De plus, les mentions toponymiques se rapportant aux défrichements sont les plus nombreuses au sein de ces mêmes clairières.

Mais il est difficile d'établir un lien de cause à effet, sauf dans un cas, déjà mentionné plus haut au sujet des toponymes en -ière et -erie : ces noms sont en effet construits sur le préfixe Renard- ; leur position par rapport à la limite paroissiale témoigne d'un défrichement postérieur à la fixation de ces limites et pourquoi pas lié à cette industrie.

## **QUATRIEME CHAPITRE**

### **SYNTHESE AUTOUR DES ETUDES DE PAYSAGE**

Tenter d'approcher la mise en valeur d'un terroir, son occupation par l'homme, ainsi que l'évolution de cette occupation, nécessite la prise en compte d'une donnée seulement effleurée jusque là, les formes du paysage ; expression qui entend deux séries essentielles d'informations : d'une part, les observations, en milieu forestier ou sur terroirs cultivés témoignant de la présence de défrichements ; d'autre part, la relation que l'on peut faire d'une occupation avec une forme parcellaire qu'elle a générée (un exemple, le plus « médiatique », est celui des cadastrations liées à l'installation romaine.

La limite principale de cette méthode est l'absence de tout critère de datation lorsque l'on considère notamment le cas de défrichements encore visibles aujourd'hui. C'est l'une des raisons pour laquelle nous intégrons cette étude ici ; elle est en effet propice à une synthèse des faits mentionnés jusque là.

L'observation des formes de paysage a été réalisée à partir de cartes d'état-major de l'I.G.N., des plans du cadastre dit « napoléonien » et de photographies aériennes issues de missions de l'I.G.N. réalisées dans les années 50.

## 1. DES DEFRICHEMENTS MEDIEVAUX

Les premières de ces sources montrent bien au sein du territoire forestier de Paimpont, la présence de sept clairières principales (y compris le centre paroissial) ; déjà évoquées dans les pages précédentes, elles feront l'objet d'observations plus approfondies dans les lignes qui suivent. Ces clairières sont les témoins de défrichements, mais vu leur emprise aujourd'hui, elles n'apparaissent certainement plus telles qu'au moment des premiers assauts leur ayant données naissance. Nous essaierons, pour l'une d'entre elles d'en comprendre l'évolution dans les lignes qui suivent. Mais avant d'aborder cet exemple, il faut noter, au sein de ce même massif, l'existence d'ellipses de défrichements plus réduites, n'ayant, c'est une hypothèse, vraisemblablement pas évoluée en terme spatial depuis les premiers coups de hache.

Un cas est net au sud de Paimpont, au sein de ce qui apparaît comme une excroissance de l'actuelle clairière du Canné. Cette formation présente une forme ovalaire entourée de bois sauf à l'est, vers le village du Canné où une simple bande boisée l'en sépare. L'intérêt de cette ellipse est qu'elle est associée à un hameau connu dès le XII<sup>ème</sup> siècle. Il ne s'agissait pas alors d'un simple habitat « civil », mais d'un prieuré de l'abbaye de Paimpont, celui de Saint-Barthélémy des Bois<sup>469</sup> (C. 31). La toponymie associée à cette « prise » est intéressante, puisque l'un des bâtiments de ce hameau est dénommé « la grange » ; bien que le prieuré soit d'obédience augustinienne, on pense immédiatement au phénomène des granges cisterciennes, exploitations souvent vastes, gérées par les moines de cet ordre. Mais ici, il ne s'agit que d'un terme associé à un bâtiment, qu'aucun texte ne rapproche d'une fonction agricole. Nous l'avons vu néanmoins dans le second chapitre, à Saint-Barthélémy sont confiées des possessions en forêt et une foire s'y déroule (depuis quand ?).

La microtoponymie mentionne aussi une 'ferrière' à l'entrée du domaine, mention peut-être confirmée par la présence de nombreux gisements de scories à proximité. Une mention de forges monastiques existe pour le XIII<sup>ème</sup> siècle, associée à l'abbaye-mère<sup>470</sup>, l'activité sidérurgique peut donc être un élément de l'économie monastique.

D'autres observations montrent enfin que le parcellaire de ce lieu apparaît sur le cadastre nettement « ouvert », en comparaison au maillage serré des parcelles du village du Canné ; de plus les textes montrent l'existence de terres closes, peut-être en forêt<sup>471</sup>.

Une question se pose face à cet exemple : le défrichement de Saint-Barthélémy, vraisemblablement contemporain à cette installation est-il ou non antérieur au déboisement de la clairière voisine. A première vue, nous constatons que la première n'est qu'une excroissance

---

<sup>469</sup> voir p. 96 <sup>470</sup> G. Larcher, « La zone sidérurgique de la forêt de Paimpont », *Annales littéraires de l'université de Besançon*, 1994, p. 113-120 <sup>471</sup> voir p. 96

<sup>470</sup> G. Larcher, « La zone sidérurgique de la forêt de Paimpont », *Annales littéraires de l'université de Besançon*, 1994, p. 113-120 <sup>471</sup> voir p. 96

<sup>471</sup> voir p. 96

de la seconde, qui, antérieure, aurait connu un défrichement quelques temps plus tard avec l'arrivée de moines ; cette dernière a néanmoins conservé le souvenir, par le biais de la toponymie, d'une réserve de chasse<sup>472</sup> : si c'est effectivement le cas, a-t-on un lien entre le prieuré et un domaine à vocation particulière ?

Ainsi, la mise en valeur de terres boisées a longtemps été, au sein du monde monastique, mise sur le compte des Cisterciens ; on s'aperçoit aujourd'hui que ce travail n'est pas aussi important qu'il n'y paraissait.

En effet, si « les chanoines augustins [...] n'avaient pas particulièrement vocation à la mise en valeur des terres<sup>473</sup> », il apparaît que leur travail dans ce domaine existe. Ainsi, J.-C. Meuret a étudié le cas du prieuré de La Fontaine-Harouys, établi par les prémontrés de l'abbaye de Dieu-en-Jard au sein d'une clairière parfaitement circulaire dans la forêt de la Guerche<sup>474</sup>. L'observation de la seule carte I.G.N. sur notre zone d'étude vient de montrer un exemple intéressant ; on en rencontre un second, également significatif, celui de Paimpont.

Moins caractéristique d'un défrichement médiéval de par son étendue actuelle, le cas de Paimpont mérite réflexion. L'installation des moines est assez mal connue. Prieuré dès le VII<sup>ème</sup>, Paimpont devient abbaye augustinienne au XII<sup>ème</sup>, sans que l'on sache dans quelle mesure les chanoines augustins ont participé à ce défrichement.

Lorsque l'on observe la carte des prospections archéologiques dans le domaine de la métallurgie, on est frappé par la densité de sites rencontrés, y compris dans l'étang (preuve, comme à l'étang du Perray en Plélan, de l'antériorité des sites sur ce plan d'eau, du moins dans sa forme actuelle).

De plus, la carte des toponymes n°26 montre également des traces de minières en lisière de la forêt.

Autre constat enfin, révélé par la consultation des photographies de l'I.G.N. (C. 33), l'orthogonalité des parcelles le long de deux routes venant du sud. L'une menant à l'abbaye, l'autre continuant vers le nord. Il ne semble pas qu'il y ait un rapport avec la constitution d'un bourg. En effet, l'abbaye est restée, jusqu'au milieu du siècle dernier, isolée, avant l'installation de l'actuelle village. Jusqu'à ce regroupement tardif, la population était dispersée dans les clairières alentours, ce qui peut d'ailleurs expliquer la constitution de frairies.

Ces formes sont-elles témoins d'un autre phénomène, en relation avec une ancienne voie ancienne par exemple ? On pense en effet à celle décrite précédemment<sup>475</sup>, venant du sud, « perdue » à Paimpont, retrouvée une dizaine de kilomètres au nord. Est-on en présence d'une voie (antique ?) ayant généré ce type de parcellaire.

L'orthogonalité des parcelles est nette encore au nord est de l'étang ; à ces formes originales s'ajoute également une surface étendue, en discordance avec les petits « clos », composants du parcellaire observé au sein des clairières alentours.

A. Deniaud remarque, par le biais des documents décrivant les possessions de l'abbaye à l'époque Moderne, qu'« une opposition [est] très nette entre les superficies des enclos relevant des abbayes et des tenures paysannes », vastes pour les premiers, réduits pour les seconds<sup>476</sup>. Ce phénomène est limité à l'est du massif, par contre, à l'ouest, zone de colonisation agraire plus ancienne, les champs ouverts, associés à un habitat souvent groupé, sont nombreux.

---

<sup>472</sup> voir p. 114

<sup>473</sup> A. Chedeville, *La Bretagne féodale...*, p. 321

<sup>474</sup> J.-C. Meuret, *Peuplement, pouvoir et paysage...*, p. 590

<sup>475</sup> voir p. 30

<sup>476</sup> A. Deniaud, « Champs ouverts à la lisière de la forêt de Paimpont », *Norwis*, 1961, n°30, p. 153-165

L'auteur remarque encore que ces terres ecclésiastiques sont encloses, « tantôt [...] bordées de “fossés” tantôt [...] longées par des haies et des avenues »<sup>477</sup>.

On remarque cela, à moindre échelle, pour le prieuré de Saint-Barthélémy. Ce caractère particulier en un milieu où le bocage aux mailles serrées domine et la conservation de ces formes peut s'expliquer par le fait que ces terres n'ont pas souffert de partages au fil des générations.

Le dernier cas étudié d'ellipse « originelle » et apparemment d'origine laïque, est celui, excentré par rapport à notre zone d'étude, qui se remarque au nord-ouest du massif. Il s'agit d'un hameau au nom significatif, la Prise (C. 30), situé dans une trouée circulaire de la forêt, sur la commune de Paimpont, à proximité du château de Comper ; l'étude des noms de parcelles nous a donné en bordure de l'étang un terme assez peu significatif en soi, le ‘champ de la Butte’. Le nom de cette parcelle, réduite, semble venir de la topographie des lieux ; en effet, ce champ est « constitué » d'un affleurement de schiste rendant le terrain impropre à l'agriculture, voire même à l'élevage (seules de maigres landes occupent le terrain).

Mais ce terrain n'a-t-il pas pu être utilisé pour l'implantation d'une motte ? Cela soulève la question de l'utilisation éventuelle de protubérances naturelles pour l'édification de ces monuments.

Cette hypothèse est hasardeuse et basée sur de maigres indices : le contexte géographique d'une part : la parcelle se trouve en bordure de cours d'eau. Le contexte historique de l'« édifice » d'autre part : en effet, de l'autre côté de la rive de l'étang actuel, on trouve le château de Comper, possession des Lohéac, puis des Montfort, de plus la Prise jouxte la limite paroissiale entre Paimpont et Concoret.

Cette dernière constatation est double. Dans ce cas précis, elle sert à démontrer que l'existence d'une motte est possible (même si ce n'est vraisemblablement pas le cas), dans la mesure où ces implantations en limites paroissiales ne sont pas rares. Enfin, rapprocher les défrichements des limites paroissiales peut être une réponse à la datation de l'un ou de l'autre : ainsi, dans le cas des territoires forestiers qui vont donner naissance à une paroisse tel Paimpont, le recul de la forêt par rapport à la limite communale permet d'affirmer que l'on a un défrichement postérieur à la fixation de ces limites paroissiales.

## **2. DES FRONTS DE DEFRICHEMENTS**

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué cette question par le biais de la toponymie, avec le cas de noms en -ière, -erie localisés entre la lisière de la forêt et la limite paroissiale, au nord des étangs du Pont Dom Jean et du Pré (C. 24, n°1).

D'autres cas de défrichements de ce type et de plus grande ampleur sont lisibles sur une simple carte d'état-major.

Ainsi, à l'ouest du massif, avec les hameaux de Folle Pensée et du Pertuis Néanti, au nord encore avec la Ville-Danet (Telhouët est un cas particulier, nous le verrons), à l'est enfin,

---

<sup>477</sup> ibid.

où face au village du Gué et à la motte Salomon, la forêt semble avoir été attaquée depuis le ruisseau limitrophe des deux paroisses, de Paimpont et de Plélan.

Malgré l'absence de données complémentaires, un cas de ce type est assez intéressant. On remarque en limite des communes de Paimpont et Saint-Péran, la présence d'un hameau appelé Haut-Fourneau (l'adjectif « haut » ne semble pas s'attacher au type de fourneau mais n'est là que pour distinguer ce hameau de son voisin le Bas-Fourneau), situé au centre d'une petite clairière, ouverte au sud, vers Plélan (C. 32). La limite communale longe véritablement les contours de l'ellipse. On ne connaît pas le moment de sa détermination (certainement tardif), mais on a bien là l'exemple d'une occupation antérieure la fixation d'une limite communale.

### 3. LES ELLIPSES BOCAGERES

Une étude plus attentive des moyens mis à notre disposition tels les photographies de l'I.G.N. surtout, montrent, au sein de terroirs cultivés cette fois, des parcellaires dont la forme conservée peut être un témoignage précieux de certains phénomènes.

Plusieurs cas d'ensembles mis en évidence il y a une cinquantaine d'années par A. Meynier en particulier ont été observés. Cet auteur a en effet caractérisé des structures particulières se dessinant dans le paysage : les « ensembles cadastraux circulaires » plus communément connus comme des « ellipses bocagères » encore que ce terme soit délicat d'utilisation.

Associée au départ à un défrichement originel pouvant dater de périodes protohistoriques, l'occupation des ellipses est aujourd'hui ramenée à des périodes plus récentes.

Actuellement, les différents travaux menés autour de ce thème peuvent être résumés de la manière suivante : une phase d'occupation carolingienne où le terroir peut être, ou réorganisé par rapport aux précédentes, ou né d'entreprises de défrichements (ce qui nous semble le cas le plus vraisemblable dans ce secteur) aboutissant à des formes de paysage orthogonales et plus souvent circulaires<sup>478</sup>. A. Meynier considérait la création de ces formes, au sein de landes et de bois dans une fourchettes allant de la période gauloise, au XIII<sup>ème</sup> siècle : la toponymie (élément dateur) des hameaux liée à ces structures laisse en effet un large choix de possibilités. A. Meynier relève que le panel toponymique se rattache à des formes allant des époques gauloises et gallo-romaines (noms en -ac) aux périodes médiévales tardives (noms en -ais)<sup>479</sup>. La disposition des parcelles dans ces ensembles suggère, lors de leur création, l'existence de champs ouverts ; l'augmentation de la population se traduit de deux manières dans ce type de paysage : le morcellement de l'ellipse d'une part (embocagement), l'extension de la conquête agraire autour de l'ellipse conduisant à des formes de parcelles laniérées et non-encloses.

Il est nécessaire de préciser que ces ensembles mis à jour à l'aide de photos aériennes ne résultent pas forcément de défrichements au sein d'un forêt par définition vierge de toute

---

<sup>478</sup> J.-L. Abbé, *Les formes du paysage. t. 2, Archéologie aujourd'hui*. sous la dir. de G. Chouquer, « permanences et mutations des parcellaires médiévaux », p. 223-233

<sup>479</sup> A. Meynier, « la genèse du parcellaire breton », *Noroi*, 1966, t. 49, 1966



occupation. Des travaux récents, publié sous la direction de G. Chouquer, montre en effet des situations où « les ellipses ne sont pas forcément originelles mais qu'elles peuvent aussi résulter d'un retour aux friches »<sup>480</sup> Cette hypothèse est notamment fondée sur un exemple à Saint-Briec de Mauron, au lieu-dit la Boulais, où le cadastre napoléonien montre le cas d'une ellipse bocagère localisée au sein d'un ensemble parcellaire différent ; les parcelles de cette structure ont livré, par le biais de la prospection aérienne, des ensembles de fossés non corrélés au parcellaire dit « napoléonien » ; ces fossés sont par contre associés à un habitat antique et paraissent donc antérieurs à l'ellipses.

Le travail mené sur les premiers plans cadastraux, n'a pas permis de relever ce type de structure dans cette zone ; par contre, c'est à partir des clichés I.G.N. des années d'après guerre que des ensembles de ce type sont apparus. Ceci pour deux raisons : le cliché permet une vision plus large et donc la comparaison, d'un seul coup d'œil, entre différentes structures parcellaires voisines. De plus, les photos mettent en évidence la différence qualitative des limites de cultures et de parcelles : sur la cadastre napoléonien, pas question de faire la distinction entre un talus « épais », planté d'arbres et une simple clôture. Les schémas ainsi réalisés ont donc été obtenu en matérialisant différemment ces talus « épais », les autres limites parcellaires, les routes et les chemins.

Plusieurs ensembles parcellaires organisés ont été constatés aux abords du massif forestier et notamment au sein de deux clairières pour lesquelles il semble bien que nous soyons en présence d'ellipses de défrichement.

C'est le cas de Telhouët et plus précisément du lieu-dit la Chênais (C. 34).

Le dessin réalisé à partir des clichés I.G.N. montre la présence de talus « épais » et de chemins délimitant autour du hameau de la Chenais, un ensemble circulaire que l'on peut qualifier d'ellipse bocagère et correspondant à la caractérisation qu'en font P.-R. Giot et M. Batt : les « “ensembles cadastraux circulaires” [ont des] formes en fait assez diverses mais en principe circonscrites par un fort talus, [« la situation est plus convaincante quand les ellipses sont circonscrites par des vieux chemins, bien entendu ; ou que le talus maître soit vraiment plus imposant que les talus plus récents, ce qui nous a paru rarement réalisé : le fait que les talus soient des structures entretenues peut y être pour quelquechose »]<sup>481</sup> [...] correspondant sans doute aux plus anciens terroirs cultivés en champs ouverts. A l'intérieur de ces ellipses, la forme laniérée des enclos suggère d'anciens *méjous* fossilisés par le bocage »<sup>482</sup>.

Pour le cas qui nous préoccupe, l'ensemble parcellaire constituant l'intérieur de cette ellipse semble globalement désorganisé, même si quelques lanières apparaissent.

L'existence de défrichements ultérieurs est une évidence, en définir les conditions est plus difficile. Ainsi, vers l'ouest notamment, et surtout vers le nord, on devine des excroissances caractérisées par des hameaux aux toponymes évocateurs : en « lisière » d'un premier accroissement figure la Forge de Telhouët<sup>483</sup>. Cette mention, ainsi que la présence de concentrations de mobilier archéologique lié à l'artisanat de métal de même que plusieurs microtoponymes type 'forge' soulèvent la question du lien entre métallurgie et défrichements. Cette question ne se pose plus pour l'époque Moderne où les intenses déboisements naissent du besoin en charbon nécessaires pour le fonctionnement de l'industrie.

---

<sup>480</sup> M. Gautier, P. Naas, G. Leroux, *Les formes du paysage*, t. 2, *Archéologie aujourd'hui*. sous la dir. de G. Chouquer, « Archéologie des paysages agraires armoricains », p. 45-56

<sup>481</sup> P.-R. Giot, M. Batt, M.-T. Morzadec, *Archéologie des paysages agraires armoricains*, 1982, p. 50

<sup>482</sup> P.-R. Giot, op.cit., p. 49

<sup>483</sup> voir p.93

Il est certain qu'à cette période, l'implantation des hommes a été conditionnée par cette activité. Leur installation va de paire avec les défrichements en vertu de leurs besoins alimentaires, et ces conquêtes agraires au détriment de la forêt sont une ressource en bois.

Egalement liée à ce qui semble être une extension de l'ellipse, la Métairie que l'on remarque au nord des forges par le biais de la toponymie, ne peut hélas, par manque de sources, être mise en relation avec d'autres faits.

Peut-être est-elle associée avec la présence, au nord est de la clairière de Telhouët, du prieuré le mieux documenté de notre étude, celui fondé au début du XII<sup>ème</sup> siècle par les moines de Saint-Sulpice-la-Forêt. Excentrée de l'ellipse, cette fondation ne semble pas générer de parcellaire cohérent et l'on comprend mal sa relation avec le hameau autour duquel est centré l'ellipse.

La même question se pose que dans le cas du prieuré de Saint-Barthélémy et du Canné : si l'ellipse bocagère correspond à un centre de peuplement originel, elle est donc au moins antérieure à 1124, date de la première charte connue.

Cette hypothèse est renforcée par la présence de nombreux toponymes et microtoponymes en -ière, -erie, autour de ce phénomène parcellaire.

L'exemple présenté ici correspond tout à fait au bocage « primaire », défini par E. Zadora-Rio<sup>484</sup> et A. Meynier avant elle. On remarque, sur un même ensemble, trois éléments constitutifs de ce bocage primaire : l'ellipse, née de « défrichements réalisés à l'échelle d'une famille ou d'un petit groupe humain, entourée de parcelles allongées qui « évoquent des défrichements organisés » et donc plus tardifs. Concernant les grandes parcelles situées au sud de l'Abbaye, on hésite entre une origine liée à l'exploitation des landes à une période récente parfois, ou la conservation dans le paysage de formes témoignant de l'existence d'anciens *méjous*.

Ce bocage « primaire » est lié à une conquête première du sol, c'est vraisemblablement le cas ici.

Un autre cas, moins net, de ce qui pourrait correspondre à une ellipse bocagère se rencontre à l'est de Telhouët, matérialisé par la disposition circulaire de parcelles, autour du hameau de Trédéal. Dans son article sur les « ensembles cadastraux circulaires »<sup>485</sup>, A. Meynier indique que certaines formes peuvent être déterminées par la topographie, explication possible pour certains cas rencontrés dans la zone mais qui ne semble pas valable ici.

Le toponyme associé à ce hameau a déjà été évoqué dans le cadre de l'étude concernant l'installation des Bretons. Le rattachement avec les formes en Tré- connues au haut Moyen Age rangerait donc ce phénomène parmi les colonisations agraires d'origine bretonne. La présence de toponymes en -ière, -erie est évidemment en décalage avec ce terme, mais peut-être correspondent-ils à la phase de morcellement de l'ellipse, voire à son extension.

La lecture d'autres données apporte aussi des éléments d'analyse intéressants. La microtoponymie donne notamment une série d'« Aire des Mottes » dans les parcelles immédiatement circonscrites au village de Trédéal, sans que, hélas, n'apparaissent au sol de formes convaincantes. La validité de ce toponyme est contestable, comme bon nombre de toponymes d'ailleurs, il est néanmoins intéressant de les prendre en considération, dans ce

---

<sup>484</sup> E. Zadora-Rio, *Pour une archéologie agraire* sous la dir. de J. Guilaine, chap. 5, « Les terroirs médiévaux dans le nord et le nord-ouest de l'Europe », 1991, p. 178

<sup>485</sup> A. Meynier, « Les ensembles cadastraux circulaires en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1945, t. 52, p. 81-92

contexte d'apparent défrichement : la topographie du village de Trédéal se prête bien à ce type d'édifice (légère élévation dominant un petit ruisseau).

Si l'on considère la présence d'une motte, on pose alors la question d'un lien avec un défrichement : les études menées autour de ce thème ne conduisent pas à des résultats tranchés. Des différences apparaissent nettement au niveau régional. A côté d'A. Debord affirmant que « les mottes [...] ont servi de points d'appui dans la progression des défrichements »<sup>486</sup>, N.-Y. Tonnerre considère qu'« à l'évidence, il n'existe pas de lien entre mottes et défrichements »<sup>487</sup>. Même si ces deux hypothèses sont nées de l'étude de régions différentes, elles laissent la place à d'éventuelles nuances territoriales et chronologiques.

La présence d'une motte ici peut être mise en relation avec le défrichement dans ce sens où un terroir ainsi amené à s'étendre peut encourager à l'installation d'un pouvoir de contrôle, symbolisé par l'édification d'une motte.

Des toponymes évoquant des défrichements médiévaux apparaissent au sud-est de la clairière, entre la forêt et l'ellipse déterminée. Leur concentration, dans le cadre d'un parcellaire assez peu différent que celui de l'ellipse définie semble témoigner de défrichements ultérieurs.

On remarque aussi, comme dans le cas de la Chênais, au nord-est de la clairière, des parcelles orthogonales se dessinant au sud de la route : elles semblent correspondre à ces défrichements réalisés sur les landes jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle.

La prise en compte des toponymes en -ière, -erie et -ais, -aie montre, à la différence de l'ensemble de cette zone une prédominance des premiers sur les seconds, présents aussi bien au sein de l'ellipse que sur ses marges. Ces noms se retrouvent à l'ouest de cette ellipse, autour du hameau de Trudeau qui apparaît comme le centre d'un autre ensemble de parcellaire rayonnant. Mais dans ce cas, il devient risqué de parler d'ellipse.

Des données plus fiables, issues d'un travail de recherches archéologiques, méritent d'être prises en compte : comme pour La Chênaie, il s'agit de découvertes liées à la métallurgie, mais encore une fois, aucune donnée chronologique n'est liée à ces éléments. On remarque ainsi plusieurs concentrations dont deux en limite (limite difficilement matérialisable d'ailleurs) de l'« ellipse » : l'une au sud, jusqu'à la forêt, de même que la seconde à l'ouest. Une autre série a également été découverte à l'ouest, apparemment davantage ancrée dans le cadre de ce parcellaire circulaire.

Ces découvertes nous amènent à reconsidérer le problème d'une motte éventuelle. Le lien entre ce symbole féodal et des activités de ce type, sources de revenus autrement plus intéressants que la seule agriculture a été établi à plusieurs reprises (ce n'est pas le cas à Plélan où la motte semble largement antérieur au site d'activité). La conjonction de trois faits observables mais d'inégale valeur, motte-défrichement-métallurgie est séduisante et théoriquement satisfaisante.

On soupçonne d'autres rapprochements ailleurs, mais seule la toponymie et de plus rares faits archéologiques les permettent. Il s'agit, au nord de Paimpont, à la Ville-Danet, (ouest de Telhouët) de mentions de 'mottes' à proximité d'indices d'activité métallurgique en lisière de la forêt.

Le cas de la clairière de Coganne met également en relief plusieurs noms de parcelles significatifs (C. 38) d'une présence seigneuriale notamment. Le schéma présenté ne dégage pas de formes parcellaires véritablement intéressantes mais vaut pour certaines mentions évoquées précédemment dont la présence du hameau de Beau Normandie, aussi dénommé Bourg.

---

<sup>486</sup> A. Debord, *La société laïque dans les pays de la Charente*, 1984, p. 335

<sup>487</sup> N.-Y. Tonnerre, *Naissance de la Bretagne...*, p. 442

Mis à part l'apport de la toponymie, nous n'avons finalement assez peu d'éléments permettant d'approcher la période de formation de ces ensembles parcellaires. Certainement médiévales, ces ellipses semblent liées à une raison particulière qu'est le travail du minerai de fer mais les critères permettant d'avancer sur le terrain de la chronologie sont quasiment inexistantes ; pas un seul texte médiéval ne fait référence à un défrichement.

Un seul exemple lié à ce phénomène des ellipses pourrait, dans le cadre géographique défini, se raccorder à une occupation pour laquelle une mention de datation « sérieuse » existe. Il s'agit du terroir s'organisant autour du hameau de Bas-Pennée que l'on rapproche de *Penest* cité dans le cartulaire de Redon, au IX<sup>ème</sup> siècle. L'observation des plans du cadastre napoléonien montre en effet, partant au sud du chemin menant de ce hameau à celui de la Guihois une limite parcellaire (que les photographies I.G.N. ne permettent pas de reconnaître), en discordance avec deux grandes parcelles orientées est-ouest ; ce « trait » descend ensuite vers le sud pour remonter légèrement vers l'ouest avant de disparaître « sous » les parcelles nommées 'la Longrais'. Deux chemins orientés nord-sud, passant à l'ouest du hameau de Pennée semblent poursuivre le dessin d'un ensemble circulaire, tronqué pour moitié qui évoque fortement la présence d'une ellipse.

Si l'on poursuit dans cette optique, on imagine une « reconquête » ou une réorganisation ultérieure de ce terroir (parcelles appelées 'herbrègement', 'la Longrais'), ainsi qu'une extension que traduisent des toponymes et microtoponymes en -ière, -erie et une mention de 'Touches'.

#### **4. LES AUTRES TRACES DE MISE EN VALEUR**

Le schéma réalisé à partir des photographies I.G.N. autour des Bois de Maxent révèle encore des formes parcellaires que nous sommes tentés de considérer comme des fronts de défrichement matérialisés cette fois par des parcelles souvent très allongées formant des ensembles orthogonaux que l'on est tenté de rattacher à des défrichements de lande du siècle dernier. Le cadastre napoléonien décrit en effet comme occupées par la lande, les parcelles situées entre les deux routes parallèles, dont la plus au nord (D. 38) conduit vers Maxent. Qu'en est-il des autres ensembles de ce type ?

On peut proposer un rapprochement avec un autre exemple d'ensemble de parcelles orthogonales, d'autant plus caractéristique qu'il est brutalement interrompu par un forme bocagère « typique ».

Il s'agit du terroir situé au sud de l'étang du Perray où, de part et d'autre de l'ancienne route royale de Rennes à Lorient se remarquent deux hameaux ayant généré deux parcellaires totalement différents (C. 36). Ainsi, la hameau de la Bourgoulière, que l'on rapproche d'une fondation médiévale est associé à un parcellaire aux larges mailles orthogonales et coupé par la route royale qui semble donc postérieure.

Au sud de cet ensemble, la Vieille-Ville, terme significatif d'une création, sinon gallo-romaine, du moins du haut Moyen Age est au centre d'une série, assez bien délimitée de parcelles dont la taille est beaucoup plus réduite et sans ordre apparent. Le parcellaire orthogonal que l'on remarque au sud-ouest est quant à lui caractéristique des formes

rencontrées dans les fonds de vallées, parcelles larges et allongées impropres à l'agriculture et donc le plus souvent occupée de prairies.

Il n'est évidemment pas question de nier les nombreuses transformations qu'ont pu subir ces terroirs (les parcelles composant les ellipses bocagères ne sont vraisemblablement pas closes entre elles à l'origine) et cette évolution est au contraire le moyen d'expliquer ce type de formes parcellaires : le maillage serré du terroir de la Vieille-Ville s'explique-t-il par l'ancienneté de ce dernier sur celui de la Bourgoulière ?

Dans la forme du parcellaire de ce hameau, on croit déceler un exemple d'un autre type de bocage défini par E. Zadora-Rio, le bocage « secondaire »<sup>488</sup>, « caractérisé par des mailles plus larges et régulières et une proportion de haies à plat ». Ces formes sont désignées ainsi car elles succèdent « à des structures agraires antérieures ».

A noter qu'autour du hameau de la Bourgoulière, de nombreuses parcelles sont caractérisées par l'emploi du terme de 'vigne'. Cette culture particulière est parfois évoquée dans le cartulaire de Saint-Melaine concernant la paroisse de Guer ; pour Plélan, on ne connaît aucune trace écrite.

La réorganisation de terroirs déjà occupés pourrait être l'une des explication quant à la géométrie des parcellaires à l'ouest du bois de Maxent. En effet, le croquis montre la présence des trois Tré-, assurément du haut Moyen Age, évoqués en première partie et circonscrits au centre paroissial de Plélan. Les formes de parcellaire qu'ont générées ces installations ont-ils subi des transformations ultérieures ? Ou bien a-t-on ici les empreintes de *méjous* fossilisés ?

La forme vaguement circulaire que dessinent les parcelles autour du territoire de Trélo est de taille importante et l'on hésite à parler d'ellipse. Néanmoins, on remarque que les deux terroirs localisés de part et d'autre des Bois de la Chèze et de Maxent apparaissent comme de véritables fronts de défrichement « s'avançant » l'un vers l'autre.

L'observation de ce terroir montre une l'extension du terroir plélanais depuis l'ouest, de même qu'une conquête certaine à partir de Maxent et ce, très tôt dans la période, connaissant l'importance du lieu au haut Moyen Age ; la présence de toponymes en -erie, -ais, ainsi que des mentions de défrichements « par le feu » attestent de conquêtes ultérieures. Ces défrichements sont aussi présents dans la toponymie côté plélanais : plusieurs hameaux portent des noms significatifs, la Touche et la Prise notamment.

La toponymie dirige également notre regard vers plusieurs lieux périphériques à cette zone plus ou moins bien délimitée. Au sud, on remarque deux hameaux dont la terminologie associée permet d'attribuer à une période relativement tardive, la Hantrais et Villeneuve. On remarque qu'ils sont associés à des formes paysagères caractéristiques. La Hantrais semble en effet être le centre d'une série de parcelles formant un ensemble pour moitié circulaire évoquant l'ellipse.

Quant au hameau de Villeneuve, il s'agit d'un manoir, sa position dans le bois qui l'entoure correspond typiquement à un défrichement lié à l'implantation d'un habitat. On ne peut affirmer que les parcelles qui l'entourent aient été générées par cette implantation ; néanmoins, leur taille milite pour cette hypothèse. La Villeneuve, création tardive, est, dans le sud de la France à l'origine de défrichements « en quadrillage »<sup>489</sup>.

La toponymie montre également une Métairie Neuve à proximité d'un manoir, siège de la seigneurie de la Chèze. Devenue la Chèze d'Erbrée en 1480, cette seigneurie, puissante au

---

<sup>488</sup> E. Zadora-Rio, op. cit, p. 182

<sup>489</sup> J.-L. Abbé, *Les formes du paysage. t. 2, Archéologie aujourd'hui*. sous la dir. de G. Chouquer, « permanences et mutations des parcellaires médiévaux, p. 223-233

XVII<sup>ème</sup> a été décrite par le marquis de Bellevue<sup>490</sup>, mais aucun élément ne permet d'approcher la chronologie liée à ce patrimoine : ainsi, « elle se composait d'un manoir avec chapelle privée, métairies, étangs, moulins et bois ». La métairie correspond vraisemblablement au hameau portant encore ce nom aujourd'hui ; quant à la mention d'étangs, elle est corrélée par la présence au siècle dernier encore, d'un étang créé à partir du ruisseau et évoluant entre la Métairie et le manoir, et dont les traces se retrouvent dans les noms de parcelles.

Il est à noter à ce sujet que sur Plélan encore, nous rencontrons une seigneurie, celle des Brioux, apparemment ancienne si l'on en croit le marquis de Bellevue mentionnant la destruction du château des Brioux au XV<sup>ème</sup> ; le patrimoine de ce lieu est décrit par l'auteur qui indique la possession (à quel moment ?) de métairies, mais surtout de moulins et d'étangs<sup>491</sup>. Dans ce cas encore, l'étude des noms de parcelle vient confirmer l'existence d'un étang, aujourd'hui disparu mais dont on devine les limites, ainsi que de moulins (C. 39).

La présence de nombreux étangs, non localisés, se discerne déjà à la lecture des chartes du cartulaire de Redon. Source d'énergie, l'étang est également une source d'alimentation. La charte relative à l'abbaye de Telhouët indique le don au prieuré d'une pêcherie<sup>492</sup>. De même, la microtoponymie montre, sur les bords du Canut, en contrebas du bourg de Maxent, une série d'« étang » et « moulins », face à un hameau (qui n'apparaît pas sur le croquis) situé sur l'autre rive et appelé la Pêcherie. Témoins d'un aménagement du terroir à un moment donné, ces termes sont également les indices d'activités pour lesquelles les infrastructures nécessaires ont été conservées par le souvenir des mots.

La description de ce terroir montre donc que nous sommes en présence d'une zone d'extension à l'époque médiévale, fait d'autant plus intéressant qu'il se déroule de part et d'autre de deux bois, reliquats de forêt localisés en limite des deux communes de Plélan et Maxent. On devine ici, dans la mesure où l'histoire de ces paroisses « diverge » après l'an Mil, que la conservation de ce type d'espaces incultes n'est pas dû au hasard des conquêtes agraires.

Espace de valeur économique incontestable (lieu de chasse mais aussi de pacage pour les animaux et surtout les porcs, lieu d'abattage et de ramassage du bois, et donc, pour toutes ces raisons, lieu de prélèvements seigneuriaux), la forêt a également un rôle sinon défensif, du moins un caractère symbolique matérialisant une limite entre deux ensembles distincts.

Pour la forêt de Paimpont au haut Moyen Age notamment, on constate l'influence, négative dans le contexte laïque, positive en terme religieux, qu'elle semble exercer sur l'implantation des hommes ; on remarque aussi la limite qu'elle représente entre deux « ethnies », deux modèles religieux....

Son importance économique devient flagrante au cours de la période suivante : la mainmise qu'y exerce à la fin du Moyen Age les seigneurs de Laval n'est pas inintéressée ; de même, la législation liée au massif témoigne de la richesse qu'elle représente.

Quant à une éventuelle valeur défensive ou symbolique, elle n'est pas flagrante.

Cet état de chose correspond assez bien au schéma général né de l'étude des espaces boisés. Il apparaît que la forêt, surtout dans l'est de la France, est une limite entre, par exemple deux évêchés, puis, avec le désagrègement de l'autorité royale, la forêt ne désigne plus qu'un territoire de chasse surtout aux mains de seigneurs châtelains.

Le bois de la Chèze, au nord du bois de Maxent et propriété des seigneurs du même nom est certainement un espace réservé à cette activité.

---

<sup>490</sup> marquis de Bellevue, *Paimpont...*, p. 187

<sup>491</sup> marquis de Bellevue, *op. cit.*, p. 183

<sup>492</sup> voir p.94

Aucun élément ne permet de déterminer une fonction autre associée à ces bois. Néanmoins, si l'on observe le terroir lié à la seigneurie des Brioux, (nous avons plus haut que breuil s'oppose à la *foresta* de l'époque carolingienne), on constate que le château est implanté au milieu d'un bois, mais surtout, ce terroir est limité au nord par un bois de forme allongée (C. 39) ; de plus, l'étang, que l'on devine à l'ouest poursuit cette limite. Dans ce cas, ainsi que dans ceux des bois de la Chèze et de Maxent, aucun élément ne permet de déterminer d'autres rôles qu'économiques. Peut-on approcher ces observations du constat de J.-C. Meuret lorsqu'il traite des « haies ». L'auteur remarque en effet qu'à la fin du Moyen Age, la haie défensive parfois accompagnée d'une motte perd peu à peu de cette qualité pour devenir « une lanière boisée conservée à la limite de deux domaines, deux juridictions, deux seigneuries, voire deux provinces [...] C'est pourquoi, comme la plupart des auteurs cités, nous pensons qu'il faut lui attacher en premier lieu une valeur juridique et symbolique [...] »<sup>493</sup>.

Les exemples vus précédemment montrent que l'organisation des terroirs présente un caractère où la forme circulaire du parcellaire est l'une des caractéristiques des défrichements attribuables au Moyen Age. Cette forme étant aisément localisable au sein d'ensembles désorganisés tels que ceux rencontrés dans les régions de bocage, risque de masquer des faits plus difficilement observables.

L'exemple de Paimpont a montré la présence de parcelles étendues, de formes géométriques. Des études antérieures, telles celles d'A. Deniaud ont montré aussi qu'à l'ouest et au sud de la Haute-Forêt, le *méjou* associé à un habitat groupé est une caractéristique de l'endroit alors que l'on retrouve le clos et l'habitat dispersé à l'est.

La trame paysagère lisible au sol en milieu rural est une source extrêmement féconde dans le cadre d'une étude relative à la mise en valeur d'un terroir. Décrypter une forme parcellaire caractéristique au sein d'un paysage, la corrélérer avec des enseignements d'ordre littéraire, toponymique et archéologique constitue une base de recherche intéressante dans la compréhension de la genèse d'une occupation et son évolution. Mais croiser autant de données sur un terroir nécessairement limité est une première difficulté. Le deuxième problème étant de déceler l'information transmise par le paysage.

L'étude précédente n'a pris en compte que les faits les plus significatifs, formes paysagères les plus évidentes, reconnaissables sur un terroir limité. Le reste, apparente désorganisation parcellaire semblerait alors correspondre à des zones où une occupation relativement ancienne a subi maintes réorganisations ; les formes les plus aisément reconnaissables témoigneraient alors de phénomènes plus récents. Ce schéma, séduisant puisque conforme à l'hypothèse générale de la conquête du sol dans cette région est évidemment très réducteur. Si l'on remarque que le terrain a déjà été bien déblayé sur la paroisse primitive de Plélan, à Paimpont, où l'on observe les formes de paysage les plus caractéristiques, on constate aussi que l'implantation des hommes est parfois précoce : cependant, si l'on remarque la présence d'un prieuré vraisemblablement dès le VII<sup>ème</sup> siècle, celui-ci n'a pas généré d'habitat regroupé. Cette question est importante dans la compréhension de la mise en valeur d'un terroir.

Lorsque l'on constate une recrudescence de la conquête du sol plélanais, au XIII<sup>ème</sup> siècle (noms en -ais), celle-ci est caractéristique d'une extension individualisée, générant un habitat certainement dispersé.

Mis à part la motte Salomon et la présence probable d'un bourg en son flanc, nous n'avons pas de mentions relatives à la présence d'habitats groupés. On soupçonne un bourg à Maxent, que

---

<sup>493</sup> J.-C. Meuret, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, p. 460

sa nouvelle « fonction » de centre paroissial aurait favorisé, mais aucune allusion n'apparaît à la lecture des textes médiévaux.

Les prieurés pour lesquels nous possédons des renseignements précis ne donnent pas non plus naissance à un habitat groupé, sauf peut-être à Saint-Péran.

On devine enfin la présence de gros villages sur la paroisse primitive de Plélan, lorsqu'un texte ou la toponymie indique l'existence d'un cimetière ou d'une chapelle ; il est à noter que ces hameaux sont souvent les héritiers d'implantations peut-être attribuables aux Bretons.

Le contrôle qu'exercent les puissants sur la forêt de Paimpont et son exploitation est fort nous l'avons vu ; ce souci est symptomatique de l'accroissement d'une population source de revenus pour le seigneur. A l'est, l'implantation précoce d'une motte témoigne de ce même souci ; mais sur l'ensemble de ce territoire, la règle générale semble celle de la dispersion d'une occupation peu dense et tardive.

## **CONCLUSION GENERALE**

Le territoire de Plélan, y compris la forêt de Paimpont, correspond à une zone vraisemblablement boisée à la fin de l'empire romain au sein de laquelle on discerne, dès le haut Moyen Age, une mise en valeur des terres sous l'influence des moines de Redon notamment. Domaine royal à l'origine, ce territoire tombe ensuite entre les mains des premiers seigneurs châtelains. A partir de ce moment, on remarque une nette distinction entre un terroir déjà exploité qui fera l'objet de nouvelles conquêtes agraires à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle (Plélan) si l'on en croit la toponymie, et un domaine resté forestier, celui de Paimpont, que vont se disputer les seigneuries locales.

Les études des médiévistes, relatives aux phases de peuplement durant ce millier d'années ont largement contribué à l'élaboration de ce schéma général. Reste néanmoins des



problèmes en suspens tel celui du moment précis de la distinction entre la *foresta* du IX<sup>ème</sup> siècle et les deux ensembles paimontais et plélanais de la période féodale.

Cette présente étude se proposait d'affiner par le biais de plusieurs méthodes, les raisons de l'occupation humaine sur ce territoire et les conditions de cette installation. Les moyens mis en œuvre ont permis la confirmation de ce dont témoignaient des travaux antérieurs. Mais l'intérêt de cette méthode résidait surtout dans la synthèse d'un recoupement de données issues de plusieurs sources d'information. C'est la limite majeure de cette étude.

En effet, le croisement, quand il était possible, de faits issus d'origines « documentaires » différentes a permis de développer certains aspects propre à la mise en valeur d'un terroir géographiquement limité. Mais ces synthèses sont peu nombreuses et ne sont pas à même de déduire la trame générale d'une conquête du sol, qui elle, est globalement connue.

Nous l'avons maintes fois déploré au cours de ce présent travail, les lacunes concernant la documentation écrite – proportionnellement plus importantes au haut Moyen Age – ont souvent ruiné le développement de certaines enquêtes.

On ne peut pourtant décrier un vide qui paraît lié à des circonstances purement historiques : en effet, l'absence est parfois aussi significative que la présence. Ici, nous sommes confrontés à un territoire tardivement mis en valeur, ce que traduit une documentation qui devient prolifique à partir du XV<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, la « responsabilité » n'est pas seulement historique. En effet, l'absence, que l'on pourrait qualifier de totale, de sources littéraires relatives au prieuré, devenu abbaye, de Paimpont est illogique. De tels cas où l'information semble avoir irrémédiablement disparue sont évidemment d'autant plus cruels en des zones où la documentation est déjà pauvre.

Il est une autre source qui a prouvé à maintes reprises son importance dans le cadre de ce type d'études. Il s'agit bien évidemment de l'archéologie : discipline à part entière, unique recours de l'histoire de l'antiquité, elle permet de solides conclusions lorsqu'un recoupement avec des données écrites est faisable.

L'intérêt de cette méthode réside aussi et surtout, dans les espoirs dont elle est porteuse. La prospection ajoute chaque année de nouveaux sites à une liste déjà intéressante. Si l'on passe à la fouille archéologique elle-même, les données fusent : on l'a vu dans le cadre des travaux effectués sur la commune de Plélan.

Ces deux manières de concevoir le travail de l'archéologue sont complémentaires : le premier axe de recherche propose un inventaire fécond relatif à la répartition des gisements ; le second est un moyen d'approfondir la connaissance autour de sites précis.

Cette méthode de travail est potentiellement à même de résoudre un certain nombre de problèmes, mais le temps nécessaire à une fouille archéologique en limite le nombre.

La prospection reste une première approche convaincante dans les résultats qu'elle génère : déterminant les sites d'implantation, elle peut également en préciser la fonction (la motte Salomon) ainsi que la période d'occupation par le biais de mobilier dateur.

Menée sur la totalité d'un territoire évidemment limité (à l'image des travaux réalisés sur la commune de Blou, dans le Maine-et-Loire, par E. Zadora-Rio et son équipe), elle est un jalon important dans la compréhension de l'occupation d'un terroir.

Cette démarche, guidée par la question que pose l'origine des terroirs et leur évolution, s'intègre au sein d'une discipline dont on peine à fixer les limites méthodologiques ; il s'agit de « l'archéologie agraire ». Réaliser, à partir de plans cadastraux ou de photographies aériennes, une typologie des formes de paysages rencontrées, c'est pratiquer l'archéologie agraire ; constater, d'après des sources écrites, les différents types d'exploitations agraires au sein desquelles évoluent les hommes, c'est encore faire de l'archéologie agraire.

L'ensemble des remarques relatives aux conditions de la mise en valeur d'un terre, conduit de plus à d'autres interrogations telles celles que pose l'origine du bocage.

On devine ici la place laissée à une diversité de moyens d'investigations s'articulant autour de l'archéologie : la prospection aérienne entre autres, révèle régulièrement des parcellaires associés à des bâtiments ; le sondage archéologique et le vaste panel des disciplines accompagnant ce type d'investigation (palynologie, dendrochronologie...) sont fondamentaux dans la détermination de datations, de typologie d'habitats...

Le texte qui décrit l'événement et l'archéologie qui matérialise le fait sont autant d'éléments à même d'apporter leur pierre à l'édifice que représente l'étude du terroir.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES SE RAPPORTANT A L'AIRE GEOGRAPHIQUE ETUDIEE :

- ALLEMAGNE, C., *La figure de l'ermite à Brocéliande. Etude historiographique et littéraire de quelques personnages historiques et littéraires du Moyen Age*, mémoire de maîtrise, université de Rennes II, 1997, 142 p.
- ANDRIEUX, J.-Y., « Fouille d'un bas-fourneau et de ses structures annexes à l'étang du Perray, en Plélan-le-Grand », *Revue archéologique de l'ouest*, 1993, n°10, p. 101-114
- BELLAMY, F., *La forêt de Brocéliande*, Paris, ed. 1979, 2 tomes
- BELLEVUE, marquis de, *Paimpont - le Camp de Coëtquidan*, Rennes, 1912, ed. 1994, 354 p.
- BEUCHET, L., HURTIN, S., *Rapport de diagnostic archéologique, la Motte Salomon à Plélan* (non publié), 1993
- BRIARD, J., « Mégalithes de Haute-Bretagne ; les monuments de la forêt de Brocéliande et du Ploërmelais : structure, mobilier et environnement », *Documents d'Archéologie Française*, Paris, 1989, n°23, 136 p.
- BUSNOUF, S., *Evaluation de l'apport de la photographie aérienne à la cartographie du massif forestier de Paimpont de 1952 à 1982*, mémoire de maîtrise, université de Rennes II, 1983
- CALVEZ, M., « L'invention du Val sans Retour : genèse d'un paysage », *Du folklore à l'ethnologie en Bretagne*, Braspart, 1989, p. 39-48
- CASSARD, J.-C. « Eon de l'Etoile, ermite et hérésiarque breton du XII<sup>ème</sup> siècle », *Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1980, t. 57, p. 171-198
- DENIAUD, A., « Champs ouverts de la forêt de Paimpont », *Norois*, 1961, n°29, p. 153-165
- DENIS, M. « Grandeur et décadence d'une forêt : Paimpont du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, 1957, t. 14, n°3
- DUVAL, M. « La Forêt de Brécilien et ses très anciens "Usements" », Communication faite par l'auteur au Congrès de la *Société d'Histoire des Institutions des Pays de l'Ouest de la France*, Rennes, Cercle de Brocéliande, 1954
- *Les Forges de Paimpont : une activité économique du XVII<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, imp. spéciale Châtenay, Association des Amis du Moulin du Châtenay
- GOUYON, comte de, « Une très ancienne voie de service à travers la Bretagne », *Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne*, 1936, t. 48, p. 20-25

- GUERISSE, P., *Sites sidérurgiques anciens du Massif de Paimpont*, mémoire de maîtrise, université de Rennes II, 1994
- LARCHER, G., « La zone sidérurgique de la forêt de Paimpont (Ille-et-Vilaine) », *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 1994, n°40, p. 113-120
- LE CLAIRE, abbé, « Au pays de Tréhorentec. Découverte de ruines gallo-romaines et chrétiennes », *Le Châtenay*, nov.-déc. 1984
- PLAINE, J., « Géologie du massif de Paimpont », *Glânes en pays pourprés*, 1991, n°28
- REBILLE, R. « Histoire d'une polémique cyclique », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, 1996, p. 247-263
- SEVAUX, A., *La forêt de Paimpont : un domaine hétérogène. Etude comparée de peuplements forestiers par analyse de photographies aériennes et d'images satellitaires SPOT et LANDSAT-TM*, maîtrise de géographie, université de Rennes II, 1989

## LES OUVRAGES GENERAUX :

- BANEAT, P., *Le département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1927-1929, 4 tomes
- BERNIER, G., « La stèle épigraphique mérovingienne de Guer », *Etudes Celtiques*, 1988, t. 25, p. 254-258
- BRAND'HONNEUR, M., *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, Patrimoine Archéologique de Bretagne, 98 p.
- CHADWICK, N.-K., *Early Brittany*, Cambridge, 1969, 376 p.
- CEDEVILLE, A. GUILOTTEL, H., *La Bretagne des Saints et des Rois V<sup>ème</sup>-XV<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, 1984, 429 p.
- CHEDEVILLE, A. TONNERRE, N.-Y., *La Bretagne Féodale XI<sup>ème</sup>-XIII<sup>ème</sup> siècle*, Rennes, 1987, 427 p.
- CHOLLET, E., *Etude du cartulaire de Redon au IX<sup>ème</sup> et au début du X<sup>ème</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, université de Rennes II, 1969
- CORSON, G. de, « Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, 1894, t. 24, p. 7-110
- CORSON, G. de, *Pouillés historiques de l'Archevêché de Rennes*, Rennes, 1886, 6 tomes
- COUFFON, R., « Les pagi de la Domnonée au IX<sup>ème</sup> d'après les hagiographes bretons », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1944, t. 24, p. 1-23
- DAVIES, W., *Small worlds : the village community in early medieval brittany*, London, 1988, 227 p.
- DEBORD, A., *La société laïque dans les pays de la Charente X<sup>ème</sup>-XII<sup>ème</sup> siècle*, Paris, 1984, 591 p.
- DEVAILLY, G., « Une enquête en cours : l'application de la réforme grégorienne en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1968, t. 75, n°2, p. 293-316
- DORNIC, F. *Le fer contre la forêt*, Rennes, 1984, 255 p.
- DUPARC, P. « Les tenures en hébergement et en abergement », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1964, t. 122, p. 5-88
- DUVAL, M. *Foires et marchés en Bretagne à travers les siècles*, Trédion, 1982, 405 p.
- FLATRES, P., « Les anciennes structures rurales de Bretagne d'après le cartulaire de Redon. Le paysage rural et son évolution », *Etudes rurales*, 1971, t. 41, p. 87-93

- « Les fortifications de terre en Europe occidentale du X<sup>ème</sup> au XII<sup>ème</sup> », *Archéologie médiévale*, 1981, t. 11, p. 5-123
- GALLIOU, P. JONES, M., *Les anciens bretons*, Paris, 1993, 251 p.
- GAUTIER, M., « Traces de l'invasion bretonne en pays gallo », *Annales de Bretagne*, 1947, t. 54, p. 135-137
- GIOT, P.-R., BATT, M. MORZADEC, M.-T., « Archéologie du paysage agraire armoricain », *Travaux du laboratoire d'anthropologie – préhistoire – protohistoire – quaternaire armoricain* de l'université de Rennes, 1982, 78 p.
- GUENNOU, G., *La cité gallo-romaine des Coriosolites*, mémoire de D.E.S., 1965
- GUIGON, P., *L'architecture pré-romane en Bretagne : le premier art roman*, Patrimoine Archéologique de Bretagne, 55 p.
- GUIGON, P., *Sites religieux et fortifiés haut Moyen Age : les églises des saints et les palais des rois*, thèse, université de Rennes I, 1990
- GUILCHER, A., « Le finage des champs dans le cartulaire de Redon », *Annales de Bretagne*, 1946, t. 53, n°2, p. 140-144
- GUILCHER, A., « Points de vue nouveau sur une structure agraire de la Bretagne », *L'information géographique*, 1946, n°1, p. 9-15
- GUILLOTTEL, H., « les évêques d'Alet du IX<sup>ème</sup> au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle », *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, 1980, p. 251-266
- HIGOUNET, C., « Les grandes haies forestières de l'Europe médiévale », *Revue du Nord*, 1980, n°244, p. 213-217
- *Histoire de la France Rurale*, sous la dir. de G. DUBY et A. WALLON. Tome 1, *La formation des campagnes françaises*, vol. dirigé par G. Duby, Paris, 1975, 624 p.
- LA BORDERIE, A. de, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, 1889, 195 p.
- LA BORDERIE, A. de, *Histoire de la Bretagne*, Rennes, 1899
- LA BORDERIE, A. de, *La chronologie du cartulaire de Redon*, Rennes, 1901
- LANGOUET, L. LANOS, P., « Informatique et microtoponymie dans l'étude de l'occupation rurale gallo-romaine de l'Armorique », *les dossiers du CeRAA*, 1986, n°14, p. 13-22
- LANGOUET, L. *Le passé vu d'avion dans le nord de la Haute -Bretagne*, les dossiers du CeRAA, M, 1990, 118 p.
- LE DUC, G., *Vie de saint Malo, évêque d'Alet*, les dossiers du CeRAA, B, 1979
- LE MOING, J.-Y., *Noms de lieux bretons de Haute-Bretagne*, Spézet, 1990, 480 p.
- *Les formes du paysage*, sous la dir. de G. CHOUQUER. Tome 2, Archéologie des parcellaires, 1996
- MEURET, J.-C., *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou - Bretagne, des origines au Moyen Age*, la Mayenne : archéologie, histoire, supplément n°4, Laval, 1993, 656 p.
- MEYNIER, A., « Champs et chemins en Bretagne », *Association G Budé, Section Bretonne, conférences universitaires de Bretagne*, Paris, 1943, p. 161-178.
- MEYNIER, A., « La genèse du parcellaire breton », *Norais*, 1966, n°49, p. 595-610
- MEYNIER, A., « Les ensembles cadastraux circulaires en Bretagne », *Annales de Bretagne*, 1945, t. 52, p. 81-92
- MEYNIER, A. *Les paysages agraires*, Paris, 1970, 206 p.
- ORAIN, A., *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1882
- PETIT, M., « Sépultures du Bas-Empire à Guer », *Annales de Bretagne*, 1970, t. 77, p. 273-278
- PETIT-DUTAILLIS, C., « De la signification du mot “forêt” à l'époque franque », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1915, t. 76, p. 97-152

- PIRENNE, H. *Les villes au Moyen Age*, Paris, 1971, 173 p.
- PLAINE, F. « Vie de saint Méen, abbé et confesseur », *Analecta Bollandiana*, 1884, t. 3, p. 141-158
- PLANIOL, M. « La donation d'Anouuareth », *Annales de Bretagne*, 1894, t. 4, p. 217-237
- PLANIOL, M., *Histoire des institutions de la Bretagne (droit public et droit privé)*, Rennes, 1953, 2 tomes
- POULAIN, C. *Vie de saint Méen, abbé et confesseur*, mémoire de maîtrise, université de Rennes II, 1996
- *Pour une archéologie agraire, à la croisée des sciences de l'homme et de la nature*, sous la dir. de J. GUILAINE, Paris, 1991, 576 p.
- ROUANET-LIESENFELT, A.-M., *La civilisation des Riedones*, 2<sup>ème</sup> supplément à « Archéologie en Bretagne », Brest, 1980, 297 p.
- SOUILLET, G., « Le problème des noms de lieux en -ière et -ais », *Annales de Bretagne : chronique géographique des pays celtes*, 1944, t. 51, p. 145-146
- SOUILLET, G., « Chronologie et répartition des noms de lieux en -ière et en -erie dans la Haute-Bretagne », *Annales de Bretagne : chronique géographique des pays celtes*, 1943, t. 50, p. 90-98
- *Terroirs, territoires et campagnes antiques*, Revue Archéologique de l'ouest, supplément n°4, 1993
- TONNERRE, N.-Y., « Contribution à l'étude de la forêt bretonne : la forêt de la région de Redon à l'époque carolingienne », *Centre de recherche sur l'histoire de la France Atlantique*, 1975, t. 3, p. 59-75
- TONNERRE, N.-Y., *Naissance de la Bretagne : Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais de la fin du VII<sup>ème</sup> à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle)*, Angers, 1994, 626 p.
- VALLERIE, E., *Communes bretonnes, paroisses d'Armorique*, 1986, 284 p.
- VALLERIE, E. *Traité de toponymie historique*, le Relecq-Kerhuon, 1995, p. 560
- WACE, *Le Roman de Rou*, 1973
- ZADORA-RIO, E. « Parcs à gibier et garennes à lapins : contribution à une étude archéologique des territoires de chasse dans le paysage médiéval », *Hommes du Nord*, 1986, p. 133- 139

## LES SOURCES PUBLIEES

- AUGER, P., « Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt », *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine*, 1905, t. 35, p. 324-328
- COURSON, A. de, *Le cartulaire de Redon*, collection de documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1863
- DOM MORICE, *Mémoire pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742, tome 1
- LA BORDERIE, A. de, « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*, 1885, n°17, p.1-87







## LISTE DES CARTES

- Carte 1 : la forêt dans son contexte breton
- Carte 2 : carte de J.-Y. Le Moing sur les pourcentages de toponymes bretons
- Carte 3 : carte de N.-Y. Tonnerre sur l'étendue de la forêt de Plélan
- Carte 4 : carte administrative
- Carte 5 : carte des paroisses primitives
- Carte 6 : carte des sols
- Carte 7 : carte géologique
- Carte 8 : carte du réseau hydrographique, des routes, des altitudes
- Carte 9 : carte des prospections archéologiques
- Carte 10 : carte des voies de communication
- Carte 11 : carte sur l'habitat dans la microtoponymie
- Carte 12 : carte des noms de lieux-dits en -acos, acum
- Carte 13 : carte des noms de parcelles en -acos et -acum
- Carte 14 : carte des noms de lieux-dits d'origine bretonne
- Carte 15 : carte des noms de parcelles d'origine bretonne
- Carte 16 : carte des noms de parcelle liés aux défrichements
- Carte 17 : carte de synthèse sur l'occupation connue avant l'an Mil
- Carte 18 : carte des lieux sacrés dans les noms de parcelles et dans les textes
- Carte 19 : carte des fortifications médiévales en archéologie et en toponymie
- Carte 20 : carte des fortifications médiévales en archéologie et dans les noms de parcelles
- Carte 21 : carte des découvertes liées à la métallurgie
- Carte 22 : carte sur la toponymie liée au monde seigneurial
- Carte 23 : carte des lieux-dits en Ville, -ière et -ais
- Carte 24 : carte des noms de parcelles en -ière, -ais
- Carte 25 : carte des noms de parcelles en Ville-
- Carte 26 : carte des noms de parcelles liés à la métallurgie
- Carte 27 : la motte Salomon
- Carte 28 : Psihan et Périssac
- Carte 29 : Pennée
- Carte 30 : la Prise de Comper
- Carte 31 : Saint-Barthélémy
- Carte 32 : le haut Fourneau
- Carte 33 : abbaye de Paimpont
- Carte 34 : la chênaie de Telhouët
- Carte 35 : Trudeau et Trédéal
- Carte 36 : Bourgoulière et vieille ville
- Carte 37 : Bois de Maxent
- Carte 38 : Coganne
- Carte 39 : les Brioux

Parmi les cartes présentées ci-après, on distingue deux fonds principaux différents :  
- les cartes 4, 5, 9, 12, 14, 19 et 23 ont été réalisées à partir de la carte I.G.N. au 1/100000 n°16 (Rennes-Granville)  
- les cartes 8, 11, 13, 15 à 18, 20, 22, 24 à 26 et 30 à 32 ont été réalisées à partir des cartes I.G.N. au 1/25000 suivantes : 1019 est, 1119 ouest, 1119 est, 1018 est et 1118 ouest.

les **légendes** de ces cartes sont toutes construites sur le même modèle :

bois  
ruisseaux  
plans d'eau  
courbes de niveau des cartes 8, 11, 13, 15 à 18, 20, 22 et 24 à 26 :  
100 m  
140, 180, 220 m, etc.  
courbes de niveau des cartes 4, 5, 9, 12, 14, 19 et 23  
100, 125, 150, 175 m, etc.

A ces planches, s'ajoutent les cartes 27 à 29 et 33 à 39 construites à l'aide de deux modèles différents :

**légende** des cartes 27 à 29 (d'après cadastre napoléonien) :

routes et chemins  
cours d'eau ( C. 27 et C. 28 et 29)  
limites de parcelles  
limites de parcelles « gommées »  
habitations

**légende** des cartes 33 à 39 (d'après photo I.G.N.) :

bois  
cours d'eau  
plans d'eau  
routes et chemins  
talus « épais »  
autres limites parcellaires

#### Toponymie

motte  
chapelle  
maladrerie  
cimetière  
métairie  
herbrègement  
forge  
noms en -ais, aie  
noms en -erie, -ière  
écobue...  
prise...  
domaine  
parc, garenne  
étang  
moulin

#### Archéologie

gisement de scories  
ferriers  
chapelle

# SOMMAIRE

- INTRODUCTION	p. 3
- PROBLEMATIQUE	p. 5
- PREMIERE PARTIE	
PRESENTATION DE LA ZONE ETUDIEE ET METHODES UTILISEES	p. 7
- PREMIER CHAPITRE	
Le contexte géographique	p. 8
1. Localisation	p. 8
2. Occupation du sol	p. 9
3. La pédologie	p. 10
4. La géologie	p. 11
5. La topographie	p. 11
6. Economie	p. 13
6.1. le fer et la pierre	
6.2. le bois	
- DEUXIEME CHAPITRE	
Un état des connaissances	p. 16
1. Le mégalithisme	p. 16
2. La forêt mythique	p. 17
3. Présentation du Porhoët	p. 20
3.1. la forêt centrale	
3.2. géographie féodale et religieuse	
3.3. étude sur les limites de la forêt et du <i>pagus</i> au Moyen Age	
- TROISIEME CHAPITRE	
Méthode	p. 27
1. Archéologie : résultats et problèmes	p. 27
1.1. la métallurgie	
1.2. l'occupation romaine	
1.3. les voies anciennes	
1.4. les structures terroyées	
1.5. les limites de la prospection	
2. La toponymie	p. 32
2.1. la macrotoponymie : résultats et limites	
2.2. la microtoponymie : méthode et problèmes	
3. Parcellaire : état de la question et problèmes de la méthode	p. 34
4. Sources	p. 37

- <b>DEUXIEME PARTIE</b>	
LE HAUT MOYEN AGE	p. 39
- <b>PREMIER CHAPITRE</b>	
Le substrat antique et l'installation des bretons	p. 40
1. Le substrat antique	p. 40
1.1. répartition des sites	
1.2. toponymie des sites antiques	
1.3. une présence franque ?	
2. Les Bretons	p. 49
2.1. les paroisses primitives	
2.2. les sources écrites	
2.3. l'archéologie	
2.4. la toponymie	
- <b>DEUXIEME CHAPITRE</b>	
Le rôle de l'église dans l'occupation humaine	p. 63
1. L'installation des premiers chrétiens	p. 63
1.1. le cadre paroissial	
1.2. Saint-Méen et Paimpont	
1.3. le monachisme et la forêt	
2. Maxent et le cartulaire de Redon	p. 67
2.1. la fondation de Maxent	
2.2. le contenu des donations	
- <b>TROISIEME PARTIE</b>	
LE MOYEN AGE FEODAL	p. 86
- <b>PREMIER CHAPITRE</b>	
Les sources écrites	p. 89
1. L'église	p. 89
1.1. l'essor monastique	
1.2. le clergé séculier et la paroisse	
2. La mise en place du système seigneurial	p. 102
2.1. Plélan et les Lohéac	
2.2. <i>Brécilien</i> et les Gaël-Montfort	
- <b>DEUXIEME CHAPITRE</b>	
Les sources archéologiques	p. 105
1. Les mottes	p. 105
1.1. la motte du roi Salomon	
1.2. d'autres structures en élévation	
2. La métallurgie	p. 108
2.1. une littérature récente	
2.2. les données de la prospection	
2.3. quelques études approfondies	
- <b>TROISIEME CHAPITRE</b>	
La toponymie	p. 112

1. Toponymie et « féodalité »	p. 112
1.1. la motte	
1.2. autres traces du pouvoir seigneurial	
2. Les conquêtes agraires dans la toponymie	p. 115
2.1. les noms en Ville-	
2.2. les noms en -ière, -erie et en -ais, -aie	
2.3. les noms désignant des défrichements « directs »	
2.4. toponymie et métallurgie	
- QUATRIEME CHAPITRE	
Synthèse autour des études de paysage	p. 124
1. des défrichements médiévaux	p. 124
2. des fronts de défrichement	p. 127
3. les ellipses bocagères	p. 128
4. les autres traces de mise en valeur	p. 132
- CONCLUSION GENERALE	P. 137
- BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	
- CARTES	